


BIBLIOTHÈQUE
DU PRINCE
ROLAND
BONAPARTE

VIVIEN DE ST MARTIN
10 JUILLET
1894

HISTOIRE

DE

LA FRONDE.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N. 36.

HISTOIRE

DE

LA FRONDE

PAR M. LE COMTE

DE SAINTE-AULAIRE.

TOME SECOND.



PARIS

BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N. 17.

*

1827



1146536

DC
124
.4
S3
t.2

HISTOIRE

DE

LA FRONDE.

CHAPITRE VIII.

Monsieur le Prince se réconcilie avec sa famille. — Il se brouille avec Mazarin. — Le Coadjuteur et un petit nombre de seigneurs restent dans le parti du Parlement. — Le premier président se méfie d'eux. — Désordres dans Paris. — La cour y revient conduite par M. le Prince. — Ingratitude du Cardinal. — M. le Prince le menace et le frappe. — Il s'allie avec les frondeurs. — Mazarin s'humilie et fait sa paix.

Du 1er avril au 1er octobre 1649.

Nous avons vu le peu d'accord qui régnait dans Paris entre le Parlement et les grands seigneurs armés pour sa querelle. A Saint-Germain, le parti de la Reine n'avait pas conservé plus d'union. M. le Prince, impatient de toute contradiction, s'en irritait comme

d'une offense, et mettait à un tel prix ses dédaigneux secours qu'ils devinrent bientôt aussi importuns à ses alliés que les outrages de leurs ennemis. Ce n'était pas d'ailleurs pour assurer au cardinal Mazarin le tranquille exercice d'un pouvoir sans limite que les *petits-maîtres*[1] faisaient la guerre aux magistrats. Les grands seigneurs engagés dans les intérêts de la cour, prétendaient, comme ceux du parti contraire, à l'ancienne indépendance féodale, et repoussaient également le frein des lois et le joug de l'arbitraire.

Sous les drapeaux de la Reine et sous les drapeaux du Parlement, la noblesse avait ainsi combattu pour une cause étrangère. Mieux avisée après la paix, elle aspirait à se réunir, et à former, sous le patronage du prince de Condé, un troisième parti indépendant de la cour et de la magistrature. De son côté, Mazarin cherchait des amis moins exigeans, agens dociles du pouvoir absolu et dévoués sans examen à sa politique. Une circonstance heureuse dans sa famille lui fournissait les moyens de s'assurer de tels alliés,

[1] Voir la page 182 du premier volume.

et, pour payer leurs services, il disposait de toutes les faveurs royales.

Deux sœurs du ministre, mariées à de simples gentilshommes romains, lui avaient donné sept nièces [1], en ce moment élevées à la cour de France sous les yeux et par les soins de la Reine. Malgré l'illustration toute récente de leur maison, de tels partis pouvaient paraître sortables aux plus grands du royaume. La noblesse n'était point alors considérée comme une curiosité de cabinet, précieuse en raison de son antiquité : les seigneurs de ce temps appréciaient l'effectif de la puissance bien plus que la vanité des souvenirs. Ils voulaient des gouvernemens de province, des places fortes pour leur servir au besoin de retraite, de grandes charges pour grouper autour d'eux une nombreuse clientelle. Toute alliance, à ces conditions, paraissait suffisamment illustre, et mesdemoiselles de Mancini et de Martinozi, apportant en dot de tels avantages, devaient trouver des époux jusque sur les marches du trône.

Aussitôt après le traité de Saint-Germain, des négociations furent commencées pour le

[1] Voir la page 99 du premier volume.

mariage de deux des nièces du Cardinal avec les ducs de Candale et de Mercœur, fils aînés des ducs d'Épernon et de Vendôme [1]. M. le Prince comprit que le ministre voulait échap-

[1] César, duc de Vendôme, naquit, au mois de juin 1594, d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, alors mariée au sieur de Liancourt. Une sentence de l'official d'Amiens, motivée sur l'impuissance du sieur de Liancourt, cassa ce mariage le 7 janvier suivant. En 1596, Gabrielle d'Estrées accoucha d'une fille qui fut, comme César de Vendôme, reconnue par Henri IV, et mariée au duc d'Elbeuf avec une dot de 700,000 livres. En 1649, le duc d'Elbeuf intenta un procès à son beau-frère, réclamant la totalité des biens de la famille, attendu que César de Vendôme était né avant la sentence de l'official qui avait cassé le mariage de Gabrielle d'Estrées; que conséquemment ledit César de Vendôme devait être considéré comme bâtard adultérin, et incapable, à ce titre, de recevoir aucun avantage de ses parens. Omer Talon, avocat-général, conclut contre le duc d'Elbeuf, parce que le mariage de Gabrielle d'Estrées et du sieur de Liancourt avait été déclaré nul pour l'impuissance de ce dernier, et que conséquemment Gabrielle d'Estrées n'était pas adultère. Un arrêt conforme aux conclusions fut rendu le 13 juin 1651.

César de Vendôme fut marié à Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur; son fils aîné porta le titre de duc de Mercœur, et fut marié, en 1651, à Laure Mancini. Devenu veuf, il fut créé cardinal en 1667, et mourut

per à sa protection, et s'indigna de ce projet comme d'une noire ingratitude. Séparant alors sa politique de celle de la Reine, il déclara publiquement « qu'il continuerait à » défendre l'autorité royale contre les entre- » prises des magistrats, mais qu'il saurait » aussi défendre ses amis et lui-même contre » le despotisme et l'insolence d'un favori. »

Pour résister à la fois aux *Mazarins* et aux *Frondeurs*, M. le Prince devait réunir toutes les forces de sa famille. Il avait toujours tendrement aimé la duchesse de Longueville, et les circonstances de leur rupture trahissaient un dépit momentané plutôt qu'une malveillance durable : ils se virent à Ruel le lendemain de la paix, et une parfaite intelligence se rétablit entre eux. La duchesse répondit à son frère des ducs de Longueville et de Bouillon, du vicomte de Turenne, des princes de Conti et de Marsillac, et de la plupart des

l'année suivante. Le duc de Beaufort, second fils de César de Vendôme, naquit en 1616, et fut tué, sans avoir été marié, au siége de Candie, en 1669. Son corps n'ayant jamais été retrouvé, quelques-uns ont supposé, contre toute vraisemblance, qu'il était le prisonnier au *masque de fer*.

autres chefs qui, pendant la guerre de Paris, avaient suivi le parti du Parlement. Regardant désormais les intérêts de sa famille comme les siens propres, M. le Prince fit donner le gouvernement de Champagne au prince de Conti ; celui de la forteresse de Danvillers, en Lorraine, au prince de Marsillac; il se chargea de négocier l'indemnité de la maison de Bouillon pour Sedan ; promit le gouvernement du Pont-de-l'Arche, en Normandie, au duc de Longueville; força le Cardinal à consentir au retour de M. de Chavigny [1], et offrit obligeamment son appui à tous ceux qui venaient à la cour solliciter quelque faveur ou réclamer quelque justice

Mazarin ratifiait toutes les promesses du prince de Condé qu'il n'osait encore braver ouvertement, et, par émulation de popularité, lui-même affectait une bienveillance générale étrangère à ses habitudes. Ce bon accueil attira une grande affluence à Saint-Germain ; on remarqua dans la foule le duc de Chevreuse, grand chambellan de France, vieillard de soixante et douze ans, fort étranger

[1] Voir la page 237 du premier volume.

aux factions, qui cependant, lors de l'attaque de Charenton, était monté à cheval pour repousser les troupes royales. La Reine lui en fit doucement quelques reproches. Le vieux duc répondit librement « qu'il était très-
» humble serviteur de Sa Majesté, mais qu'il
» n'abandonnerait jamais son bon ami Paris,
» tant il s'y trouvait bien, et qu'il ne fallait
» pas qu'elle en sortît si elle le voulait avoir
» de son parti. »

Le Coadjuteur et le duc de Beaufort ne parurent pas à la cour, et leur réserve inquiéta la Reine et son ministre. Celui-ci crut ne pouvoir avec sûreté retourner au Palais-Royal tant que les deux hommes les plus accrédités dans la ville persisteraient à le braver. Pour insulter à la fois à la timidité de Mazarin et à la haine du peuple, M. le Prince parcourut les rues de Paris en plein jour, dans son carrosse, suivi seulement de deux laquais. Il étonna par sa hardiesse, et ne reçut aucun outrage. Le duc d'Orléans, beaucoup moins odieux au peuple, passa plusieurs jours dans son palais du Luxembourg. Le Parlement lui témoigna de grands égards, et l'envoya remercier des bons offices qu'il avait rendus à

la compagnie pendant la guerre. Ces exemples ne décidèrent pourtant pas le Cardinal à rentrer dans Paris, et, sous prétexte de surveiller les préparatifs de la campagne de Flandre, il emmena la cour à Compiègne.

Les Espagnols, confians dans nos discordes, avaient refusé de signer la paix de Westphalie[1], et se préparaient à reprendre l'offensive. La Reine eût fort désiré leur opposer le général qui, depuis le commencement de la régence, les avait tant de fois vaincus; mais quelle que fût sa passion pour les combats et pour la gloire militaire, M. le Prince n'accepta pas cette fois le commandement de l'armée. Il comprit que des revers diminueraient sa réputation, que des succès augmenteraient la force du gouvernement, et que, dans un cas comme dans l'autre, le ministre le pourrait braver avec moins de péril; à son refus, le comte d'Harcourt[2] fut assiéger Cambrai, et lui-même, se rendant assidu dans les conseils,

[1] Voir la page 272 du premier volume.

[2] Henri de Lorraine, grand-écuyer de France, frère cadet du duc d'Elbeuf. Il naquit en 1601, épousa Marguerite du Cambout, nièce du cardinal de Richelieu et

chercha à y balancer l'influence du cardinal Mazarin.

Il était cependant difficile que M. le Prince obtînt l'avantage dans des discussions minutieuses sur des objets le plus souvent étrangers à ses connaissances. En définitive, la volonté de la Reine faisait la loi, et toujours elle prononçait en faveur de son ministre. M. le Prince, réduit à jouer un rôle subalterne au conseil, s'irritait de plus en plus; il en vint bientôt à parler du Cardinal avec le même mépris que les Frondeurs, « s'excusant de l'avoir soutenu » pendant la guerre de Paris, et donnant à » entendre qu'en pareille rencontre il tien- » drait une autre conduite. »

La duchesse de Longueville, aussi impérieuse que son frère, se montrait plus indignée que lui-même de l'ingratitude de la cour, et envenimait l'aigreur mutuelle par des railleries et des invectives. Déjà l'on pouvait prévoir une rupture éclatante et ses conséquences extrêmes; mais, malgré l'impétuosité de son

veuve du duc de Puylaurens, et mourut en 1666. Ses descendans ont porté le titre de princes de Vaudemont et de Lambesch, et conservé jusqu'à nos jours la charge de grand-écuyer de France.

humeur, M. le Prince conservait un grand respect pour l'autorité royale; il aimait sincèrement la France, et ne pouvait méconnaître qu'une guerre civile compromettrait le fruit de ses propres victoires. Fatigué d'irrésolutions, triste et mécontent, connaissant bien que son séjour à Paris ou à Compiègne le diminuait dans l'estime des peuples et de la cour, il prit inopinément la résolution de se retirer dans son gouvernement de Bourgogne pour s'y occuper de l'administration de la province, et se préparer des ressources si plus tard il se trouvait réduit à se défendre.

Le plus grand nombre des seigneurs déclarés, pendant la guerre de Paris, pour la cause populaire, étaient alors unis au prince de Condé; quelques-uns, achetés par le cardinal Mazarin, s'étaient dévoués à sa politique, et il ne restait plus dans le parti des Frondeurs que les ducs de Beaufort, de Brissac, de Retz, de Luynes, MM. de Noirmoutiers, de Montrésor, de Matha[1], de Fontrailles, d'Argenteuil, tous parens ou amis très-

[1] Comte de Matha, ou Mastas. Il était cousin du comte de Montrésor, et comme lui de la maison de Bourdeilles.

intimes du Coadjuteur. Dans l'abandon de ses autres alliés, Gondi trouva cet avantage que désormais il pouvait calculer sa conduite et régler ses démarches avec indépendance. Décidé à ne jamais se séparer du Parlement, et à ne chercher sa force que dans l'alliance des magistrats et du peuple de Paris, il rompit toute intelligence avec les ennemis de l'État. Peu après le traité de Saint-Germain, le comte de Fuensaldagne [1] lui ayant fait offrir par un homme de confiance une somme d'argent considérable, et la disposition de toutes les forces de Sa Majesté catholique, Gondi répondit « que son malheur l'avait brouillé » avec le premier ministre du Roi son maître; » mais que son ressentiment ne le porterait » pas à chercher des appuis parmi les enne- » mis de la France, à moins que la nécessité » de la défense naturelle l'y obligeât. »

Le Coadjuteur renonça aussi à soulever la populace et aux autres moyens criminels si souvent mis en œuvre par les généraux pendant le siége de Paris; son crédit s'en accrut

[1] Comte de Fuensaldagne, capitaine-général des Pays-Bas sous l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche.

sur le Parlement, et il fût devenu l'arbitre des délibérations de la compagnie, si le premier président ne lui eût opposé de continuels obstacles. Mathieu Molé voulait à tout prix prévenir de nouveaux troubles, et se montrait résolu à refuser l'assemblée des Chambres jusqu'à la fin de l'année, ainsi qu'il l'avait promis lors des négociations de Saint-Germain, pourvu toutefois que l'ordonnance du 24 octobre fût exactement observée [1], et qu'aucun acte arbitraire de l'autorité ne provoquât l'intervention du Parlement. Une circonstance se présenta bientôt, qui semblait rendre cette intervention nécessaire.

Peu de jours après la paix, madame de Chevreuse rentra en France; fatiguée de persécutions et d'exils, elle désirait passionnément se reposer dans les douceurs de la vie de Paris, et protestait qu'elle y demeurerait étrangère à toute intrigue politique. Mazarin ne se fiait guère à ces promesses, et redoutant quelque retour de confiance d'Anne d'Autriche pour son ancienne favorite, il fit donner à madame de Chevreuse l'ordre de s'éloi-

[1] Voir la page 355 du premier volume.

gner de la capitale. Le vieux duc de Chevreuse[1] vint à Saint-Germain solliciter la révocation de cet ordre; il se rendait garant de la fidélité de sa femme. La Reine répondit en souriant « qu'une telle garantie ne semblait pas suf» fisante en pareille matière, » et confirma la décision de son ministre.

Rien n'était plus contraire au fameux article de la sûreté publique que cet acte de pouvoir absolu; et cette fois le Coadjuteur, zélé défenseur de l'ordonnance du 24 octobre, avait encore d'autres raisons pour secourir les opprimés. Peu de jours lui avaient suffi pour former avec madame et mademoiselle de Chevreuse une liaison intime. Il se promettait de grands secours de l'habileté de la mère; et la fille, moins spirituelle, mais dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, lui inspirait un intérêt plus tendre.

Déguisant son plus puissant motif, le Coad-

[1] Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, grand-chambellan de France, quatrième fils d'Henri de Lorraine, duc de Guise, tué aux États de Blois en 1588, et de Catherine de Clève. Il naquit en 1578, et épousa, en 1622, Marie de Rohan, veuve alors du connétable de Luynes. Le duc de Chevreuse avait quatorze frères ou sœurs.

juteur représenta avec force au premier président qu'il y allait du devoir et de l'honneur des magistrats de ne pas souffrir le rétablissement des lettres de cachet, et il le requit de convoquer le Parlement pour s'opposer à cette nouvelle entreprise du ministre contre les libertés publiques. Mathieu Molé lui répondit avec une froide et méprisante ironie : « C'est » assez, mon bon seigneur; vous ne voulez » pas qu'elle parte, elle ne partira pas. » Sans attendre la demande du Coadjuteur, il avait écrit à la cour « que jamais il ne prêterait les » mains à l'exécution d'un exil tyrannique » et contraire aux lois du royaume. » L'ordre ayant été immédiatement révoqué, Molé, sensible à cette déférence, s'attacha davantage aux intérêts de la Reine, et tourna toute sa sévérité contre les factieux qui troublaient journellement la paix de la capitale.

La fermentation était alors extrême parmi le peuple de Paris; « on ne parlait que de » république et de liberté...., on alléguait » l'exemple de l'Angleterre...., on disait que » la monarchie était trop vieille, qu'il était » temps qu'elle finît [1]. » Des chansons impies,

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

des libelles injurieux à l'honneur de la Reine circulaient publiquement par la ville. Le premier président fit arrêter et juger l'auteur du plus outrageant de ces écrits. Ce misérable fut condamné à mort[1]; mais, comme on le menait au supplice, des gens apostés chargèrent les archers de l'escorte, en blessèrent plusieurs, et le remirent en liberté. Une autre fois, messieurs de Brissac, Matha et Fontrailles, revenant d'une partie de débauche, rencontrèrent des valets de pied du Roi et les battirent outrageusement. Ceux-ci crièrent qu'on devait respecter au moins les couleurs qu'ils portaient; les factieux répondirent « que cela » était bon du temps passé; que pour le pré- » sent les Rois n'étaient plus à la mode. »

Les magistrats et les bons bourgeois voyaient avec un vif déplaisir les excès de la canaille et les folies licencieuses des seigneurs. Le Coadjuteur, que le premier président en rendait responsable, eût bien désiré les prévenir, mais il ne voulait cependant ni compromettre sa popularité par d'excessives rigueurs, ni se

[1] Il se nommait Marlot, imprimeur, et avait composé une pièce de vers intitulée *la Custode*. On en conserve un exemplaire unique à la Bibliothèque royale.

brouiller avec le petit nombre de gens de qualité qu'il pouvait, au besoin, opposer *aux braves* du parti contraire.

Pendant le séjour de la Reine à Compiègne, les jeunes gens de la cour avaient pris la coutume de venir souvent à Paris. Pour essayer leurs forces sur le peuple, ils se promenaient, parés d'écharpes vertes [1], dans le jardin des Tuileries, où une grande foule se réunissait chaque soir; ils allaient ensuite souper dans le jardin de Regnard [2], y faisaient venir des violons, et buvaient publiquement à la santé du Cardinal.

Les Frondeurs, *maîtres du pavé* dans la capitale, crurent d'abord qu'il était de l'honnêteté de vivre civilement avec leurs adversaires, et ne leur firent aucune insulte. Encouragés par ces ménagemens, les courtisans prirent plus de licence; ils tinrent des propos, chantèrent des chansons insultantes contre la Fronde. Un jour se promenant en bon nombre dans la grande allée des Tuileries, ils rencontrèrent le duc de Beaufort qui, pour

[1] Couleurs du cardinal Mazarin.

[2] Voir la page 134 du premier volume.

éviter une occasion de querelle, leur céda la place, et, accompagné de plusieurs conseillers au Parlement, continua sa promenade par un autre chemin. Le marquis de Jarzay, chef de la joyeuse troupe, triompha de la modération du duc de Beaufort. A son retour à Compiègne, il en plaisanta dans les ruelles, et, excitant l'émulation de ses amis, il persuada à douze d'entre eux de l'accompagner lors de son premier voyage.

En partant pour cette expédition, les jeunes seigneurs prirent congé de la Reine avec apparât, et Jarzay se vanta « qu'ils allaient bien » soutenir leur parti. » La Reine se méfiait un peu de leur bonne conduite : « Mon Dieu! » dit-elle, soyez tous bien sages et vous ferez » bien. »

Le marquis de Jarzay[1], gentilhomme d'Anjou, s'était poussé à la cour par la vivacité de son esprit et l'agrément de ses manières. Ses

[1] Jarzay ou Jerzé, capitaine des gardes-du-corps. On trouve dans Ménage : « Les quatre grands diseurs de » bons mots de notre temps étaient Angevins, M. le » prince de Guemené, M. de Bautru, M. le comte de » Lude, M. le marquis de Jarzay. »

Le marquis de La Barde fait mention de la passion de

entreprises dans tous les genres dénotaient beaucoup d'audace; amoureux de mademoiselle de Saint-Maigrin, fille d'honneur de la Reine, il avait pour rival le duc d'Orléans qui lui défendit de parler à sa belle. Jarzay ne tint compte de cet ordre, et un jour qu'il entrait au palais du Luxembourg, le duc d'Orléans, furieux de jalousie, commanda qu'on le jetât par les fenêtres. Jarzay n'échappa que par hasard, et n'étant pas devenu plus sage, il osa élever ses vœux jusqu'à la Reine qu'il servait avec plus d'ostentation que de sincérité. Cependant le cardinal Mazarin, n'en prenant alors aucun ombrage, admettait Jarzay dans sa plus grande intimité, et même s'enfermait avec lui dans ses jardins pendant des après-dînées entières pour jouer à *la bauchette*, espèce de jeu de boule à lá mode d'Italie, qui était fort en vogue alors.

Vers la fin du siége de Paris, Jarzay avait été envoyé dans le Maine à la tête d'un corps de troupes contre le marquis de La Boullaye[1]

Jarzay pour Anne d'Autriche : « *Eâ tempestate quidpiam de Jarzeo marchione haud absimile Ixionis fabulæ narravere.* » *De rebus Gallicis.*

[1] Maximilien Echalard, marquis de La Boullaye, né

qui y commandait pour le Parlement. La paix ayant été signée sur ces entrefaites, le chef royaliste, resté maître du champ de bataille, prôna ses belles actions, et se moqua de son adversaire, qui, informé de ses bravades, le fit appeler dans la forêt de Compiègne, se battit contre lui et le désarma. Jarzay, dans l'espoir de prendre une éclatante revanche, se proposait de pousser vivement le duc de Beaufort, et de l'obliger à tirer l'épée.

Les mœurs du temps dispensaient un prince de la maison de Vendôme de se battre avec un simple gentilhomme. Les Frondeurs devaient d'ailleurs éviter les combats particuliers, parce que les gens de qualité étaient beaucoup moins nombreux parmi eux que parmi les royalistes. Il eût été facile de faire chasser ou mettre en pièces les imprudens qui venaient au milieu de Paris braver l'idole de

en 1612, mort en 1668. Il avait épousé Louise de La Marck, fille du duc de Bouillon. Il faut remarquer, pour éviter la confusion des noms, que lorsque Charlotte de La Marck eut épousé, en 1591, le vicomte de Turenne, et lui eut porté en dot le duché de Bouillon et la principauté de Sedan, le titre de duc de Bouillon continua cependant à être porté par les seigneurs de La Marck

la populace; mais le Coadjuteur repoussa tout expédient de cette nature. Ne croyant pas cependant devoir souffrir des procédés qui discréditaient son parti, après avoir tiré parole de ses amis qu'ils se conformeraient à ses instructions, il régla « que lors du premier » voyage de Jarzay, le duc de Beaufort, ac» compagné d'une centaine de gentilshommes » et d'autant de pages et de laquais, se ren» drait au jardin de Regnard; qu'il traiterait » civilement les compagnons de Jarzay, adres» serait à ce dernier seulement une leçon sur » ses impertinences, et lui défendrait de re» paraître dans Paris, sous peine d'être jeté » dans la rivière. »

Le Coadjuteur répéta plusieurs fois cette leçon; il insista surtout pour qu'on s'abstînt de violence; tout au plus il permettait qu'on brisât quelques violons, lorsque les personnages principaux se seraient retirés et qu'il ne resterait plus que les pages et les laquais.

Toutes choses ainsi convenues, quand le duc de Beaufort fut informé que Jarzay arrivait à Paris avec ses amis, il s'achemina vers le Cours bien accompagné. Au moment où il entra dans le jardin de Regnard, les convives

se lavaient les mains pour se mettre à table; en montant sur la terrasse, il reconnut le duc de Candale, les comtes de Boutteville [1], de Moret, les commandeurs de Jars [2] et de Sou-

[1] François-Henri de Boutteville, duc et maréchal de Luxembourg, né posthume en 1628, mort en 1695, avait épousé Madeleine de Luxembourg, princesse de Tingri. Il était fils de François de Montmorency, comte souverain de Luxe, qui fut décapité pour s'être battu en duel le jour de Pâque 1627, dans la place Royale, contre le marquis de Bussy d'Amboise. La mère du maréchal de Luxembourg était fille de Jean de Vienne, président de la Chambre des comptes.

[2] François de Rochechouart, commandeur de Jars. Il avait été fort persécuté par Richelieu pour son attachement à la Reine. Enfermé à la Bastille, il y passa onze mois dans un cachot sans changer d'habit; il fut ensuite conduit à Troyes. On lui donna pour juge le sieur Laffemas qui l'interrogea quatre-vingts fois. Le jour de la Toussaint, le commandeur de Jars, ayant obtenu permission d'entendre la messe, s'approcha de l'autel où Laffemas et sa femme venaient communier; s'élançant sur son juge, il le saisit à la gorge, et le somma, « pendant qu'il » avait Dieu sur les lèvres, de dire la vérité, et de re- » connaître son innocence. » Laffemas lui répondit avec une grande froideur : « Ne vous plaignez pas, Monsieur, » je vous assure que M. le Cardinal vous aime. » Le commandeur fut condamné à mort; en entendant son arrêt, il dit seulement : « Il faut avoir patience ; le Car-

vray [1], le marquis d'Estourmel [2], et autres seigneurs plus considérables que ceux qu'il s'était attendu à rencontrer. Cette circonstance, au lieu de le porter à la modération, ne servit qu'à lui faire perdre contenance. Pour engager la conversation, il demanda « si ces » messieurs avaient soupé? » Ils répondirent « qu'ils s'y préparaient ainsi qu'il le voyait. » Se souvenant confusément de sa leçon, il leur demanda encore s'ils avaient des violons? et sur leur réponse négative, il ajouta « qu'il en » était bien fâché, parce qu'il les voulait cas- » ser. » Puis, ne sachant plus que dire, il saisit la nappe, la tira fortement à lui, et renversa tous les apprêts du festin.

A ce signal les gens de la suite du duc se

» dinal enragera de voir que je me moque de lui et de ses » tortures. » Au pied de l'échafaud il reçut sa grâce avec le même sang-froid; il partit pour l'Italie, et ne revint en France que sous la régence.

[1] Jacques de Souvray ou Souvré, grand-prieur de France en 1667. C'est lui qui a fait bâtir l'hôtel du Temple pour être la demeure des grands-prieurs. Il était fils de Gilles de Souvré, maréchal de France, et de Françoise Bailleul.

[2] Antoine d'Estourmel, marquis du Frettoy, premier écuyer de madame la duchesse d'Orléans, chevalier de l'ordre en 1646.

jetèrent sur les convives. Jarzay fut gourmé par des pages; le marquis d'Estourmel tira son épée qui lui fut arrachée des mains. Le duc de Candale, protégé dans le tumulte par le duc de Beaufort, n'en fut pas moins outré du procédé; il protesta qu'il en tirerait raison, et quitta Paris avec ses amis, se plaignant de cette aventure comme d'un guet-apens lâchement prémédité et tout-à-fait indigne de gentilshommes.

Le lendemain de son retour à Compiègne, le duc de Candale fit défier le duc de Beaufort. Celui-ci répondit « qu'il n'avait eu l'intention » d'offenser, ni son cousin M. de Candale, ni » aucun gentilhomme de sa compagnie, et » qu'il n'en voulait qu'à Jarzay; que du reste » il ne se battrait pas hors de Paris parce » qu'il n'y serait pas en sûreté contre les » troupes royalistes, mais qu'il était prêt à » faire raison à quiconque viendrait la lui » demander dans l'intérieur de la ville. » Puis comme s'il eût craint en effet quelque entreprise contre sa personne, il fut se loger dans la rue Quincampoix, quartier le plus peuplé de la capitale, et se fit recevoir marguillier de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs.

La Reine, sensible à la mésaventure de ses serviteurs, voulait faire poursuivre juridiquement le duc de Beaufort, aux termes des ordonnances qui punissaient sévèrement toutes voies de fait commises dans l'intérieur des habitations royales [1]. Elle abandonna cependant ce projet parce qu'on ne pouvait attaquer le duc de Beaufort, sans soulever la populace dont il était l'idole, et sans assembler le Parlement qui intervenait en corps dans le jugement des ducs et pairs.

L'insulte faite à la livrée royale dans les rues de Paris avait encore plus vivement irrité Anne d'Autriche. Elle envoya chercher et interrogea elle-même les valets de pied maltraités, et ordonna au procureur-général d'informer contre les coupables. Des poursuites furent commencées, et on eut soin d'omettre le nom du duc de Brissac, pour éviter la nécessité de convoquer le Parlement; mais les Frondeurs mettaient autant de zèle à provoquer l'assemblée des Chambres que le ministre à l'éviter. Le duc de Brissac présenta

[1] La maison de Regnard était dans l'intérieur du jardin des Tuileries. « Ce Regnard avait été laquais de l'évêque « de Beauvais, puis son valet de chambre. Comme il

requête à l'effet d'être compris dans la procédure, et la Reine dut encore cette fois renoncer à sa vengeance.

Il était d'autant plus important pour le ministre d'empêcher le Parlement de se réunir alors, que le mauvais succès des opérations militaires pendant la campagne, eût favorisé les attaques des Frondeurs. Cambrai, défendu par une faible garnison, avait cependant résisté à l'armée française, et un secours considérable ayant pénétré dans la place, le comte d'Harcourt désespéra du succès, leva le siége et ne forma aucune autre entreprise *.

La cour revint tristement à Compiègne où M. le Prince se rendit aussitôt **, s'affligeant

» entrait au Louvre par le moyen de son maître, il était
» accoutumé de présenter tous les matins un bouquet à
» la Reine qui aimait les fleurs. Ces petits présens étant
» bien reçus, Regnard obtint de Sa Majesté quelques
» récompenses, et entre autres la jouissance d'une partie
» du jardin des Tuileries. Il y bâtit une maison et l'em-
» bellit si bien que ce lieu devint un réduit pour les per-
» sonnes de la plus haute qualité. On s'y divertissait, on
» y jouait et souvent même on y tenait des conférences
» sur les affaires du temps. » *Mémoires de Joly.*

* 24 juin.

** 3 juillet.

peu dans son ame d'un échec qui rendait ses secours plus nécessaires. Toujours humble et soumis dans la mauvaise fortune, Mazarin accueillit M. le Prince avec de grandes caresses. Celui-ci, par une disposition contraire, parut oublier ses ressentimens, et offrit de bonne grâce son assistance pour ramener le Roi dans Paris. Le Cardinal désirait vivement ce retour, mais il craignait le peuple et le Parlement; M. le Prince ne craignait rien, et trouvait quelque plaisir à triompher à la fois des ennemis qu'il avait vaincus et du ministre qui se cachait sous son égide.

A la nouvelle du prochain retour du Roi, les marchands et les bourgeois de Paris firent paraître une grande joie. Le Coadjuteur, voulant se donner le mérite de ce qu'il ne pouvait empêcher, vint à Compiègne avec apparât supplier Sa Majesté de se rendre aux vœux de son peuple. La Reine répondit favorablement à ces instances, et chercha à profiter de l'occasion pour amener quelque rapprochement entre son ministre et le Coadjuteur. Mais ce dernier resta inflexible et refusa même de faire au Cardinal une visite de simple politesse : « Il deviendrait, disait-il, inutile au

» service du Roi, s'il perdait son crédit sur le
» peuple : conséquence infaillible de la dé-
» marche qui lui était demandée. »

Le Coadjuteur assure, dans ses Mémoires, que son refus irrita violemment la Reine, et que la proposition fut faite au conseil de l'assassiner. Les événemens de ce temps ne présentent point cependant un tel caractère d'atrocité, et particulièrement alors la Reine aurait voulu calmer les esprits et adoucir les inimitiés. Elle se réconcilia même avec la duchesse de Chevreuse, et la reçut à Compiègne avant de partir pour Paris. Cette ancienne favorite, accueillie d'abord avec froideur, reprit peu à peu quelque crédit. La Reine ne l'aimait plus, mais les habitudes de familiarité et de confiance durent souvent chez les princes plus long-temps que les sentimens qui les ont fait naître. Nous retrouverons madame de Chevreuse admise aux conseils d'Anne d'Autriche, et employée par elle dans les momens les plus critiques.

L'entrée de Leurs Majestés dans la capitale fut magnifique ; une foule immense s'était portée au-devant d'elles jusqu'au Bourget. Le duc de Montbazon, le prévôt des marchands, les

échevins et le corps de ville, les attendaient au haut du faubourg Saint-Denis. Partout sur leur passage, les gouttières et les toits des maisons étaient couverts de spectateurs. Le cardinal Mazarin se montrait à la portière de la voiture du Roi, et le peuple saluait avec des cris d'allégresse cet homme naguère objet d'une haine si violente. M. le Prince, assis auprès de lui, écoutait avec un égal mépris les acclamations populaires et les protestations du Cardinal qui lui jurait une reconnaissance éternelle.

Les grands de l'État et les chefs des compagnies attendaient la Reine au Palais-Royal pour lui offrir leurs hommages. Le lendemain le Coadjuteur vint la complimenter à la tête de son clergé; elle reçut ensuite le Parlement, les compagnies souveraines, le corps de ville et les corps des marchands *. Quelques jours après, le Roi, alors dans sa douzième année, fit une brillante cavalcade, suivi de toute sa cour. Il était richement paré et fit admirer sa hardiesse et sa bonne mine. Mazarin, ne redoutant plus rien du peuple, traversa

* 25 août.

la ville seul dans son carrosse, et fut attendre le Roi dans l'église des jésuites du faubourg Saint-Antoine, où une messe solennelle fut célébrée. Enfin le prévôt des marchands et les échevins donnèrent un grand bal à l'Hôtel-de-Ville.

La Reine s'occupa avec complaisance des détails de cette fête; elle voulut que toute la cour y assistât, régla la parure des dames de sa suite, et envoya elle-même les invitations sans y comprendre la duchesse de Longueville. M. le Prince réclama en faveur de sa sœur, et la situation des affaires ne permettant pas de lui résister pour une bagatelle, la duchesse de Longueville fut invitée. Anne d'Autriche, réduite à cette vengeance, ordonna que le bal aurait lieu en plein jour, « n'en déplaise, ajouta-t-elle, à certaines » dames fardées qui ont été grandes Fron- » deuses et qui ne gagneront rien à la clarté » du soleil. »

Pendant ces fêtes, les intrigues politiques se pressaient avec activité. Le Coadjuteur et sa puissante cabale dans le Parlement redoublaient d'efforts pour obliger le premier président à assembler les Chambres; et les trou-

bles de la Provence et de la Guyenne fournissaient un prétexte plausible à leurs instances. Un mois environ avant la rentrée du Roi, le sieur Loysel, conseiller au Parlement, passant par la grande salle du Palais, avait reçu des mains d'un inconnu une lettre du parlement de Provence adressée à celui de Paris, laquelle lettre, au dire de cet inconnu, aurait été présentée au procureur-général et refusée par lui. Le sieur Melliant interpellé à ce sujet ne convenait pas du fait, et la pièce, dont rien ne constatait l'authenticité, demeurait déposée au greffe sans être ouverte.

Il était cependant de notoriété publique qu'en Provence le comte d'Alais et le Parlement se faisaient la guerre, que la lettre déposée contenait une demande de secours adressée au parlement de Paris. Les conseillers des enquêtes s'agitaient pour obtenir l'assemblée générale des Chambres, que le premier président refusait à cause de la forme irrégulière du message : mais ce prétexte lui échappa bientôt, une lettre du parlement de Bordeaux au parlement de Paris ayant été officiellement remise au procureur-général. Il n'exista plus alors aucune raison valable

pour refuser l'assemblée des Chambres, et le premier président allait l'accorder, lorsque la Reine manda le Parlement au Palais-Royal, espérant que la joie causée par le retour du Roi disposerait les esprits à quelque complaisance.

Le chancelier assura les députés de la compagnie « que les lettres déposées au greffe » restaient désormais sans objet; des nou- » velles plus récentes annonçaient le réta- » blissement de l'ordre en Provence ; le » comte d'Alais et le Parlement étaient ré- » conciliés. On pouvait espérer un aussi heu- » reux résultat en Guyenne des mesures qui » venaient d'être adoptées dans le conseil, » d'accord avec les députés du parlement de » Bordeaux. Les choses en cet état, une dé- » libération sur ces affaires, loin de servir les » intérêts de la Guyenne et de la Provence, » pourrait avoir des résultats fâcheux pour » la tranquillité de ces contrées. »

* On touchait à l'époque des vacations; si en effet les mesures prises par le conseil avaient rétabli l'ordre dans les provinces,

* 3 septembre.

l'intervention du parlement de Paris serait sans objet et sans dignité; si, au contraire, les troubles continuaient, le Parlement serait à temps de délibérer après sa rentrée et le pourrait faire alors avec plus d'efficacité. Ces raisons, appuyées par les sollicitations du ministre, prévalurent dans les Chambres; il fut résolu dans chacune d'elles séparément que pour cette fois, et sans tirer à conséquence, « les lettres des parlemens de Pro-
» vence et de Guyenne seraient décachetées
» par la grand'Chambre et qu'il y serait ré-
» pondu par le premier président sans délibé-
» ration préalable.» Le Parlement s'ajourna ensuite, suivant l'usage, au 11 novembre suivant.

Ce succès fut pour la cour un grand sujet de joie. Loin de se réconcilier avec les formes de gouvernement consenties par la déclaration du 24 octobre, la Reine se montrait chaque jour plus impatiente de toute entrave. Mazarin, non moins persévérant, quoique sous des formes plus timides, travaillait avec une application infatigable à rétablir les choses sur l'ancien pied. Pour y préparer les esprits, il fit alors répandre avec profusion parmi le peuple des écrits favora-

bles au pouvoir absolu [1]. Il cessa aussi de ménager M. le Prince, dont l'appui lui deve-

[1] La presse jouissait d'une entière liberté pendant les troubles de la Fronde, et le public prenait un tel intérêt aux débats politiques, que les pamphlets se débitaient quelquefois au nombre de huit et dix mille exemplaires. M. le comte Daru a bien voulu mettre à ma disposition une collection, en soixante-neuf volumes in-4°, des pièces principales de la polémique du temps. La plupart exposent des théories politiques, et aboutissent à l'un des trois systèmes de gouvernement soutenus par la cour, la magistrature ou la noblesse.

Les princes et les grands réclamaient les états-généraux, auxquels seuls ils reconnaissaient le droit de réformer l'Etat, et de limiter l'autorité royale.

Les magistrats traitaient de prétentions surannées des souvenirs invoqués par la noblesse, et se référaient à la déclaration du 24 octobre, devenue selon eux loi fondamentale de l'Etat, et qui avait créé un nouvel ordre politique en France.

Enfin les partisans du ministre récusaient également les états-généraux et les compagnies souveraines, et n'admettaient comme légitime que l'autorité du monarque. On trouve les passages suivans dans un des écrits publiés sous l'influence de la cour, et les mêmes idées sont reproduites dans presque tous les autres.

« L'expérience a fait voir que pour entretenir la dé-
» claration du 24 octobre, il fallait renverser les maximes
» par lesquelles le grand cardinal de Richelieu avait si

nait moins nécessaire pendant l'absence du Parlement, et reprit ses négociations avec les maisons de Vendôme et d'Épernon pour le mariage de ses nièces. Il donnait en dot à celle que devait épouser le duc de Mercœur, deux cent mille écus comptant, l'amirauté et le premier gouvernement de province qui viendrait

» heureusement commencé de gouverner le royaume. Ce
» serait souffrir que l'autorité du Roi retournât du haut
» point où il l'a élevée à celui dont les anciens Rois se
» sont contentés avec beaucoup d'incommodités, assu-
» jettis qu'ils ont été aux formalités des Etats et des
» assemblées de leur peuple pour les choses de consé-
» quences, esquelles toutefois l'autorité absolue du Roi
» éclate bien mieux qu'aux affaires communes. Cette pièce
» fatale à l'Etat a fait voir que les factieux n'ont d'autres
» desseins que de discréditer les affaires du Roi, et de
» se soustraire à son autorité. C'est ce maudit ouvrage
» qui a inspiré l'audace à tant de monde, sous prétexte
» de la liberté prétendue acquise, de se mêler dans les
» affaires publiques, et d'y introduire la confusion qui
» fait gémir tous les bons et vertueux Français.... C'était
» néanmoins, à les ouir parler, un remède par lequel ces
» nouveaux politiques prétendaient avoir guéri tous nos
» maux ; c'était, disaient-ils, un moyen d'établir le
» commerce et la sûreté publique, de soulager les misé-
» rables, en un mot de nous faire voir un siècle d'or.
» Mais ces empiriques d'Etat, ces médecins non expéri-

à vaquer. Le duc de Mercœur et le duc de Vendôme, son père, acceptaient ces conditions, et bien que le duc de Beaufort persistât à témoigner de la répugnance, des deux côtés on doutait si peu d'une conclusion prochaine, que les invitations furent envoyées pour les fiançailles.

Les parens et les amis de M. le Prince se réunirent alors pour lui représenter le danger auquel il resterait exposé, s'il souffrait cette alliance du premier ministre avec la maison de Vendôme, ancienne rivale de la maison de Condé. La duchesse de Longueville conjurait son frère « de ne pas laisser échapper le mo-
» ment décisif. Le Cardinal n'était en état de
» lui refuser rien. Pour être le maître il lui
» suffisait encore de le vouloir. » M. le Prince

» mentés vous firent croire que vous étiez malades pour
» faire une épreuve sur vous ; ou si vraiment vous l'étiez,
» vous prîtes de leur main des remèdes plus dangereux
» que votre maladie.... Il n'y a pas de remontrances,
» quelqu'humilité qu'elles puissent feindre, si cependant
» on cesse d'obéir, qui ne soient des rébellions, sem-
» blables aux révérences que faisaient les Juifs au sau-
» veur du monde en le crucifiant. » *Avis désintéressé aux bourgeois de Paris.*

écoutait ces avis et demeurait incertain : il semblait fatigué par la plus pénible anxiété. Un de ses amis, qui couchait près de lui en qualité de premier gentilhomme de sa chambre, rapporte qu'il passait les nuits dans une agitation violente, et donnait tous les signes d'un profond chagrin.

Le prince de Condé ne manquait cependant ni de volonté ni de courage; mais également ennemi du despotisme de la Reine et de l'autorité légale des Parlemens, sa position présentait des difficultés insolubles, et quelque parti qu'il choisît, il semble qu'il ne pouvait manquer de s'en repentir bientôt.

A la fin poussé à bout par l'insolence du Cardinal qui devenait excessive aussitôt qu'il se croyait le plus fort, M. le Prince se décida à se mettre en défense, et, pour satisfaire au moins en partie aux exigences de sa famille, il somma la Reine d'exécuter les engagemens pris lors du traité de Saint-Germain, et de remettre au duc de Longueville la place du Pont-de-l'Arche [1].

[1] Pour comprendre l'importance de cette affaire, il ne faut pas oublier qu'à cette époque une place forte était

Depuis six mois le ministre éludait l'exécution de cette promesse très-préjudiciable, en effet, à l'autorité royale. Le duc de Longueville tenait déjà en Normandie les gouvernemens de Dieppe, du château de Caen, du vieux Palais de Rouen; s'il y joignait encore le Pont-de-l'Arche, il ne lui manquait plus que le titre de duc de Normandie. Réduite à donner une réponse décisive, la Reine déclara « que la demande de M. le Prince était contre » les maximes d'État, qu'elle en serait responsable au Roi son fils; qu'elle aimerait » mieux céder le tiers du royaume aux ennemis, que le Pont-de-l'Arche au gouverneur de la province. »

Après ce refus, M. le Prince, suivant sa coutume, devint plus pressant. Il s'adressa au premier ministre, et en ayant aussi reçu une

d'une toute autre conséquence que de nos jours; l'artillerie étant rare et mal servie, la moindre citadelle arrêtait une armée entière. Pour s'en rendre maître, il fallait un siége en règle, du temps, des dépenses fort considérables; aussi la politique constamment mise en pratique par le cardinal de Richelieu avait été de séparer les gouvernemens des provinces de ceux des places fortes situées dans ces provinces.

réponse négative prononcée avec assez de résolution, il lui porta la main au visage, la lui passa rudement sous le menton, et s'éloigna, disant avec un éclat de rire ironique: *Adieu, Mars.* Le lendemain, loin que la réflexion le disposât à se repentir de cette violence, il traita durement M. Le Tellier, qui venait conférer avec lui dans l'espoir d'accommoder l'affaire, et le chargea de signifier au Cardinal qu'il se déclarait son ennemi capital et ne le verrait plus qu'au conseil.

Aussitôt que cet éclat fut connu dans Paris, la noblesse vint en foule s'offrir à M. le Prince. Le Palais-Royal demeura désert, les officiers même de la maison du Roi et de la Reine grossissaient l'affluence à l'hôtel de Condé. Le Coadjuteur, jugeant le moment favorable pour former l'alliance qu'il avait tant souhaitée [1], pressa M. le Prince, comme avant la guerre de Paris, de se mettre à la tête de tous les partis que soulevait le despotisme d'un ministre étranger, et lui offrit l'assistance du peuple et des compagnies souveraines. A la vérité, il ne pouvait lui répondre du premier

[1] Voir la page 271 du premier volume.

président toujours ami de la paix et étranger aux intrigues; mais le président de Bellièvre, après Mathieu Molé, l'homme le plus considérable du Parlement, se faisait fort d'entraîner la compagnie malgré la résistance de son chef.

M. le Prince, excité par sa famille et par son propre ressentiment, accepta les offres du Coadjuteur et du président de Bellièvre; il se rapprocha publiquement des Frondeurs, et, dans un grand repas donné chez un baigneur[1] aux chefs des compagnies souveraines, il se laissa aller aux derniers emportemens contre la Reine et son ministre. Mazarin comprit alors qu'il était perdu. La réunion de la noblesse et de la magistrature sous un chef tel que M. le Prince, ne lui laissait que le choix d'une prompte retraite ou d'une entière soumis-

[1] « On remarqua qu'en portant une santé, M. le Prince » dit tout haut : *A la Reine, à La Rivière!* et cela d'un » ton qui donnait à douter s'il la portait à l'abbé de » La Rivière qui était présent, ou s'il voulait dire qu'il » fallait noyer le Cardinal, à qui on prétend qu'il en- » voya le lendemain une lettre avec cette inscription : » *A l'illustrissimo signor Facquino.* »

Mémoires de Guy Joly.

sion ; il se résigna facilement à ce dernier parti ; mais toutes ses bassesses furent d'abord reçues sans pitié. M. le Prince se montrait inexorable, et sa colère, soigneusement entretenue par ses amis, semblait augmenter d'heure en heure.

Cependant au moment où la consternation de la Reine était à son comble, le Cardinal ayant déjà fait les préparatifs de son départ pour l'Italie, la violence de M. le Prince se calma subitement; ses incertitudes recommencèrent, son aversion pour la magistrature se réveilla plus violente, et *pendant trois jours*, au dire du duc de Rohan [1], *il se repentit trois*

[1] Henri de Chabot, né en 1616, mort en 1655. Il épousa, en 1645, Marguerite de Rohan, fille et unique héritière d'Henri duc de Rohan, « qui avait, en 1629, » traité *de couronne à couronne* avec Louis XIII. » (*M. de Voltaire.*)

Quoique la maison de Chabot fût ancienne et illustre, la duchesse douairière de Rohan, fille du grand Sully, trouva ce mariage désavantageux pour sa fille, et s'y opposa long-temps. Le prince de Condé, alors duc d'Enghien, ami particulier du comte de Chabot, le servit puissamment dans cette affaire; il obtint pour lui des lettres de duc et pair, et sa substitution aux nom et armes de la maison de Rohan.

cents fois. La victoire désormais facile n'excitait plus son courage ; il considéra quelles en seraient les suites, et ne mesura pas sans effroi les embarras qu'elle allait lui laisser. Déjà il ne pouvait s'accorder avec ses nouveaux alliés sur le choix d'un successeur pour le cardinal Mazarin : les Frondeurs demandaient Châteauneuf, ancien ennemi de la maison de Condé; M. le Prince soutenait Chavigny sans pouvoir le faire agréer, et, par voie de conciliation, le duc d'Orléans proposait l'abbé de La Rivière.

Ce dernier concurrent était cependant peu redoutable pour le ministre; il s'employait, au contraire, avec un grand zèle à négocier un accommodement entre la cour et M. le Prince, espérant, pour prix de ses services, obtenir enfin le chapeau de cardinal promis depuis si long-temps à son ardente ambition [1].

Au moment de prendre un parti décisif, un dernier rendez-vous fut assigné à l'hôtel de Condé. Le Coadjuteur et le président de Bellièvre s'y rendirent à sept heures du matin [*]; ils éveillèrent M. le Prince qui dormait encore pro-

[1] Voir la page 279 du premier volume.

[*] 18 septembre.

fondément, et ne furent pas peu surpris d'apprendre « qu'il renonçait à tous les plans » concertés depuis quinze jours, qu'il acceptait le Pont-de-l'Arche pour le duc de Longueville, quelques autres avantages pour » ses principaux amis, et laissait à ce prix » Mazarin à la tête des affaires. »

Pour expliquer son changement de résolution, M. le Prince ajouta « qu'il voyait bien » qu'il n'avait à choisir qu'entre ce parti et » la guerre civile ; que son honneur et sa » conscience ne lui permettaient pas la guerre » civile ; qu'après tout il était d'une naissance » à laquelle la conduite du Balafré ne pouvait » convenir. » Il assura cependant le Coadjuteur et le président de Bellièvre de sa protection, si elle leur devenait nécessaire. Puis, les congédiant brusquement, il s'habilla à la hâte et fut prendre le duc d'Orléans avec lequel il se rendit chez la Reine.

Cette résolution avait été si soudaine, que Lenet [1], un des confidens les plus intimes de

[1] Pierre Lenet, fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne. Il devint, en 1641, procureur-général près le même parlement, puis conseiller d'Etat, et mourut en

M. le Prince, rencontrant sa voiture au bout du Pont-Neuf, apprit seulement alors par un des gentilshommes de la suite que l'accommodement était conclu. Lenet courut en hâte à l'hôtel de Condé en avertir la duchesse de Longueville; il la trouva consternée de cette nouvelle, que le prince de Marsillac venait de lui annoncer. Blessée pour son compte de n'avoir pas été consultée, elle était surtout inquiète pour son frère, dont la sûreté lui semblait compromise par cet accommodement.

Au moment où elle expliquait à Lenet son chagrin et ses inquiétudes, M. le Prince revint du Palais-Royal : « Eh bien, ma sœur!
» lui dit-il avec quelque embarras, le Maza-
» rin et moi ne sommes plus que deux têtes
» dans un bonnet. — Cela est bien joli, mon
» frère, répondit sérieusement la duchesse; je
» prie Dieu que vous ne perdiez pas, à ce jeu,
» tous vos amis et votre crédit, que l'abbé de
» La Rivière, ni M. le duc d'Orléans ne vous

1671. Lenet fut un des serviteurs les plus habiles de M. le Prince, et eut une grande part à la conduite de ses affaires; il a laissé des Mémoires imprimés, souvent cités dans la suite de cette Histoire.

» rendront pas, et encore moins le Cardinal et
» la Reine. »

La duchesse de Longueville prévoyait avec sagacité les conséquences de la conduite de son frère; en se raccommodant avec le Cardinal, il restait irréconciliable avec les Frondeurs et détachait de lui les chefs de la noblesse. L'appui de la cour eût été une faible compensation pour ces pertes, mais M. le Prince ne songeait pas même à se l'assurer. Il continua à traiter le Cardinal avec un extrême dédain. Au lieu de témoigner à la Reine quelque contentement de la grâce qu'il obtenait pour le duc de Longueville, il ne montra que de la mauvaise humeur « qu'on la lui eût fait attendre
» si long-temps, et qu'on l'eût réduit à recevoir
» les avances d'anciens ennemis communs
» auxquels désormais il ne pouvait plus re-
» fuser sa protection s'ils venaient la récla-
» mer. »

Mazarin n'épargnait cependant aucun moyen pour fléchir M. le Prince; il protestait « que S. A. n'aurait jamais un serviteur
» plus fidèle; il la suppliait d'être en tout
» point l'arbitre de sa conduite; si le mariage
» de sa nièce et du duc de Mercœur était

» entre eux la pierre d'achoppement, il rom-
» prait ce mariage, et mettrait sa nièce au
» couvent; il offrait même d'y mettre toutes
» les autres; enfin il ne conserverait que par
» obéissance une autorité qu'il serait toujours
» prêt à déposer. »

C'était moins le renversement du ministre que son entière dépendance qu'avait souhaité M. le Prince; le jugeant alors assez humilié, il consentit à signer les conditions d'un traité qu'avait rédigé l'abbé de La Rivière. Elles portaient « que le Cardinal romprait le ma-
» riage de sa nièce avec le duc de Mercœur
» et ne marierait ses autres nièces qu'avec le
» consentement de M. le Prince; que l'ami-
» rauté demeurerait vacante [1]; qu'il ne serait
» accordé aucune charge, gouvernement ou
» bénéfice considérable, que sous l'agrément
» de M. le Prince; enfin qu'on ne ferait point
» commander d'armée qu'il n'eût approuvé le
» choix du général et des moindres officiers. »

La Reine et le Cardinal signèrent aussi ce traité dont un double fut déposé entre les mains du président Molé. Les conditions de-

[1] Voir la page 180 du premier volume.

meurèrent fort secrètes; il importait surtout de les cacher au duc d'Orléans, qu'elles dépouillaient de l'influence qui lui appartenait en qualité de lieutenant-général du royaume. Informé dans la suite de la part que l'abbé de La Rivière avait prise à cette négociation, Gaston ne le pardonna pas à son favori.

M. le Prince par cet accommodement humiliait profondément la Reine et le cardinal Mazarin; il perdait la confiance des chefs de la noblesse et restait irréconciliable avec les Frondeurs : entouré ainsi d'amis mécontens et d'ennemis déclarés ou secrets, il semblait difficile qu'il échappât long-temps aux vengeances qu'il avait provoquées.



CHAPITRE IX.

Le prince de Condé mécontente la noblesse. — Troubles de la Provence et de la Guyenne. — Affaire des rentes de l'Hôtel-de-Ville. — Les rentiers forment des assemblées. — Le Coadjuteur et le duc de Beaufort se déclarent leurs protecteurs. — M. le Prince se laisse persuader par Mazarin que les Frondeurs veulent l'assassiner. — Il les accuse au Parlement. — Triomphe du Coadjuteur.

Du 1er octobre 1649 au 4 janvier 1650.

Le prince de Condé ne se reposait pas entièrement sur la bonne foi de ses ennemis. Il prévit qu'on aurait la pensée de le faire arrêter, et jugeant avec raison qu'un coup d'État de cette importance ne pourrait s'exécuter sans le concours du lieutenant-général du royaume, il s'assura de l'abbé de La Rivière, à qui le faible Gaston ne savait cacher aucun secret. En ce moment, La Rivière pressait à Rome sa nomination au cardinalat, et croyait n'avoir plus à redouter que les prétentions rivales du prince de Conti. M. le Prince lui

promit de le débarrasser de cette concurrence, et lui demanda en retour de s'engager par serment à l'avertir des projets contraires à sa sûreté, qui pourraient être communiqués au duc d'Orléans.

Par politique ou par fidélité, La Rivière ne voulut prendre cet engagement qu'avec l'autorisation de son maître. Celui-ci intervint dans ce singulier accord, et dispensa solennellement son favori de l'obligation de garder aucun de ses secrets envers le prince de Condé. L'abbé de La Rivière fit alors le serment demandé, et M. le Prince, certain d'être informé par cette voie de tout ce qui se passerait au Luxembourg, conçut d'autant plus de sécurité, qu'il s'était ménagé au Palais-Royal une intelligence non moins intime.

Quand les seigneurs de la cour étaient venus s'offrir à l'hôtel de Condé contre le premier ministre, le marquis de Jarzay avait fait demander mystérieusement qu'on lui envoyât une personne sûre à laquelle il pût s'ouvrir en secret de quelque chose de très-important. M. le Prince chargea Lenet d'aller recevoir ce message, ne doutant pas qu'il ne fût question de propositions d'accommodement de la part du car-

dinal Mazarin. Lenet se rendit donc chez le marquis qui, après avoir soigneusement fermé les portes, lui confia « qu'il se trou-
» vait en état de conquérir les bonnes grâ-
» ces de la Reine. Si M. le Prince voulait lui
» assurer sa protection et promettre de le
» défendre au besoin contre le Cardinal, il
» se faisait fort de ruiner en peu de temps
» l'ennemi commun. En attendant il offrait
» d'informer chaque matin M. le Prince par
» une voie secrète de tout ce qui se passerait
» au Palais-Royal. »

Lenet craignit de se compromettre en traitant sérieusement une affaire si délicate. Il feignit de la prendre en raillerie, dit à Jarzay « qu'il le priait de se souvenir de lui quand
» il serait dans son royaume, » et retourna rendre compte à l'hôtel de Condé de ce qu'il venait d'apprendre.

Encouragé par M. le Prince, et certain à tout événement d'être protégé par lui contre le Cardinal, Jarzay redoubla d'assiduités auprès de la Reine. « Il était reçu chez elle dans les
» heures du soir qu'elle consacrait à sa société
» intime. Il affectait auprès d'elle de grands
» attendrissemens, lui donnait des louanges

» continuelles, et ne négligeait rien pour la » convaincre qu'il allait fort au-delà du zèle » et de la fidélité que les sujets doivent à leur » souverain [1]. »

Le cardinal Mazarin conçut bientôt une violente jalousie et demanda que Jarzay fût éloigné ; mais la Reine n'y voulut pas consentir; elle le défendait, disant « qu'il était un hon- » nête bouffon, d'un esprit agréable, dont on » pouvait souffrir les contes pour se divertir » innocemment. » Bientôt le manége de Jarzay et la jalousie du Cardinal fixèrent l'attention de toute la cour; les amis les plus intimes de la Reine, « soutenant toujours qu'elle était » sage et dévote, convenaient qu'une femme » espagnole se pouvait néanmoins attaquer » avec quelque espérance. » Jarzay avait mis dans ses intérêts madame de Beauvais [2]; les Mémoires du temps disent qu'elle n'était pas *ennemie de nature*, et la grande familiarité

[1] *Mémoires de madame de Motteville.*

[2] Première femme de chambre de la Reine. Elle était vieille et borgne. On assure cependant qu'elle reçut les premiers vœux de Louis XIV.

dont elle jouissait auprès de sa maîtresse, lui donnait les moyens de servir cette intrigue. N'osant écrire directement à la Reine, Jarzay écrivait à madame de Beauvais des lettres passionnées, où, sans nommer l'objet de ses hommages, il le désignait assez clairement pour être sûr d'être compris ; ces lettres étaient mises sous les yeux de la Reine, qui les lisait sans colère.

M. le Prince ne comptait guère cependant sur le succès de Jarzay. Il dit d'abord à Lenet « qu'il ne croyait pas la Reine capable de » prendre confiance en un homme de si peu » de jugement, et qu'il manquait à ce jeune » fou bien des choses nécessaires pour soutenir » une entreprise d'autant de poids que celle » dont il flattait sa vanité. » Telle était en effet la conséquence du mélange de politique et de galanterie si fréquent à la cour d'Anne d'Autriche, que les qualités seulement agréables ne suffisaient pas pour réussir auprès des femmes, et que les choses frivoles avaient le plus souvent un côté sérieux.

L'accommodement du prince de Condé avec le cardinal Mazarin amena bientôt les résultats prévus par la duchesse de Longue-

ville : la haine qu'inspirait le ministre se tourna contre son protecteur. Trop fier pour chercher à retenir les amis qui s'éloignaient de lui, M. le Prince *savait mieux gagner des batailles que des cœurs* [1]. La duchesse de Longueville était encore moins disposée que son frère à se concilier les esprits par des prévenances. Tous les deux, irrités par la malveillance, semblèrent prendre à tâche de l'augmenter. « Dans les choses importantes, » ils s'attachaient à fâcher les gens, et dans la » vie ordinaire, ils étaient si impraticables » qu'on n'y pouvait pas tenir. Dans les visites » qu'on leur rendait, ils faisaient paraître » un ennui dédaigneux et témoignaient ou» vertement qu'on les importunait. De quelque » qualité qu'on fût, on attendait des temps in» finis dans l'anti-chambre de M. le Prince, et » fort souvent, après avoir bien attendu, il » renvoyait tout le monde sans que personne » eût pu le voir [2]. »

Le mécontentement que causaient ces procédés, soigneusement entretenu par les arti-

[1] *Mémoires de Nemours.*

[2] *Idem.*

fices du cardinal Mazarin, devint chaque jour plus général, et éclata enfin avec violence à l'occasion d'une affaire dans laquelle M. le Prince soutint imprudemment la maison de La Rochefoucault contre toute la noblesse du royaume.

Le prince de Marsillac demandait pour sa femme *le tabouret* chez la Reine, et quelques autres distinctions de ce genre, que, dans le langage de l'étiquette, on nommait *les honneurs du Louvre*. Nous pourrions aujourd'hui méconnaître l'importance de cette prétention, qui sous un aspect frivole cachait cependant une ambition sérieuse. Les honneurs du Louvre n'étaient accordés en France qu'aux pairs du royaume et aux princes de maisons souveraines. Or, le duc de La Rochefoucault vivant encore, le prince de Marsillac ne pouvait prétendre aux droits de la pairie; il n'avait point de souveraineté : c'était donc un rang à part qu'il réclamait pour sa maison dans l'ordre de la noblesse.

L'esprit de cet ordre, mélange bizarre d'orgueil républicain et de frivolité aristocratique, admettait les prééminences fondées sur la possession des charges, des grades mi-

litaires, et sur d'autres titres positifs; mais *l'égalité de naissance* restait un principe sans exception, et tous les gentilshommes français se prétendaient aussi nobles que le Roi. Sous des prétextes plus ou moins spécieux, les honneurs du Louvre avaient cependant été obtenus par les maisons de Rohan, de La Tremoille et de Bouillon, et celle de La Rochefoucault, non moins illustre qu'aucune autre du royaume, s'autorisait de ces exemples.

M. le Prince voulut favoriser Marsillac, qui presque seul entre les grands de l'État lui demeurait alors fidèle, et il se chargea de présenter sa demande au conseil : Mazarin l'accueillit volontiers, dans l'intention de faire retomber sur M. le Prince les haines qu'elle allait exciter. L'opposition fut en effet générale et violente; les princes de maisons souveraines s'assemblèrent chez le duc de Chevreuse, les ducs et pairs chez le duc d'Uzès, les seigneurs non titrés chez le marquis de Montglat. Tous résolurent de ne point souffrir qu'on accordât de priviléges à la maison de La Rochefoucault : ils demandèrent même qu'on supprimât ceux qu'avaient obtenus les

maisons de Rohan, de La Tremoille et de Bouillon.

En apparence indifférent à la querelle, Mazarin l'attisait sous main avec perfidie; d'une part, il encourageait M. le Prince à persister dans son entreprise en lui promettant son appui; de l'autre, il provoquait les assemblées de la noblesse, et faisait dire aux plus violens « qu'il trouvait leurs plaintes raisonnables » et les satisferait aussitôt si cela dépendait » de lui; mais qu'en cette occasion comme » en toutes les autres il devait céder à M. le » Prince, dont on savait bien que l'orgueil » indomptable n'écoutait aucune représenta- » tion. »

Les bons serviteurs du prince de Condé lui représentèrent en vain « que pour un ami de » sa sœur qui n'était guère des siens, il n'é- » tait pas sage de s'attirer la haine de tant de » braves gens et de personnes de qualité. » M. le Prince ne savait pas reculer; « il menaça » publiquement de son inimitié ceux qui se » rendraient aux assemblées de la noblesse. » Elles devinrent néanmoins chaque jour plus nombreuses, et un acte d'union signé par huit cents princes, ducs et gentilshommes,

déclara « sans honneur et sans foi, quiconque
» se séparerait de la cause commune. Si l'un
» des signataires était troublé ou attaqué en
» quelque sorte que ce fût, tous s'engageaient
» à prendre ses intérêts sans pouvoir s'en sé-
» parer, à peine d'être déclarés indignes du
» titre de gentilhomme. »

L'esprit de discussion fermentait dans toutes les têtes, et chacun, à cette époque, soumettait les actes de l'autorité à un examen raisonné. « Le Roi, disaient les princes et les
» gentilshommes, peut accorder, dans l'ordre
» de la noblesse, des distinctions fondées sur
» la différence des titres et des grades mili-
» taires dont il est le dispensateur; mais c'est
» renverser les lois fondamentales de l'État,
» que d'élever une maison au-dessus de toutes
» les autres par un acte de puissance absolue,
» et c'est une œuvre de folie que de faire
» princes par lettres-patentes ceux qui ne
» sont pas nés tels. »

D'une question d'étiquette on en venait ainsi à discuter les limites du pouvoir des Rois, l'indépendance de la noblesse, l'ancienne constitution de la monarchie : questions graves, toujours menaçantes pour l'autorité, et

que le ministre ne voyait pas agiter plus volontiers dans une assemblée de gentilshommes que dans la chambre de Saint-Louis. Déjà quelques-uns demandaient la convocation des états-généraux, d'autres « proposaient de s'a» dresser au Parlement après sa rentrée, pour » qu'il réglât la contestation présente, suivant les » lois, exemples et constitutions du royaume. » Le Coadjuteur avait promptement aperçu le parti qu'il pourrait tirer des assemblées de la noblesse, et travaillait à s'en rendre maître.

Consterné de la tournure inattendue de cette affaire, pris au piége qu'il avait tendu, Mazarin n'épargna rien pour réparer son imprudence. M. le Prince, étonné lui-même d'un déchaînement si furieux, abandonna enfin le prince de Marsillac, et quatre maréchaux de France portèrent à la noblesse, au nom de la Reine et des princes, l'assurance qu'il ne serait rien innové relativement à ses honneurs, droits et prérogatives.

Il n'existait plus alors aucun motif pour continuer les assemblées. Cependant les gentilshommes se montraient peu disposés à se séparer ; ils résistèrent pendant plusieurs jours aux injonctions et aux menaces ; à la fin une

majorité de quelques voix seulement, gagnée par les efforts réunis de la cour, du duc d'Orléans et du prince de Condé, prononça la dissolution des assemblées, et cette affaire demeura assoupie. Assez d'autres à Paris et dans les provinces troublaient en ce moment la tranquillité publique.

En Provence les conditions de la paix de Saint-Germain n'avaient point été exécutées [1]. Le comte d'Alais [2] ne licencia pas ses troupes et continua ses exactions. Le parlement d'Aix lança des arrêts ; le gouverneur répondit par des ordonnances. Les bourgeois et les gentilshommes reprirent les armes; des deux côtés on commettait toutes sortes de violences; mais

[1] Voir la page 352 du premier volume.

[2] Louis de Valois, comte d'Alais, né en 1596, mort en 1653, marié à Henriette de La Guiche. Il était fils de Charlotte de Montmorency et de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, roi de France, et de Marie Touchet.

Il est remarquable que le duc d'Angoulême, né en 1573, se remaria en seconde noces, en 1644, à Françoise de Narbonne, qui, après soixante-trois ans de veuvage, mourut en 1714; de sorte que la belle-fille de Charles IX a vu commencer le règne de Louis XV.

le Parlement procédant contre ses ennemis, par les voies judiciaires, donnait à ses vengeances une autorité légale.

Le sieur d'Esmaux fut condamné à la roue, pour avoir attaqué le lieutenant du sénéchal de Draguignan. Le baron de Figuenières fut condamné à mort avec trente *de ses sujets*, pour avoir tenu, malgré les défenses, une garnison dans son château. Ne pouvant espérer bonne justice dans leur province, les gentilshommes obtenaient, par le crédit du gouverneur, que leurs procès civils ou criminels fussent évoqués au conseil du Roi; mais ces évocations demeuraient inutiles, parce qu'il ne se trouvait pas d'huissier qui osât s'exposer aux vengeances du parlement d'Aix, en lui signifiant les arrêts du conseil.

Plusieurs édits et déclarations royales, enjoignant aux deux partis de poser les armes, étaient demeurés sans effet. Le comte de Saint-Agnan [1], commissaire extraordinaire du

[1] François de Beauvillier, comte, puis duc de Saint-Agnan, conseiller d'Etat et premier gentilhomme de la chambre du Roi; marié, en 1633, à Antoinette Servien; mort en 1687. Il fut père du duc de Beauvillier, ami de Fénélon, et gouverneur du duc de Bourgogne.

Roi, n'avait pas obtenu plus de succès. La Reine, en espérant davantage de son intervention personnelle, manda à Paris des députés du Parlement et de la noblesse pour y plaider leur cause en sa présence.

A leur arrivée dans la capitale, les magistrats de Provence réclamèrent l'appui de leurs confrères de Paris, et les députés de la noblesse se placèrent sous la protection du prince de Condé. Admis dans le conseil du Roi, les gentilshommes lurent le cahier de leurs doléances. Leurs adversaires y étaient représentés « comme des républicains qui louaient les » Hollandais d'avoir su acquérir leur liberté » par la voie des armes; qui admiraient les » Suisses de s'être si bien conservés dans la » leur; qui blâmaient les Anglais d'avoir fait » mourir leur Roi, mais les estimaient d'avoir » éteint la royauté. Selon eux, la haine et les » accusations des magistrats contre le gou- » verneur, n'avaient d'autre cause que la » protection accordée par ce prince à la no- » blesse de Provence, que le parlement » d'Aix poursuivait avec une haine désor- » donnée. »

Les députés du Parlement se présentant à

leur tour pour exposer leurs griefs et répondre aux accusations portées contre eux, M. le Prince « les menaça de les faire tous *périr* » *sous le bâton*, s'ils continuaient à décrier le » comte d'Alais ; » et sans respect pour la présence de la Reine, il les chassa du conseil. Mazarin ne perdit pas cette occasion de faire à M. le Prince de nouveaux ennemis ; il témoigna aux députés une sensibilité hypocrite, et leur promit en secret sa protection pour eux et pour leur compagnie.

En Guyenne comme en Provence, le Parlement faisait la guerre au gouverneur, et le joug du duc d'Épernon n'était pas moins pesant que celui du comte d'Alais; mais relativement aux affaires de Guyenne, le prince de Condé et le premier ministre semblaient avoir échangé leur politique. C'était M. le Prince qui défendait au conseil la cause du parlement de Bordeaux, pendant que Mazarin y soutenait de toutes ses forces les intérêts du duc d'Épernon à la famille duquel il projetait toujours en secret d'allier la sienne [1]. La confiance que les deux partis plaçaient dans leurs puis-

[1] Voir la page 4 de ce volume.

sans protecteurs augmentait l'acharnement mutuel, et la Guyenne restait en proie aux fureurs de la guerre civile.

Les hostilités, déjà commencées avant le siége de Paris, et suspendues un moment après le traité de Saint-Germain, avaient éclaté depuis avec une nouvelle violence. Une des causes principales de l'animosité des peuples de Guyenne, était l'entreprise du gouverneur qui faisait construire des forts sur divers points de la Dordogne, et notamment une citadelle à Libourne. Rien n'excitait davantage la haine et la méfiance des bourgeois, que ces châteaux considérés comme des repaires de la tyrannie[1]. Aussi, dans un accord conclu entre le duc d'Épernon et le Parlement, par la médiation du vicomte d'Argenson[2], commissaire ex-

[1] Quelques années auparavant, la ville de Bordeaux avait acheté à la maison de Condé, au prix de trois cent mille francs, la permission de démolir le château de Fronsac.

[2] Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, bailly de Touraine et conseiller d'Etat, mort en 1709. Il était fils de Voyer d'Argenson, ambassadeur à Venise, et d'Hélène de Lafont.

traordinaire du Roi, avait-il été stipulé que les travaux commencés à Libourne seraient abandonnés. Au mépris de cette condition, ils furent repris et poussés en grande hâte. Le peuple de Bordeaux s'émut à ce sujet, et un arrêt du Parlement lui ayant permis de sortir en armes pour chasser les travailleurs, six mille hommes se portèrent à Libourne; mais surpris au retour par les troupes du duc d'Épernon, ils furent taillés en pièces, et un petit nombre parvint à regagner la ville.

A la suite de ce massacre, le gouverneur, représentant les magistrats comme agresseurs, obtint par son crédit à la cour des lettres-patentes portant l'interdiction du parlement de Bordeaux. Accompagné d'une suite nombreuse de soldats et de gentilshommes, il rentra dans la ville et se rendit au Parlement pour y faire vérifier ces lettres et jouir de son triomphe *. Une grande sédition s'éleva à l'instant parmi le peuple. La suite du duc d'Épernon fut dispersée; lui-même, resté seul dans le palais à la merci de ses ennemis, fut heureux d'échapper sain et sauf. Le Parlement, délibé-

* 24 juillet.

rant ensuite, arrêta que de très-humbles remontrances seraient adressées au Roi, et que, nonobstant l'interdiction, l'exercice de la justice continuerait.

Des députés partirent aussitôt de Bordeaux, pour venir à la cour justifier cette conduite et réclamer l'appui du parlement de Paris. De son côté, le duc d'Épernon envoya solliciter des ordres sévères contre les révoltés et surtout des forces pour les soumettre. En attendant les renforts qu'on lui promit, il réunit les troupes de son gouvernement, s'approcha de la ville et commit de grands désordres dans les campagnes environnantes.

* Ne gardant plus alors aucune mesure, le Parlement rendit un arrêt par lequel, « considérant que des massacres, pillages, ruines, » ravages, démolitions de maisons, étaient » journellement commis par les ordres du » sieur duc d'Épernon; qu'il avait été tiré, » par ses troupes, plus de quatre mille coups » de canon sur la ville, et qu'après tant de » désolations réitérées et de fois violées, il se» rait impossible d'entretenir avec lui la cor-

* 9 septembre.

» respondance nécessaire pour le service du
» Roi; il déclarait ledit sieur duc d'Épernon
» perturbateur du repos public, faisait inhi-
» bitions et défenses à tous gentilshommes et
» sujets du Roi de le suivre et d'exécuter ses
» ordres. »

Pour donner force à cet arrêt, le Parlement leva des troupes, en confia le commandement au marquis de Sauvebœuf, et lui ordonna d'attaquer le château Trompette, citadelle qui commandait la ville et était pour les habitans un sujet continuel d'inquiétude. La garnison du château Trompette, composée de soldats d'élite, semblait résolue à se bien défendre; cependant tout le peuple de Bordeaux se porta à l'attaque avec un grand zèle *. Les boutiques furent fermées dans la ville, les milices demeurèrent sous les armes pendant trois jours, et les bourgeois, apportant des échelles, se préparaient à monter résolument à l'assaut, quand un officier de la garnison parut sur le bastion, et proposa de capituler. Le lendemain, le marquis de Sauvebœuf entra dans le château, dont il fit démolir toutes les for-

* 15 octobre.

tifications du côté de la ville, ne conservant que celles qui en défendaient les approches du côté de la campagne [1].

La guerre civile ravageait ainsi tout le midi de la France. Il était de notoriété publique, à Paris, que le comte d'Alais et le duc d'Épernon levaient arbitrairement, en Provence et en Guyenne, des hommes et de l'argent, attentats contre lesquels la déclaration de 1648 prononçait la peine de mort : le Parlement de Paris ne pouvait garder plus long-temps le silence. Sans attendre la réunion de la compagnie, la Chambre des vacations [2] arrêta « que » de très-humbles remontrances seraient » faites à Sa Majesté sur les troubles des pro- » vinces, et sur les actes tyranniques im-

[1] Il paraît que l'acharnement n'était pas violent entre les combattans ; la relation du siége porte « qu'au » moment où la garnison allait sortir, il commença à » tomber une pluie si grosse et si importune, qu'il était » du tout impossible de demeurer parmi la campagne, » ce qui fut cause que par courtoisie on laissa la garnison » dans le château le jour entier et la nuit suivante. »

[2] Pendant les vacances du Parlement, une Chambre dite des vacations demeurait assemblée, et statuait sur les affaires urgentes.

» putés aux gouverneurs de Provence et de
» Guyenne. »

Le président de Novion, chargé de porter la parole, s'acquitta dignement de sa mission : « Votre Majesté, dit-il, a le malheur commun » à presque tous les princes de la terre, de » connaître la dernière l'état de ses affaires. » En Provence, plus de cinq cent mille écus » d'exactions et de levées ont été faites de- » puis la paix publiée. En Guyenne, l'on » pille, l'on viole, l'on brûle; les biens même » les plus sacrés ne sont pas exempts de la » main profane du soldat, dont l'insolence et » la rage peuvent à peine satisfaire à la ven- » geance de celui qui les conduit. C'est ainsi » qu'on détruit malheureusement chaque jour » l'autorité royale sous prétexte de la main- » tenir. Hélas ! Madame, quelle manière de » servir son Roi ! Non, non, c'est imposture. » Les gouverneurs de la Provence et de la » Guyenne ont perdu bientôt la mémoire de » cette grande et célèbre déclaration que » Votre Majesté accorda à ses sujets le mois » d'octobre dernier. On vous dégage bien » promptement, Madame, de la parole si pu- » bliquement donnée, et à laquelle vous ne

» pouvez légitimement contrevenir, à moins » qu'on ne veuille soutenir cette maxime » qu'on a osé publier en présence de Votre » Majesté : qu'un Roi n'est point obligé de » garder sa foi à ses sujets. »

Le chancelier répondit, par l'ordre de la Reine, que le parlement de Bordeaux avait lui-même commencé la guerre en excitant les milices de la ville à aller attaquer Libourne; que les exactions du comte d'Alais étaient choses supposées dont il n'y avait point de preuves; que du reste la Reine conservait ses bonnes intentions pour le peuple, et que quand les deux provinces, particulièrement celle de Guyenne, seraient rentrées dans le devoir, elles obtiendraient de Sa Majesté toute la justice qu'elles pouvaient espérer d'une bonne et juste princesse.

On devait s'attendre qu'après la rentrée du Parlement les remontrances sur les troubles de Guyenne et de Provence seraient renouvelées avec non moins de vigueur; mais une autre affaire plus importante encore, et qui touchait aux intérêts les plus chers des bourgeois de Paris, réclama toute la sollicitude de la compagnie.

Il s'agissait des rentes de l'Hôtel-de-Ville, dont le paiement était interrompu pour une forte partie. Ces rentes formaient particulièrement le patrimoine de la bourgeoisie et des familles d'une fortune médiocre ; cent mille personnes y étaient intéressées. Lors de la déclaration du mois d'octobre, la situation des finances ne permettant pas de faire les fonds pour leur paiement intégral, il avait été réglé qu'elles seraient payées jusqu'à la paix sur le pied de deux quartiers et demi[1] seulement par chaque année, sauf à pourvoir ultérieurement à la solde de l'arriéré.

L'administration des finances n'était point telle à cette époque, que la totalité des revenus de l'État fût versée au trésor, et que la totalité des dépenses y fût payée. Chaque partie des revenus publics était donnée à bail, et chacun de ces baux restait grevé d'assignations spéciales en faveur de certains créanciers vis-à-vis desquels les fermiers contractaient des obligations personnelles qu'ils acquittaient directement : ne comptant au trésor, sous le nom de *partie de l'épargne*,

[1] Voir la page 261 du premier volume.

que de la somme liquide, toutes charges prélevées.

Conséquemment à cet ordre de l'administration, les fermiers des tailles, des aides, des gabelles et des autres parties du revenu public, devaient déposer chaque semaine une certaine somme à la caisse de l'Hôtel-de-Ville, pour cette somme être répartie aux rentiers, sous la surveillance du prévôt des marchands et des échevins.

Pendant la guerre de Paris, le paiement des rentes avait été suspendu, et tant que la cour fut absente de la capitale, on ne s'inquiéta guère d'y pourvoir. Mazarin s'applaudissait même de la détresse des bourgeois qui contribuait à leur faire désirer le retour du Roi. Mais il fallut mettre ordre à cette affaire avant de quitter Compiègne, et un arrêt du Conseil * ordonna aux divers comptables de l'épargne de faire dorénavant les fonds pour le paiement des rentes, conformément à la déclaration du mois d'octobre précédent.

Les fermiers des gabelles, compris dans

* 14 juillet.

cette répartition pour la somme de cent vingt-huit mille livres par semaine, obtinrent cependant que leurs versemens ne commenceraient qu'à partir du 19 septembre suivant [1]. Ils réclamaient à plusieurs titres des indemnités ; les greniers à sel avaient été pillés pendant les troubles, la contrebande s'était faite à main armée, et, de plus, le ministre les avait obligé à verser à l'épargne les fonds affectés au paiement des rentes. On ignorait dans Paris cet abus d'autorité, et les rentiers attendaient impatiemment le 19 septembre, persuadés que les paiemens réguliers recommenceraient alors ; mais, peu de jours auparavant, les fermiers firent signifier au greffe de l'Hôtel-de-Ville un exploit par lequel ils demandaient la résiliation de leur bail, se déclarant hors d'état d'en exécuter les conditions.

Le devoir du prévôt des marchands lui prescrivait de se saisir de la personne des fermiers, de faire mettre les scellés sur leurs effets, et de s'assurer, dans l'intérêt du trésor

[1] Le bail général des gabelles montait alors à 18 millions ; le marc d'argent à 26 francs.

et des rentiers, qu'il ne serait rien détourné de leur fortune : ces précautions furent négligées, soit qu'on les jugeât inutiles, soit par ménagement pour des hommes dont le tort était d'avoir livré au ministre les fonds qu'ils devaient réserver pour le paiement des rentiers.

A la nouvelle de cette banqueroute, une rumeur s'éleva parmi les bourgeois. Des députés du Parlement et des autres compagnies souveraines, réunis à l'Hôtel-de-Ville, mandèrent les fermiers des gabelles, et ceux-ci persistant à refuser d'exécuter les conditions de leur bail, on les retint prisonniers jusqu'à ce qu'il eût été statué sur leurs motifs.

Détenus dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, les partisans y faisaient grande chère, y recevaient leurs amis, et insultaient par leur dépense à la misère des rentiers. La haine du peuple éclata contre eux et contre le prévôt des marchands qu'on accusa de connivence. Les rentiers s'assemblèrent en grand nombre; une requête signée par cinq cents des plus considérables, et présentée à la

* 22 septembre.

Chambre des vacations, demanda « que les » fermiers fussent transférés dans la prison » de la Conciergerie; qu'à la diligence du » procureur-général, il fût procédé à la saisie » et vente de leurs effets, et qu'en cas d'in- » suffisance de leurs biens pour satisfaire à » leurs obligations envers les rentiers, le pré- » vôt des marchands et les échevins fussent » tenus d'y suppléer de leur propre fortune, » comme responsables des suites de leur né- » gligence à s'acquitter des devoirs de leurs » charges. »

* Un arrêt de la Chambre des vacations intervint sur cette requête, et sans s'arrêter aux conclusions des rentiers, prenant en considération les pertes réelles que les fermiers avaient éprouvées par suite de force majeure, la Chambre modéra à la somme de 64,000 celle de 128,000 francs qui devait être payée chaque semaine.

Cet arrêt excita les plus vives clameurs. Des hommes de tout âge et de toute condition, des femmes même se portèrent en foule à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer sur ce qu'il

* 2 octobre.

convenait de faire dans l'intérêt commun. Les esprits s'échauffant de moment en moment, le prévôt des marchands craignit qu'au sortir de l'Hôtel-de-Ville, les rentiers n'allassent piller les maisons des fermiers, et il imagina de faire fermer les portes de la salle où se tenait l'assemblée des bourgeois, sans s'inquiéter de leurs plaintes et de leurs cris, jusqu'à ce qu'épuisés de faim et de lassitude, chacun fût disposé à se retirer tranquillement chez soi. Cet expédient laissa les rentiers plus irrités encore. N'ayant plus aucune confiance dans le prevôt des marchands pour la conservation de leurs intérêts, ils convinrent de choisir des syndics parmi les bourgeois les plus intéressés dans les rentes et les plus capables de défendre les droits de tous.

Douze syndics furent en effet nommés, tous honorables bourgeois, notables dans leur profession, la plupart déterminés Frondeurs, et entre autres le sieur Charton, président de Chambre aux requêtes du Palais; et le sieur Joly [1], conseiller au Châtelet, créature du

[1] Guy Joly, auteur de Mémoires sur l'Histoire de la Fronde.

Coadjuteur. Leur premier soin fut d'interjeter appel au Parlement assemblé de l'arrêt rendu par la Chambre des vacations en faveur des fermiers des gabelles; mais bientôt, ne se bornant pas à des démarches judiciaires, ils donnèrent un caractère politique aux assemblées et aux délibérations des rentiers.

« La dilapidation des deniers publics, di-
» saient-ils, et la ruine de tant de pauvres
» familles, est la suite du mépris de la cour
» pour la déclaration du mois d'octobre,
» cette loi fondamentale de l'État, ce pacte
» d'éternelle durée, qui ne devait jamais re-
» cevoir de changement ni d'altération. On
» veut détruire ce grand ouvrage, briser ces
» tables sur lesquelles se trouvent si magni-
» fiquement gravées la grandeur du prince et
» le repos des sujets! A qui le peuple de Paris
» doit-il s'adresser dans sa misère? Il n'a plus
» ces anciens prévôts des marchands élus avec
» liberté de suffrages, qui employaient si li-
» brement leur vie, leurs biens et leur hon-
» neur, pour le salut et la conservation de
» leurs concitoyens; il lui reste toutefois de
» généreux protecteurs dans M. le duc de
» Beaufort et M. le Coadjuteur, qui ont donné

» tant de preuves de leur zèle pour les libertés publiques. »

Sur la proposition des syndics, une députation envoyée au duc de Beaufort et au Coadjuteur, les supplia de prendre en main la défense du pauvre peuple de Paris et de lui accorder leur appui. Les députés reçurent l'accueil le plus gracieux, et rapportèrent l'assurance que les rentiers pouvaient compter sur la protection des chefs de la Fronde.

De tels appuis donnant de la confiance au peuple, les assemblées devinrent encore plus nombreuses; elles étaient annoncées au prône dans les églises, et trois mille rentiers, tous bons bourgeois, vêtus de noir, se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville, *ancien parloir des bourgeois* dont on n'osait leur refuser l'entrée. Mathieu Molé, toujours en méfiance du Coadjuteur, déclara ces assemblées illégales et accusa ceux qui les avaient provoquées *de vouloir faire une Chambre des communes :* parole qui laissa de profonds ressentimens. Un arrêt de la grand'-Chambre ordonna aux rentiers de se séparer; mais les syndics formèrent opposition à cet arrêt, et l'affaire touchait trop évidemment à la tranquillité publique, pour pouvoir être

jugée ailleurs que dans l'assemblée des Chambres.

M. le Prince, toujours facile à s'irriter contre les assemblées populaires, se montrait encore plus animé contre celles de l'Hôtel-de-Ville, parce que des propos injurieux y avaient été tenus contre lui. Plusieurs fois il avait proposé d'employer la violence ; mais il n'était pas dans le dessein du Cardinal de recommencer la guerre de Paris. Il voyait d'ailleurs avec plaisir la colère du Prince contre le peuple, et ne manquait pas de l'envenimer en lui rapportant soigneusement ce qui pouvait le blesser davantage. Pour être plus exactement informé lui-même de ce qui se passait dans les assemblées, il imagina d'y envoyer des gens à ses gages, qui feignaient d'être de véritables rentiers, se mêlaient parmi les plus ardens, cherchaient à gagner leur confiance et à surprendre leurs secrets, parlant eux-mêmes plus haut que tous les autres contre l'autorité, et excitant à la sédition pour venir la dénoncer ensuite.

Ces moyens honteux [1] de police n'avaient

[1] « Cette infamie n'avait point encore eu d'exemple

point alors la forme d'une administration régulière. On ne put trouver pour faire l'office d'espionnage que le rebut de la plus vile populace, des gens condamnés au fouet, à la roue, au gibet. Étonnés de leur nouvel emploi, ces misérables demandèrent qu'on leur délivrât des brevets qui pussent au besoin les faire reconnaître par le gouvernement, et leur assurer l'impunité de ce qu'ils auraient dit ou fait pour lui complaire. M. Le Tellier signa, au nom du Roi, un certain nombre de ces brevets, et les espions, ainsi accrédités, venaient chaque soir rendre compte au conseil de ce qu'ils avaient recueilli dans la journée. Leurs récits tissus de grossières impostures et de quelques vérités, commentés ensuite par Mazarin, persuadèrent à M. le Prince qu'une grande conspiration avait été formée contre sa vie par les Frondeurs, et une réunion d'événemens bizarres le confirmant bientôt après dans cette pensée, il se précipita dans le piége que lui tendait son perfide ennemi.

Jusqu'alors les affaires se disposaient de la

» en France, où on n'avait jamais vu d'espions de cette » nature. » *Mémoires de Guy Joly.*

manière la plus favorable pour les Frondeurs. Le premier président ne pouvait refuser l'assemblée des Chambres; le Coadjuteur et le duc de Beaufort, protecteurs déclarés des rentiers, allaient y soutenir une cause juste et populaire qui accroîtrait encore leur influence dans le public et dans la compagnie. Ils avaient donc le plus grand intérêt à éviter tout procédé violent, et à laisser les choses à leur cours naturel et légal, quand tout-à-coup, « dit » le cardinal de Retz dans ses Mémoires, » le diable monta à la tête de nos amis; ils » crurent qu'il fallait relever toute cette » affaire d'un grain qui fût de plus haut goût » que les formes du palais. » Et dans un conseil de la Fronde tenu chez le président de Bellièvre, Montrésor proposa de faire tirer un coup de pistolet à l'un des syndics des rentiers, pour émouvoir le peuple à qui l'on persuaderait que la cour voulait faire assassiner ses défenseurs.

Le Coadjuteur s'opposa de toutes ses forces à cet étrange expédient; il soutenait qu'il n'était nul besoin d'émouvoir le peuple, puisque leur cause était juste, et l'assemblée des Chambres inévitable. En dépit de tous ses efforts, il

fut arrêté que le sieur d'Estainville, écuyer du marquis de Noirmoutiers, tirerait un coup de pistolet dans la voiture de Joly, qui s'offrait pour courir les chances de l'aventure.

Peu de jours après, Joly passant en carrosse à sept heures du matin, dans la rue des Bernardins, rencontra le gentilhomme avec lequel il avait répété la scène, et celui-ci tira le coup de pistolet avec tant de justesse, qu'il perça la voiture en un endroit qui correspondait précisément avec les trous que Joly avait faits à la manche de son pourpoint. Le gentilhomme se sauva ensuite à toute bride, et Joly, paraissant hors de lui, se fit conduire chez un chirurgien dans le voisinage. On lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devaient avoir porté, une plaie qu'il s'était faite avec des pierres à fusil : le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup de pistolet et y mit un appareil dans les formes.

Ceux qui s'étaient trouvés présens à l'événement, répandirent aussitôt la nouvelle que la cour faisait assassiner les syndics des rentiers. Le président Charton, logé en face du lieu où le coup de pistolet avait été tiré, s'imagina que c'était à lui qu'on en voulait. Il

sortit tout effrayé, fit battre le tambour comme colonel de son quartier, et se rendit au Palais où, racontant avec une grande émotion à ses collègues le danger auquel il venait d'échapper, il demanda qu'on lui donnât des gardes. Broussel, non moins effrayé, proposa de fermer les portes de la ville, et pendant ce temps le marquis de La Boullaye, armé de toutes pièces, courait à cheval à travers les rues, criant qu'on assassinait le duc de Beaufort, appelant *aux armes*, et faisant tous ses efforts pour exciter une sédition.

Les terreurs du président Charton et du conseiller Broussel firent cependant peu d'effet sur leurs confrères. Les plus avisés soupçonnèrent sur-le-champ que l'assassinat de Joly n'était pas réel. Dans les rues le peuple écoutait avec indifférence les cris du marquis de La Boullaye, et les suites de ce misérable complot semblaient devoir rester assez insignifiantes, quand un nouvel incident survenu le soir de la même journée compliqua les affaires à tel point que les plus habiles n'y pouvaient plus rien comprendre.

Le cardinal Mazarin avait affirmé, dès le matin, que tout ce tumulte était excité par

les Frondeurs pour trouver une occasion de tuer M. le Prince. Celui-ci, conservant des doutes malgré les assertions réitérées du ministre et de ses espions, se laissa cependant persuader d'envoyer son carrosse sur le Pont-Neuf, où le guet-apens avait, disait-on, été dressé. Par la plus bizarre rencontre, ce même marquis de La Boullaye, qui, le matin, cherchait à exciter une émeute dans les rues, se trouva, à sept heures du soir, à la tête de quelques soldats sur la place Dauphine. Quand le carrosse du Prince vint à passer, deux de ces soldats s'en approchèrent, et n'y trouvant personne, ils tirèrent des coups de pistolet sur un carrosse de suite et tuèrent un laquais qui était dedans.

Après un fait de cette nature, le prince de Condé ne douta plus que les chefs de la Fronde n'eussent fait un complot contre sa vie. Il les signala comme des assassins, jura qu'il en aurait justice, et résolut de porter plainte contre eux au Parlement. Le lendemain, le bruit circulait dans tout Paris : « Que le Coadjuteur » et le duc de Beaufort avaient voulu enlever » la personne du Roi, le mener à l'Hôtel-de-» Ville et massacrer M. le Prince; qu'ils agis-

» saient de concert avec les Espagnols qui » s'avançaient vers la frontière. » Les Frondeurs devinrent aussitôt un objet d'effroi, personne ne voulait avouer un parti capable de comploter de tels crimes. Les chefs étaient consternés; chacun, sûr de son innocence, ne savait s'il pouvait répondre de celle de ses amis; l'affaire de Joly troublait leur conscience et donnait à tous un air honteux et coupable. Déjà madame de Montbazon et le duc de Beaufort préparaient leur retraite à Péronne auprès du marquis d'Hocquincourt, et conseillaient au Coadjuteur de chercher aussi un asile. Les plus hardis ne voyaient de ressources que dans les violences d'une sédition populaire.

Gondi conserva seul tout son courage, et ne désespéra pas du salut commun. Décidé à tenir tête à l'orage, il se rendit avec le marquis de Noirmoutiers à l'hôtel de Condé, où la cour s'était réunie pour complimenter M. le Prince sur son prétendu assassinat. Le gentilhomme de la chambre appela successivement tous les seigneurs qui attendaient dans le salon, et les fit entrer dans le cabinet du Prince; mais il n'appela point le Coadjuteur,

qui, après trois heures d'attente, sortit en dévorant son ressentiment.

Le lendemain * M. le Prince porta plainte au Parlement, et demanda qu'il fût informé de l'assassinat tenté contre sa personne. Quelques amis cependant cherchaient à modérer sa colère et à l'éclairer sur les suites de ce qu'il entreprenait. Lenet, absent alors de Paris, lui écrivit « qu'il le suppliait » de prendre plutôt l'avis d'habiles pro» cureurs consommés en telles affaires, que » de courtisans qui ne consultent que leurs » passions et leurs intérêts; qui ne s'arrê» tent pas aux formalités, parce qu'ils n'en » connaissent pas la nécessité ; qui croient » que tout ce que leur imagination leur re» présente comme une notoriété de fait, est » une conviction qui doit être punie sans » examiner si elle est vérifiée par les formes. » Lenet concluait qu'il ne fallait s'attaquer » qu'à La Boullaye qui venait de prendre la » fuite, et serait ainsi nécessairement con» damné par contumace. Si, dans les infor» mations faites contre lui, il se rencontrait

* 14 décembre.

» quelque circonstance à la charge du Coad-
» juteur et du duc de Beaufort, on pourrait
» alors faire décréter contre eux par le même
» arrêt qui condamnerait La Boullaye. »

Cette marche, seule raisonnable en effet, ne satisfaisait ni M. le Prince, ni le cardinal Mazarin. M. le Prince s'embarrassait peu de La Boullaye, et voulait avoir affaire à de plus nobles ennemis. Le cardinal Mazarin voulait ménager La Boullaye qui, suivant toutes les apparences, n'avait agi que d'après ses ordres, et commettre M. le Prince avec des adversaires qui ne lui laissassent pas un triomphe si facile.

Les gens du Roi eurent alors à informer de l'assassinat de Joly, de la sédition du marquis de La Boullaye, et de la tentative d'assassinat contre M. le Prince : ces trois affaires furent instruites simultanément. Les informations relatives au Coadjuteur, au duc de Beaufort et au conseiller Broussel, qu'on voulait accuser avec eux, ne présentèrent que les dépositions des espions à gages envoyés par le cardinal Mazarin dans l'assemblée des rentiers; encore ces dépositions ne contenaient-elles que des faits vagues ou absurdes. Un certain

Canto, chef de la bande, déposait : « Qu'il s'é-
» tait trouvé plusieurs fois dans les assemblées
» de l'Hôtel-de-Ville ; il y avait ouï dire que
» M. de Beaufort et le Coadjuteur avaient
» dessein de tuer M. le Prince. Il avait vu
» entrer le marquis de La Boullaye chez le
» sieur Broussel, conseiller en la grand'-
» Chambre, le jour que ledit marquis de La
» Boullaye avait voulu soulever Paris.... Il
» l'avait vu encore entrer chez M. le Coad-
» juteur... Un nommé Joly, qu'il ne connais-
» sait pas, lui avait dit à l'oreille, chez M. le
» premier président, ces mots : *Il faut tuer le*
» *Prince, et se défaire de la grande barbe*[1].
» Ledit Joly avait dit encore les mêmes pa-
» roles à un autre, que lui déposant ne con-
» naissait pas. »

Rien autre chose dans les récits de Canto et de ses associés ne compromettant le duc de Beaufort, le Coadjuteur et Broussel, les avocats-généraux Talon et Bignon[2], estimèrent qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre eux, et qu'ils devaient être laissés hors de la cause.

[1] Le premier président.

[2] Jérôme Bignon, né en 1590, mort en 1666. Il était

Mais le procureur-général Mellian, homme vendu à la cour, et qui, dans cette affaire, avait été obsédé par les sollicitations du chancelier et de M. de Chavigny, en jugea différemment, et voulut conclure *à un assigné pour être ouï*, sorte d'ajournement personnel.

Un grand débat s'éleva à ce sujet entre les trois magistrats du parquet. Les deux avocats-généraux soutenaient que les charges étaient insuffisantes pour motiver un tel affront à des personnes de cette qualité. Les témoins étaient des misérables entachés par des jugemens criminels; Canto avait été condamné à être pendu à Pau; Pichon avait été mis sur la roue en effigie au Mans; leurs associés Lacomète, Marcassar, Gorgibus étaient des filous

fils de Roland Bignon, avocat fort savant dans les humanités et la jurisprudence. Jérôme Bignon fut un enfant prodigieux : à l'âge de dix ans il publia des ouvrages d'érudition, et à l'âge de vingt ans, dit Costar, il avait tout lu et tout retenu. Henri IV le plaça enfant d'honneur auprès du Dauphin qui fut depuis Louis XIII. En 1626, il fut nommé avocat-général au parlement de Paris; il continua à s'occuper des lettres, et fut aussi employé dans les affaires diplomatiques.

de profession, et, ce qui indignait surtout les magistrats, ils avaient trouvé dans la procédure les brevets d'espionnage signés du Roi et de M. Le Tellier: circonstance qui flétrissait les témoignages plus que la turpitude même des déposans.

Les conclusions étant prises en nom collectif par le procureur-général et les deux avocats-généraux, ceux-ci prétendirent que la majorité faisait la loi, et que le procureur-général devait céder à leur avis. Mellian[1] soutint au contraire qu'il lui appartenait de prendre toutes conclusions écrites et qu'il devait rester maître de sa plume, de même que ses confrères étaient maîtres de leurs paroles quand ils concluaient de vive voix.

Cette contestation n'ayant pu s'accommoder, les avocats-généraux, tant pour soutenir les priviléges de leurs charges, que pour ne pas se rendre complices de ce qu'ils regardaient

[1] Blaise Mellian, procureur-général au parlement de Paris, fut remplacé, en 1650, par le fameux Fouquet, plus tard sur-intendant des finances.

La charge de procureur-général s'achetait en ce temps près de trois millions (monnaie actuelle).

comme une iniquité, déclarèrent au sieur Mellian qu'ils ne l'accompagneraient pas lorsqu'il entrerait au Parlement pour y prendre ses conclusions, et qu'ils informeraient le public et la compagnie de leur dissentiment. Talon fit même avertir en secret le Coadjuteur des charges produites contre lui, de l'indignité des témoins qui en déposaient, et de la qualité de ces témoins, agens salariés du ministre.

Le public, chaque jour plus occupé de cette affaire, attendait impatiemment le rapport de la procédure. Les amis de M. le Prince publiaient que des charges accablantes pesaient sur les chefs de la Fronde, qu'il leur serait impossible de se justifier, que les conclusions des gens du Roi leur étaient contraires. M. le Prince lui-même ne doutait pas de son triomphe, et la consternation était plus grande que jamais dans le conseil de la Fronde. Le président Longueil, bien instruit des formes de justice, avertit le Coadjuteur et M. de Beaufort qu'il était possible que la Cour les fît *arrêter sur place* après avoir entendu le procureur-général. Se croyant alors réduits aux partis désespérés, plusieurs vou-

laient faire un dernier effort pour soulever le peuple et investir le Palais-Royal. Le Coadjuteur repoussa avec mépris de semblables moyens. Il annonça que le lendemain il se rendrait au Palais, suivi seulement d'un aumônier, qu'il traverserait la foule du peuple, le nombreux cortége de M. le Prince, qu'il prendrait place au Parlement et confondrait ses accusateurs. Son courage et son éloquence pouvaient encore sauver les accusés; mais un contre-temps inattendu faillit de les priver de cette dernière ressource.

Le Coadjuteur n'avait droit de séance au Parlement qu'en l'absence de l'archevêque de Paris, et la Reine, profitant de la faiblesse de celui-ci et de sa jalousie contre son neveu, avait obtenu parole qu'il viendrait occuper sa place le jour du rapport du procès. Vainement le Coadjuteur le supplia de ne point lui ôter les moyens de se défendre [1]. Le vieillard

[1] « Nous ne tirâmes de lui que des impertinences et » des vauteries : comme par exemple qu'il me défendrait » mieux que je ne me défendrais moi-même. Remarquez » que bien qu'il jasât comme une linotte en particulier, » il était muet comme un poisson en public. »

Mémoires du cardinal de Retz.

obstiné résista à ces instances et à celles de toute sa famille; il céda cependant aux menaces d'un médecin gagné par le Coadjuteur, et se remit au lit, persuadé qu'il avait la fièvre et ne pourrait sortir sans hasarder sa vie.

* Avant le jour, à la clarté des flambeaux, le duc d'Orléans entra au Parlement accompagné des princes de Condé et de Conti, de tous les pairs et autres seigneurs qui avaient droit d'y siéger. Plus de mille gentilshommes marchaient à la suite des princes et se pressaient jusqu'à la porte de la grand'Chambre. Les issues du Palais et toutes les rues adjacentes étaient depuis vingt-quatre heures obstruées par le peuple. Le Coadjuteur arriva à sept heures. Seul, en rochet et en camail, le bonnet à la main, il traversa la foule, saluant à droite et à gauche avec un front serein. Peu de gens osaient lui rendre son salut. Cependant la hardiesse de son procédé disposait favorablement la multitude. Arrivé dans la grand'-Chambre, il prit sa place et dit avec une assurance modeste, en son nom et au nom du duc de Beaufort : « Qu'ayant appris

* 22 décembre.

» qu'on les impliquait dans la sédition, ils
» venaient porter leur tête au Parlement
» pour être punis s'ils étaient coupables, ou
» pour obtenir justice s'ils étaient trouvés
» innocens ; que bien qu'en son particulier il
» ne se tînt pas pour justiciable de la compa-
» gnie, il renonçait à tous ses priviléges pour
» faire paraître son innocence à un corps
» pour qui il avait eu toute sa vie tant d'at-
» tachement et de vénération. »

Un murmure approbateur accueillit ces paroles. Le président de Mesme, ennemi des accusés, demanda qu'il « fût donné lecture
» des informations faites sur les complots dont
» il avait plu à Dieu de préserver l'État et la
» famille royale, complots qu'il comparait à
» la conjuration d'Amboise. »

Les commissaires rapporteurs ayant lu les informations, on envoya au parquet, suivant l'usage, quérir les gens du Roi pour prendre leurs conclusions.

Le procureur-général entra seul dans la grand'Chambre, sur le refus des avocats-généraux de l'accompagner. Il donna ses conclusions écrites : elles portaient « qu'il fût
» décerné décret de prise de corps contre le

» marquis de La Boullaye et quelques autres;
» ajournement personnel contre le président
» Charton et le sieur Joly, et que M. de Beau-
» fort, le Coadjuteur et Broussel comparus-
» sent en personne pour être ouïs et entendus
» sur les charges résultant contre eux de la
» procédure. »

Le Coadjuteur se leva alors et ôta son bonnet pour parler. Le premier président voulut l'en empêcher, disant que ce n'était pas l'ordre et qu'il ne devait parler qu'à son tour; mais dans une assemblée de deux cents personnes les règles de l'équité sont plus puissantes que les formes judiciaires: une clameur générale s'éleva contre le premier président, et quand le silence fut rétabli, le Coadjuteur parla en ces termes:

« Messieurs,

» Je ne crois pas que jamais des ajourne-
» mens personnels aient été donnés sur des
» ouï-dires à des gens de notre qualité; mais
» il serait encore moins croyable que ces
» ouï-dires fussent seulement écoutés de la
» bouche des plus infâmes scélérats qui jamais

» soient sortis des cachots. Canto a été con-
» damné à la corde à Pau ; Pichon à la roue
» au Mans; Sociande est encore sur vos re-
» gistres criminels. Jugez, s'il vous plaît, de
» leurs témoignages par ces étiquettes et par
» leur profession, qui est d'être filous avérés.
» Ce n'est pas tout, Messieurs; ils ont une
» autre qualité plus relevée et plus rare, ils
» sont témoins à brevet. Je suis au désespoir
» que la défense de notre honneur, qui nous
» est commandée par toutes les lois divines et
» humaines, m'ait obligé de mettre au jour,
» sous le plus innocent des Rois, ce que les
» siècles les plus corrompus ont détesté, même
» dans le temps des plus grands égaremens
» des anciens tyrans. Oui, Messieurs, Canto,
» Sociande, ont des brevets pour nous accu-
» ser, et ces brevets sont signés de l'auguste
» nom qui ne devrait être employé qu'à con-
» server encore mieux les lois les plus saintes.
» M. le cardinal Mazarin, qui ne connaît que
» celles de la vengeance qu'il médite contre
» les défenseurs des libertés publiques, a forcé
» M. Le Tellier de contre-signer ces infâmes
» brevets. Nous en demandons justice, mais
» nous ne la demandons qu'après vous avoir

» très-humblement suppliés de la faire à
» nous-mêmes, la plus rigoureuse que les or-
» donnances prescrivent contre les révoltés,
» s'il se trouve que nous ayons directement
» ou indirectement contribué à ce qui a excité
» ce dernier mouvement. Est-il possible,
» Messieurs, qu'un petit-fils de Henri-le-
» Grand, qu'un sénateur de l'âge et de la
» probité de M. de Broussel, qu'un Coadju-
» teur de Paris, soient seulement soupçonnés
» d'une sédition où l'on n'a vu qu'un écervelé,
» à la tête de quinze misérables de la lie du
» peuple! Je suis persuadé qu'il me serait
» honteux de m'étendre sur ce sujet. Voilà,
» Messieurs, ce que je sais de la moderne
» conjuration d'Amboise. »

Ce discours fit un effet prodigieux sur l'assemblée. Ce que le Coadjuteur avait dit de ces témoins porteurs de brevets signés du Roi, semblait quelque chose de monstrueux. Les brevets faisaient partie des pièces de la procédure, le commissaire-rapporteur en donna connaissance à l'assemblée. Ils étaient en effet signés Louis, et plus bas, Le Tellier, et portaient: « Que le Roi étant averti et informé qu'il se
» tramait dans Paris des choses contre son

» service et contre l'État, Sa Majesté avait
» choisi ledit Canto pour aller dans les assem-
» blées publiques et particulières, pour voir
» et écouter tout ce qui se ferait et se dirait,
» avec pouvoir et liberté à lui et à ceux qu'il
» voudrait choisir pour l'accompagner, de dire
» tout ce que bon leur semblerait, et parler
» contre l'État et le ministère, sans que pour
» cela ils pussent jamais être inquiétés ni re-
» cherchés. »

L'affaire étant ainsi bien éclaircie, le feu monta au visage des vieux magistrats, et les conseillers des enquêtes ne continrent pas leur indignation. Le premier président eut grande peine à maintenir l'ordre et à faire observer les formes qui voulaient que M. de Beaufort, le Coadjuteur et Broussel, sortissent de leurs places puisqu'il y avait des conclusions contre eux. Un grand nombre de magistrats soutenaient que les conclusions étant manifestement abusives, on ne devait y avoir aucun égard. Quatre-vingt-deux voix maintinrent cet avis. A la vérité, cent voix insistèrent pour que l'on procédât suivant l'ordonnance, et que les accusés quittassent leurs places; mais la plupart de ceux même qui

opinèrent dans ce sens firent le panégyrique des accusés, la satire des ministres, et prononcèrent anathême contre les brevets.

Cette qualification de témoins à brevets avait circulé dans les galeries du Palais, et gagné les places et les rues adjacentes. Chacun expliquait à son voisin ce qu'il pouvait comprendre de cette étrange manœuvre de l'autorité. Il restait avéré que les témoins sur les dépositions desquels on voulait poursuivre les accusés, étaient des misérables apostés par les ministres au milieu de gens sans méfiance; qu'ils étaient autorisés et payés pour tenir des propos répréhensibles, provoquer à des actes criminels, et traduire ensuite en justice ceux qu'ils auraient fait tomber dans leurs piéges. Une telle perfidie révoltait tous les cœurs honnêtes. Les préventions qui existaient contre le Coadjuteur et M. de Beaufort se dissipèrent à l'instant. Quand ils sortirent du Palais, la foule respectueuse s'ouvrit pour les laisser passer et les salua de mille acclamations. M. le Prince, au contraire, et son brillant cortége ne rencontraient que des regards indignés et un morne silence. Dès ce moment, il n'exista plus de doute sur

l'issue du procès quant aux principaux accusés.

M. le Prince devint inquiet et soucieux. Le cardinal Mazarin n'épargnait rien pour ranimer sa confiance; il lui promettait incessamment des informations plus précises contre les accusés. « A la vérité, celles produites jusqu'à » ce jour étaient peu concluantes; mais un » des principaux complices était poursuivi et » serré de près, on ne pouvait manquer de » l'atteindre et de ressaisir les fils du complot. »

Ces assurances décidèrent M. le Prince à poursuivre l'accusation; il assistait exactement aux audiences, toujours accompagné de mille gentilshommes qui prenaient poste dans les salles du Palais, comme pour un jour de bataille. Le Coadjuteur et le duc de Beaufort étaient suivis d'une foule de bourgeois encore plus nombreuse, et chaque jour des scènes de violences compromettaient la tranquillité publique et la dignité des magistrats. Trop souvent eux-mêmes se laissaient emporter par les passions déchaînées autour d'eux, et les délibérations de la compagnie perdaient le calme qui convient à une Cour de

justice. Le premier président luttait avec effort contre ces désordres. Ennemi des accusés, indigné des manœuvres employées pour les perdre, ces sentimens divers le laissaient également impassible; il voulait que les formes fussent observées dans ce procès, comme si aucun intérêt politique n'eût excité les passions. Les deux partis se révoltaient contre cette froideur stoïque; on insultait, on accusait Mathieu Molé, il ne daignait ni répondre, ni se justifier. L'injustice et la haine de ses ennemis n'avaient point encore surpris sur son visage un signe d'émotion : une dernière attaque triompha de sa fermeté.

Le conseiller Broussel, qui avait aussi vieilli dans la pratique des vertus du magistrat, savait bien où il pouvait porter un coup sensible à son confrère; il savait les reproches qui font saigner le cœur d'un bon juge, alors même qu'ils sont adressés avec injustice. Certain cette fois de vaincre au moins l'indifférence du premier président, Broussel le récusa comme ennemi des accusés, feignant de craindre que Mathieu Molé pût se laisser entraîner par des sentimens de vengeance ou de haine. Consterné de cette attaque, Molé ne lui

opposa ni le froid courage qui intimidait les assassins, ni l'indignation dédaigneuse qui calmait les clameurs des enquêtes. Il se leva de son siége, traversa la salle en chancelant pour aller se placer derrière le barreau; on vit des larmes ruisseler sur sa barbe. Réduit à se justifier, il protesta d'une voix émue: « Qu'il » n'avait point vu la procédure avant qu'elle » eût été lue à l'audience, qu'il n'avait eu au- » cune connaissance des conclusions du pro- » cureur-général et qu'il ne sentait rien dans » son cœur qui l'empêchât d'être juge. »

Le premier président se retira après avoir prononcé ces paroles, et la délibération s'ouvrit aussitôt par la requête de Broussel. Elle était appuyée d'un écrit, où l'on discutait les motifs de la récusation; on y rappelait « qu'une » des questions du procès était de savoir si un » complot avait été formé contre la vie du pre- » mier président; et s'il demeurait juge, de quel » front, avec quel visage pourrait-il interroger » les accusés? Ne serait-ce pas une chose que les » siècles passés n'ont jamais vue, que la pos- » térité ne verra jamais; ne serait-ce pas un » monstre dans la justice, de voir M. le pre- » mier président en sa place demander à M. le

» duc de Beaufort, à M. le Coadjuteur, à
» M. de Broussel, et à tous ceux qu'on a malignement engagés dans l'accusation : N'avez
» vous pas eu dessein sur ma vie ? n'avez-vous
» pas comploté contre moi ?...

» Certes, il faudrait que M. le premier
» président fût d'une autre nature que tous les
» autres hommes pour n'être point touché
» d'aucun ressentiment, pour considérer avec
» indifférence les personnes, le crime et l'accusation. Les accusés peuvent dire dès à
» présent que M. le premier président est
» bien éloigné de cette égalité, de cette
» indifférence de jugement que toutes les
» lois divines et humaines désirent dans la
» personne des juges. Il a témoigné une
» haine mortelle contre ceux qui ont été
» nommés syndics des rentiers, il les a
» traités de séditieux, et sa passion a paru si
» grande, qu'en plein bureau de l'Hôtel-Dieu,
» il a dit en présence de plusieurs personnes
» que les syndics voulaient faire une Chambre
» des communes [1]. »

Cet écrit répandu avec profusion dans Paris

[1] Voir la page 76 de ce volume.

y fit une grande impression. Les formes de la procédure criminelle alors en vigueur n'admettant pas la publicité, c'était une nouveauté importante qu'un mémoire imprimé en pareille matière, dans l'objet d'émouvoir le public et de faire appel à son opinion. Le président de Mesme réclama en faveur des anciens principes. « Si l'intention des accusés, disait-il, » avait été seulement d'éclairer les juges, ils » se seraient contentés de leur requête qui » avait été lue plusieurs fois dans l'assemblée; » mais cette publication tendait à révéler le » secret de l'instruction qui devait demeurer » caché. C'était un désordre auquel il fallait » pourvoir. » Il demanda que cet écrit fût renvoyé aux gens du Roi pour qu'ils avisassent à ce qu'il y aurait à faire.

L'avis du président de Mesme était conforme à la pratique judiciaire; mais les idées de justice et de liberté, jetées dans les esprits par les discussions du Parlement pendant les années précédentes, agissaient sans qu'on s'en rendît compte et faisaient fléchir les anciennes règles établies par le despotisme. Chacun sentait que l'appel à l'opinion du public en matière criminelle, était un droit naturel

dont il était absurde de vouloir priver les accusés; aussi la réclamation du président de Mesme excita de violens murmures dans le Parlement et n'obtint aucun succès.

Quelque plausibles que fussent cependant les motifs de la récusation, la réputation de Mathieu Molé était si belle, qu'ils ne balançaient pas auprès des gens impartiaux l'impression de ces paroles qu'il avait prononcées en quittant son siége : « Je ne sens rien dans » mon cœur qui m'empêche d'être juge. » On opina avec beaucoup d'apparât sur cet incident; la discussion se prolongea pendant huit jours *. Il y eut quatre-vingt-dix-huit voix pour que le premier président demeurât juge; soixante-deux seulement pour que la récusation fût admise; plus de trente conseillers qui avaient maintenu ce dernier avis dans les débats s'absentèrent le jour où l'on compta les voix. Les ennemis même du premier président éprouvaient une sorte de honte à paraître douter de sa vertu; tous les présidens à mortier, excepté le président de Bellièvre, opinèrent en sa faveur.

* 4 janvier 1650.

M. de Mesme, qui, pendant cette discussion, avait présidé le Parlement, prononça l'arrêt ; Mathieu Molé l'entendit derrière le barreau, et vint ensuite se replacer sur son siége.

Bien que ce résultat fût défavorable aux accusés, puisque leur requête avait été rejetée, cependant la discussion avait servi à manifester l'opinion générale; le plus grand nombre des conseillers, même parmi ceux qui avaient conclu en faveur du premier président, s'étaient prononcés sur le peu d'importance des charges produites, et sur l'iniquité des moyens mis en œuvre pour les recueillir : les témoins effrayés prirent la fuite, et personne ne douta plus que le jugement du procès ne tournât à la honte des accusateurs.



CHAPITRE X.

Insolence de M. le Prince envers la Reine. — Alliance de la cour et des Frondeurs. — Les princes sont arrêtés. — Le peuple s'en réjouit. — Le Parlement de Paris ne réclame pas l'article de la sûreté publique. — La noblesse prend la défense des princes. — La Reine poursuit la duchesse de Longueville. — Soumission de la Normandie, de la Lorraine, de la Bourgogne. — Extrémité du parti des princes.

Du 4 janvier au 9 avril 1650.

Monsieur le Prince, abusé par les artifices du cardinal Mazarin, se montra chaque jour plus implacable envers les Frondeurs. Il repoussait leurs avances avec la plus méprisante hauteur, et prétendait les obliger à quitter Paris; pour atténuer la honte de l'exil, il consentait que le Coadjuteur emportât en Italie le titre d'ambassadeur. Gondi refusa cette transaction honteuse, et s'adressant à la princesse douairière de Condé, par l'intermédiaire du marquis de Noirmoutiers, il lui fit représenter dans les termes les plus soumis « qu'il n'était pas de la dignité de M. le Prince

» de poursuivre la vengeance d'un crime
» qu'il savait n'avoir pas été commis. »

La princesse répondit « que M. de Beaufort
» et le Coadjuteur étaient bien insolens de
» vouloir demeurer à Paris lorsque monsieur
» son fils voulait qu'ils en sortissent. » Sur l'observation de Noirmoutiers, « que personne, pas
» même le Roi, ne pouvait prétendre une
» telle autorité sur des gens du caractère et
» de la qualité de ceux dont il était question, »
elle entra dans une grande colère, disant
« qu'il y avait bien de la différence entre son
» fils et le cardinal Mazarin ; et que si d'autres
» ne savaient pas se faire obéir, son fils ne
» serait pas d'une telle humeur. »

La Reine ne pouvait cacher sa joie de voir M. le Prince engagé dans une si méchante affaire ; « elle espérait profiter des querelles de
» ses ennemis et se trouver bientôt en tel
» état, que les uns ou les autres auraient be-
» soin de son secours [1]. » Les forces des deux partis se balançaient en effet avec tant d'égalité, qu'elle devenait l'arbitre de leurs différends et pouvait à son gré déterminer la victoire. Loin cependant que M. le Prince dimi-

[1] *Mémoires de madame de Motteville.*

nuât quelque chose de sa fierté habituelle envers la cour, jamais il ne s'abandonna avec moins de contrainte aux défauts naturels de son caractère; et sa conduite, dans deux affaires qui eurent alors un grand éclat, sembla calculée pour porter à l'excès le ressentiment d'Anne d'Autriche.

Armand de Vignerot [1], duc de Richelieu [2], héritier du nom et de la fortune du Cardinal son grand-oncle, avait été placé par lui sous la tutelle de la duchesse d'Aiguillon qui, n'ayant point eu d'enfans de son mariage avec le marquis du Roure [3], reportait sur le fils de

[1] Voir la page 49 du premier volume.

[2] Armand de Vignerot, né en 1629, mort en 1715. Il fut marié trois fois : 1° à madame de Pons ; 2° à Marguerite d'Acigné ; 3° à Marguerite-Thérèse Rouillé.

Le frère du duc de Richelieu, dit le marquis de Richelieu, épousa la fille de madame de Beauvais, femme de chambre de la Reine. Ces mariages trompaient l'ambition de madame d'Aiguillon qui avait espéré maintenir ses neveux au rang des princes. Elle disait : « Dieu soit » loué! je m'attends que mon troisième neveu épousera » la fille du bourreau. »

[3] Antoine de Beauvoir du Roure, marquis de Combalet, tué au siége de Montpellier en 1621. Il était fils de Claude de Beauvoir de Grimoard du Roure, gouver-

son frère toutes ses affections et son orgueil de famille. Elle avait obtenu pour lui mademoiselle de Chevreuse, le plus grand parti de la cour; mais, pendant qu'on s'occupait des préparatifs de la noce, madame de Pons [1], veuve sans fortune, sans jeunesse et sans beauté, sut néanmoins gagner le cœur du jeune duc de Richelieu. La duchesse d'Aiguil-

neur des villes et citadelles d'Amiens et de Soissons, et de Marie d'Albert de Luynes, sœur du connétable. En 1620, la reine mère, Marie de Médicis, dirigée par Richelieu, alors évêque de Luçon, ayant levé des troupes dans l'Anjou et la Normandie, Louis XIII et le connétable de Luynes conduisirent une armée dans ces provinces. Après quelques opérations militaires, la paix fut conclue au Pont-de-Cé. « L'article secret du traité fut » une promesse que fit M. de Luynes à l'évêque de Luçon, du chapeau de cardinal, et le mariage de mademoiselle de Vignerot avec M. du Roure, neveu du » connétable. » *Histoire de France du président Hénault.*

[1] Anne Poussart, fille de François Poussart, marquis du Vigean, et d'Anne de Neufbourg, mariée, en 1644, à François d'Albret, comte de Pons; veuve en 1648; remariée au duc de Richelieu en 1650.

Mademoiselle du Vigean, sœur de madame de Pons, avait inspiré une violente passion à M. le Prince, alors duc d'Enghien, qui, prenant congé d'elle, en 1646, pour aller commander l'armée de Flandre, ne put contenir

lon remarqua les assiduités de son neveu; elle était l'amie de madame de Pons, et, loin de se méfier de sa coquetterie, il semble qu'elle prit d'abord plaisir à l'encourager. « Je souhaiterais, lui dit-elle un jour, que cet » enfant devînt assez honnête homme pour » être amoureux de vous. — Prenez-y garde, » repartit en riant madame de Pons, je vous » avertis que s'il me parlait d'amour et voulait » devenir mon mari, je n'aurais pas le cou- » rage de le refuser. »

Ce discours fut pris par la duchesse comme une raillerie dont elle ne fit que se divertir. Madame de Pons l'entendait au contraire très-sérieusement, et se croyant, par sa réponse, à l'abri de tout reproche de perfidie, elle employa beaucoup d'art pour parvenir à ses fins. Elle fut puissamment secondée par le prince de Condé et la duchesse de Longueville, qui l'un et l'autre attachaient un grand prix à brouiller le duc de Richelieu avec

son émotion, et se trouva mal en présence de toute la cour. Mademoiselle du Vigean ne céda pas aux sentimens de M. le Prince, qu'elle partageait cependant. Elle se fit carmélite, et passa sa vie dans les exercices d'une grande piété.

sa tante, et à lui donner une épouse de leur choix, afin de disposer ensuite des nombreux établissemens que le Cardinal avait laissés dans sa famille, notamment du Hâvre-de-Grâce, place fort à la convenance du duc de Longueville, gouverneur de Normandie.

Le jeune duc, d'un caractère faible et facile à influencer, ne savait trop à quoi se résoudre. Ses domestiques, gagnés par madame de Pons, l'entretenaient d'elle sans cesse; il en était assez amoureux, mais il l'était aussi un peu de mademoiselle de Chevreuse; il craignait surtout beaucoup la duchesse d'Aiguillon sa tante. Pour fixer ces irrésolutions, le prince de Condé le conduisit un jour à Try, château de la duchesse de Longueville, où se trouvait madame de Pons, et, sans autre formalité, il fit célébrer le mariage en sa présence. Les nouveaux époux partirent immédiatement après pour le Hâvre-de-Grâce, afin d'en prendre possession, et d'enlever l'autorité à ceux que madame d'Aiguillon avait mis pour y commander.

Le procédé de M. le Prince irrita vivement les duchesses de Chevreuse et d'Aiguillon. La Reine partagea leur ressentiment parce que

les intérêts de l'État lui parurent compromis. Si elle avait refusé avec tant d'obstination le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville [1], on peut croire qu'elle fut plus sensible encore à la perte du Hâvre-de-Grâce, dernière ressource de l'autorité royale en Normandie. Elle envoya des courriers pour défendre que le duc de Richelieu fût reçu dans la place. M. le Prince fit porter par d'autres courriers l'ordre de jeter dans la mer, avec une pierre au cou, ceux qui se présenteraient de la part de la Reine. Il revint ensuite à la cour, parut au Palais-Royal avec le même visage qu'à l'ordinaire, et raconta les aventures de la noce avec beaucoup de gaieté et de hauteur. La Reine soutenant que la duchesse d'Aiguillon ferait rompre ce mariage à cause de la grande jeunesse de son neveu, M. le Prince répondit fièrement « qu'une chose de cette » nature, faite devant des témoins tels que » lui, ne se rompait jamais. » Cette fois encore la Reine contint son ressentiment, mais une dernière offense, plus poignante que toutes les autres, la fit enfin résoudre à se venger.

[1] Voir la page 37 de ce volume.

Le prince de Condé gardait mal le secret qu'il avait promis à Jarzay sur ses rapports avec la Reine[1]. Instruit exactement de tous les détails de cette aventure, il leur donnait une publicité scandaleuse, et s'en égayait à table avec ses amis. Le cardinal Mazarin ne manqua pas d'informer la Reine de la part que M. le Prince prenait à la conduite de Jarzay, et depuis lors Anne d'Autriche comprit la convenance d'éloigner de la cour l'insolent qui la compromettait. Elle chassa sa première femme de chambre, madame de Beauvais, fit un affront public à Jarzay, et lui défendit de reparaître devant elle. Le prince de Condé, plaisantant de cette colère, prit soin de consoler Jarzay par des marques publiques de faveur, et se chargea de faire sa paix.

Une intervention si peu mesurée n'était guère propre à adoucir la Reine; elle répondit cependant avec modération « que, dans une » affaire de nature, il n'était point de simple » demoiselle à qui on ne dût laisser la liberté » d'agir à sa fantaisie. » M. le Prince, insis-

[1] Voir la page 49 de ce volume.

tant sans pitié, exigea que Jarzay fût reçu dès le même jour, et la Reine fut obligée de se soumettre.

Profondément blessée dans sa dignité, comme reine, dans son amour-propre, comme femme, Anne d'Autriche prit alors la détermination désespérée de s'allier aux Frondeurs. Elle chargea madame de Chevreuse de sonder le Coadjuteur, et l'ayant trouvé aussi animé qu'elle-même contre leur ennemi commun, elle lui écrivit un billet conçu en ces termes :

« Je ne puis croire, malgré ce qui s'est
» passé, que M. le Coadjuteur ne soit à moi.
» Je le prie que je le puisse voir sans que
» personne le sache que madame et made-
» moiselle de Chevreuse ; ce nom sera sa
» sûreté.

» ANNE. »

Gondi avait trop d'expérience dans tous les genres d'intrigue pour douter, après l'affaire de Jarzay, du ressentiment de la Reine. Il lui renvoya son billet enveloppé dans une réponse qui contenait les assurances du zèle et du dévouement le plus absolu, et le soir même

il se rendit au cloître Saint-Honoré, où un homme de confiance le vint prendre et l'introduisit, par une issue secrète, dans l'oratoire de la Reine. Le cardinal Mazarin y arriva peu de momens après.

Ce n'était pas sans une grande inconséquence que Gondi, devenu populaire en défendant les libertés publiques, allait prêter la main à l'exécution d'une mesure violente et tyrannique. De son côté, Mazarin haïssait et redoutait le Coadjuteur, et leur réconciliation ne pouvait être sincère : mais ces deux hommes, poussés l'un vers l'autre par une nécessité présente, n'avaient guère le temps de penser au passé ou à l'avenir. Ils tombèrent bientôt d'accord, que les princes de Condé, de Conti, et le duc de Longueville, seraient arrêtés au Palais-Royal, et que des ordres seraient donnés en même temps pour se saisir des ducs de Bouillon, de La Rochefoucault et du vicomte de Turenne.

Les conséquences de ce coup d'État pouvaient cependant ébranler le trône. Bien que les imprudences de M. le Prince eussent éloigné de lui une grande partie de la cour, il conservait encore des serviteurs dévoués et des amis

puissans. Il fallait s'attendre à voir la noblesse courir aux armes, et former un parti pour la délivrance de ses chefs. Peut-être aussi le parlement de Paris voudrait-il réclamer l'article de la sûreté publique[1] : garantie obtenue avec tant d'effort contre les excès du pouvoir despotique. En butte alors à la coalition de la magistrature et de la noblesse, la cour se fût trouvée dans une situation plus que jamais difficile.

Le Coadjuteur, sans s'effrayer de ces dangers, promit ses secours et ceux de ses amis; et stipulant le prix de leurs services, il demanda et obtint l'amirauté pour le duc de Beaufort, le gouvernement d'Anjou pour le duc de Brissac, celui de Charleville pour le marquis de Noirmoutiers, et quelques sommes d'argent pour d'autres seigneurs de la Fronde. Des concessions de cette nature n'auraient pas suffi pour désarmer la résistance du parlement de Paris; mais on lui offrit un appât plus puissant et auquel l'intégrité individuelle des magistrats ne les laissait pas insensibles. La Reine, sacrifiant aux intérêts de sa vengeance

[1] Voir la page 264 du premier volume.

ceux mêmes du pouvoir absolu, consentit à subir les entraves qu'elle avait repoussées jusqu'alors avec tant d'énergie; il demeura convenu que l'autorité politique des compagnies ne serait plus contestée, que les affaires d'État seraient portées chaque jour à la discussion libre du Parlement, et qu'on appellerait au conseil les hommes les plus accrédités parmi les Frondeurs. A ce prix le Coadjuteur répondit d'entraîner la majorité de la compagnie, en dépit de l'opposition de Mathieu Molé et de quelques autres magistrats austères.

Rien ne pouvait s'exécuter sans le consentement du duc d'Orléans, et ici se présentait une assez grande difficulté; non qu'il régnât entre les princes une affection fort intime, mais Gaston ne cachait rien à l'abbé de La Rivière, qui s'était engagé par serment à révéler à M. le Prince [1] tout projet formé contre lui. Il fallait donc, avant de passer outre, brouiller La Rivière avec son maître. Madame de Chevreuse s'y employa utilement en faisant connaître à Gaston le traité conclu quelques mois auparavant [2], par les soins de

[1] Voir la page 48 de ce volume.

[2] Voir la page 51 *idem*.

son favori, entre M. le Prince et le cardinal Mazarin. Ce ne fut pas cependant pour ce grief, que le lieutenant-général du royaume retira sa confiance à son ministre.

Le duc d'Orléans aimait mademoiselle de Saujon qui, dans un accès de repentir sincère ou supposé, avait quitté la cour pour s'enfermer dans un couvent. Elle y résista longtemps au désespoir de son amant. A la fin, se laissant fléchir, elle consentit à revenir au Luxembourg, à condition qu'elle y conserverait l'habit et les austérités du cloître. La belle pénitente continua néanmoins à recevoir en secret le duc d'Orléans, et, dans leurs longs tête-à-tête, elle faisait honneur aux bons conseils de l'abbé de La Rivière, son ennemi, des rigueurs qu'elle opposait quelquefois à la passion du prince. Irrité à l'excès, mais ne pouvant se passer d'un favori, le faible Gaston exigea promesse du Coadjuteur qu'il consentirait à remplacer l'abbé de La Rivière, et après avoir reçu cet engagement par écrit, il lui abandonna la direction de sa conduite.

Toutes choses étant alors préparées, le cardinal Mazarin différa pendant huit jours encore, soit que sa résolution ne fût pas dé-

finitive, soit qu'il ne fût pas facile de rencontrer les trois princes réunis dans un même lieu. En attendant l'occasion de les saisir, le perfide ministre redoubla d'assiduité auprès de M. le Prince. Jamais il ne lui avait témoigné un dévouement si absolu; il s'occupait avec le plus grand zèle des détails de son procès, s'impatientait avec lui des lenteurs de la justice, et le faisait accompagner par tous les amis de la Reine et les siens. Ceux-ci, bien éloignés de soupçonner les rapports secrets de la Reine avec le Coadjuteur, croyaient bien faire leur cour en défiant, dans les salles du Palais, les adversaires de M. le Prince, et chaque jour des gens dont les chefs étaient d'accord, couraient risque de s'égorger entre eux.

Épouvanté de cette cohue, Gaston cessa de venir au Parlement. Son absence éveilla les soupçons de M. le Prince qui reçut aussi plusieurs avis des visites nocturnes du Coadjuteur au Palais-Royal. Ebranlé dans sa confiance il interrogea Mazarin; son regard d'aigle eût déconcerté un fourbe ordinaire; mais aucun signe ne trahit l'émotion du Cardinal. Il plaisanta sur la bonne figure qu'aurait le Coadjuteur en habit de cavalier, l'épée au

côté, un chapeau à plumes rouges sur la tête, et promit de faire avertir M. le Prince la première fois qu'il recevrait une telle visite.

Enfin le jour de l'exécution fut fixé ; le matin même M. le Prince, entrant dans le cabinet du Cardinal, surprit M. de Lyonne [1] qui expédiait l'ordre aux commandans des troupes. Mazarin détourna l'attention de M. le Prince, en lui annonçant qu'on avait enfin découvert la retraite d'un certain Descoutures, syndic des rentiers, pivot de la conjuration et qui allait en révéler tout le mystère. Il lui remit l'adresse de cet homme et l'engagea à le faire enlever par ses troupes. Pour éviter qu'on ne l'accusât de persécuter ses ennemis, M. le Prince crut préférable que Descoutures fût arrêté par d'autres troupes que les siennes. Mazarin loua fort ce scrupule, et les mesures furent prises de concert pour faire conduire le soir même un

[1] Hugues de Lyonne, né en 1611, mort en 1671. Il était fils d'Isabelle Servien et d'Artus de Lyonne qui, après la mort de sa femme, embrassa l'état ecclésiastique, et fut évêque de Gap. A la mort du cardinal Mazarin, M. de Lyonne fut ministre des affaires étrangères. Le Cardinal l'avait désigné au Roi comme l'homme le plus capable de remplir cette place.

prisonnier au château de Vincennes, sous la garde des gens d'armes de la Reine. M. le Prince quitta ensuite le Cardinal, promettant de revenir au conseil avec son frère et son beau-frère, plusieurs affaires auxquelles l'un et l'autre prenaient un intérêt particulier devant y être traitées.

Cependant l'inquiétude se répandait de plus en plus parmi les amis de M. le Prince; Marsillac avait reçu des avis; la princesse douairière de Condé en avait reçu de plus alarmans encore. Au moment où son fils la quitta pour retourner au Palais-Royal, elle l'avertit qu'il se passait des choses qui lui faisaient soupçonner qu'on le voulait arrêter. « Croyez-moi, lui » dit-elle, je connais la cour par ma propre » expérience.—Qu'ai-je à craindre? lui répon- » dit le Prince; le Cardinal est mon ami, je » compte autant sur lui que sur vous. » Madame la Princesse ajouta : « Dieu veuille que » vous ne vous y trompiez pas! » M. le Prince sortit; sa mère le suivit peu après, disposée à confier ses inquiétudes à la Reine elle-même.

Leur intimité datait de leur jeunesse; la princesse de Condé, sœur du duc de Mont-

morency, avait caché dans son sein les secrets les plus intimes d'Anne d'Autriche[1], et bravé des persécutions pour lui demeurer fidèle. Si quelque grand danger menaçait M. le Prince, la malheureuse mère croyait surprendre un signe de compassion sur le visage de son ancienne amie. L'accueil libre et amical de la Reine dissipa tous ses soupçons.

Pendant qu'Anne d'Autriche et madame la Princesse, familièrement assises sur le même lit, s'entretenaient ensemble avec les apparences d'un entier abandon, le prince de Condé entra dans l'appartement; mais ne voulant pas les interrompre, il en ressortit aussitôt : c'était la dernière fois qu'il devait voir sa

[1] Le duc de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632, avait été amoureux d'Anne d'Autriche, et, selon quelques-uns, payé de retour. On trouve dans les Mémoires du temps : « Ils ne pouvaient s'empêcher » de montrer à la vue de tous l'affection qu'ils avaient » l'un pour l'autre, et ils avaient bien de la peine à être » sages et amoureux tout ensemble. Une fois le Roi entrant doucement, et sans que personne le sût, dans la » chambre de la Reine, il la trouva assise dans un fauteuil, et M. de Montmorency, à genoux devant elle, » qui lui tenait les mains. »

mère, elle mourut de douleur pendant sa prison. Dans une salle voisine, il rencontra le cardinal Mazarin et s'arrêta à causer avec lui, jusqu'à ce qu'on vînt les avertir que le prince de Conti et le duc de Longueville les attendaient pour le conseil. M. le Prince entra dans la galerie; Mazarin sous quelque prétexte demeurant en arrière, s'approcha de Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, et lui fit signe d'exécuter les ordres qu'il avait reçus.

Guitaut, suivi de Comminges, son neveu, et de quelques autres officiers des gardes, joignit aussitôt M. le Prince, et lui dit tout bas qu'il avait ordre d'arrêter lui, le prince de Conti et le duc de Longueville. M. le Prince ne montra ni effroi, ni chagrin, mais seulement quelque surprise. Il éleva la voix pour dire aux princes ses frères et aux ministres d'État réunis pour le conseil, ce qu'on venait de lui annoncer, et sur l'observation un peu niaise du chancelier que « c'était sans doute » une plaisanterie que faisait Guitaut, » il reprit : « Allez donc trouver la Reine pour l'a» vertir de la plaisanterie qui se fait; pour » moi je tiens pour chose très-sûre que je suis » arrêté. » Le chancelier revint quelques mo-

mens après fort confus, et ordonna à Guitaut de la part de la Reine de faire sa charge.

Les princes descendirent dans le jardin par un petit escalier. Des gardes formaient la haie le long d'une allée qui aboutissait à une porte de derrière [1], où des carrosses gardés par les gens d'armes du Roi attendaient les prisonniers. M. le Prince, reconnaissant plusieurs de ses vieux soldats, les regarda fixement, et leur dit avec quelque espérance sans doute : « Mes » amis, ce n'est point ici la bataille de Lens. » Aucun des gens d'armes ne répondit.

Une escorte, forte seulement de seize hommes, conduisit les princes à la porte de Richelieu; prenant ensuite au-dessous de Montmartre, on se dirigea sur Vincennes; les chevaux couraient de toute leur vitesse, et les chemins étant très-mauvais, le carrosse vint à verser. M. le Prince sauta aussitôt hors de la voiture, et dit à Miossens [2], lieutenant des gens d'armes de l'escorte : « Ah! Miossens, si tu voulais! »

[1] Aujourd'hui le passage Radzivil.

[2] César Phoebus d'Albret, comte de Miossens, maréchal de France, né en 1614, mort en 1676, épousa Madeleine de Guénégaud, fille d'un trésorier de l'épargne. Il était fils d'Anne de Pardaillan et d'Henri d'Albret, baron

M. de Guitaut entendit ces paroles, et remarquant que son prisonnier jetait les yeux à droite et à gauche, il s'approcha très-près de sa personne et lui dit tout bas « qu'il était le très-humble » serviteur de S. A., mais qu'il le poignarderait plutôt que de le laisser sortir d'entre » ses mains, et de ne pas rendre bon compte » à S. M. du dépôt qu'elle lui avait confié. »

La voiture fut relevée et les princes arrivèrent à dix heures du soir au château de Vincennes, dont on donna à cette occasion le commandement au sieur de Bar, homme encore plus grossier que Guitaut, instrument sûr et docile pour un ministère de rigueur, et qui, dans l'emploi de capitaine des gardes du cardinal Richelieu, s'était façonné à l'obéissance passive que les Séides décorent du nom de fidélité.

Aussitôt que les princes furent arrêtés au Palais-Royal, la Reine envoya le comte de Brienne ordonner à la princesse douairière de Condé de partir pour Chantilly avec la princesse sa belle-fille et le jeune duc d'Enghien

de Pons. Madame de Pons, qui épousa le duc de Richelieu, était veuve de son frère aîné. Voir la page 108 de ce volume.

son petit-fils. La duchesse de Longueville, mandée au Palais-Royal où l'on avait l'intention de la retenir prisonnière, se sauva au lieu d'obéir chez la princesse palatine son amie. D'autres ordres furent expédiés au même moment pour arrêter le duc de Bouillon, le vicomte de Turenne, le prince de Marsillac et le président Perraut de la Chambre des comptes, homme d'affaires de M. le Prince; ce dernier fut le seul dont on parvint à se saisir.

Sur la nouvelle de l'arrestation des princes, une centaine de gentilshommes des plus dévoués à leurs personnes se réunirent à l'hôtel de Condé et se portèrent au Val-de-Grâce, pour enlever des nièces du Cardinal et les garder en ôtage : la possibilité de cette entreprise ayant été prévue, le Cardinal les avait fait conduire au Palais-Royal.

Dans l'espoir d'exciter parmi le peuple quelque tumulte, ces mêmes gentilshommes répandirent le bruit que le duc de Beaufort venait d'être arrêté. Le peuple s'émut en effet; des groupes nombreux se formèrent aussitôt par les rues. On se préparait à prendre les armes et à tendre les chaînes, quand le duc de Beaufort calma les alarmes en se montrant

dans les quartiers les plus peuplés de la capitale, suivi de laquais qui portaient des flambeaux. La gaieté prit alors la place de l'inquiétude; on alluma des feux de joie, et le bruit des réjouissances fut entendu du château de Vincennes.

Pendant ce temps, les appartemens du Palais-Royal se remplissaient de Frondeurs, depuis long-temps exilés de la cour, ou qui n'y paraissaient qu'avec une contenance froide et réservée. En ce moment ils se laissaient aller aux démonstrations du zèle le plus vif. Ils tenaient leurs épées à la main, « jurant qu'ils » étaient bons serviteurs du Roi, qu'ils al- » laient être les défenseurs de la Reine, la force » du gouvernement; que le Cardinal pou- » vait compter sur eux : après un pareil coup » ils ne le regardaient plus comme un *Maza-* » *rin.* »

C'était surtout l'assentiment de Mathieu Molé que la Reine désirait obtenir. Elle le fit appeler au Palais-Royal, et s'entretint long-temps avec lui; elle loua sa fidélité, son courage, les services qu'il avait rendus à l'État; elle lui recommanda son fils, et ordonna au jeune prince de l'embrasser. L'austère magis-

trat reçut avec respect ces caresses augustes, mais il se retira soucieux et affligé.

Le lendemain, le Parlement et les autres Cours souveraines ayant reçu l'ordre d'envoyer des députés au Palais-Royal, Molé refusa d'y paraître. Le chancelier expliqua, en présence de la Reine, les motifs qui avaient déterminé Sa Majesté à faire arrêter les princes. Soigneux d'éloigner l'idée que ce coup d'État dût ramener le gouvernement despotique, il protesta dans les termes les plus formels que la déclaration du 24 octobre serait ponctuellement exécutée [1].

Peu de jours après, l'avocat-général Talon apporta aux Chambres assemblées une lettre du Roi qui contenait la récapitulation des griefs de la cour contre M. le Prince. « On y » rappelait toutes les grâces que, depuis le

[1] M. le Prince fit publier, pendant sa détention, une apologie dans laquelle il ne manqua pas de relever la contradiction qu'il y avait entre la promesse de respecter la déclaration du 24 octobre, et l'acte arbitraire dont il était victime. Il disait : « Le ministre ne se joue-t-il pas » du Parlement, de faire déclarer au Roi qu'il n'a aucune » intention de rien faire contre la déclaration? Ne se » moque-t-il pas de dire que *Sa Majesté veut et entend*

» commencement de la régence, il avait ob-
» tenues ou arrachées pour lui et pour sa fa-
» mille. Plus de dix mille hommes de troupes
» levées en son nom, commandées par des
» officiers de son choix, n'obéissaient qu'à ses
» ordres. Il était gouverneur de la Bourgo-
» gne, de la Bresse et du Berry. Le prince de
» Conti et le duc de Longueville étaient gou-
» verneurs de la Champagne, de la Norman-
» die, et de presque toutes les places fortes
» situées dans ces provinces. Beaucoup d'au-
» tres places encore sur divers points de la
» France, également en la possession de M. le
» Prince ou de sa famille, commandaient le
» cours des grandes rivières, de la Meuse,
» de la Seine, de la Saône, du Rhône, de la
» Loire, de la Garonne, de la Dordogne.
» Cependant M. le Prince élevait chaque jour

» *qu'elle demeure en sa force et vertu en tous les chefs*
» *qu'elle contient*, lorsqu'il entreprend ouvertement
» contre celui des articles que cette Cour avait demandé
» avec le plus d'instance pour arrêter les entreprises vio-
» lentes des ministres; article que moi-même j'avais
» trouvé si considérable que, craignant qu'il ne fît ombre
» à l'autorité du Roi, j'avais voulu empêcher qu'il ne fût
» couché en termes exprès dans ladite déclaration ? »

» des prétentions nouvelles; son dessein évi-
» dent était d'affaiblir et de mettre si bas
» l'autorité royale, que le Roi, parvenu à la
» majorité, n'eût plus que le nom et les appa-
» rences, et que lui-même conservât toute la
» réalité du pouvoir.

» Dès à présent, l'abus qu'il faisait de sa
» puissance n'était pas moins intolérable pour
» les peuples que pour la régente. Il levait à
» son gré des impôts dans les provinces et
» villes de ses gouvernemens. Au Conseil, en
» présence même de la Reine, il s'emportait
» jusqu'à menacer et frapper ceux qui osaient
» contrarier ses avis. Sa conduite à l'égard
» du jeune duc de Richelieu avait été le
» comble de l'insolence, et aucun Français
» ne pourrait entendre sans une indignation
» extrême celle qu'il avait tenue dans l'af-
» faire de Jarzay.

» Enfin, et pour prévenir les inquiétudes
» que de méchans esprits essaieraient peut-
» être de faire naître à l'occasion d'une
» mesure si juste, si nécessaire, Sa Majesté
» voulait bien répéter qu'elle n'avait aucune
» intention de rien faire contre la déclaration
» du 24 octobre; elle entendait au contraire

» que ladite déclaration demeurât en sa force et
» vertu, et fût maintenue dans tous ses chefs. »

Parmi tant de reproches adressés à M. le Prince, aucun n'avait cependant un caractère positif de criminalité. On ne lui imputait point d'intelligences avec les ennemis de l'État, de machinations contre la tranquillité publique du royaume; sa puissance et celle de sa famille mettaient en péril l'autorité royale, mais cette puissance dont on lui faisait un crime n'accusait pas moins la faiblesse des ministres qui l'avaient soufferte, que l'ambition de celui qui l'avait obtenue. La présomption, l'emportement dans un jeune héros qui, à vingt-cinq ans, avait gagné tant de grandes batailles, n'étaient pas des motifs suffisans pour justifier une telle vengeance, et des actes d'insubordination, des levées illégales d'hommes et de deniers, semblaient autorisés par tant d'exemples, qu'on ne pouvait guère s'en indigner avec bonne foi.

A la vérité, c'était pour établir un gouvernement régulier sur ces ruines féodales, que le Parlement avait obtenu la déclaration du 24 octobre; mais la conquête la plus importante de cette déclaration n'était-elle pas le

fameux article de la sûreté publique ? Et quoi de plus contraire à cet article que l'arrestation, sans formes de justice, de trois princes du sang et des premiers seigneurs du royaume ? La promesse par laquelle se terminait la lettre du Roi, de ne rien faire contre la déclaration, et de la maintenir en sa force et vertu, ne pouvait donc être reçue que comme une dérision, et l'autorité despotique était rétablie par ce seul fait.

Pendant que les magistrats sages et éclairés du Parlement déploraient pour ces motifs le coup d'État qui frappait M. le Prince, d'autres, en plus grand nombre, en témoignaient de la joie. Ainsi, dans les temps de troubles et de factions, les partis se montrent plus touchés de l'avantage immédiat qu'ils obtiennent sur leurs adversaires, que du noble intérêt qu'ils trouveraient à maintenir les principes qui sont la sûreté de tous.

Le fils du président Le Coigneux [1] réclama seul en faveur des libertés publiques, demandant « que les princes fussent traités comme

[1] C'était le poëte Bachaumont. Voir la page 201 du premier volume.

» les autres sujets du Roi, et qu'aux termes » de la déclaration on ne pût les retenir » prisonniers sans les traduire en justice. » Cette proposition ne fut point soutenue; le premier président lui-même, effrayé de la violence des Frondeurs et de la joie qu'ils témoignaient de la disgrâce des princes, craignit que l'article de la sûreté publique, invoqué sans succès en ce moment, demeurât infirmé pour l'avenir; il engagea le conseiller Le Coigneux à différer sa demande, et la lettre du Roi fut enregistrée sans opposition.

Les amis de M. le Prince espéraient trouver plus d'appui dans le parlement de Bourgogne, composé d'anciens serviteurs attachés par des obligations personnelles à la maison de Condé. Lenet, procureur-général, tenta de porter sa compagnie à des résolutions vigoureuses, et le maire de Dijon, autre serviteur particulier de M. le Prince, assembla le corps de ville, et proposa de faire armer les milices. Ces efforts n'obtinrent point de succès; les bourgeois refusèrent de prendre les armes, et personne dans le Parlement n'appuya les conclusions de Lenet. En Normandie, les bourgeois et les

magistrats ne témoignèrent pas plus de zèle pour le duc de Longueville, leur gouverneur; l'année précédente ils s'étaient cependant unis à lui sans scrupule pour faire la guerre au Roi; mais la cause n'était plus la même, et l'exemple du parlement de Paris entraînait toutes les compagnies souveraines du royaume.

Il ne s'éleva de réclamations légales qu'en faveur du président Perrault. La Chambre des comptes ordonna des remontrances, et envoya des députés au Palais-Royal solliciter sa liberté. La Reine les reçut avec de grands égards, et les chargea d'assurer leur compagnie « que l'affaire du président Perrault se-
» rait promptement examinée; si les soupçons
» existant contre lui se trouvaient sans fon-
» dement, on lui rendrait la liberté; si au
» contraire il était reconnu coupable, on le
» remettrait aux mains de ses juges natu-
» rels. »

La cause des princes, abandonnée par le peuple et les magistrats, fut embrassée avec chaleur par la noblesse, qui oublia généreusement alors ses griefs contre la maison de Condé. Le vicomte de Turenne partit en toute hâte pour Stenay, place de M. le Prince,

et prit la qualité de lieutenant-général de l'armée du Roi pour la délivrance des princes. Le duc de Bouillon se retira dans sa vicomté de Turenne, le duc de La Force [1] dans ses terres du Périgord, le maréchal de Brezé [2] dans son gouvernement d'Anjou, le duc de Saint-Simon [3] dans la place de Blaye. Tous ces seigneurs, animés du même zèle, promirent de réunir leurs amis et d'armer leurs vassaux. Le comte de Boutteville osa rester dans Paris pendant plusieurs jours, et y défier

[1] Jacques Nompar de Caumont, maréchal de France et duc de La Force, né en 1559, mort en 1652, épousa, en 1577, Charlotte de Gontaut. Il était fils de François de Caumont et de Philippe de Sainte-Aulaire, dame de La Force, tués à Paris le jour de la Saint-Barthélemy. Le jeune Caumont fut laissé pour mort sous les cadavres de ses parens.

[2] Urbain de Maillé, maréchal de France, né en 1597, mort en 1650, avait épousé Nicole du Plessis-Richelieu, sœur cadette du cardinal Richelieu. Il était fils de Charles de Maillé, marquis de Brezé, et de Jacqueline de Thevale.

[3] Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, né en 1608, mort en 1693. Il se maria en secondes noces à Charlotte de l'Aubespine, et fut père à soixante-dix ans du duc de Saint-Simon, auteur des Mémoires.

le duc de Beaufort; bravant ainsi l'autorité de la régente et la fureur populaire. Son cartel n'ayant point été accepté, il fut se jeter dans Bellegarde, place forte en Bourgogne, où s'étaient déjà rendus Tavanne [1], La Moussaye [2], Coligny [3], Duras [4], et bon nombre de vaillans gentilshommes.

Pendant ce temps, la duchesse de Longueville luttait contre la fortune avec le plus in-

[1] Jacques de Saulx, comte de Tavanne, premier gentilhomme du prince de Condé, né en 1620, mort en 1683, épousa Louise Potier de Tresmes. On a de lui des Mémoires contenant l'histoire des guerres civiles depuis la prison des princes jusqu'en 1653.

[2] François de Goyon, baron de La Moussaye, lieutenant-général des armées, fils d'Amaury de Goyon et de Catherine de Champagne. Son frère aîné, le marquis de La Moussaye, avait épousé Catherine de La Tour, sœur du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne.

[3] François de Coligny, né en 1600, se retira à la congrégation des Pères de l'Oratoire, et mourut sans avoir été marié. Il était fils de Huberte de Chastenay, dame de Lanti, et de Charles de Coligny, marquis d'Andelot, fils de l'amiral de Coligny, tué à Paris le jour de la Saint-Barthélemy. François de Coligny a laissé des Mémoires inédits fort injurieux pour le prince de Condé. ?

[4] Guy Aldonce de Durfort, marquis de Duras, né en 1606, mort en 1665. Il avait épousé, en 1619, Élisabeth

trépide courage; réfugiée chez la princesse palatine après l'arrestation des princes, elle y demeura cachée pendant plusieurs heures, et partit à cheval à l'entrée de la nuit avec le prince de Marsillac et quarante hommes déterminés qu'il avait choisis pour lui servir d'escorte. Ils firent une telle diligence qu'ils arrivèrent le lendemain matin à Rouen où le marquis de Beuvron [1], commandant pour le duc de Longueville, les reçut dans la citadelle. Mais sur la nouvelle de l'approche d'une armée royale, le peuple se souleva dans la ville, et la duchesse fut réduite à prendre la fuite. Repoussée aussi du Hâvre-de-Grâce par la nouvelle duchesse de Richelieu qui négociait avec la cour pour faire reconnaître son mariage, elle alla se jeter dans le château de Dieppe, résolue à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le cardinal Mazarin ne lui laissa pas le

de La Tour, sœur du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne; il en eut douze enfans, entre autres le maréchal duc de Duras, et le maréchal duc de Lorges.

[1] François d'Harcourt, marquis de Beuvron, né en 1627, mort en 1705, épousa Catherine Le Tellier, et fut père d'Henri d'Harcourt, duc et maréchal de France.

temps de terminer ses préparatifs; il avait en grande hâte réuni quelques troupes et suivait pas à pas la duchesse de Longueville. La Reine se rendit aussi en Normandie, et amena son fils avec elle, dans l'espoir que la présence du jeune Roi contribuerait à étouffer la révolte. Leurs Majestés furent en effet reçues à Rouen aux acclamations du peuple. Le Parlement les assura de sa fidélité; le marquis de Beuvron rendit le vieux palais; peu de jours après, le Pont-de-l'Arche ouvrit ses portes; le château de Caen ne fit pas plus de résistance, et, dans Dieppe même, à l'approche des troupes royalistes, le peuple se souleva contre la duchesse de Longueville. Après quelques jours de dangers et de travaux noblement soutenus, elle fut réduite à quitter la France et la place fut remise aux troupes du Roi : il n'en resta plus aucune alors en Normandie qui tînt pour son ancien gouverneur.

En Lorraine, le parti des princes ne fut pas plus heureux. Le chevalier de La Rochefoucault se laissa surprendre dans Damvillers, où il commandait pour le prince de Marsillac son frère. Cette place lui avait été donnée lors de la paix de Ruel, au préjudice d'un

vieux soldat nommé Bécherelle. En prenant possession de Damvillers, le nouveau gouverneur changea les officiers de la garnison, et les remplaça par des hommes de son choix [1]; mais il commit l'imprudence de conserver les anciens sous-officiers. Bécherelle, jugeant la circonstance favorable pour rentrer dans sa place, pratiqua des intelligences parmi les vieux sergens de la garnison qui, à un signal convenu, se jetèrent sur le chevalier de La Rochefoucault, le lièrent, et le remirent en cet état aux troupes du Roi qui s'étaient approchées. Clermont et Jametz, autres places de Lorraine que M. le Prince avait fait fortifier avec soin, de ses propres deniers, furent, de même que Damvillers, livrées par leurs garnisons.

Les dépouilles de la maison de Condé récompensèrent les alliés ou les créatures du ministre; il donna le gouvernement de Bourgogne au duc de Vendôme, celui de Norman-

[1] C'était alors le droit des gouverneurs de place, de choisir les hommes de leurs garnisons, et de nommer les officiers. Ils payaient la solde, et pourvoyaient à toutes les dépenses au moyen de fonds qu'ils prélevaient directement dans les recettes voisines.

die au comte d'Harcourt. Le marquis de l'Hôpital eut le gouvernement de Champagne, le comte de Saint-Agnan celui du Berry, et le duc de Mercœur la vice royauté de Catalogne, à la place du général Marsin, connu par son dévouement à la personne de M. le Prince. Marsin [1] ne se fût pas soumis sans résistance aux ordres de la cour s'il eût prévu le coup qui le menaçait; mais, surpris sans défiance, on l'enferma dans la citadelle de Pignerol.

Après la soumission de la Normandie, la cour était revenue à Paris; elle en partit bientôt pour la Bourgogne où quelques places fortes tenaient encore pour les princes. Pendant son séjour dans la capitale, la Reine n'avait rien épargné pour rendre plus intime son alliance avec les chefs de la Fronde, et pour contenter le Parlement. Elle combla de caresses le conseiller Broussel, dont le fils fut confirmé dans le gouvernement de la Bastille [2]. La surveillance des deniers destinés à l'acquitte-

[1] Jean-Gaspard de Marsin ou Marchin, né en 1610, mort en 1673, épousa Marie de Balzac d'Entraigues. Il était d'une famille de Liége; son fils fut naturalisé et nommé maréchal de France en 1703.

[2] Voir la page 300 du premier volume.

ment des rentes de l'Hôtel-de-Ville fut confiée à dix-huit bourgeois, nommés par arrêt du Parlement. D'autres arrêts, dictés par les intéressés eux-mêmes, proclamèrent l'innocence du duc de Beaufort, du Coadjuteur et des autres accusés. Enfin les principaux emplois de l'administration furent confiés aux magistrats les plus accrédités dans leurs compagnies. M. Lefèvre [1], conseiller en la grand'-Chambre, obtint la place de prévôt des marchands. M. de Maisons [2], président à mortier, fut nommé sur-intendant des finances; et ce qui était plus considérable encore, l'ancien garde-des-sceaux, Châteauneuf, remplaça au conseil le chancelier Séguier.

Au commencement de la régence, Mazarin s'était brouillé avec les Importans pour leur

[1] Lefèvre remplaça le président Féron qui s'était rendu odieux aux Frondeurs. Il était ami particulier du Coadjuteur, et fut tué au massacre de l'Hôtel-de-Ville, en 1652.

[2] René de Longueil, marquis de Maisons, mort en 1677, épousa Madeleine de Crèvecœur. Il était frère de Pierre Longueil, conseiller clerc au parlement de Paris, très-accrédité dans la compagnie. Il fit bâtir le château de Maisons près Paris. Le président Maisons

avoir refusé cette concession [1]; mais depuis ce temps sa faveur auprès de la Reine avait fait de tels progrès, qu'il ne craignait plus de rivaux. Châteauneuf était d'ailleurs fortement recommandé par le crédit dont il jouissait parmi les Frondeurs, et pour s'assurer l'appui du parti, Mazarin avait reconnu [2] la nécessité de partager le pouvoir avec ses chefs.

Pendant l'absence de la cour, le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, resta chef du gouvernement. Châteauneuf et Le Tellier [3] lui furent laissés comme conseils, et ce dernier, confident intime de Mazarin, reçut la mission expresse de chercher à balancer les progrès que le Coadjuteur faisait tous les jours dans l'esprit de Gaston. En dépit des

remplaça, comme sur-intendant des finances, Michel Particelli, sieur d'Émery, qui avait été rappelé depuis peu de mois du ministère, et qui mourut de chagrin de cette seconde disgrâce.

[1] Voir la page 128 du premier volume.

[2] Voir la page 116 de ce volume.

[3] Michel Le Tellier, né en 1603, mort en 1685, chancelier de France en 1677. Il était fils de Françoise de Chauvelin et de Michel Le Tellier, conseiller en la Cour des aides de Paris, et fut père du marquis de Louvois.

soins de Le Tellier, Gondi devint tout-puissant au Luxembourg, et fit souvent regretter au cardinal Mazarin l'abbé de La Rivière, qui avait eu son congé et s'était retiré dans sa belle maison de Petitbourg près Corbeil, le lendemain de l'arrestation des princes.

Le duc de Vendôme, commandant les troupes royales destinées à l'expédition de Bourgogne, devança la cour à Dijon de quelques jours seulement. Il entra dans la ville sans coup férir. Le château lui fut aussi remis par des serviteurs du vieux prince de Condé, qui manquèrent de fidélité ou de courage. Le comte de Saint-Agnan eut le même succès dans le Berry, où il s'empara de la grosse tour de Bourges. On s'attendait à trouver plus de résistance à Bellegarde, place forte bien approvisionnée et où s'étaient renfermés un grand nombre de gens de qualité.

A son arrivée en Bourgogne, la Reine envoya le comte de Comminges notifier au baron de La Moussaye qui défendait Bellegarde, que le Roi présent en personne lui ordonnait de rendre la place. Cette sommation n'ayant produit aucun effet, le duc de Vendôme commença le siége. Le jeune Roi visita

les travaux et fit plusieurs fois à cheval le tour de la place. Les assiégés, en l'apercevant du haut des remparts, jetaient leurs chapeaux en l'air, et criaient *vive le Roi!* sans faire cesser toutefois le feu des batteries: un homme de la suite de S. M. fut tué à ses côtés, et les défenseurs de Bellegarde s'en indignèrent contre Mazarin qui avait grand tort, disaient-ils, de les exposer ainsi à tuer le monarque.

La défense de Bellegarde ne répondit ni à la force de la place, ni au courage de la garnison. Les jeunes seigneurs se soumettaient difficilement entre eux à la subordination qui n'était réglée par aucune autorité positive; une considération puissante conseillait d'ailleurs de capituler. L'élite des troupes de M. le Prince et plusieurs gens de qualité étaient enfermés dans la place; si on attendait la dernière extrémité, tous seraient retenus prisonniers de guerre : perte plus fâcheuse pour le parti que la prise même de la place. Déterminé par ces motifs, le marquis de La Moussaye offrit de traiter à condition que les officiers et soldats de la garnison sortiraient librement et pourraient se rendre où bon leur semblerait. Le duc de Vendôme, dans son

impatience d'éloigner la guerre de son gouvernement, consentit à tout, et la veille du jour où l'on devait ouvrir la tranchée, la garnison capitula *.

De toutes les places de leurs gouvernemens, les princes ne conservaient plus alors que Montrond en Berry et Stenay en Lorraine. Les Parlemens avaient répudié leur cause, nulle part les peuples ne s'étaient émus en leur faveur. Tous les efforts tentés par la noblesse avaient été sans succès. Pour comble de malheur, le maréchal de Maillé, père de la princesse de Condé, et dont le parti espérait tirer de grands secours, mourut alors dans le château de Saumur dont il était gouverneur, laissant la place entre les mains de ses domestiques auxquels il fit jurer de la garder fidèlement pour la princesse de Condé sa fille.

* 9 avril.



CHAPITRE XI.

Les princesses de Condé à Chantilly. — La Reine veut les faire arrêter. — La jeune princesse s'échappe avec son fils. — Son séjour à Montrond. — Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault forment un parti en Guyenne pour la délivrance des princes. — Lenet négocie avec le parlement de Bordeaux. — Voyage de la princesse de Condé en Auvergne. — Elle arrive à Turenne. — La guerre civile éclate. — Défaite des troupes royalistes. — L'armée des ducs se montre devant Bordeaux. — Sédition dans la ville. — La princesse y entre seule avec son fils. — Les ducs soulèvent le peuple contre le Parlement, et se font recevoir dans Bordeaux.

Du 12 avril au 1er juin 1650.

La princesse de Condé et la princesse douairière sa belle-mère, exilées à Chantilly par l'ordre de la Reine, trouvèrent des consolations et des secours dans le dévouement de la duchesse de Châtillon leur parente. Angélique de Montmorency, fille du comte de Boutteville, décapité sous le dernier règne, était une des beautés les plus accomplies de son temps. A peine sortie de l'enfance, elle avait inspiré

de l'amour au prince de Condé et au duc de Châtillon. Ce dernier, effrayé de la concurrence, eût abandonné ses prétentions, si son généreux rival ne lui eût promis solennellement de ne conserver pour leur maîtresse commune qu'une amitié de frère. Cet engagement fut tenu avec fidélité tant que vécut Châtillon. Après sa mort, M. le Prince, cessant de se contraindre, témoignait à sa veuve une passion violente. Elle ne s'y montrait pas insensible, mais recevait aussi, et même avec préférence, les soins du duc de Nemours [1], jeune prince de la maison de Savoie, aussi distingué par son courage que par les agrémens de sa personne.

Au moment de la prison des princes, les

[1] Charles-Amédée, duc de Nemours (troisième descendant de Philippe de Savoie, à qui François Ier donna, en France, le duché de Nemours), né en 1624, épousa, en 1643, Élisabeth de Vendôme, et fut tué, en 1652, par le duc de Beaufort, son beau-frère.

Le duc de Nemours ne laissa que deux filles; la cadette épousa, en 1666, Alphonse Henri VI, roi de Portugal, demanda et obtint, en 1668, la cassation de son mariage pour cause d'impuissance de la part de son mari, et épousa immédiatement après son beau-frère, Pierre II, successeur d'Alphonse VI.

deux rivaux étaient brouillés. Madame de Châtillon employant la passion qu'elle inspirait au duc de Nemours, au profit de l'amitié qu'elle avait pour le prince de Condé, sut persuader à son amant favorisé de déposer tout ressentiment et toute jalousie; Nemours jura aux princesses de Condé de consacrer sa fortune et sa vie au service de leur famille, et madame de Châtillon se rendit garant de son serment.

Il y avait encore à Chantilly plusieurs autres femmes de qualité non moins zélées pour la cause des princes : la comtesse de Tourville [1], dame d'honneur de la jeune princesse de Condé, madame de Gouville [2] et mademoiselle Gerbier, toutes deux dans la fleur de la jeunesse et de la beauté. « Cette » brillante compagnie dans un des plus beaux » lieux du monde, pendant les premiers beaux » jours du printemps, passait aussi douce-

[1] Lucie de La Rochefoucault, fille d'Isaac de La Rochefoucault, marquis de Montendre, mariée à César de Costentin, marquis de Tourville, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé.

[2] La comtesse de Gouville était fille de Lucie de La Rochefoucault et du marquis de Tourville.

» ment la vie qu'il était possible à des gens
» fort touchés de la douleur des princesses.
» On voyait à chaque moment du jour arriver
» des visites et des messages; des lettres d'a-
» mour, des bulletins de nouvelles. Les ri-
» valités et les intrigues galantes se croi-
» saient avec des intrigues et des rivalités
» plus graves; on rencontrait de jeunes dames
» seules ou en troupe sur le bord des étangs,
» dans les allées des jardins ou du parc, sur
» la terrasse ou sur la pelouse : les unes réci-
» taient des vers, les autres lisaient des ro-
» mans en se promenant ou couchées sur
» l'herbe.

» La princesse douairière avait l'esprit
» agréable et la conversation galante. Elle
» racontait les anecdotes de la vieille cour,
» ses amours avec Henri IV, la jalousie du
» prince son mari, la surveillance gênante de
» sa belle-mère et les stratagèmes que le Roi
» employait pour s'approcher d'elle. Elle
» avouait qu'elle avait été touchée un jour
» qu'elle le reconnut, auprès de son carrosse,
» déguisé en garde de la vénerie, menant
» deux levriers d'attache en lesse [1]. Elle pei-

[1] « Pour se mieux déguiser sous la livrée qu'il portait,

» gnait avec horreur le caractère du cardinal
» de Richelieu, puis s'attendrissait jusqu'aux
» larmes en se souvenant de l'amitié intime
» qui, pendant tant d'années, l'avait unie à
» la Reine; des services qu'elle lui avait ren-
» dus pendant la vie du feu Roi, et de l'in-

» le Roi s'était mis un emplâtre sur l'œil gauche. La
» princesse nous dit qu'elle n'avait jamais été si surprise
» en sa vie, et qu'elle n'osa dire à sa belle-mère ce qu'elle
» avait vu de peur qu'elle ne le dît au prince son mari.
» Poursuivant l'histoire, elle nous raconta qu'étant
» arrivée à Trigny, elle s'écria sur la beauté de la vue, à
» quoi la dame de Trigny lui dit que s'il lui plaisait mettre
» la tête à une fenêtre qu'elle lui montra, elle en verrait
» encore une plus agréable; et s'y étant avancée, elle vit
» le Roi qui porta tout d'un temps une main à la bouche
» pour lui jeter une manière de baiser, et l'autre sur son
» cœur pour montrer qu'elle l'avait blessé. La surprise de
» cette rencontre ne donnant pas lieu à la princesse de
» raisonner, elle s'écria : Ah dieu! qu'est-ce ici? le Roi
» est céans! Sur quoi la princesse mère, enflammée de
» colère, partagea sa voix aux ordres qu'elle donnait de
» remettre promptement les chevaux au carrosse, et aux
» injures et menaces qu'elle fit à Trigny et à sa femme.
» Le Roi, accourant au bruit, ne fut pas exempt de ses
» reproches, et le soir même elle raconta tout ceci au
» prince son fils qui, peu de jours après, enleva la prin-
» cesse sa femme et l'emmena à Bruxelles. »

Mémoires de Lenet.

» gratitude qu'elle en éprouvait en ce mo-
» ment.

» Le soir, on faisait la prière en commun
» dans la chapelle; on se réunissait ensuite
» dans l'appartement de la princesse douai-
» rière; on se communiquait les nouvelles;
» on lisait les lettres de la duchesse de Lon-
» gueville; les écrits sérieux ou ridicules qui
» paraissaient en faveur des princes, contre
» le Cardinal; on tenait conseil sur l'état des
» affaires, et cependant on jouait à divers
» jeux, on entendait de belles voix [1]. » Enfin toutes les habitudes de la cour de Chantilly portaient l'empreinte de la légèreté et de la force d'ame, de l'insouciance et du dévouement, dont le mélange forma toujours le caractère de la noblesse française.

La cause des princes, alors presque désespérée, fut rétablie par les efforts de quelques femmes [2]. Le cardinal Mazarin n'ignorait pas combien leur influence lui avait été funeste. « Vous êtes bien heureux, disait-il, quelques

[1] *Mémoires de Lenet.*

[2] *Nam in his turmis haud minus mulierum forma atque artes quam virorum virtus atque imperia valuere.*

Labardæus. De Rebus gallicis.

» années après, à don Louis de Haro, ministre
» de Philippe IV. Vous avez, comme on a
» partout ailleurs, deux sortes de femmes : des
» coquettes en abondance, et fort peu de fem-
» mes de bien. Celles-là ne songent qu'à plaire
» à leurs galans, celles-ci à leurs maris. Les
» unes et les autres n'ont d'ambition que
» pour le luxe et la vanité. Elles ne savent
» écrire, les unes que pour des poulets, les
» autres que pour leur confession. Les unes
» et les autres ne savent comment vient le
» blé, et la tête leur tourne quand elles en-
» tendent parler d'affaires. Les nôtres au con-
» traire, soit prudes, soit galantes, soit vieil-
» les, sottes ou habiles, veulent se mêler de
» toutes choses. Une femme de bien ne cou-
» cherait pas avec son mari, ni une coquette
» avec son galant, s'ils ne leur avaient parlé
» ce jour-là d'affaires d'État. Elles veulent
» tout voir, tout connaître, tout savoir, et
» nous en avons trois entre autres qui nous
» mettent tous les jours en plus de confusion
» qu'il n'y en eut jamais dans Babylone. »

La plus courageuse, la plus spirituelle des trois femmes que désignait le cardinal Mazarin, était la duchesse de Longueville. Ses

aventures pendant la prison de ses frères et de son mari, semblent appartenir au roman plutôt qu'à l'histoire. Abandonnée dans le château de Dieppe par les soldats de la garnison, il ne lui restait plus que l'alternative d'être livrée aux troupes du Roi ou de s'embarquer dans un moment où les vents contraires rendaient la navigation extrêmement périlleuse. La duchesse de Longueville fit alors une confession générale avec toutes les marques d'un repentir sincère. Elle ordonna ensuite au prince de Marsillac de la quitter pour aller en Angoumois, lever des troupes et servir sa cause loin d'elle; puis sortant de la forteresse par une porte secrète, suivie de quelques femmes non moins intrépides, elle gagna à pied pendant la nuit un petit village sur le bord de la mer, où il ne se trouvait que deux barques de pêcheurs.

Épouvantés eux-mêmes de la tempête qui approchait, les matelots refusaient de mettre à la voile; la duchesse les décida avec peine à la conduire vers un vaisseau qu'elle avait fait venir en rade [1]. Après plusieurs heures d'un

[1] *Pæne mersa aquis, ægre sustentata, tandem se pelago*

travail aussi pénible que dangereux, la barque des pêcheurs parvint à s'approcher du bâtiment qui attendait la duchesse de Longueville; un matelot la prit dans ses bras pour la transporter dans le vaisseau, mais le vent devint alors si violent et la vague si forte, que le matelot fut renversé et roula dans la mer avec son fardeau. Les hommes de l'équipage se précipitèrent pour les sauver; ramenée sans connaissance sur le rivage, la duchesse eut à peine repris ses sens qu'elle voulut braver de nouveau cet horrible danger. Elle supplia les matelots, essaya de déterminer les plus intrépides par l'espoir d'immenses récompenses; mais aucun n'eut le courage de se rembarquer avec elle.

Réduite alors à s'éloigner de la côte, elle s'enfonça dans les terres et arriva au point du jour dans la maison d'un gentilhomme du pays de Caux. Le soir elle se rapprocha du rivage, et au moment de se remettre en mer pour gagner le vaisseau qui l'attendait tou-

credidit, et fatis ac fluctibus agitata Rotarodamum, aspera anni tempestate et hyemante mari, appulit. Duravit assuetum deliciis corpus.

Benjamini Prioli, de Rebus gallicis.

jours en rade, un de ses écuyers arriva à toute bride pour la prévenir qu'elle était trahie, et que le capitaine qui allait la recevoir à son bord, la devait livrer au cardinal Mazarin.

Sans se laisser abattre par tant de traverses, la duchesse de Longueville erra pendant quinze jours dans ces parages, ne marchant que la nuit et rencontrant à chaque instant des périls auxquels elle n'échappait qu'à force de courage et de présence d'esprit. Elle arriva enfin dans les environs du Hâvre, et s'embarqua déguisée en homme sur un vaisseau anglais qui la conduisit en Hollande. La cour du prince d'Orange lui offrait un asile sûr et tranquille, mais elle ne s'y arrêta que peu de jours, et alla se jeter dans Stenay où M. de Turenne l'attendait avec une impatience que les Mémoires du temps n'attribuent pas tout entière aux intérêts de la politique.

Une autre princesse, presque aussi illustre que la duchesse de Longueville par son rang et sa beauté, pouvait encore lui être comparée pour son courage. La duchesse de Bouillon, n'ayant pu suivre son mari en Limousin parce qu'elle était enceinte, fut arrêtée à Paris et gardée à vue dans sa maison. A peine

relevée de couches, trompant la vigilance de ses gardiens, elle passa au milieu d'eux sans être aperçue, descendit avec sa fille âgée de sept ans dans une cave, en sortit par le soupirail, et, rendue à la liberté, elle partait pour aller joindre son mari, quand sa fille tomba malade de la petite vérole. Aussi tendre mère que bonne épouse, la duchesse de Bouillon ne voulait pas quitter son enfant. Elle resta pour la soigner, fut arrêtée au chevet de son lit et conduite à la Bastille.

Claire-Clémence de Maillé, princesse de Condé, n'avait pas un moins noble cœur que mesdames de Longueville et de Bouillon, et se montrait prête comme elles à braver tous les dangers pour le service de son époux. Jusqu'alors on avait méconnu son courage et sa prudence, on ne parlait devant elle que d'affaires générales. Impatiente de cette injustice, elle s'adressa à Lenet qui venait d'arriver à Chantilly, « et lui confia ses déplaisirs et ses » craintes qu'on voulût la séparer du jeune » duc d'Enghien son fils. Elle jura qu'elle le » suivrait partout, même à la tête d'une ar- » mée, s'il était avantageux pour le service » du Prince son mari de l'y conduire. Elle

» voulait braver tous les périls pour se mon-
» trer digne de l'honneur qu'elle avait eu
» d'épouser un premier prince du sang, d'une
» aussi grande vertu et d'un mérite aussi
» extraordinaire que monsieur son mari. »

Lenet encouragea ces sentimens généreux, et promit à la jeune princesse d'empêcher qu'on la séparât jamais de son fils. Aussitôt après son arrivée à Chantilly, ce fidèle serviteur y avait pris la direction principale de la conduite du parti. Son habileté et son dévouement le rendaient digne de la confiance qui lui fut accordée; appréciant avec discernement la position des affaires, il comprit que l'alliance des Mazarins et des Frondeurs ne pouvait être durable. Sans aversion ni préférence pour les uns ou pour les autres, il commença une double négociation, prêt à traiter avec ceux qui lui offriraient les secours les plus prompts pour la délivrance de son maître.

A la manière dont ses ouvertures furent reçues, Lenet se confirma dans la pensée que le cardinal Mazarin et le Coadjuteur, rapprochés par la crainte d'un danger commun, n'avaient pas cependant cessé de se haïr, et

que le premier qui trouverait une occasion favorable pour tromper l'autre, ne la laisserait pas échapper. Mais le moment de leur rupture ne semblait pas encore prochain, et, en attendant, la liberté des princesses de Condé et du jeune duc d'Enghien demeurait précaire.

Chantilly n'était point un lieu où l'on pût se mettre à l'abri de l'insulte; des troupes stationnées à Soissons, à Senlis, à Pont-Saint-Maxence, pouvaient s'approcher inopinément du château, et, sur un ordre de la Reine, s'emparer de la personne des princesses. Déjà cet ordre eût été donné sans doute, si Mazarin eût jugé Clémence de Maillé capable des grandes choses qu'elle exécuta depuis. Bien instruit de son courage, Lenet en appréciait d'autant mieux l'importance de la conduire en lieu sûr. Sans faire part de ce projet à personne, de peur que le cardinal Mazarin ne vînt à en être informé, il prit donc toutes les mesures nécessaires pour enlever de Chantilly la princesse et son fils, et pour les conduire à Montrond, place très-forte de la maison de Condé, dont la situation en Berry, au centre de la France, favorisait les correspondances

qu'il fallait entretenir avec toutes les provinces, notamment avec le Limousin, le Périgord et l'Angoumois, où se trouvaient les plus grandes forces du parti, et où les ducs de Bouillon, de La Force et de La Rochefoucault promettaient de lever une armée de gentilshommes tous dévoués à la cause des princes.

Bientôt les alarmes de Lenet furent justifiées; des troupes, parties de Paris et de Soissons, s'approchèrent de Chantilly, et au même moment on reçut avis qu'un gentilhomme ordinaire du Roi, porteur d'ordres de Sa Majesté, avait été rencontré dans la forêt à quelques lieues du château.

Le danger était imminent, à peine restait-il deux heures pour prendre un parti décisif. La princesse douairière assembla les fidèles amies qui formaient son conseil, et Lenet leur exposa le plan dont il avait en secret préparé l'exécution. Il proposait « que la princesse douairière, » bravant les défenses de la Reine, se rendît à » Paris, et se présentât de sa personne au » Parlement, pour demander justice à la com- » pagnie de l'arrestation des princes, comme » d'un attentat contre la déclaration du 24 oc-

» tobre 1648. Pendant ce temps lui, Lenet, » conduirait la jeune princesse et le duc » d'Enghien sur un autre point de la France, » et les mettrait à la tête du parti formé pour » demander à main armée la liberté des prin- » ces. L'épouse et le fils du prince de Condé » donneraient à ce parti un nom et un pré- » texte spécieux ; leur présence préviendrait » toute rivalité entre les grands seigneurs et » exciterait leur dévouement. »

Ici la jeune princesse interrompit Lenet. « Elle n'était ni d'âge, ni d'expérience, à » proposer son avis ; elle ne songeait qu'à » déférer en tout à celui de madame sa belle- » mère, mais elle suppliait humblement que, » quoi qu'il pût arriver, on ne la séparât » pas du reste de ses espérances, de son fils, » en qui consistait toute la consolation qu'elle » pouvait avoir en ce monde : elle voulait le » suivre partout. La princesse douairière lui » répondit, en fondant en larmes, que toutes » deux n'avaient qu'un même dessein, celui » de sauver en la personne du jeune prince » le reste de la ruine de leurs maisons, le » débris de leur naufrage. »

Malgré sa tendresse pour sa famille, la prin-

cesse douairière était timide. Son long usage de la cour, pendant l'administration de Richelieu, l'avait pliée sous le joug du despotisme. Elle s'effrayait des résolutions vigoureuses proposées par Lenet. « Où prétendez-vous » conduire mes enfans? lui demanda-t-elle » avec quelque aigreur. — A Montrond, re- » partit Lenet, et je me fais fort de les y rendre » en sûreté. — On veut nous faire tous prendre » prisonniers! s'écria-t-elle. — Nous le sommes » déjà, reprit encore Lenet; quand on nous » arrêterait sur la route, il ne pourrait nous » arriver pis. » En ce moment un écuyer de la princesse douairière, entrant dans la salle où se tenait le conseil, avertit qu'un inconnu, porteur d'ordres du Roi, arrivait au château et demandait à être introduit.

Toutes les dames se rangèrent alors à l'avis de Lenet. La duchesse de Châtillon offrit de suivre à Paris la princesse douairière, de l'accompagner au Parlement, de partager ses dangers, sa captivité si elle y était réduite, et de ne jamais l'abandonner. La comtesse de Tourville s'engagea à conduire la jeune princesse au milieu de gens de guerre à la tête d'une armée; son âge et son habileté

la rendaient propre à lui servir de Mentor dans une telle entreprise. Encouragée par ces exemples, la princesse douairière se rendit aux instances de Lenet, et, déférant de suite à ses avis, elle se retira dans son appartement, se mit au lit, feignant d'être incommodée, et fit entrer l'envoyé du Roi.

* Ce gentilhomme, nommé du Vouldy, venait de Dijon où la cour était alors; la lettre de cachet qu'il remit à la princesse lui enjoignait « de quitter immédiatement Chantilly, et de se retirer dans la province de » Berry avec la princesse sa belle-fille, le » duc d'Enghien et les enfans du duc de » Longueville. Le sieur du Vouldy avait » ordre de les conduire par une route dé- » terminée, et de demeurer auprès de leurs » personnes pendant leur séjour en Berry. »

La princesse douairière répondit au gentilhomme de S. M. « qu'elle n'était ni d'âge, ni » de santé à partir si brusquement pour le » voyage que le Roi, ou plutôt le persécuteur » qui abusait du nom du Roi, lui ordonnait de » faire; qu'elle allait écrire au duc d'Orléans

* 12 avril.

» et lui demander quelque temps pour
» faire son équipage; qu'il pouvait cependant
» aller rendre à la princesse sa belle-fille la
» lettre dont il était chargé pour elle, se pro-
» mener, se reposer, et faire dans le château
» ce qui lui conviendrait le mieux. »

Pendant ce temps, mademoiselle Gerbier
« s'était mise dans le lit de sa maîtresse; elle
» y reçut le message de S. M., et contrefit
» si parfaitement le ton, l'air de parler de la
» jeune princesse, elle fit avec tant de naturel
» des reproches et des plaintes contre le car-
» dinal Mazarin, que ses larmes feintes trom-
» pèrent le sieur du Vouldy, non-seulement
» ce jour-là, mais toute une semaine.

» Un enfant de l'âge du duc d'Enghien
» avait revêtu ses habits; du Vouldy le voyant
» au milieu de la gouvernante, des femmes
» et de tous ceux ordonnés pour servir le
» petit prince, ne se douta pas de la suppo-
» sition [1]; » il crut sans danger d'accorder un
délai qui lui fut demandé sous prétexte de
l'indisposition des princesses, et il écrivait en-
core à la cour qu'il les tenait sous bonne

[1] *Mémoires de Lenet.*

garde, que l'une d'elles était déjà arrivée à Montrond.

La princesse de Condé, le duc d'Enghien, la comtesse de Tourville et madame de Gouville, partirent de Chantilly, à l'entrée de la nuit, dans un carrosse gris sans armoiries. Lenet suivait à cheval avec quelques gentilshommes et un petit nombre de valets dévoués et bien instruits des chemins qu'il fallait suivre. Ils marchaient deux à deux à la vue les uns des autres, à une distance suffisante pour observer le carrosse et ne pas attirer l'attention. Ils traversèrent Paris par diverses rues, se réunirent à quatre heures du matin à la porte Saint-Victor, et continuèrent leur route vers le Berry avec une diligence extraordinaire.

Quand leurs chevaux ne pouvaient plus avancer, ils prenaient des attelages frais dans les châteaux placés sur leur route, et le zèle de la noblesse était si général pour la cause des princes, qu'il n'y avait à craindre, ni refus, ni indiscrétion. En passant la Loire à Sully, ils furent reconnus par un valet de chambre du duc qui courut avertir son maître. Ce seigneur envoya sur-le-champ un de ses

gentilshommes, dire à Lenet « qu'il ne se » rendait pas lui-même auprès de la prin- » cesse, par respect pour son incognito, mais » que s'il convenait à Son Altesse de s'arrêter » au château, il était prêt à l'y recevoir et à » l'y défendre; si elle préférait continuer sa » route, il la suppliait au moins d'accepter » pour les nécessités du voyage dix-huit mille » francs dont il avait chargé son messager. »

Après trois jours de marche, la princesse arriva * heureusement à Montrond, où la noblesse du Berry et des provinces voisines lui fournit bientôt une garnison suffisante [1]. Le

* 14 avril.

[1] « .... Six semaines après que je fus marié, Tavanne, » Châtelux et moi nous en allâmes à Montrond. Il me » souvient qu'en y allant en poste, nous avions changé » nos noms, et que j'avais auprès de moi un volontaire » de Bretagne nommé Lannay Lays, fort glorieux, et » qui crut qu'il était d'un homme de qualité de changer » son nom. Pendant qu'il en cherchait un autre que le » sien, Tavanne lui dit : Eh ! Monsieur, vous vous mo- » quez de craindre que votre nom soit connu; si vous » voulez prendre celui que j'ai pris, je m'appellerai » Lannay Lays, et je suis assuré d'être plus caché que » personne de la compagnie. »

Mémoires de Bussy Rabutin.

château, construit sur une hauteur, commandait la ville voisine de Saint-Amand; on n'y arrivait que par un seul chemin, et des hommes de courage pouvaient s'y défendre longtemps contre une armée.

Quand le cardinal Mazarin sut l'épouse et le fils du prince de Condé enfermés dans cette place, il renonça à l'espoir de s'assurer de leurs personnes. Un siége régulier était alors une entreprise si dispendieuse, d'un succès toujours si incertain, qu'on se déterminait difficilement à en former. De grands intérêts rappelaient d'ailleurs la cour à Paris, et il fallait réunir toutes les troupes royalistes sur la frontière de Picardie, pour les opposer à l'archiduc Léopold et au vicomte de Turenne. La Reine se montra donc disposée à accueillir favorablement les excuses de la princesse de Condé, qui lui écrivit dans les termes les plus soumis : « Elle s'était rendue en Berry » conformément aux ordres de Sa Majesté; » à la vérité elle n'avait point fait la route » dans la compagnie du sieur du Vouldy, » ni avec les troupes préparées pour lui » servir d'escorte; mais il n'importait pas » puisqu'enfin elle était arrivée où l'on de-

» vait la conduire. A la vérité encore, elle
» tenait à Montrond quelques gens de guerre,
» et en faisait garder les portes, mais seule-
» ment pour se mettre à l'abri des violences
» dont la menaçait le comte de Saint-Agnan,
» gouverneur de la province. Elle suppliait
» la Reine de ne point ajouter foi aux rapports
» de ce seigneur : protestant qu'elle n'avait
» d'autre pensée que d'inspirer à son fils la
» passion que son père avait toujours eue
» pour le service de S. M., et qu'elle ne cher-
» cherait jamais de remède à ses maux que
» dans les bonnes grâces et la justice de la
» Reine. »

Le gentilhomme, porteur de cette lettre, trouva la cour en chemin pour revenir à Paris. La Reine le voulut voir, se fit raconter par lui les particularités du voyage du Berry, et rit beaucoup du stratagème employé à Chantilly pour tromper le sieur du Vouldy.
« Elle protestait au demeurant que son in-
» tention n'avait jamais été de retenir la prin-
» cesse prisonnière ; elle voulait au con-
» traire lui donner en toute rencontre des
» marques d'affection, et allait envoyer des
» ordres au comte de Saint-Agnan, pour

» qu'il respectât sa demeure, pourvu que » rien ne s'y passât de contraire au service » du Roi. »

Malgré ces bonnes paroles, les préparatifs de défense continuèrent à Montrond avec une grande activité. Les officiers et soldats de la garnison de Bellegarde y arrivaient par pelotons. Lenet en logeait une partie dans la ville voisine de Saint-Amand, et dans les terres et châteaux que le prince de Condé possédait en Berry. Il dirigeait les autres sur Stenay, ou les envoyait en Guyenne, aux ducs de Bouillon et de La Rochefoucault qui n'attendaient plus qu'un signal pour commencer la guerre civile.

La noblesse, plus nombreuse en Guyenne et dans les provinces environnantes que dans les autres parties de la France, y avait mieux conservé ses anciennes mœurs. Le goût de la guerre et des hasards formait sa disposition générale, et l'amour du Roi, compris encore comme au temps de la chevalerie, était une sorte de religion sans culte, qui ne supposait aucune obéissance pour les ordres de S. M.

Les paysans dans la dépendance absolue de leurs seigneurs dont ils s'appelaient *les*

sujets, leur obéissaient sans scrupule. Le moindre châtelain, dans son manoir flanqué de tours, entouré de fossés, se décidait facilement à lever son pont-levis, à armer ses valets; puis, confiant dans la force de ses murailles, encouragé par les traditions de sa famille, il attendait avec assez d'indifférence l'effet des menaces de l'autorité. Enfin des habitudes de patronage et de clientelle, remplaçant le lien féodal de la suzeraineté et du vasselage, maintenaient l'autorité des grandes maisons; et le simple gentilhomme, impatient de tout commandement, cédait cependant volontiers à l'influence d'un grand seigneur dont il tenait à honneur d'être allié et domestique.

A cette époque, les ducs de Bouillon, de La Force, de La Rochefoucault et de La Tremoille, tenaient le premier rang dans les provinces du Limousin, du Périgord, de l'Angoumois et du Poitou.

En Limousin, la vicomté de Turenne comprenait plusieurs villes et cent quatre paroisses divisées en quatre cents villages. Les paysans, suivant une ancienne coutume, se réunissaient chaque dimanche pour s'exercer

en commun au maniement des armes, sous la conduite de vieux soldats chargés par les seigneurs de leur enseigner les exercices militaires. Le duc de Bouillon pouvait ainsi lever dans les communes de la vicomté cinq mille hommes de pied capables d'un bon service.

En Périgord, le maréchal de La Force, moins riche que le duc de Bouillon, n'avait pas une moindre influence, et si on lui fournissait de l'argent, il s'engageait à mettre sur pied six mille hommes de bonnes troupes. Ancien chef du parti protestant dans le Midi, le maréchal pouvait en réunir les débris, et rallumer en France une guerre de religion. Plusieurs des amis des princes conseillaient cette politique, mais elle répugnait à la piété de la princesse douairière, qui avait fait jurer à Lenet, à son départ de Chantilly, de ne jamais livrer son petit-fils aux huguenots. Lenet lui-même éprouvait à ce sujet quelques scrupules, et, pour balancer l'influence de la maison de La Force, il négociait avec le marquis de Bourdeilles[1], qui promettait au parti des princes toute la noblesse catholique du Périgord.

[1] François Sicaire, marquis de Bourdeilles, gouver

En Angoumois, aucune maison ne le disputait en crédit à celle de La Rochefoucault. Le vieux duc venait de mourir; à l'occasion de ses funérailles, deux mille gentilshommes se trouvant réunis au château de Verteuil [1], le prince de Marsillac, qui prit alors le titre de duc de La Rochefoucault, harangua cette brillante troupe, lui proposa de marcher au

neur et sénéchal de Périgord, mort, en 1672, sans avoir été marié. Il était frère du comte de Montrésor, souvent nommé dans cette Histoire, et fils de Madeleine de La Châtre et d'Henri de Bourdeilles.

On trouve dans les œuvres de Brantôme le passage suivant, qui fait bien connaître la puissance que la haute noblesse conservait encore dans les provinces :

« M. de Bourdeilles (Henri) se trouvant chez son » beau-frère, le président de Thou, et la conversation » ayant roulé sur les servitudes des vassaux qui subsis- » taient encore en France, ledit seigneur de Bourdeilles » se donna pour exemple, disant qu'il avait en Périgord » soixante places ou terres toutes d'une tenue, dans les- » quelles ses sujets étaient obligés de payer double rente » pour se racheter en quatre occasions : 1° la première » année de son mariage ; 2° à la naissance de son pre- » mier enfant mâle; 3° lors du mariage de la première » de ses filles; 4° à chaque mutation de seigneur par » vente ou par succession. »

[1] L'Empereur Charles-Quint, logeant dans le château

secours de la place de Saumur, que les domestiques du maréchal de Maillé conservaient pour la princesse de Condé sa fille. Les deux mille gentilshommes entrèrent aussitôt en campagne, et s'avancèrent jusqu'à une journée de Saumur; mais ils durent alors revenir sur leurs pas, la place s'étant rendue à M. de Guitaut, nommé gouverneur par la Reine.

En Poitou, le duc de La Tremoille promettait au parti l'autorité de son nom et la place de Taillebourg; enfin la princesse de Condé croyait aussi pouvoir compter sur le comte du Dognon, gouverneur de Brouage; et sur le duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, place d'une grande importance à cause du voisinage de Bordeaux.

de Verteuil, à son passage en France, en 1539, dit « qu'il » n'était jamais entré en maison qui sentît mieux la » grande vertu, honnêteté et seigneurie. »

« Quand de François premier le rival glorieux
» fut reçu dans Verteuil, berceau de vos aïeux,
. . . .
. . . .
» Oh ! dit Charles, salut pure et chaste maison.
» Quand j'ai touché le seuil de ce noble héritage,
» J'ai senti le parfum des vertus du vieil âge. »

Épître à M. le duc de La Rochefoucault, par M. le comte Daru.

Tels étaient les principaux amis de la maison de Condé dans le midi de la France. Tous promettaient de se déclarer, si la princesse leur amenait son fils et venait se mettre à leur tête. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, insistant plus vivement que tous les autres, « offraient de venir au-devant d'elle » avec quatre mille gentilshommes résolus » aussi bien qu'eux à mourir pour son service. » Chaque jour ils écrivaient à Lenet pour lui représenter « que le séjour de S. A. à » Montrond, après la perte de Bellegarde et » de Saumur, n'avait plus aucune utilité pour » le parti. A la vérité, elle n'y serait point » attaquée tant que sa conduite ne donnerait » pas d'ombrage à la cour; mais ce n'était » pas un asile pour le repos qui convenait » au courage et à la situation de la princesse. Elle n'obtiendrait la liberté de son » mari, qu'en la demandant à la tête d'une » armée, et cette armée n'attendait plus » qu'elle. »

Une courageuse impatience pressait Clémence de Maillé de céder aux instances de ses nobles amis; elle s'en remettait cependant à la sagesse de Lenet, et celui-ci, malgré sa juste

confiance dans la valeur et la fidélité des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, cherchait encore d'autres garanties pour la sûreté de l'épouse et du fils de son maître. Il savait trop que la force réelle d'un parti formé seulement de noblesse, ne répondait pas aux apparences. Les grands seigneurs avaient en général peu d'argent comptant. Ils ne trouvaient pas de crédit parce qu'ils payaient rarement leurs dettes. A la vérité il leur était facile de réunir un grand nombre de gentilshommes, une multitude de valets et de paysans; mais sans magasins, sans effets de campement, une telle armée ne pouvait vivre que d'exactions et de pillage. Le désordre se mettait bientôt dans ses rangs, les soldats se débandaient, les gentilshommes remontaient dans leurs donjons, les chefs se sauvaient en Espagne; et le parti, semblable aux torrens descendus des montagnes, ne laissait après lui que des ruines et n'obtenait pour résultat que la malédiction des peuples.

Des entreprises de ce genre prenaient une toute autre consistance, quand on parvenait à y intéresser des compagnies souveraines et des corps de bourgeoisie. La perception des

impôts et tous les ressorts de l'administration étant entre les mains de la magistrature, son concours donnait aux entreprises les plus audacieuses, une apparence de légalité, et maintenait l'ordre dans la révolte. Pour se procurer de l'argent, il n'était besoin d'avoir recours, ni au pillage des caisses, ni aux exactions contre des particuliers. Sur un arrêt du Parlement, les détenteurs des deniers publics vidaient leurs mains sans scrupule, les peuples payaient sans se plaindre, et les capitalistes plaçaient leurs fonds avec confiance dans les emprunts ouverts par les villes et les corporations.

Tous les parlemens de France, unis par des intérêts communs, regardaient d'ailleurs comme un devoir de se soutenir réciproquement. On ne pouvait faire naître entre eux les haines et les rivalités si fréquentes parmi les grands seigneurs, et qui fournissaient à la cour le moyen de détruire les uns par les autres. Magistrat lui-même, Lenet savait bien apprécier ces avantages; aussi, sans se laisser décourager par le mauvais succès des tentatives faites jusqu'alors auprès des parlemens de Paris, de Rouen, de Dijon, il négociait avec

celui de Bordeaux pour l'engager à se déclarer en faveur de M. le Prince, ou au moins à accorder un asile à sa famille. Les magistrats et les bourgeois de la ville de Bordeaux, toujours animés d'une haine violente contre le duc d'Épernon, et reconnaissans envers le prince de Condé, leur ancien protecteur, se laissèrent enfin persuader par Lenet. Ils promirent de recevoir la princesse et le duc d'Enghien, son fils, sous la condition toutefois qu'ils entreraient dans Bordeaux avec une suite peu nombreuse et sans amener avec eux les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault : car à Bordeaux, comme dans le reste de la France, il existait entre les magistrats et la noblesse méfiance et inimitié.

Lenet, comblé de joie, fit aussitôt les préparatifs du départ, et concerta sa marche avec les ducs. Il fut convenu entre eux « que la » noblesse du Limousin et de l'Angoumois » prendrait aussitôt les armes, et s'avancerait » jusqu'à Argentat, petite ville de la vicomté » de Turenne; que la princesse partirait la » nuit de Montrond avec une suite peu nom- » breuse, et traverserait rapidement l'Au- » vergne pour venir joindre ses amis qui la

» conduiraient jusqu'aux portes de Bordeaux.»

Avant de quitter Montrond, Lenet fit remplir les magasins de la place de provisions de guerre et de bouche suffisantes pour soutenir un siége de plusieurs années. Il choisit des officiers et des soldats d'élite pour former la garnison, et en confia le commandement au marquis de Persan, gentilhomme d'une valeur éprouvée.

Au jour fixé pour le départ, une grande partie de chasse fut annoncée, afin que le mouvement qu'on pourrait remarquer dans les écuries ne donnât aucun soupçon. Tous les officiers et gentilshommes invités sous prétexte de cette chasse, étant réunis dans la grande salle du château, la princesse y entra tenant son fils par la main. Vivement émue au moment de commencer une entreprise d'une telle importance, elle harangua cependant l'assemblée avec résolution. « Tout son dé-
» plaisir était de se séparer de tant de braves
» gens, auxquels elle aurait voulu confier sa
» vie et celle de son fils. Elle emportait au
» moins cette consolation, de laisser la place
» de Montrond, unique ressource de sa mai-
» son affligée, à de braves gentilshommes qui

» sauraient répandre généreusement leur sang
» pour la défendre et la remettre un jour entre
» les mains de ce prince, qui les avait tou-
» jours aimés et à qui ils avaient aidé à gagner
» tant de batailles glorieuses à l'État, payées
» aujourd'hui d'une cruelle prison. »

Tous les assistans jurèrent en pleurant de s'ensevelir sous les ruines du château. La princesse embrassa les officiers supérieurs; le jeune duc d'Enghien « leur recommanda la liberté » de son père, promettant de les aimer toute sa » vie. » A minuit, ils sortirent du château; plusieurs voitures d'équipages suivirent le grand chemin de Poitiers, afin de donner le change sur leur route véritable; la princesse monta en croupe derrière le comte de Coligny; mesdames de Tourville, de Gouville et mademoiselle Gerbier, montèrent derrière trois autres cavaliers; le jeune prince fut porté par son écuyer, et la troupe, composée de cinquante chevaux y compris les gardes et les valets, se dirigea rapidement vers l'Auvergne.

Une grande diligence était nécessaire pendant la première journée, pour éviter que le comte de Saint-Agnan, averti par quelques

rapports, ne se mît à la poursuite. Mais il n'existait guère alors de police dans l'intérieur du pays ; la noblesse avait d'ailleurs conservé de telles habitudes d'entreprises et d'aventures, que quatre jeunes dames de haut parage, voyageant en croupe derrière quatre cavaliers avec une suite de cinquante chevaux, n'étaient pas une circonstance dont on pût beaucoup s'étonner. Le comte de Coligny, reconnu dans un petit village de l'autre côté du Cher, par un gentilhomme qui lui demanda quelle était sa compagnie, répondit « que c'était une » demoiselle de qualité qu'il enlevait et con» duisait en Auvergne, où il avait dessein de » l'épouser. » Cette réponse fut tenue pour bonne et ne fit naître aucun soupçon.

Après deux jours de marche *, Clémence de Maillé joignit les avant-postes des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault. Le lendemain, elle les rencontra eux-mêmes dans une plaine voisine d'Argentat, à la tête d'un corps considérable de noblesse [1] et de huit escadrons

[1] Les comtes de Meille, de Clermont, les marquis de Lostanges, de Hautefort, de Saint-Agoulin, de Savignac, etc.

* 13 mai.

de cavalerie, bien armés et équipés. Elle et son fils passèrent, le chapeau au poing, par les rangs des escadrons, faisant aux principaux gentilshommes des caresses proportionnées à leur naissance, et recevant les salves ordinaires, avec mille protestations confuses et passionnées de mourir pour leur service. Le duc de Bouillon avait fait préparer une fête splendide à Argentat; le lendemain il conduisit la princesse à Turenne, où elle devait s'arrêter quelques jours avant de continuer sa route pour Bordeaux.

Aussitôt après son arrivée, Lenet, s'efforçant de donner au parti quelque forme d'administration régulière, écrivit des lettres circulaires aux maires et consuls des villes et villages « pour leur enjoindre de défrayer les » gens de guerre conduits par les gentils- » hommes au service de messieurs les prin- » ces; lesquels gentilshommes se comporte- » raient doucement, feraient vivre leurs gens » de gré à gré sans aucune exaction ni vio- » lence, et devraient laisser en partant un » état arrêté et signé, de la dépense faite par » leurs troupes, afin que le montant en fût » déduit sur la taille de la présente année

» 1650. » Par d'autres lettres adressées aux chefs des maisons les plus considérables de la noblesse, la princesse leur annonça « qu'elle » s'était rendue au milieu d'eux, pour mettre » son fils à l'abri de la violence du cardinal » Mazarin qui le faisait poursuivre par ses » troupes; elle implorait leur assistance pour » la conservation du seul prince du sang » qui fût hors de la puissance de cet étran- » ger. »

A ce signal la guerre civile éclata de toutes parts. Chaque gentilhomme ceignit l'écharpe blanche ou l'écharpe isabelle [1], rassembla ses valets et ses paysans, et marcha vers la ville voisine, pour piller les caisses publiques et mettre les bourgeois à contribution. Le marquis de Sillery, beau-frère du duc de La Rochefoucault, à la tête de quatre cents cavaliers, se saisit de la ville et des ponts de Térasson sur la Vezère; le sieur du Chauffour se jeta avec quinze cents hommes dans Limeuil sur la Dordogne. Le chevalier de Thodias, gouverneur du duché de Fronsac [2], propriété de

[1] Couleur de M. le Prince.

[2] Le cardinal de Richelieu fit l'acquisition du duché

la maison de Condé, leva mille hommes dans les communes de ce duché, et s'approcha de Libourne dont il espérait se rendre maître avec le secours des gentilshommes du voisinage.

De son côté, le duc d'Épernon réunit des troupes, moins nombreuses, mais plus aguerries que les paysans et les volontaires nobles, seules forces de la princesse de Condé. Le chevalier de La Valette [1], général royaliste, attaqua et surprit le marquis de Sillery dans Térasson, place importante, parce qu'elle couvrait la ville de Bordeaux. Il s'avança ensuite jusqu'à la vue du château de Turenne, et fit occuper Brive-la-Gaillarde par une compagnie de gendarmes. Le tocsin sonnant

de Fronsac, et le donna à Armand de Maillé, son neveu. A la mort de ce seigneur, la princesse de Condé, sa sœur, hérita du duché de Fronsac qu'elle céda ensuite à son cousin Armand de Vignerot, duc de Richelieu.

[1] Jean-Louis, dit le chevalier de La Valette, fils naturel de Jean-Louis de Nogaret, premier duc d'Epernon. Il était lieutenant-général des armées du Roi, et fut tué à l'attaque de l'île Saint-Georges, près Bordeaux. Il avait épousé Gabrielle de Montsallier, et en eut un fils qui porta le titre de marquis de La Valette.

aussitôt dans les quatre cents villages de la vicomté, les paysans prirent les armes, et en moins de quatre heures quinze mille hommes furent rassemblés sous les murs de Brive. Le duc de Bouillon, à la tête de ses gens, fit apporter force fagots devant les portes, et signifia aux magistrats que, s'ils ne se rendaient sur l'heure, il mettrait le feu à la ville et l'abandonnerait au pillage. Effrayés de ces menaces, les bourgeois demandèrent à capituler; les officiers des troupes royalistes sortirent librement avec leurs armes et leurs chevaux; les soldats restèrent prisonniers, et la plupart prirent parti dans les troupes des ducs.

Pendant que des fenêtres du château de Turenne on voyait les feux ennemis, les journées s'y passaient en longs repas et en divertissemens de tous genres. Soir et matin on servait, dans des lieux séparés, et avec une grande magnificence, des tables pour la princesse de Condé, pour le duc d'Enghien, pour la comtesse de Tourville. Dans la grande salle du château, quatre tables de vingt-cinq couverts restaient dressées jour et nuit. Après avoir desservi les potages, on commençait à

porter les santés; celle du prince de Condé se buvait à genoux, le chapeau bas, l'épée nue à la main : le duc de Bouillon la commençait toujours par des protestations de mourir pour le service de S. A., et de ne remettre jamais l'épée au fourreau qu'il ne le vît en liberté. Il portait ces santés à deux ou à trois rasades dans de grands gobelets à l'allemande.

Au sortir de table, on passait dans les jardins où rien n'était épargné pour divertir la princesse. Les paysans dansaient devant elle. Les femmes des gentilshommes voisins lui formaient une cour nombreuse. Bientôt les arbres du parc furent chargés de chiffres et de devises amoureuses. MM. de Meille[1], de Lorges, de Guitaut[2], se disputaient le cœur de madame de Gouville; MM. de Coligny, de Saint-Agoulin[3], le duc de Bouillon lui-même,

[1] Le vicomte de Meille, de la maison de Foix. Son frère aîné portait le titre de comte de Fleix. La comtesse de Fleix était première dame d'honneur d'Anne d'Autriche.

[2] Le comte de Guitaut, de la maison de Comminges, était cousin de celui qui conduisit M. le Prince au bois de Vincennes.

[3] Gilbert de Chavigny-Blot, marquis de Saint-Agou-

étaient passionnément amoureux de mademoiselle Gerbier qui, à peine âgée de dix-huit ans, jouissait d'un grand crédit dans les conseils du parti, et partageait avec Lenet les soins de la correspondance. Enfin à Turenne comme à Paris et à Chantilly, la jeune noblesse française conservait son caractère, mêlait la galanterie dans les affaires, et poursuivait le plaisir à travers la guerre civile.

Quand on apprit à Bordeaux le séjour de la princesse de Condé dans le château de Turenne, ses amis, parmi les magistrats et les bourgeois, perdirent beaucoup de leur zèle. En consentant à lui accorder un asile, ils avaient exigé qu'elle se séparât des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault. Malgré sa haine contre le duc d'Épernon et sa reconnaissance pour M. le Prince, jamais le Parlement n'avait entendu faire cause commune avec de grands seigneurs que la voix publique accusait d'intelligences avec l'Espagne; aussi l'avocat-général La Vie ayant alors notifié, au

lin. Sa mère était sœur de la bienheureuse Marguerite d'Arbouze, supérieure et réformatrice du monastère du Val-de-Grâce, à Paris.

nom du Roi, défense de recevoir aucuns adhérens des princes, les jurats se montrèrent disposés à obéir et firent soigneusement garder les portes de la ville.

Ces fâcheuses nouvelles mirent un terme aux fêtes de Turenne, et hâtèrent le départ de la princesse de Condé. Elle résista à toutes les instances du duc de Bouillon pour la retenir encore, et les troupes qui devaient protéger sa marche étant rassemblées *, deux heures avant le jour, après avoir entendu la messe dans la chapelle de Turenne, elle descendit du château avec le duc d'Enghien et les dames de sa suite. Les compagnies des gardes des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault l'attendaient rangées en bataille autour de son carrosse. Les ducs et les principaux gentilshommes se placèrent auprès des portières, et l'armée, forte de quinze cents hommes à cheval et de deux mille hommes de pied, se mit en marche pour Montfort sur Dordogne.

En arrivant dans cette ville, on apprit que le chevalier de La Valette avait quitté Térasson [1] et s'avançait avec des forces supérieures

* 25 mai.

[1] Voir la page 181 de ce volume.

Le combat devenait inévitable, et, en cas de mauvais succès, la famille du prince de Condé pouvait tomber entre les mains de ses ennemis. Pour prévenir ce malheur, les ducs arrêtèrent en conseil de guerre « que la princesse » de Condé et le duc d'Enghien s'embarqueraient sur la Dordogne, pendant qu'eux-mêmes, restés sur la rive gauche, en défendraient les approches. S'ils parvenaient à repousser le chevalier de La Valette, ils passeraient le fleuve sur le pont de Limeuil, et rejoindraient la princesse; s'ils avaient du désavantage, elle continuerait seule sa route pour Bordeaux, protégée par les gentilshommes, très-nombreux dans ces provinces et la plupart déclarés en sa faveur. »

Le lendemain la princesse et les dames de sa suite, le duc d'Enghien et les enfans du duc de Bouillon [1], s'embarquèrent dans six bateaux, et descendirent le fleuve. L'affliction de ces nobles familles excitait un vif intérêt; le peuple, rassemblé en foule sur les deux rives, saluait à leur passage l'épouse et le fils du grand Condé fuyant dans une barque

[1] Il avait avec lui quatre fils en bas âge.

de pêcheur, et les comblait de bénédictions.

Rien ne retenant plus l'ardeur des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, ils marchèrent à la rencontre des troupes royalistes, chargèrent l'avant-garde avec furie, la taillèrent en pièces, s'emparèrent de tous les bagages, et poursuivirent le général La Valette jusqu'aux portes de Bergerac. Revenant ensuite à Limeuil, ils rejoignirent la princesse de Condé, traversèrent rapidement le Périgord sans rencontrer d'obstacles [1], et, après avoir passé vingt-quatre heures dans le château de Coutras, ils arrivèrent à Lormond, village sur la Garonne, à une demi-lieue au-dessus de Bordeaux.

Au moment où l'avant-garde de l'armée des ducs se montrait sur la rive droite du fleuve, une sédition violente éclatait dans Bordeaux; le colonel d'Alvimar [2] venait d'y signifier ité-

[1] Le marquis d'Abzac de la Douze refusa d'ouvrir les portes de son château de Verg; il se mit même en devoir de s'y défendre, et imposa par sa bonne contenance. La princesse passa la nuit dans la campagne, n'ayant pas osé entrer dans les maisons du bourg, à cause de la petite vérole qu'elle craignait pour son fils.

[2] Pierre d'Alvimar, sous-gouverneur du duc d'Anjou,

rative défense, au nom du Roi, de recevoir aucuns adhérens des princes. Bon nombre de magistrats et de bourgeois voulaient obéir; d'autres persistaient dans le dessein contraire: on se battait dans les rues et les deux partis cherchaient à s'emparer des portes.

La princesse de Condé*, se séparant alors des ducs dont la présence eût augmenté les scrupules du Parlement, se jeta dans une barque avec son fils, et, suivie seulement de ses fidèles compagnes, elle traversa la Garonne. Ses amis, l'apercevant du haut des murs, redoublèrent d'efforts dans la ville; les portes furent brisées à coups de hache, et plus de trente mille personnes se précipitèrent sur le rivage aux cris de *vivent les Princes* et *point de Mazarin!*

D'Alvimar persista néanmoins à requérir l'exécution des ordres du Roi; mais il faillit devenir victime de sa loyauté; la multitude furieuse allait le mettre en pièces, quand quelques-uns, dans l'espoir de le sauver,

frère de Louis XIV. Il fut tué cette même année à la bataille de Rhetel.

* 30 mai.

suggérèrent l'idée de le conduire à l'hôtel où la princesse était descendue. Un vif débat s'y éleva sur le traitement qu'il convenait de faire au prisonnier ; le marquis de Sauvebœuf[1] soutenait qu'il serait d'un bon exemple de le livrer à la fureur populaire ; la princesse se révoltait contre cette barbarie. L'affaire parut assez importante pour être soumise au jugement du duc de Bouillon, et un exprès envoyé à Lormont rapporta bientôt sa réponse conforme de tous points à l'avis de Sauvebœuf : « Il importait, écrivait le duc, d'épou- » vanter ceux qui oseraient à l'avenir se char- » ger de pareils ordres de la cour..... Une » violence faite à propos empêchait souvent » qu'on ne fût obligé d'en faire plusieurs dans » la suite. »

Heureusement pour d'Alvimar, Lenet rejoignit en ce moment la princesse, et soutint généreusement « qu'une action de cette » nature serait aussi nuisible que déshono- » rante ; qu'elle pourrait pour un moment

[1] Louis de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, lieutenant-général des armées du Roi. Il avait pris le commandement des troupes du parlement de Bordeaux contre le duc d'Épernon. Voir la page 65 de ce volume.

» satisfaire les passions sans frein de la popu-
» lace, et être approuvée par des grands qui
» comptent pour peu de chose la vie des
» hommes en balance de leurs desseins; mais
» qu'elle révolterait le bon bourgeois et mé-
» contenterait le Parlement auquel il impor-
» tait de témoigner de la déférence et de la
» modération. » La princesse, malgré la résistance obstinée du marquis de Sauveboeuf, adopta l'avis de Lenet, et fit remettre d'Alvimar en liberté, l'avertissant néanmoins « de ne
» plus se charger à l'avenir de semblable com-
» mission, parce qu'une autre fois il pour-
» rait bien n'en pas être quitte à si bon
» marché. »

Le lendemain la princesse de Condé, suivie d'une foule de peuple, se rendit à pied au palais où s'assemblait le Parlement. Un écuyer portait son fils devant elle; à mesure que les magistrats entraient dans la grand'Chambre, elle leur présentait son enfant, implorait leur protection et leur pitié, et leur remettait une requête, dans laquelle étaient rappelées « les
» souffrances et les persécutions que le cardi-
» nal Mazarin avait fait subir à elle et à sa
» famille, au mépris de la déclaration du

» 24 octobre : déclaration qui avait coûté tant
» de peines et de soins aux compagnies sou-
» veraines, et qu'il était de leur honneur de
» ne pas laisser violer impunément. La re-
» quête concluait à ce que la personne de la
» princesse de Condé et celle du duc d'En-
» ghien son fils fussent mises en la sauve-garde
» du Roi et protection de la Cour, et qu'il leur
» fût permis de demeurer en la ville de Bor-
» deaux. »

De longs et violens débats eurent lieu dans le Parlement sur cette requête, et, malgré les efforts du parti des princes, la majorité allait céder à l'influence de l'avocat-général La Vie, qui, soutenu par le premier président Pontac, requérait l'exécution des ordres du Roi, quand la princesse, prenant son fils par la main, se précipita dans la grand'Chambre, tomba à genoux et dit en fondant en larmes :

« Messieurs,

» Je viens demander justice au Roi en vos
» personnes, contre la violence du cardinal
» Mazarin. Je remets mon fils entre vos mains.
» Servez-lui de père. Ce qu'il a l'honneur

» d'être à Sa Majesté et le caractère que vous » portez vous y obligent. Il est le seul de la » maison royale qui soit en liberté. Il n'est » âgé que de sept ans. Monsieur son père est » dans les fers. Vous savez les services qu'il a » rendus à l'État, l'amitié qu'il vous a témoi- » gnée aux occasions. Laissez-vous toucher à » la compassion pour la plus malheureuse » maison qui soit au monde et la plus injus- » tement persécutée.... »

Ses sanglots l'empêchèrent de continuer; le jeune duc mit un genou en terre et dit : « Servez-moi de père, Messieurs; le cardinal » Mazarin m'a ôté le mien. »

Ce spectacle causa dans l'assemblée une vive émotion; cependant le Parlement hésitait encore, craignant de se voir entraîné dans une alliance avec les ducs de La Rochefoucault, de Bouillon, et jeté ainsi bien loin des voies ordinaires de la magistrature. Les amis de la princesse de Condé lui firent alors signer la promesse que « si elle obtenait du » Parlement sûreté et protection dans la ville » de Bordeaux, elle emploierait toute son » autorité pour empêcher qu'il s'y passât

» rien contre le service du Roi, et n'y ferait » point entrer les ducs de Bouillon et de La » Rochefoucault, ni la noblesse de sa suite. »

Cet engagement ayant rassuré quelques magistrats, l'arrêt rendu à une faible majorité et après de longs débats, porta* « que la dame » princesse de Condé et le seigneur duc d'En- » ghien, son fils, pouvaient demeurer dans la » ville de Bordeaux sous la sauve-garde de la » justice. »

Les appréhensions de ceux qui s'étaient opposés à cette résolution furent bientôt justifiées. Dès le lendemain, les ducs quittèrent Lormont, passèrent la Dordogne et vinrent se loger dans le faubourg des Chartrons à la porte de la ville. Les moyens odieux mis en œuvre contre le parlement de Paris pendant le siége pour violenter ses délibérations, furent alors employés contre les magistrats de Bordeaux. L'avocat-général La Vie, en butte plus qu'aucun autre aux fureurs de la populace, faillit être égorgé dans sa maison, et l'on accusa le duc de Bouillon d'avoir encouragé ces excès, de s'être même mêlé de sa personne parmi les assassins. La Vie, le premier pré-

* 1er juin.

sident Pontac, plusieurs autres magistrats des plus considérés, furent contraints de quitter Bordeaux; la terreur s'y établit, et les ducs, ne trouvant plus d'obstacles à leurs desseins, firent rendre un arrêt qui autorisait leur séjour et prononçait même leur union avec la compagnie.



CHAPITRE XII.

La princesse douairière de Condé se présente au parlement de Paris. — Le duc d'Orléans l'accuse d'intelligence avec les ennemis de l'État. — Le Parlement l'abandonne. — M. de Turenne entre en France avec une armée ennemie. — Le cardinal Mazarin la repousse, et se décide à conduire le Roi en Guyenne. — Dangers de cette entreprise. — Départ de la cour. — La majorité dans le Parlement devient incertaine. — Le vicomte de Turenne rentre en France. — Il marche sur Vincennes. — Les princes prisonniers sont conduits à Marcoussy. — Les Frondeurs deviennent impopulaires, et se dégoûtent de l'alliance de la cour.

Du 16 avril au 7 septembre 1650.

La princesse douairière de Condé demeura plusieurs jours encore à Chantilly après le départ de sa belle-fille. Feignant que son indisposition devenait plus grave, elle cessa de recevoir dans son appartement le sieur du Vouldy, qui, toujours dupe des artifices de mademoiselle Gerbier, n'avait conçu aucun soupçon. Quand des lettres de Lenet lui annoncèrent que sa famille était en sûreté à

Montrond, la princesse douairière s'évada * pendant la nuit avec la duchesse de Châtillon, et se réfugia à Paris dans la maison de M. de Machault, conseiller aux requêtes du Palais, chez qui elle se tint fort secrètement cachée toute une semaine.

La déclaration du 24 octobre portait « que » si aucuns étaient emprisonnés ou exilés par » voie arbitraire, ils pourraient se plaindre » et donner requête à tel de Messieurs qu'ils » voudraient choisir, pour être fait rapport à » la compagnie, et par elle statué ce que de » droit. » Madame la Princesse avait en mains une requête dressée par Lenet, pour réclamer le bénéfice de cet article, et comptait la présenter elle-même au Parlement, dans l'assemblée générale qui devait avoir lieu, suivant l'usage du Palais, le premier mercredi après les fêtes de Pâque.

Ce jour étant arrivé, la princesse accompagnée de la duchesse de Châtillon, des marquis de La Force, de Saint-Simon, de quelques autres parens et amis très-intimes, se rendit au Palais dès cinq heures du matin et se plaça

* 16 avril.

à la porte de la grand'Chambre. A mesure que les conseillers y arrivaient, elle conjurait chacun d'eux de la prendre sous sa protection et de se charger de sa requête pour en faire le rapport. « On la voulait, » disait-elle, obliger d'aller à cent lieues » pour l'enfermer dans une dure prison. » Son âge et sa condition ne méritaient pas » un traitement de cette qualité. Quel crime » avait-elle commis? que pouvait-on lui » reprocher, que d'être la mère du prince » de Condé? N'était-il pas juste qu'elle de- » meurât à Paris pour y prendre les intérêts » de sa malheureuse famille? Une telle liberté » ne serait pas refusée à la moindre femme » du royaume. »

Cette apparition jeta dans un grand trouble le duc d'Orléans, MM. de Châteauneuf et Le Tellier, qui, pendant l'absence de la cour, restaient à la tête des affaires. Craignant les conséquences d'une discussion de cette nature, eux et leurs amis répétaient que « celui » qui se hasarderait de faire à la compagnie » le rapport de la requête de la princesse de » Condé, devait s'attendre à être maltraité » de paroles et de fait; qu'il serait déféré au

» peuple et sa maison exposée aux outrages
» de la multitude. » Plusieurs se laissèrent intimider par ces menaces, mais le conseiller Deslandes Payen, d'un caractère ferme et intrépide, déclara que rien ne le pourrait empêcher de remplir son devoir, et, prenant la requête, il entra dans la grand'-Chambre et en donna lecture à l'assemblée.

Un grand nombre de magistrats demandaient à aller immédiatement aux voix. Le premier président insista, attendu l'importance de l'affaire, pour que la délibération fût ajournée au surlendemain, et le duc d'Orléans invité à venir prendre sa place. En attendant, madame la Princesse obtint l'autorisation de rester dans Paris, et pour calmer les craintes qu'elle témoignait, que les persécuteurs de sa famille ne formassent quelque entreprise contre sa personne, les présidens de Nesmond, Viole et plusieurs autres, offrirent de la recevoir dans leurs maisons. Elle préféra celle de M. de La Grange qui se trouvait dans l'enceinte même du Palais. La compagnie l'y fit conduire par des députés, et tout ce qu'il y avait de noblesse dans Paris accourut en foule l'y visiter.

Ces heureux commencemens donnèrent de grandes espérances aux amis de la maison de Condé. Plusieurs des chefs du Parlement semblaient ébranlés ; le duc d'Orléans, craignant une sédition dans les rues, fit publier un ban pour ordonner, sous peine de mort, aux officiers des régimens des princes qui se trouvaient dans la capitale, d'en sortir en vingt-quatre heures. Il manda aussi le premier président, « lui rap-
» pela la confiance que la Reine plaçait en
» lui, les bienfaits qu'il avait reçus d'elle,
» ceux qu'il en pouvait attendre encore, et
» n'épargna rien pour l'engager à servir la
» cour dans une affaire dont les conséquences
» pouvaient mettre l'État en confusion. » Mathieu Molé, toujours peu sensible aux promesses et aux reproches, répondit seulement que si la princesse de Condé n'était accusée d'aucun crime, le Parlement ne pouvait avec honneur lui refuser son appui.

Le surlendemain le duc d'Orléans se rendit au Palais, accompagné du duc de Beaufort et du Coadjuteur. La princesse de Condé attendait dans le parquet des huissiers au milieu de la foule et des gens de service. Elle arrêta le duc d'Orléans à son passage, et, mettant un

genou en terre, lui demanda justice et protection pour elle et pour ses enfans : Gaston lui répondit quelques paroles embarrassées et continua son chemin. Elle voulut parler au duc de Beaufort, qui s'échappa sans l'écouter. Enfin la malheureuse mère, retenant le Coadjuteur par sa robe, lui dit : « Monsieur, j'ai l'honneur » d'être votre parente; c'est en cette qualité » que je vous demande votre protection con- » tre le cardinal Mazarin. Vous avez aussi » souffert persécution, quelque jour peut-être » cet homme vous traitera plus mal encore. » Si vous avez obligé mes enfans en cette » rencontre, vous trouverez alors des protec- » teurs reconnaissans. »

C'était une grande pitié de voir madame la Princesse dans un tel abaissement devant ses ennemis déclarés. Trop généreux pour se complaire dans ce triomphe, le Coadjuteur s'efforça de la consoler et lui témoigna de grands respects; mais il avait le plus puissant intérêt à empêcher que le Parlement ne prît en main la défense de la maison de Condé, et il s'était donné de grands soins pour maintenir ses amis dans l'alliance de la cour.

Quand le conseiller Deslandes Payen eut

de nouveau donné lecture de la requête, le duc d'Orléans répondit : « Que la Reine » n'entendait point user de rigueur envers » madame la Princesse; que le château de » Chantilly lui avait été marqué pour de- » meure, parce que ce séjour semblait lui de- » voir être plus agréable qu'aucun autre; que » si elle avait reçu l'ordre d'en sortir, c'est » qu'on avait été informé qu'elle y levait des » gens de guerre pour envoyer à Bellegarde; » qu'un de ses valets de pied avait été pris » chargé de lettres par lesquelles elle enga- » geait ceux qui étaient dans ladite place à » tenir bon contre l'armée du Roi; qu'on » avait encore intercepté d'autres lettres » qu'elle écrivait à cette même fin au gouver- » neur de Saumur. Ces lettres allaient être » mises sous les yeux de la compagnie, et » aussi la copie d'un traité conclu avec les » Espagnols par la duchesse de Longueville[1].

[1] Ce traité, signé par la duchesse de Longueville, le vicomte de Turenne et don Gabriel de Tolède, envoyé de l'archiduc Léopold, portait « que la guerre serait faite » de concert pour obtenir la liberté des princes et la paix » générale ; que l'on ne poserait les armes qu'après avoir » atteint ces deux résultats ; que le roi d'Espagne four-

» Dans un tel état de choses, on n'avait pu
» laisser madame la Princesse en position de
» continuer ses brigues contre la sûreté du
» royaume ; et ce n'était point une persécu-
» tion de l'obliger à se retirer dans une de
» ses maisons plus éloignée de la frontière
» que Chantilly. »

Les accusations du duc d'Orléans, justifiées par des pièces authentiques, ne laissant plus aucun doute que la princesse de Condé n'eût

» nirait à la duchesse de Longueville et au vicomte de
» Turenne deux cent mille écus pour être employés à
» lever des troupes ; plus quarante mille écus par chaque
» mois pour la solde de ces troupes et les autres dépenses
» de la guerre ; que le roi d'Espagne ferait en outre à la
» duchesse de Longueville une pension de soixante mille
» écus par an pour l'entretien de sa maison ; que trois
» mille fantassins et deux mille cavaliers espagnols,
» soldés par Sa Majesté catholique, seraient mis sous le
» commandement du vicomte de Turenne ; que toutes
» les places conquises par ce général resteraient provi-
» soirement au pouvoir de l'Espagne, mais seraient ren-
» dues à la France lors de la paix définitive. »

L'envoyé de l'Archiduc avait encore demandé que la ville et la citadelle de Stenay fussent remises aux Espagnols. Madame de Longueville consentit à les recevoir dans la ville, mais voulut rester maîtresse dans la citadelle où elle continua à demeurer.

conspiré contre la tranquillité publique et entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État, personne dans la compagnie n'osa prendre sa défense, et le soir même elle dut sortir de Paris pour se réfugier dans un village voisin. Craignant de n'y être pas en sûreté, elle en partit trois jours après et fut se renfermer dans le château de Châtillon, chez la duchesse sa parente.

A son retour de la Bourgogne *, la Reine témoigna au Parlement une grande satisfaction de la conduite qu'il avait tenue dans cette affaire, et soumit à son enregistrement des lettres-patentes par lesquelles la duchesse de Longueville, le vicomte de Turenne, les ducs de La Rochefoucault et de Bouillon, étaient déclarés perturbateurs du repos public, rebelles, ennemis de l'État et criminels de lèse-majesté au premier chef. Ces lettres furent enregistrées sans contestation; les faits relatifs à la rébellion des ducs de La Rochefoucault et de Bouillon étaient notoires, et en ce moment même le vicomte de Turenne, sorti de Stenay à la tête d'une armée, opé-

* 2 mai.

rait sa jonction avec l'archiduc Léopold [1].

Après avoir inutilement tenté de surprendre plusieurs places de la frontière, le prince autrichien et le général français s'arrêtèrent devant le Catelet, petite ville sur l'Escaut, et l'attaquèrent avec une grande impétuosité. Le gouverneur se défendit vaillamment, et tua de sa main deux citoyens qui lui proposaient de se rendre [2]. La ville, au moment d'être emportée d'assaut [*], dut néanmoins capituler; l'Archiduc et M. de Turenne allèrent ensuite mettre le siége devant Guise.

Sur le bruit de la marche des Espagnols, le cardinal Mazarin était accouru à La Fère; il y réunit une armée et en donna le commandement au maréchal du Plessis-Praslin [3], qui n'osant hasarder une bataille contre

[1] L'archiduc Léopold d'Autriche était frère de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand III, et fils de l'empereur Ferdinand II, et de sa seconde femme, Éléonore, fille de Vincent Ier, duc de Mantoue.

[2] « Cette action reçut de grandes louanges des hommes.
» Je ne sais si elle fut approuvée des anges. »
(*Mémoires de madame de Motteville.*)

[*] 15 mai.

[3] César, duc de Choiseul, comte du Plessis-Praslin,

des forces plus nombreuses que les siennes, commandées par M. de Turenne, manœuvra sur les derrières de l'ennemi, intercepta ses convois et l'incommoda tellement, qu'au bout de quinze jours l'Archiduc et M. de Turenne furent obligés de lever le siége de Guise et de se rapprocher des Pays-Bas, pour y faire rafraîchir leurs troupes épuisées par la famine et les maladies et hors d'état de reprendre l'offensive.

Se confiant alors en sa fortune, Mazarin prit la résolution hardie de ne laisser sur la frontière que quelques régimens commandés par le maréchal du Plessis-Praslin et de conduire lui-même le reste de l'armée dans le midi de la France, pour étouffer la révolte qui venait d'y éclater, et se rendre maître de Bordeaux. Donnant aussitôt les ordres nécessaires en Picardie, il revint à Paris tout disposer pour le prompt départ de la Reine et du Roi qu'il comptait emmener avec lui.

Quand il fut connu dans Paris qu'on allait

né en 1597, mort en 1675, épousa Colombe de Charron. Il était fils de Ferry de Choiseul, colonel-général de la cavalerie légère de France, et de Madeleine Barthélemy.

emmener le Roi en Guyenne, qu'on l'exposait aux fatigues du voyage, aux ardeurs du climat, et que, pour faire la guerre à un Parlement, on abandonnait la frontière presque sans défense aux troupes espagnoles, une clameur générale s'éleva contre cette résolution. Le Coadjuteur la combattit de toutes ses forces; plusieurs fois il représenta au Cardinal « que la cause de toutes les compagnies sou» veraines était la même; que s'il s'opiniâtrait » contre le parlement de Bordeaux, il per» drait peu à peu celui de Paris; ce qui amè» nerait immanquablement sa ruine. »

Pour bien comprendre quelle était alors la position du cardinal Mazarin, il ne faut pas oublier que, depuis la prison des princes, personne ne songeait plus à contester l'autorité politique des compagnies souveraines. Le parlement de Paris s'assemblait chaque jour pour délibérer sur les affaires publiques; et cette forme de gouvernement amenant ses conséquences naturelles, c'était pour le ministre une nécessité d'y conserver la majorité. Les deux cents présidens ou conseillers, dont se composait la compagnie, se partageaient en trois partis, chacun desquels

agissait d'après des principes et pour des intérêts opposés. L'avocat-général Talon nous a laissé dans ses Mémoires le dénombrement de leurs forces respectives.

1°. *Les anciens Frondeurs*, sur lesquels le Coadjuteur maintenait son influence, ne conservaient que soixante et dix suffrages, et leur situation devenait chaque jour plus embarrassée, parce qu'ayant acquis la faveur populaire en proclamant les principes de la liberté publique, on leur reprochait comme une apostasie l'appui qu'ils prêtaient en ce moment aux actes d'une administration tyrannique.

2°. Les amis de la maison de Condé, qui se faisaient appeler *les nouveaux Frondeurs* pour s'associer à la popularité des anciens, comptaient aussi environ soixante et dix suffrages, et pouvaient encore attendre le renfort de plusieurs hommes généreux, touchés de l'honneur de secourir une grande infortune, et de la honte qu'encourait le Parlement en abandonnant les principes soutenus dans la chambre de Saint-Louis et consacrés par la déclaration du 24 octobre.

3°. Enfin un troisième parti se composait des serviteurs dociles du ministère, que l'avo-

cat-général Talon nomme dans ses Mémoires *les modérés*, que le public flétrissait du nom *de Mazarins :* politiques tels qu'il s'en rencontre dans toutes les assemblées délibérantes, toujours prêts à servir le pouvoir qu'ils croient solidement établi, mais appui fragile et trompeur pour les ministres qu'ils abandonnent au moment du danger.

Aucun de ces partis ne formant à lui seul la majorité du Parlement, le Cardinal devait en réunir deux contre le troisième. Il avait obtenu l'alliance des anciens Frondeurs, en partageant le pouvoir avec leurs chefs, et, en dépit des menaces du Coadjuteur, il se flattait à ce prix de la conserver encore. M. de Châteauneuf siégeait au conseil. Le président de Maisons administrait les finances, et le Coadjuteur lui-même, tout-puissant au Luxembourg, ne voudrait pas sans doute perdre son crédit et compromettre sa sûreté, pour servir M. le Prince, dont il avait plus que personne au monde intérêt de prolongerla captivité. Si cependant, contre toute vraisemblance, les anciens Frondeurs venaient à se rapprocher des amis des princes dans le Parlement, Mazarin conservait une

ressource pour prévenir leur coalition. A la dernière extrémité, il se proposait de traiter lui-même avec ses prisonniers, de leur rendre la liberté, et de livrer les Frondeurs au ressentiment de M. le Prince, qui, dans l'impuissance de se venger à la fois de tous ses ennemis, se réconcilierait volontiers avec les premiers qui lui porteraient secours.

Placé ainsi entre deux partis qui le haïssaient également, mais qui se haïssaient et se redoutaient encore plus l'un l'autre, le rusé ministre retenait les anciens Frondeurs par la crainte qu'il savait leur inspirer des vengeances du prince de Condé; et il ne cessait pas de négocier avec les amis de ce dernier, protestant « que le seul obstacle à la liberté » de Son Altesse venait de la haine du duc » d'Orléans et des Frondeurs que la Reine » se croyait encore obligée de ménager, mais » dont elle espérait bientôt pouvoir secouer » le joug. »

Confiant dans cette politique si conforme à son génie, Mazarin n'écouta aucune représentation et fit à la hâte les préparatifs nécessaires pour l'expédition de Guyenne. Le jour du départ de la cour était fixé, quand le sieur

Voisin[1], conseiller du parlement de Bordeaux, arriva avec des lettres de sa compagnie pour solliciter l'intervention du parlement de Paris. Cet envoyé, ne se présentant pas chez le garde-des-sceaux et ne demandant point à voir le Roi, ne laissait aucune incertitude sur l'intention hostile de sa mission. Le Cardinal ne jugea pas cependant que cette circonstance dût rien changer à ses projets, et toutes les compagnies souveraines furent mandées au Palais-Royal,

[1] Joseph Voisin, fils et frère de présidens au parlement de Bordeaux, mort en 1685. Voisin était fort savant dans les antiquités hébraïques; il quitta la magistrature et se fit prêtre. En 1660, il publia une traduction française du *Missel romain* et de la *Semaine-Sainte*. Le pape Alexandre VII condamna cette innovation comme tendant à établir la coutume de dire la messe en français. Les grands-vicaires du cardinal de Retz, archevêque de Paris, qui avaient autorisé la publication, maintinrent leur avis contre le bref du Pape, et firent afficher dans Paris une Ordonnance par laquelle « ils permettaient » derechef la lecture dudit Missel, traduit en français » par le sieur Voisin, pour l'instruction et la consolation » de ceux qui voudraient entendre ce qui se dit en latin » au saint sacrifice de la Messe, et aussi pour servir à » réfuter et détruire les calomnies et impostures des héré- » tiques qui abusent de la simplicité du peuple, qui n'a » pas l'intelligence de la langue latine. »

pour prendre congé du Roi et recevoir ses derniers ordres.

Le chancelier en présence de Leurs Majestés déclara : « Que le Roi pendant son absence » laissait toute autorité à son oncle le duc » d'Orléans, lieutenant-général du royaume, » pour agir en son lieu et place dans les pro- » vinces en-deçà de la Loire; que le Parle- » ment devrait lui donner connaissance de ce » qui surviendrait dans les affaires de quel- » que importance, et lui obéir comme à la » propre personne du Roi.... Leurs Majes- » tés allaient se rendre dans la province de » Guyenne pour en chasser les auteurs de la » rébellion ; elles n'ignoraient pas qu'un cer- » tain soi-disant député du parlement de » Bordeaux avait des lettres pour celui de » Paris. Mais il ne venait que de la part des » séditieux et non de la part des gens de bien » et d'honneur. Leurs Majestés laissaient, » après cet avis, à la prudence de leurs fidèles » magistrats à faire justice de ce message. »

* Le Roi partit avec la Reine sa mère, le duc d'Anjou son frère, et mademoiselle de

* 4 juillet.

Montpensier[1], qu'on jugea à propos de mettre du voyage comme une garantie pour le duc d'Orléans, qu'il ne s'y passerait rien dont il ne fût exactement informé. M. Le Tellier et le garde-des-sceaux Châteauneuf restèrent à Paris pour former le conseil du lieutenant-général du royaume; le Coadjuteur refusa d'en faire partie; assuré que rien ne se déciderait sans son avis, il préférait ne pas encourir de responsabilité publique.

Le jour même que la cour quitta Paris, le sieur Voisin se présenta au Parlement et demanda à être entendu. Dans l'espoir de disposer les esprits à lui refuser audience, le duc d'Orléans prit la parole et dit: « Qu'avant d'entrer en discussion si le député du parlement de Bordeaux serait admis dans la compagnie, il la devait informer que le Roi s'en allait en Guyenne, comme un bon

[1] Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue à la cour sous le nom de Mademoiselle, née en 1627, morte en 1693, mariée en secret à Antonin de Caumont, comte, puis duc de Lauzun. Elle était fille de Gaston, frère de Louis XIII, et de Marie de Bourbon, héritière de la branche de Montpensier, mariée à Gaston en 1626, et morte en couches en 1627.

» père et un bon prince, disposé à pacifier
» toutes choses par la clémence; Sa Majesté
» n'userait d'aucune rigueur envers le parle-
» ment de Bordeaux; ceux-là seulement se-
» raient punis qui auraient conspiré avec les
» Espagnols, et le procès leur serait fait par
» les juges mêmes dudit Parlement, confor-
» mément à l'ordonnance. Enfin Sa Majesté,
» voulant faire droit à toutes les justes plain-
» tes, avait mandé le duc d'Épernon pour
» rendre compte de sa conduite. »

Malgré ces assurances conciliantes, il ne se trouva pas dix voix dans le Parlement pour refuser audience au député de Bordeaux. Celui-ci fut donc introduit, déposa sur le bureau le paquet dont il était chargé, puis, s'étant assis et couvert, il rappela, dans une harangue fort admirée par les contemporains [1], les souffrances de la province de

[1] « .... Nous avions espéré quelque relâche par votre
» puissante intercession. Cependant les violences du duc
» d'Épernon ont bientôt repris leur cours. C'est ce gou-
» verneur qui a calomnié la fidélité des magistrats de
» Bordeaux, fidélité dont nous ne nous sommes jamais
» écartés. Mais, dans la dépendance légitime que les su-
» jets doivent à leur Roi, il y en a qui s'attachent à la

Guyenne sous l'administration tyrannique du duc d'Épernon, justifia le parlement de Bordeaux d'avoir accordé un asile à la famille du prince de Condé, et conclut en ces termes :

« Nous avons fait registre de la délibéra-
» tion prise sur la requête de madame la
» Princesse, et je l'ai en mains pour vous la

» personne du monarque, d'autres qui s'attachent à sa
» qualité. Ceux qui s'attachent à la personne, comme la
» plupart des grands et des gouverneurs de province,
» n'ont d'autre pensée que leur intérêt et l'agrandisse-
» ment de leur fortune ; ainsi que la mère de ces apôtres,
» laquelle ne demandait au fils de Dieu que des hon-
» neurs pour ses enfans, et qu'ils fussent assis à ses côtés
» dans le royaume de gloire. — Les Parlemens, au con-
» traire, s'attachent à la qualité du monarque, et n'ont
» d'autre ambition que de soutenir l'autorité royale ;
» c'est pourquoi cette autorité leur communique un
» rayon de son pouvoir, comme fit le fils de Dieu au pre-
» mier de ses apôtres : *Pasce oves meas*. — Les Parlemens
» sont les vrais pasteurs ; c'est à eux qu'a été commis le
» soin des peuples, et il est à craindre que les troupeaux
» ne se dispersent si on frappe les pasteurs. *Dispergantur*
» *oves, si percutiantur pastores*.

» Vous avez glorieusement rétabli, Messieurs, l'auto-
» rité des compagnies par la déclaration du mois d'oc-
» tobre 1648 ; mais, au mépris de cette déclaration, un

» présenter. La longue prison de MM. les
» princes, sans vouloir permettre qu'on exa-
» mine leurs actions, fait appréhender un
» désordre général. Ces personnes si chères
» et si considérables à l'État doivent être ju-
» gées ou condamnées. Étant nés sujets du
» Roi, ils sont nés sujets des lois. Unissez-
» vous à nous, Messieurs, pour promouvoir
» l'exécution de cette déclaration si célèbre
» du mois d'octobre 1648, que votre zèle au

» intendant a été envoyé dans notre province. Le duc
» d'Épernon a recommencé des persécutions nouvelles
» sur de vieilles ruines. Ses soldats démolissent et brûlent
» nos maisons, tuent les femmes et les enfans, profanent
» et pillent les églises; ils ont foulé aux pieds le sacré
» corps du fils de Dieu. Les saintes hosties, ramassées
» par un prêtre, ont été portées sur le bureau de la
» chambre où le Parlement était assemblé, et nous avons
» vu notre Dieu, notre juge, venir nous demander jus-
» tice de ce sacrilége.

» Nous avons vu, par une admirable conjoncture,
» dans le cours de cette même année, le sang royal,
» madame la princesse de Condé et M. le duc d'Enghien,
» son fils, venir au bout de ce bureau demander à être
» mis sous la sauve-garde du Roi et de sa justice; de
» sorte, je puis le dire, que notre bureau est le lieu où
» le ciel s'est venu joindre à la terre. »

» bien de l'État a procurée à toute la France;
» puisque les grâces de cette déclaration sont
» votre ouvrage, vous serez sans doute jaloux
» de la faire exécuter, et, comme vous avez
» l'usage de fléchir le cœur des Rois, vous
» ferez cesser la cause de nos justes plain-
» tes. »

L'avocat-général Talon, donnant ses conclusions sur la demande du parlement de Bordeaux, rappela « que les motifs de l'em-
» prisonnement des princes avaient été com-
» muniqués par une lettre du Roi dûment
» enregistrée. Aucune remontrance n'ayant
» été faite dans le temps, sans doute la com-
» pagnie ne jugerait pas à propos de recevoir
» des pensées nouvelles, car elle savait mieux
» que les officiers du parlement de Bordeaux
» ce qui était nécessaire, et elle n'aurait pas
» attendu à être avertie par eux pour se déter-
» miner. » Talon proposa cependant d'informer des plaintes portées contre M. d'Épernon, parce qu'en sa qualité de duc et pair il était membre du parlement de Paris; mais il ne tint aucun compte des autres chefs que le sieur Voisin avait touchés dans son discours.

Les soixante conseillers désignés dans le

public sous le nom de *Mazarins*, appuyèrent ces conclusions. Le président Viole les combattit et proposa « des remontrances à la Reine » pour demander l'exécution de la déclara- » tion du 24 octobre, et la mise en liberté » de MM. les princes, détenus au mépris de » ladite déclaration. »

Les anciens Frondeurs se trouvèrent alors dans le plus pénible embarras; ils ne pouvaient, sans se déshonorer, voter avec ceux de leurs confrères qui consentaient à abandonner le parlement de Bordeaux; leur haine pour M. le Prince, et le danger qu'ils couraient s'il était remis en liberté, les empêchant aussi de se réunir au président Viole, ils se décidèrent à ouvrir un troisième avis. Le conseiller Broussel l'apporta tout écrit à l'audience, et conclut « à ce qu'il fût fait des re- » montrances à la Reine touchant les plaintes » du parlement de Bordeaux, suppliant très- » humblement Sa Majesté d'avoir égard aux- » dites plaintes, et de donner la paix à la » Guyenne. » Broussel évitait ainsi de s'expliquer sur la liberté des princes, et ne paraissait pas abandonner la cause commune des Parlemens. Les *Mazarins*, faute de meil-

leure ressource, se rangèrent à cet avis qui, par leur adhésion, obtint cent treize suffrages. Soixante et dix persistèrent nettement à demander la liberté des princes. Le président Bailleul, chargé d'aller porter à la Reine des remontrances conformes à l'arrêt, partit aussitôt pour rejoindre la cour qui s'avançait lentement vers la Guyenne.

Ainsi se trouvaient justifiées les craintes du Coadjuteur, et ses prédictions au cardinal Mazarin sur l'impossibilité de séparer le parlement de Paris de celui de Bordeaux. Le résultat de cette délibération faisait connaître la véritable disposition des esprits, et la force respective des partis dans la compagnie. A la vérité, la discussion avait été cette fois calme et mesurée. Le ministre n'avait été désigné qu'indirectement, mais ce reste d'égards ne serait pas sans doute de longue durée; il fallait s'attendre à de fréquentes attaques du même genre, et les amis du Cardinal devaient chaque jour perdre du terrain, parce qu'ils étaient à la fois les moins nombreux et les plus timides.

Quand Lenet apprit en Guyenne la réception favorable faite au conseiller Voisin, il se

hâta de solliciter une démarche nouvelle en faveur des princes, et le parlement de Bordeaux, déférant à ses instances, écrivit une seconde lettre dont il chargea le président de Gourgues, un des hommes les plus considérables de la province, et quatre autres magistrats.

Cette députation redoubla les alarmes du duc d'Orléans et du Coadjuteur. Les ménagemens que celui-ci avait gardés pour le cardinal Mazarin dans les dernières discussions, l'avaient fort compromis dans le public, sans toutefois satisfaire la cour qui restait toujours en méfiance de sa bonne foi. Voulant à tout prix empêcher une discussion nouvelle, le duc d'Orléans vit le président de Gourgues à son arrivée, et le pressa de ne point remettre les lettres dont il était porteur pour le parlement de Paris. Il offrait de lui donner satisfaction sur tous les chefs de ses plaintes, et s'engageait à faire accorder par la Reine « une amnistie générale à tous ceux qui avaient pris part aux troubles de Bordeaux; une place de sûreté à la princesse de Condé; le rappel du duc d'Épernon, et son remplacement par un autre gouverneur agréable à la province. »

Le président de Gourgues écrivit à sa compagnie pour lui faire part des conditions offertes par M. le duc d'Orléans, et consentit, en attendant la réponse, à ne point presser l'audience du parlement de Paris.

Les conseillers de la nouvelle Fronde, informés que depuis plusieurs jours des députés de Bordeaux étaient arrivés avec un message, se plaignirent qu'on ne leur en eût pas encore donné connaissance. Vainement le premier président représenta que l'intervention du Parlement devenait inutile, puisque la négociation se traitait directement avec M. le duc d'Orléans et promettait un résultat favorable. Les amis des princes ne se payèrent pas de ces raisons, et firent prononcer par la compagnie que le président de Gourgues serait immédiatement entendu. Le duc d'Orléans refusa d'abord d'assister à l'assemblée convoquée pour cet objet; mais il changea ensuite de résolution, Mathieu Molé lui ayant fait dire qu'en moins d'un quart-d'heure « le Parlement se tourne» rait tout entier du côté des princes, s'il » n'était contenu par la présence et les efforts » de ceux qu'il était habitué à respecter. »

Quand le Coadjuteur et le duc de Beaufort

se rendirent au Parlement à la suite de Gaston, au lieu des applaudissemens qui naguère les saluaient à leur passage, ils n'entendirent que des injures et des menaces. On leur reprochait d'abandonner la déclaration du 24 octobre, et d'être devenus les soutiens d'une administration odieuse et tyrannique. Ce jour même le bruit s'était répandu, dans Paris, que l'archiduc Léopold et M. de Turenne avaient franchi la frontière dégarnie de troupes, et qu'ils marchaient sur la capitale. L'alarme causée par ces nouvelles redoublait la haine contre le ministre, et une multitude d'artisans et de gens de la lie du peuple rassemblés autour du Palais, faisait retentir les cris de *vivent les princes et point de Mazarin !*

La délibération qui s'ouvrit dans le Parlement sous ces auspices, prit bientôt un caractère de violence furieuse. Talon lui-même, jusqu'alors demeuré fidèle aux intérêts de la cour, donnant cette fois le signal de l'attaque contre le ministre, « peignit les désordres des » provinces, la misère des peuples, la pénurie » du trésor, les frontières livrées à l'étranger, » et conclut à supplier la Reine d'ôter la cause

» du mal et de donner la paix à l'État. » Le président Viole s'expliqua plus clairement encore, demandant « l'expulsion du cardinal » Mazarin, comme auteur par sa perfidie ou » son incapacité de tous les malheurs de la » France. » MM. de Machault, de Thou, de Blancménil, redoublèrent d'accusations et d'outrages, et le duc d'Orléans essayant de modérer leur emportement, le président Le Coigneux lui répondit « que les suffrages » étaient libres, et que c'était un devoir pour » chacun de donner le sien en conscience. »

Soixante et quinze avis, tous d'une extrême violence, conclurent à demander nettement la liberté des princes et le renvoi de Mazarin. Les efforts du duc d'Orléans, du Coadjuteur et du premier président, qui désirait aussi modérer sa compagnie, ne purent obtenir qu'un délai, et l'arrêt, rendu sur la proposition de Broussel, porta « qu'avant de passer » outre à la délibération, on attendrait les ré» ponses de la Reine et du parlement de Bor» deaux aux ouvertures d'accommodement » faites par M. le duc d'Orléans. » Quatre conseillers furent chargés cependant de se rendre à Libourne où la cour était alors, pour

supplier Sa Majesté de donner la paix à la Guyenne, et pour lui offrir leur médiation auprès du parlement de Bordeaux.

Quand, après l'arrêt rendu, les magistrats sortirent du Palais, tous ceux qui s'étaient montrés favorables au ministre furent menacés par la populace, et quelques-uns coururent même risque de la vie. Le Coadjuteur reçut un coup de poignard dans son rochet; le duc de Beaufort fut renversé par terre. Un capitaine aux gardes, nommé Bourdet, et quatre-vingts officiers des troupes de M. le Prince, déguisés en ouvriers, dirigeaient les mouvemens de cette émeute, par laquelle on se proposait surtout d'épouvanter le duc d'Orléans. Ce prince assailli par Bourdet, qui tira sur lui à bout portant deux coups de pistolet chargés à poudre, conçut en effet tant d'effroi qu'il se sauva précipitamment dans la grand'Chambre, et y demeura caché jusqu'au soir.

Rentré au Luxembourg, son premier soin fut d'expédier à Libourne le marquis du Coudray-Montpensier, un de ses gentilshommes, avec mission expresse de représenter au cardinal Mazarin « que ses ennemis » devenaient plus nombreux et plus hardis;

» que ses amis perdaient tout courage, et
» qu'il allait rester sans ressource s'il ne se
» hâtait de terminer à tout prix avec le parlement de Bordeaux. » La situation devenait en effet fort difficile, et les progrès des Espagnols la rendirent quelques jours après encore plus critique.

L'archiduc Léopold, entré en France par la Picardie, s'était emparé de la Capelle, de Vervins, du château de Marle. En Champagne M. de Turenne avait pris Rhetel et Château-Porcien; puis, dérobant plusieurs marches au maréchal du Plessis-Praslin, il avait opéré sa jonction avec l'Archiduc *, et tous deux s'avançaient vers la capitale. Le marquis d'Hocquincourt se jeta devant eux pour leur barrer le chemin, et se retrancha à Fismes sur la Vesle; mais, surpris et forcé dans son camp, il perdit huit cents chevaux et échappa à peine lui-même au comte de Boutteville qui le poursuivit jusqu'aux portes de Soissons. Pendant ce temps, Turenne, à la tête d'un gros corps de cavalerie, pénétra par les plaines du Valois entre la Marne, l'Aisne et l'Oise, et se dirigea sur le château de Vincennes.

* 15 août.

La confusion fut alors à son comble dans Paris. Les paysans des villages voisins s'y réfugiaient en foule, apportant la terreur et la désolation qui précèdent toujours une armée ennemie. Les Frondeurs et les partisans des princes accusaient unanimement Mazarin d'être la cause de tous les malheurs de la France. Pour augmenter encore l'indignation publique, l'Archiduc publiait sur son passage qu'il ne faisait la guerre que pour obtenir la paix qu'on s'obstinait à lui refuser; il écrivit même au duc d'Orléans une lettre dans laquelle, protestant de ses intentions pacifiques, il proposait de conclure immédiatement un traité.

L'envoyé espagnol, chargé de ce message, traversa les rues les plus populeuses de Paris, et fut partout salué des cris de *vivent les princes! vive M. de Turenne!* A la Croix-du-Tiroir il harangua la multitude et annonça « qu'il » venait offrir les conditions les plus honorables pour la paix générale; mais que si le » cardinal Mazarin les refusait encore cette » fois, l'Archiduc n'entendrait plus ensuite à » aucun accommodement; qu'il s'avançait à » la tête d'une armée innombrable, et met-

» trait sans pitié la ville à feu et à sang. »

Le lendemain, des placards séditieux furent trouvés affichés au bout du Pont-Neuf et sur les places les plus fréquentées de la capitale. Ils avaient en tête : *le maréchal de Turenne aux bons bourgeois de Paris*, et attaquaient particulièrement le duc de Beaufort et le Coadjuteur. « Vos faux tribuns, y était-il » dit, sont enfin devenus pensionnaires et » protecteurs du cardinal Mazarin, après s'ê- » tre joués si long-temps de vos fortunes et » de votre repos, après vous avoir tantôt » poussés, tantôt retenus suivant les différens » progrès de leur ambition. Sachez aujour- » d'hui les contraindre à préférer l'intérêt » public à celui de ce ministre, qu'ils sancti- » fient depuis qu'il a consenti à payer leur » amitié [1]. »

[1] Un autre placard était ainsi conçu :

« Peuple de Paris, ouvre enfin les yeux, et reconnais » que le cardinal Mazarin n'a d'autre pensée que de se » venger de toi. C'est pour y parvenir que dans l'incom- » modité de la saison il a exposé la très-chère et très- » sacrée personne du Roi et de Monsieur d'Anjou, son » frère, aux fatigues d'un long voyage, afin que, par » l'absence de la cour, la capitale du royaume fût dé- » serte, les bourgeois ruinés, les artisans réduits à mourir

Des gens apostés commentaient habilement ces écrits que la foule lisait avec avidité, et les exempts du lieutenant-criminel s'étant présentés pour les arracher, il y eut résistance en divers lieux; plusieurs hommes furent même tués au bout du Pont-Neuf.

Malgré les dangers dont les menaçait une sédition dans Paris, les ministres redoutaient plus encore la délivrance du prince de Condé.

» de faim, et cent mille familles plongées dans le désespoir. C'est pour ce dessein qu'il a éloigné les troupes
» qui défendaient nos frontières; car, malgré la haine
» dont il est animé contre Bordeaux, c'est toujours toi
» qu'il regarde, peuple de Paris! comme le premier et
» le plus fort obstacle à sa fortune. Songe donc, cher
» peuple, à te mettre à couvert de l'oppression qu'il te
» prépare; et puisque les divertissemens de la longue
» paume *, ou plutôt un lâche intérêt font abandonner
» ta défense à ceux qui, par honneur, sont obligés de
» l'embrasser, ne cherche plus ton salut que dans celui
» des trois princes que ton tyran veut sacrifier à ses terreurs paniques ou à ses caprices cruels. Souviens-toi
» que l'un d'eux allait vaincre au-delà du Rhin et des
» frontières les ennemis que tu vois à tes portes; l'autre
» n'est persécuté que pour t'avoir aimé et suivi ton parti.

* Le duc de Beaufort passait plusieurs heures tous les jours à jouer à la paume.

Ils songèrent à l'éloigner de Vincennes aussitôt qu'ils apprirent la marche de M. de Turenne, mais ils ne pouvaient s'accorder sur le choix d'une autre prison. M. Le Tellier proposait le Hâvre-de-Grâce, le Coadjuteur insistait pour la Bastille. Dans la première de ces places Mazarin espérait conserver toute autorité ; à la Bastille, au contraire, les Frondeurs fussent demeurés arbitres du sort des prisonniers ; et ni l'un ni l'autre parti ne voulait laisser entre les mains de ses adversaires un dépôt de cette importance. Après de vifs débats, le duc d'Orléans proposa Marcoussy, château du comte d'Entragues [1],

» Enfin la paix générale, si glorieuse à la France, eût
» été l'ouvrage du troisième, si Mazarin, le boute-feu de
» l'Europe, ne l'avait rompue par une malice horrible
» et digne du foudre. Que si, pour les généreuses résolu-
» tions que tu dois prendre, tu crains de manquer de
» chefs fidèles et expérimentés, sache, brave et invincible
» peuple, qu'il y en a plusieurs qui n'attendent autre
» chose que le premier bon mouvement auquel ton cou-
» rage te portera, et qui feront gloire de vaincre avec
» toi ou de mourir pour le rétablissement de ta liberté
» opprimée et le véritable service du Roi, contre la ty-
» rannie d'un ministre insolent. »

[1] Charles de Balzac, marquis d'Entragues et de Mar-

où les ennemis ne pouvaient arriver sans passer la Marne et la Seine. Ce terme de conciliation ayant été accepté, la translation fut ordonnée, et au moment où M. de Turenne arrivait à la vue du château de Vincennes, les princes en sortirent sous la garde du sieur de Bar, qui avait promis à la Reine de les poignarder de sa main, si une occasion se présentait où il ne les pût empêcher de se sauver.

coussy. Il était fils de Jacqueline de Rohan et de François de Balzac, lequel épousa en secondes noces Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, et en eut Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et Marie de Balzac, maîtresse du maréchal de Bassompierre.

« Marie de Balzac plaida long-temps, au parlement » de Rouen, contre le maréchal de Bassompierre, pré» tendant être sa femme. Le rencontrant un jour au » Louvre, comme il la saluait, elle lui dit : Monsieur, » vous devriez bien me faire rendre les honneurs de ma» réchale. — Hé ! Mademoiselle, répondit Bassompierre, » pourquoi voulez-vous prendre un nom de guerre ? » Offensée de cette réponse, elle lui reprocha qu'il était » le plus sot homme de la cour. — Oui, répliqua-t-il, » si j'avais fait la sottise de vous épouser. »

Mémoires d'Amelot de La Houssaye.

Perdant alors l'espoir de délivrer M. le Prince, Turenne s'éloigna de Paris, et fut rejoindre l'Archiduc qui continua à ravager le pays, sans s'inquiéter de la négociation commencée. Le duc d'Orléans, s'en promettant d'abord de meilleurs résultats, avait choisi pour plénipotentiaire le comte d'Avaux [1], surnommé à Munster l'*ange de la paix*, « et qui » eût volontiers sacrifié sa vie pour obtenir » l'honneur de signer la paix générale [2]. » Le Coadjuteur désirait aussi très-vivement attacher son nom à ce grand ouvrage. Il avait offert à don Gabriel de Tolède, envoyé à Paris par l'Archiduc, un cadeau de cent mille écus pour disposer favorablement son maître, et il s'engageait, « si les Espagnols voulaient » entendre à des propositions raisonnables, à

[1] Claude de Mesme, comte d'Avaux, signa la paix de Westphalie en 1648. Il mourut, sans avoir été marié, le 19 novembre 1650.

Henri de Mesme, président à mortier au parlement de Paris, dont il est souvent parlé dans cette Histoire, était frère du comte d'Avaux; il mourut aussi à la fin de 1650. Il avait épousé Jeanne de Montluc, de la maison de Montesquiou.

[2] *Mémoires du cardinal de Retz.*

» conclure le traité en deux jours, à le faire
» signer par le duc d'Orléans et enregistrer
» par le Parlement, avant que le cardinal
» Mazarin en eût seulement connaissance [1]. »

L'Archiduc entendait trop bien ses intérêts pour conclure la paix avec la France, tandis que Turenne était dans le camp espagnol et Condé dans un château fort; il fit attendre pendant une semaine les passe-ports promis au nonce du Pape et à l'ambassadeur de la république de Venise, médiateurs du traité de Westphalie, et écrivit ensuite au nonce du Pape pour s'excuser de ne pouvoir, « en ce
» moment, donner ses soins à la négociation,
» en étant empêché par les opérations militai-
» res : il espérait avoir bientôt une occasion
» plus favorable pour réclamer la médiation
» de sa seigneurie. »

Les espérances de paix étant alors anéanties, il fallut pourvoir aux frais de la guerre,

[1] Le Coadjuteur s'adressa aussi à M. de Turenne avec lequel il conservait des relations familières. Le ton de sa lettre contrastait bizarrement avec la gravité du sujet; il l'appelait *maudit Espagnol*, et le conjurait de donner la paix à la France pour l'amour d'une *petite grisette* que tous deux connaissaient dans la rue des Petits-Champs.

et cette obligation pesait plus particulièrement sur les Frondeurs, puisque toute autorité dans l'État leur était dévolue. Mais les magistrats les plus accrédités montraient une grande ignorance en matière de finance. Après de fastidieuses déclamations sur les prodigalités de la cour, sur la misère des peuples, Broussel, principal orateur du parti, concluait toujours à des expédiens odieux ou impraticables, et faute d'argent pour lever des troupes, les terres et les maisons de campagne des riches bourgeois restaient exposées au pillage de l'ennemi.

Le Parlement commença alors à perdre de son crédit dans Paris; on répétait « qu'il s'é» tait montré également incapable de gouver» ner, et de laisser gouverner ....; que jamais » les affaires de la guerre ne seraient régies » avec ordre par une si grande cohue; que » les gens de justice savaient mieux juger » les procès que conduire un royaume. On » les accusait surtout d'avoir abandonné les » libertés publiques, et de s'être fait les sou» tiens d'un ministre abhorré. » Ce dernier reproche, dont les anciens Frondeurs ne pouvaient se justifier, leur était plus sensible

qu'aucun autre, et quand la compagnie se sépara, à l'époque ordinaire des vacations *, il devenait impossible au Coadjuteur de maintenir plus long-temps ses amis dans l'alliance de la cour.

* 7 septembre.



CHAPITRE XIII.

Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault se rendent maîtres de Bordeaux. — Ils y reçoivent publiquement un envoyé du roi d'Espagne. — Le Parlement ordonne aux peuples de lui courir sus. — Les ducs soulèvent la populace contre le Parlement. — Arrivée de la cour à Libourne. — Prise de Vayres. — Exécution barbare de Richon et du chevalier de Canolles. — Les députés du parlement de Paris et du duc d'Orléans s'entremettent inutilement pour la paix. — Siége de Bordeaux. — Valeur brillante du duc de La Rochefoucault. — Les deux partis inclinent à la paix. — Elle est conclue. — Visite de la princesse de Condé à Bourg. — Négociations secrètes entre le cardinal Mazarin et le parti des princes. — La princesse de Condé et ses amis se séparent. — La cour entre dans Bordeaux et repart pour Paris.

Du 1er juillet au 15 octobre 1650.

Le cardinal Mazarin, bien informé des dispositions du parlement de Paris, persista cependant dans son entreprise. Il était trop avancé pour reculer, et comptait sur la fortune qui depuis la prison des princes l'avait fidèlement servi en Normandie, en Bourgo-

gne, en Picardie. Il importait d'ailleurs d'étouffer la révolte dans le midi de la France, avant que les Espagnols y eussent fait passer des troupes; et enfin les intérêts du gouverneur de Guyenne touchaient le ministre à l'égal des siens propres, à cause du mariage projeté entre le duc de Candale [1] et mademoiselle Mancini.

[1] Le vif désir que le Cardinal éprouvait de marier sa nièce au fils du duc d'Épernon était connu de toute la cour. « Cet homme perdra la France pour les beaux yeux » de M. de Candale, » disait M. de Senneterre, un des seigneurs les plus spirituels de ce temps. La grande existence que la maison d'Épernon a conservée en France pendant près d'un siècle est un exemple bizarre des jeux de la fortune, et ne se rapporte à aucune des causes qui les justifient ou les expliquent pour l'ordinaire.

La fantaisie d'Henri III accumula les honneurs sur la tête de Louis de Nogaret, son favori : il le créa duc et pair, amiral de France, premier gentilhomme de la chambre. Un des ancêtres de Louis de Nogaret avait été anobli par lettres-patentes, et son père était sorti le premier des rangs de la bourgeoisie. Il semblait qu'une illustration toute récente et si peu motivée devait passer avec le règne capricieux qui l'avait vu naître, et cependant, sous les règnes suivans, le duc d'Epernon, sans vertus, sans vices brillans, et aussi sans bassesse, sut se maintenir et s'élever encore. Il avait épousé une fille de

Certain de l'appui du premier ministre, le duc d'Épernon montrait chaque jour un orgueil plus intraitable. Il refusa de céder le

la maison de Foix, et imagina, à ce titre, de prétendre aux honneurs des princes souverains. La duchesse d'Épernon avait une sœur qui réclamait une part des biens de sa famille. Le duc d'Épernon enleva celle-ci, la retint pendant plusieurs années prisonnière à Angoulême, puis la fit entrer dans un couvent où il fallut la revêtir par force des habits de son ordre. Elle parvint, après dix ans, à s'échapper du cloître, fit profession de la religion protestante, et plaidait encore en 1649 contre ses persécuteurs, sans avoir pu obtenir justice. Le second duc d'Épernon, celui que sa dureté et son orgueil héréditaires rendaient insupportable à la noblesse et au parlement de Guyenne, avait été marié deux fois; la première, à Gabrielle, légitimée de France, fille naturelle d'Henri IV et de la marquise de Verneuil. Cette princesse s'était éprise d'un vif amour pour le duc d'Épernon qui, peu de jours avant leur union, la battit grossièrement en présence de toute la cour, *pour quelque petit dépit qu'elle lui avait fait*. Henri IV, qui aimait chèrement ses enfans, ne voulait plus consentir au mariage; mais la jeune princesse pardonna à son amant, persista à vouloir le prendre pour mari, et obtint la permission de son père. Elle eut bientôt sujet de s'en repentir. Après avoir vécu cinq ans sous un joug de fer, elle mourut empoisonnée par son mari, suivant l'opinion de toute la cour. Le duc d'Épernon épousa ensuite une nièce du cardinal de Ri-

commandement supérieur des troupes au maréchal de La Meilleraye [1], qui lui amenait des secours, et le chassa même de la province sans s'inquiéter des ordres du Roi. Sur la nouvelle de la prochaine arrivée de la

chelieu, et son orgueil ne fléchit pas sous celui de ce fier ministre, qui, désespérant de l'attacher à ses intérêts, le dépouilla de tous ses emplois, et le fit condamner à mort. Au commencement de la régence, le duc d'Epernon, qui s'était réfugié en Angleterre, fut rétabli dans son gouvernement de Guyenne. Bientôt, obligé de quitter Bordeaux à cause de la haine furieuse qu'il avait inspirée aux habitans, il se retira à Agen, où il vivait publiquement avec une femme du peuple nommée Nanon qui, bien qu'avancée en âge, avait acquis sur son esprit un tel empire, qu'on n'obtenait rien du gouverneur que par son entremise. On peut juger du prix auquel elle vendait sa protection par l'énormité de sa fortune qui dépassait quatre millions de livres.

[1] Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, né en 1602, mort en 1664, épousa Marie Ruzé d'Effiat, sœur du grand-écuyer Cinq-Mars, et fut père d'Armand-Charles de la Porte-Mazarini, substitué au nom de Mazarin, à cause de son mariage avec Hortense Mancini, une des nièces du Cardinal.

Suzanne de La Porte, tante du maréchal de La Meilleraye, avait épousé le père du cardinal de Richelieu qui fit la fortune de cette maison.

cour en Guyenne, il poussa cependant la guerre avec vigueur. A la tête d'un corps de troupes considérable, il s'empara de l'île Saint-Georges, passa sur la rive gauche de la Garonne et vint camper aux portes de Bordeaux dans l'espoir d'obtenir sur les rebelles quelque succès éclatant, qui pût le rendre au besoin redoutable à ses amis comme à ses ennemis.

L'approche du duc d'Épernon répandit la consternation dans la ville, mais bientôt la haine du peuple se ranima plus forte, et cinq mille bourgeois en armes sortirent pour repousser l'ennemi. Cette multitude, se précipitant aveuglément dans le danger, courait risque d'être taillée en pièces, si le duc de Bouillon ne fût arrivé à temps pour protéger sa retraite. Sans se décourager de ce mauvais succès, les bourgeois sortirent encore le lendemain. Mieux conduits cette fois, ils reprirent l'île Saint-Georges, et y firent prisonniers trois cents soldats avec le chevalier de Canolles, lieutenant-colonel du régiment de Navailles.

La chaleur des hostilités étouffant alors les scrupules du parlement de Bordeaux, il fran-

chit les limites que d'abord il avait voulu conserver, et rendit un arrêt portant « que les troupes » des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault » seraient reçues dans la ville ; que la garde » des faubourgs Saint-Surrin et la Bastide » serait remise auxdites troupes, et que la » princesse de Condé serait suppliée d'en » lever de nouvelles en nombre suffisant pour » la défense de la ville. » Quelques jours après, le marquis de Cugnac, second fils du duc de La Force, s'étant présenté avec une suite nombreuse de gentilshommes, il fut reçu sans difficulté. Il annonçait la prochaine arrivée de son père, et cette nouvelle inspira un grand courage aux bourgeois de Bordeaux « qui faisaient plus d'état de MM. de La » Force que de tous les autres seigneurs de » France [1]. »

Pour ne point décourager le zèle des habitans, la princesse ne leur demanda d'abord aucune contribution, et se chargea de fournir aux frais de la guerre avec ses propres ressources et celles de ses amis. Elle mit en gage ses pierreries sur lesquelles le commerce de

[1] *Mémoires de Lenet.*

Bordeaux lui prêta cent mille écus, et fit fondre l'argenterie du duc de Brezé, son père, qui pesait deux mille marcs. Le duc de Bouillon fournit aussi cent mille francs, qu'il avait reçus d'Espagne avant d'entrer en campagne, et cent autres mille francs levés sur ses sujets de la vicomté de Turenne; enfin Lenet versa généreusement dans la caisse commune vingt mille francs, prix de ses meubles et de son argenterie. Toutes ces ressources furent bientôt épuisées, et faute de moyens de subsister, les gentilshommes du Périgord et du Limousin menaçaient de s'en retourner dans leurs maisons, quand on apprit à Bordeaux que le Roi était parti de Paris, et s'avançait vers la Guyenne avec une armée.

Ne se voyant plus alors d'autres ressources, la princesse de Condé se décida à recourir au roi d'Espagne. Elle lui écrivit dans les termes les plus pressans pour solliciter des secours d'hommes et d'argent, et chargea de sa lettre le marquis de Sillery, qui, trompant la vigilance du marquis de Casteja [1], gouverneur de

[1] Alexandre de Biaudos, marquis de Casteja, gouverneur de Dax et du pays des Landes, eut pour femme Françoise de Poyanne, en 1606.

Dax au pays des Landes, franchit les Pyrénées et arriva à Madrid avec une diligence extraordinaire. Les ministres de Philippe IV comprirent facilement qu'il importait aux intérêts de leur maître de fomenter la révolte en Guyenne; mais déjà des sacrifices considérables avaient été faits pour le vicomte de Turenne et la duchesse de Longueville, et les ressources de l'Espagne n'étaient pas inépuisables. Don Joseph Ozorio, chargé de quelque argent et de riches promesses, accompagna cependant le marquis de Sillery à son retour, et l'on apprit bientôt à Bordeaux que trois frégates espagnoles se présentaient à l'embouchure de la Gironde.

Les plus sages parmi les conseillers de la princesse proposaient de faire entrer secrètement le ministre étranger, pour ménager les scrupules des magistrats et d'un grand nombre de bourgeois fidèles. D'autres soutinrent au contraire que le scandale d'une réception publique aurait l'avantage de compromettre le Parlement qui, ne pouvant plus reculer après cette démarche, demeurerait invariablement uni au parti. Cet avis ayant prévalu, la princesse envoya ses carrosses et les gen-

tilshommes de sa suite au-devant de Don Joseph Ozorio. Les ducs furent l'attendre aux portes de la ville, l'accompagnèrent dans les rues, précédés d'une musique de luths, de violons, de trompettes, et le traitèrent magnifiquement dans leur hôtel. Après souper, ils le conduisirent chez la princesse où une fête brillante avait été préparée. La nuit se passa en divertissemens, et, sur toutes les places de la ville, la populace attroupée criait : *Vivent les princes! vive l'Espagne!*

Ce spectacle, préparé pour étouffer tout sentiment de patriotisme et de loyauté, produisit un effet contraire [1]. Le Parlement se rassembla précipitamment le lendemain matin, et un arrêt, expression aussi énergique qu'inopinée de son indignation, porta « qu'il serait

[1] « .... Je confesse ingénument ma faiblesse; j'avais fort » souhaité la venue de l'ambassadeur d'Espagne par la » nécessité où nous étions d'être secourus d'argent. Je » savais bien que les affaires de la nature de la nôtre ne » doivent se commencer qu'à la dernière extrémité, mais » qu'il faut ensuite les soutenir par toutes voies. Quand » on y succombe, on est châtié comme des rebelles; » quand on y réussit, on fait le service du Roi et le bien » de l'Etat. Mais j'étais Français, je ne pouvais m'accou-

» informé de l'arrivée de trois frégates espa-
» gnoles, et de celle d'un certain Joseph
» Ozorio, soi-disant envoyé de S. M. C.,
» avec ordre au peuple de courir sus audit
» envoyé et aux gens de sa suite. »

Don Joseph, reçu la veille avec de si grands applaudissemens, ne pouvait comprendre la cause de ce changement subit; il en conçut une extrême frayeur, et se rembarqua le jour même, laissant à Lenet quarante mille écus qu'il avait apportés d'Espagne, et la promesse de suppléer bientôt par d'autres envois à la modicité de cette somme.

Outrés du procédé qui venait de déconcerter leurs mesures, et craignant que de tels contre-temps ne se renouvelassent encore, les ducs eurent recours aux tristes expédiens qu'ils avaient déjà pratiqués pour intimider les magistrats. Ils soulevèrent le peuple, et cette fois avec tant de violence, que tout le

» tumer au nom espagnol. J'eus toutes les peines du
» monde à dissimuler je ne sais quelle douleur intérieure
» qui me faisait condamner en moi-même la joie que je
» voyais à tout le monde. Je n'étais assurément pas le
» seul de ce sentiment. »

Mémoires de Lenet.

Parlement faillit être égorgé. La princesse de Condé, avertie du danger, accourut au secours de la compagnie. Suivie de ses femmes et d'un seul écuyer, elle s'élança à travers deux mille épées nues, parvint jusqu'au perron du Palais et harangua les furieux. Pendant ce temps, les jurats avaient réuni les bourgeois qui s'avançaient en bon ordre. N'apercevant pas la princesse, ils tirèrent sur les séditieux; ceux-ci ripostèrent vivement. La digne épouse du prince de Condé, élevant alors son mouchoir en l'air et criant : *Qui m'aime me suive!* se précipita au milieu du feu, réussit à se faire reconnaître et obligea les deux partis à poser les armes.

Bien que ce désordre n'eût coûté la vie qu'à un petit nombre de personnes, la consternation qu'il inspira fut extrême. Pour l'augmenter encore les ducs convoquèrent, le jour suivant, une assemblée du peuple à l'Hôtel-de-Ville; et leurs partisans s'en étant rendus les maîtres, plusieurs membres du Parlement et quantité de bourgeois connus pour leur fidélité au Roi et la modération de leur caractère, y furent *déclarés suspects* et comme tels condamnés à quitter la ville.

Les affaires étaient dans cet état quand une lettre du Roi, datée de Poitiers *, annonça sa prochaine arrivée. Sa Majesté ordonnait au Parlement d'envoyer des députés à Libourne pour recevoir ses ordres, et menaçait en cas de résistance d'un châtiment sévère. Loin de se montrer intimidé, le Parlement répondit par un arrêt, portant « que le cardinal Ma-
» zarin ne serait point reçu dans la ville;
» que Sa Majesté serait très-humblement
» suppliée d'y entrer sans troupes, et de
» confier la garde de sa personne à ses fi-
» dèles sujets les habitans de la ville de Bor-
» deaux. »

D'autres ordres de la cour n'obtinrent pas plus de déférence. Les jurats et autres magistrats de l'Hôtel-de-Ville devaient, suivant la coutume, être renouvelés le 1er août [1]; mais, pour empêcher que l'autorité ne passât entre

[1] La forme de l'élection était que les jurats, sortant d'exercice, choisissent parmi les cent trente (corps de bourgeoisie qui formait le conseil municipal) six prud'hommes auxquels appartenait l'élection de nouveaux jurats au nombre de trois : un pour les gentilshommes, un pour les avocats, et un pour les négocians.

* 30 juillet.

les mains d'hommes violens et dévoués au parti des princes, le Roi avait défendu sous peine de mort de procéder aux élections nouvelles. Au mépris de ces défenses, un arrêt du Parlement prononça « que l'élection des jurats aurait » lieu en la forme et au jour accoutumés : at- » tendu que la peine de mort portée aux » lettres de cachet était une chose inouïe et » qui prouvait suffisamment que lesdites let- » tres étaient étrangères à Sa Majesté. »

Une députation fut cependant envoyée à Libourne pour complimenter la cour à son arrivée; mais avec la défense expresse d'entendre à aucune proposition de paix, et de communiquer avec le ministre.

Le cardinal Mazarin, ne conservant plus alors aucune espérance d'accommodement, voulut signaler l'arrivée du Roi par quelqu'exploit qui répandît la terreur de ses armes, et fit attaquer Vayres, château du président de Gourgues[1], fortifié suivant la coutume du temps, et qui défendait les approches de

[1] Jean de Gourgues, marquis de Vayres, président à mortier au parlement de Bordeaux. Il était fils de Marie Séguier, sœur du chancelier, et de Marie-Antoine de Gourgues, premier président au parlement de Bordeaux.

Bordeaux. Un brave bourgeois nommé Richon, natif de Guîtres, petite ville voisine, se jeta dans la place avec trois cents hommes de milice. Il soutint vaillamment plusieurs assauts et repoussa les assiégeans; mais un soldat de la garnison, gagné à prix d'argent, ayant livré une porte secrète, le marquis de Biron[1] s'introduisit dans la place, et Richon, accablé par le nombre, fut contraint de se rendre, conduit à Libourne et condamné immédiatement à être pendu.

Cette rigueur indigna toute la cour; mademoiselle de Montpensier et le marquis de Biron sollicitèrent vivement la grâce du prisonnier; Mazarin demeura inflexible : « Richon, n'étant » seulement pas gentilhomme, avait osé dé- » fendre un château contre une armée royale; » et il importait d'épouvanter les bourgeois » par un châtiment exemplaire. » On refusa

Le château de Vayres subsiste encore, et conserve les restes de son ancienne magnificence.

[1] François de Gontaut, marquis de Biron, né en 1628, mort en 1700. Il était fils de Marie-Françoise de Noailles et de Jean de Gontaut, baron de Biron, frère puîné du maréchal duc de Biron, décapité dans la cour de la Bastille, le 31 juillet 1602.

même au malheureux la grâce qu'il sollicitait avec instance d'avoir la tête tranchée, et il fut attaché à une potence dressée sous la halle de Libourne, où son corps demeura exposé.

Quand les bourgeois de Bordeaux apprirent le supplice de Richon, dans leur fureur ils voulaient égorger tous les royalistes que le sort des armes avait fait tomber en leurs mains. Les magistrats eux-mêmes jugèrent que le cruel principe des représailles devait recevoir son application, et le chevalier de Canolles, commandant de l'île Saint-Georges, fut la victime désignée. Prisonnier depuis deux mois sur sa parole, le chevalier de Canolles avait formé dans Bordeaux des relations de plaisirs. Il était généralement aimé pour son humeur facile et sociable. Les archers envoyés pour le saisir le trouvèrent qui s'égayait à table avec ses amis; il ne conçut aucune inquiétude, et, en écoutant la lecture de son arrêt, il ne pouvait encore imaginer qu'on voulût le faire périr. Son sort intéressa vivement la princesse de Condé, toujours aussi compatissante qu'intrépide. Elle fit de nouveau assembler le conseil de guerre, demanda que tous les capitaines de la milice de Bor-

deaux y fussent appelés, et s'efforça de les convaincre qu'ils hasardaient beaucoup en suivant l'exemple barbare que venait de leur donner l'ennemi. Toutes les représentations furent inutiles, la princesse ne put même obtenir un délai [1] qu'elle sollicitait dans l'espérance de faire échapper le prisonnier. L'exécution eut lieu sur le port de Bordeaux, et le corps du chevalier de Canolles dut rester attaché à une potence en face de la route de Libourne, aussi long-temps que celui de Richon demeurerait exposé sous les halles de cette ville.

Depuis ce jour les prisonniers furent traités

[1] Le délai fut refusé pour un motif bizarre. « Si nous » différions, dit un des membres principaux du conseil, » le Roi nous ferait sans doute demander la grâce du » condamné; il serait pénible de lui refuser une telle » demande, et plus tard nous aurions peut-être à nous » en repentir; car il faut considérer que nous avons » l'habitude de nous battre souvent en duel : quand nous » sommes ainsi tombés dans le cas de l'ordonnance, nous » avons recours à la clémence du Roi, et si nous repous- » sions en ce moment une demande en grâce de la part » de Sa Majesté, il serait à craindre que Sa Majesté ne » refusât aussi les demandes en grâce que nous serons » un jour dans le cas de lui adresser. »

de part et d'autre suivant les lois de la guerre. La Reine fit aussi interrompre la démolition du château de Vayres, pour sauver une magnifique maison de campagne de l'archevêque de Bordeaux, que le duc de Bouillon menaçait de détruire. Malheureusement les ordres donnés pour raser le château de Verteuil avaient déjà reçu leur exécution. En apprenant la ruine de ce superbe monument de l'ancienne chevalerie et de la grandeur de ses ancêtres, le duc de La Rochefoucault « ne se » montra touché que du plaisir d'avoir un » sacrifice de plus à offrir à la duchesse de » Longueville [1]. »

Après la prise de Vayres, les troupes royalistes passèrent dans l'île de Saint-Georges et parvinrent à s'en emparer; occupant alors les postes principaux autour de Bordeaux, rien ne les empêchait d'attaquer le corps de la place, et les ordres étaient donnés pour presser vivement le siége, quand le marquis du Coudray-Montpensier arriva à Libourne, avec les députés envoyés par le parlement de Paris, pour traiter de la paix aux conditions

[1] *Mémoires de Lenet.*

proposées à M. de Gourgues par le duc d'Orléans [1].

Vivement contrarié de ce message, et n'osant pas cependant désavouer le lieutenant-général du royaume, Mazarin autorisa le marquis du Coudray à se rendre à Bordeaux, et consentit à accorder une trève de dix jours sous la condition expresse que, si après ce temps, la négociation n'était pas terminée, les hostilités recommenceraient sans autre délai. Du Coudray écrivit donc au parlement de Bordeaux pour lui donner avis de sa mission et demander des passe-ports; mais il ne reçut point de réponse, et sa lettre ne fut même pas décachetée, parce que la suscription portait *à Messieurs* du Parlement, au lieu de *nos Seigneurs*, suivant le protocole exigé par les compagnies souveraines.

La princesse et les ducs, aussi peu disposés à la paix que le cardinal Mazarin, et craignant, comme lui, de mécontenter le duc d'Orléans et le parlement de Paris, par le refus de leur médiation, s'étaient servis, pour gagner du temps, de ce frivole prétexte. Ils

[1] Voir la page 219 de ce volume.

firent même retenir prisonnier, comme complice d'un manque de respect envers la compagnie, le trompette envoyé par le marquis du Coudray. Celui-ci, après avoir attendu quelques jours, écrivit une seconde lettre qui, pour le même motif, n'eut pas un meilleur sort que la première. Apprenant enfin la prétention des magistrats et le motif de leur silence, il s'empressa de les satisfaire, et reçut alors les passe-ports demandés; mais dans l'intervalle neuf jours s'étaient écoulés, et le délai fatal, fixé par le cardinal Mazarin, allait expirer sous vingt-quatre heures.

Pendant ce temps rien n'avait été épargné, dans Bordeaux, pour frapper de terreur les bourgeois enclins à la paix, et pour exciter la populace. Quand du Coudray se présenta aux portes de la ville *, il fut reçu par trois ou quatre mille furieux qui l'accompagnèrent à son logis, en criant confusément « qu'ils le » jetteraient dans la rivière, n'était leur » grand respect pour le parlement de Paris » et la défense de la princesse de Condé. » Cette escorte et ces clameurs troublèrent tel-

* 21 août.

lement l'esprit du pauvre gentilhomme, qu'il répétait comme les autres les cris qu'on poussait autour de lui. Logé dans la maison d'un des plus violens du parti, il n'y vit que des gens du même caractère. Le lendemain il fut conduit au Palais accompagné comme la veille. Sa terreur augmenta encore quand, pour l'introduire dans la salle du conseil, on lui ôta son épée, et il se présenta devant les magistrats tremblant comme un criminel.

Après avoir entendu la lecture des lettres du duc d'Orléans, le premier président répondit « que la Compagnie était fort obligée » à Son Altesse, et qu'elle délibérerait mûre» ment touchant ses propositions, pendant la » trève qui sans doute allait être publiée. » Mais du Coudray annonçant alors qu'une trève de dix jours, accordée par Sa Majesté, était déjà presque écoulée, et que les hostilités recommenceraient le lendemain, si le Parlement ne se décidait sur l'heure, ce procédé indigna tous les esprits. Sans entreprendre de les calmer, le marquis demanda la permission de s'en retourner aussitôt, promettant de faire en sorte d'obtenir un nouveau délai, et cette autorisation lui ayant été

accordée, il ne perdit pas un moment pour faire sa retraite. De retour à Libourne, il assura « que le diable était déchaîné dans Bordeaux, » et qu'il n'y avait point d'accommodement à » espérer avec de telles gens. »

Dès le lendemain, le maréchal de La Meilleraye mit ses troupes en mouvement; de leur côté les assiégés se disposèrent vaillamment à la défense. On retrancha des trente-six compagnies qui formaient la milice de Bordeaux tous les hommes que leur âge, leur santé ou leur peu de courage, rendaient un embarras plutôt qu'un secours; il resta dans chacune des compagnies deux cents hommes capables d'un bon service. Les gentilshommes de la suite de la princesse partagèrent la garde des portes avec les bourgeois, et les ducs, ayant reconnu l'enceinte de la ville, firent fortifier les points les plus menacés.

Le faubourg Saint-Surrin, attenant à la porte Dijeaux, était ouvert de toutes parts, et les règles militaires prescrivaient de le démolir. Mais les bourgeois n'auraient pas volontiers sacrifié leurs maisons. Pour ne pas les mécontenter, on forma seulement quelques barricades aux extrémités du faubourg, du côté

de la campagne, et on construisit une espèce de demi-lune en avant de la porte Dijeaux, au moyen d'une éminence formée en ce lieu par les immondices qu'on transportait hors de la ville.

Des travaux plus considérables furent exécutés au faubourg de la Bastide, situé de l'autre côté de la Garonne, en face du port de Bordeaux. La population tout entière s'y employa comme aux préparatifs d'une fête. Les ducs traçaient et conduisaient les ouvrages; les femmes les plus qualifiées de la ville portaient de la terre dans des paniers ornés de rubans; la princesse elle-même mettait la main à l'ouvrage, et le jeune duc d'Enghien, monté sur un petit cheval blanc, visitait les ateliers, faisant crier partout sur son passage: *Vive le Roi! vivent les princes! et point de Mazarin*[1]*!*

A la fin de la journée, le duc de La Rochefoucault amenait des violons et faisait distribuer des rafraîchissemens de fruits et de confitures. Puis la princesse, remontant dans une

[1] Le jeune prince, les dames et les seigneurs criaient: *F..... du Mazarin.*

galère élégante et magnifique, dont les voiles brodées en or étaient chargées de devises [1], traversait le fleuve au bruit des salves d'artillerie de quatre cents vaisseaux marchands pavoisés dans le port, et rentrait dans son hôtel précédée et suivie de danses et de chants qui se continuaient toute la nuit dans la ville.

Les préparatifs pour l'attaque et pour la défense furent terminés en même temps. Le cardinal Mazarin, qui, dans sa jeunesse, avait été capitaine de cavalerie, et qui prétendait à une grande intelligence des choses de la guerre, voulut conduire lui-même les travaux du siége. Il amena la cour à Bourg [*], village sur la rive droite de la Gironde, à une lieue au-dessous de Bordeaux, et fit passer l'armée sur la rive gauche, contre l'avis du maréchal de La Meilleraye qui proposait d'attaquer d'abord la Bastide.

Quand les ducs furent informés que les troupes royalistes s'avançaient du côté du pa-

[1] La princesse de Condé avait pris pour devise, pendant la guerre civile, une grenade en feu avec le mot *coacta*.

[*] 27 août.

lais Gallien[1], ils montèrent à cheval, suivis de la jeune noblesse, et se portèrent aux endroits les plus menacés. Le tocsin sonna dans toutes les églises, et les bourgeois, sortis résolument de la ville, se placèrent en tirailleurs derrière les haies et dans les vignes environnantes. La barricade à l'extrémité du faubourg Saint-Surrin fut défendue tout le jour par le duc de La Rochefoucault, qui y fit des prodiges de valeur. Mais le soir, les troupes royalistes s'étant glissées sur les derrières par les maisons du faubourg, il courait risque d'être coupé et dut se replier promptement; les bourgeois suivirent ce mouvement en désordre, et le maréchal de La Meilleraye, qui les poursuivait l'épée dans les reins, fût entré avec eux dans la ville, si les ducs n'eussent tenu ferme devant la porte Dijeaux et protégé la retraite de leurs gens.

Ce succès coûta mille hommes à l'armée royale. Les assiégés n'en perdirent que cent

[1] Ces ruines antiques, qu'on voit encore à Bordeaux, faisaient partie d'un amphithéâtre bâti par l'empereur Gallien. Les anciens titres le nomment les Arênes. L'ovale avait deux cent vingt-sept pieds de long sur cent quarante de large.

vingt; mais le faubourg était emporté et l'ennemi logé sous les murailles même de la ville. Le maréchal concentra alors toutes les forces de son attaque sur la demi-lune de la porte Dijeaux, fit ouvrir la tranchée et l'assaillit dans les règles avec ses meilleures troupes. Ce mauvais ouvrage, qui n'avait pas même de fossés, opposa une résistance extraordinaire; plusieurs fois les assiégeans pénétrèrent dans l'intérieur : le duc de La Rochefoucault y rentra l'épée à la main et balaya la tranchée. Les bourgeois les plus résolus ne se hasardant pas volontiers dans un poste si périlleux, le duc se chargea avec quelques amis de le défendre. Il n'en sortit plus ni le jour, ni la nuit, sans autre abri que les barriques remplies de terre qui formaient le parapet; enfin, après treize jours de tranchée ouverte, les assiégeans n'étaient pas plus avancés qu'en commençant.

Désespérant d'emporter la ville de vive force, le maréchal de La Meilleraye fit alors des dispositions pour la bombarder. Les habitans ne s'en montraient pas intimidés; cependant leur courageuse résistance devait avoir un terme; ils n'avaient supporté jusqu'alors tant

de dangers et de fatigues, que dans l'attente d'un secours qui obligeât le Roi à lever le siége avant l'époque de la vendange. Ce secours n'arrivait pas, et les espérances de la plus riche récolte allaient être perdues, si la paix n'était faite pour le 1er octobre.

La princesse et les ducs, dupes long-temps eux-mêmes des illusions qu'ils entretenaient dans la ville, savaient désormais à quoi s'en tenir sur le secours si souvent annoncé. Faute d'argent, le duc de La Force n'avait point levé de troupes, et restait enfermé dans son château. Malgré ses magnifiques promesses, l'Espagne n'envoyait ni flotte ni argent, et l'état de ses affaires ne lui permettait pas de tenter un effort considérable dans le Midi avant la campagne suivante. Une bonne politique conseillait donc à la princesse de Condé de traiter sans attendre les dernières extrémités, et de ne pas ruiner une ville qui plus tard pouvait encore lui fournir un asile.

De son côté, le cardinal Mazarin avait appris les dernières délibérations du parlement de Paris, les progrès de l'Archiduc, et ce qui l'effrayait plus que tout le reste, la translation des prisonniers de Vincennes au château de

Marcoussy, où le duc d'Orléans, seul arbitre de leur sort, pouvait au premier jour leur rendre la liberté. Ce dernier motif le décidant enfin à abandonner le duc d'Épernon, et à faire les autres concessions nécessaires pour obtenir la paix, il accepta la médiation des députés du parlement de Paris, et donna même de pleins pouvoirs aux conseillers Bitaut et Meunier pour traiter avec la ville de Bordeaux.

Une trève de dix jours fut immédiatement conclue, et tous les esprits se tournèrent vers les négociations. Il y en avait de publiques entre les magistrats des deux partis; d'autres secrètes entre la cour et la princesse de Condé, par l'intermédiaire de Lenet et de Gourville [1],

[1] Jean-Hérauld de Gourville, né en 1625, mort en 1703. Il avait porté la livrée dans la maison de La Rochefoucault; le prince de Marsillac en fit son secrétaire, et l'employa dans les affaires les plus considérables. On trouve dans les œuvres de Segrais : « Deux personnes » d'une naissance médiocre n'ont pas laissé, de notre » temps, de mériter l'estime et la confiance des grands; » ces deux personnes sont M. de Voiture et M. de Gourville. »

La capacité de Gourville, en toute espèce d'affaire, était extraordinaire. Le prince de Conti, après avoir fait

valet de chambre du duc de La Rochefoucault. Ces deux habiles serviteurs, dévoués à leurs maîtres et fort indifférens du reste à la politique de l'État, employaient tous leurs efforts à persuader au Cardinal qu'il était de son intérêt de se réconcilier avec le prince de Condé pour venger sur les Frondeurs leurs injures communes. Les seigneurs restés fidèles à la Reine lui donnaient les mêmes conseils. Le duc de Candale, le comte de Pal-

son accommodement avec la cour, commandant l'armée de Catalogne, écrivait au duc de La Rochefoucault :

« J'ai présentement la tête si pleine de Gourville, que » je ne puis vous parler d'autre chose; comment! ce dia- » ble-là a été à l'attaque des lignes d'Arras? La destinée » veut qu'il ne se passe rien de considérable dans le » monde qu'il ne s'y trouve; et toute la fortune de M. le » Cardinal n'est pas assez grande pour nous faire battre » les ennemis s'il n'y joint la sienne. Je vous supplie de » me l'envoyer bien vite en Catalogne, car j'ai fort peu » d'infanterie, et sans infanterie ou sans Gourville on ne » saurait faire de grands progrès en ce pays-ci. Si je » manque de cavalerie la campagne qui vient, je vous » prierai de me l'envoyer encore, car, sur ma parole, la » présence de Gourville remplace tout ce dont on man- » que. Il est en toutes choses ce que les quinolas sont à la » petite prime, et quand j'aurai besoin de canon je vous » demanderai encore Gourville. »

luau[1], répétaient constamment « que l'unique » moyen de rétablir l'autorité royale était de » ruiner le parti qui visait à la république, et » que si la Reine et M. le Prince ne se sau- » vaient pas l'un par l'autre, tous deux en- » semble périraient par la main des Fron- » deurs. »

Le cardinal Mazarin semblait touché de ces raisons, et témoignait « un grand regret » des extrémités auxquelles il s'était laissé » entraîner contre les princes par la malice » perfide du Coadjuteur. Malheureusement il » n'était plus en son pouvoir de leur rendre » la liberté. Il fallait avant tout les tirer de » Marcoussy, les transférer au Hâvre-de- » Grâce; quand il les y tiendrait entre ses » mains, il jurait dans les termes les plus so- » lennels de ne pas perdre un instant pour » traiter avec eux d'une alliance intime. » Les ducs connaissaient trop le cardinal Mazarin pour se fier aveuglément à sa promesse, mais ils n'avaient aucun moyen d'obliger les bour-

[1] Philippe de Clérambaut, comte de Palluau, né en 1606, mort en 1665, maréchal de France en 1653. Il avait épousé Louise Bouthillier, fille aînée du comte de Chavigny.

geois de Bordeaux à continuer une guerre qui les ruinait. Ils prirent donc le parti de se soumettre de bonne grâce à la nécessité, et se rendirent avec la princesse de Condé à l'assemblée des cent trente convoquée * à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer sur les conditions de la paix.

La princesse remercia affectueusement les bourgeois de ce qu'ils avaient fait pour son service, et protesta qu'elle et son fils n'en perdraient jamais le souvenir. Les ducs déclarèrent ensuite « qu'ils n'entendaient pas que » leur considération personnelle fût un obs- » tacle aux intérêts de la ville ; ils ne de- » mandaient autre chose que des passe-ports » pour quitter la France, et s'estimaient heu- » reux d'avoir pu contribuer, au prix de leur » sang, à soustraire les peuples au joug du duc » d'Épernon et à contraindre la cour à leur » donner un autre gouverneur. » Les assistans, préparés à des plaintes et à des reproches, furent vivement touchés de la douceur de ce procédé. Ils jurèrent de ne consentir à la paix que s'ils obtenaient sûreté entière pour

* 23 septembre.

la princesse et pour tous ceux qui l'avaient servie. Ils déplorèrent la triste nécessité qui les empêchait en ce moment de faire davantage, et, en la reconduisant à sa voiture, plusieurs des plus considérables lui disaient à l'oreille : « Ne vous mettez pas en peine, » Madame; nous recommencerons après ven- » danges, et nous aurons alors de quoi vous » mieux assister que nous n'avons fait par le » passé. »

*Les conditions principales du traité furent: « Qu'une amnistie générale serait accordée à » tous les habitans de la ville de Bordeaux ; » que MM. de La Force, de Bouillon, de La » Rochefoucault, seraient rétablis en posses- » sion et jouissance de leurs charges, biens » et dignités, ainsi qu'ils en jouissaient au jour » que la princesse avait quitté Montrond, sans » pouvoir être recherchés ni inquiétés dans » leurs personnes et dans leurs biens pour au- » cunes choses survenues depuis lors;

» Que la princesse de Condé et le duc d'En- » ghien son fils se retireraient librement avec » leur train, officiers et domestiques, dans

* 1er octobre.

» celle de leurs maisons qu'il conviendrait à
» la princesse de choisir; qu'elle y jouirait de
» ses biens et ensemble de tous ceux du prince
» de Condé, son mari;

» Que si ladite dame princesse mieux ai-
» mait aller à Montrond, elle pourrait s'y
» retirer et y tenir une garnison de deux
» cents hommes de pied et cinquante gardes
» à cheval: lesquelles troupes seraient choisies
» par elle, commandées par des officiers nom-
» més par elle, et néanmoins entretenues aux
» dépens du Roi, des deniers provenant de
» la recette générale du Berry, laissés à cet
» effet dans les caisses du receveur de Saint-
» Amand et payés sur les ordres de la prin-
» cesse. » La révocation du duc d'Épernon, condition principale de la paix, ne fut pas portée au traité, mais elle eut lieu immédiatement, et le cardinal Mazarin promit de ne le remplacer que par un gouverneur agréable à la province et accepté par le Parlement.

Les bourgeois se réjouirent de cette paix, qui leur permettait de sortir de la ville pour vaquer à leurs vendanges; mais le petit peuple s'en montra peu satisfait. Des rassemblemens nombreux se formèrent devant l'hôtel de la

princesse; on savait qu'elle allait partir, on la voyait avec regret s'éloigner de la ville. Sa douceur, sa constante humanité, son intrépidité héroïque dans les dangers, sa tendresse pour son fils et son dévouement pour son époux, avaient excité dans toutes les classes du peuple une tendre admiration. Les jurats lui rapportèrent ses pierreries déposées dans leur caisse, pour sûreté de sommes prêtées. Le Parlement lui rendit aussi des billets souscrits pour d'autres sommes avancées par la compagnie. Enfin le corps de ville se chargea de payer toutes ses dettes contractées pendant la guerre.

« Clémence de Maillé quittait ainsi Bordeaux après une guerre de quatre mois, » soutenue sans endetter sa maison. Elle avait » donné le mouvement, par sa fermeté et celle » de ses amis, à tout ce qu'on vit éclore dans » le royaume en faveur des princes prisonniers. Elle avait gagné l'affection d'une des » premières villes de France, et celle de toute » l'Europe qui vit faire avec étonnement à » une jeune princesse sans expérience tout » ce que la prudence la plus consommée et » la hardiesse la plus déterminée auraient pu

» entreprendre. Enfin elle avait conquis l'a-
» mitié de monsieur son mari qui ne l'aurait
» jamais cru capable de lui rendre de tels
» services [1]. »

Au moment de son départ, plus de trente mille personnes l'accompagnèrent sur le port. Elle monta * dans sa galère avec les dames de sa suite, les ducs de Bouillon, de La Rochefoucault, les comtes de Foix, de Coligny, de Lorges, de Guitaut, et plusieurs autres de ses braves amis. En traversant la rivière, elle rencontra le maréchal de La Meilleraye qui venait la visiter à Bordeaux, et qui l'engagea à se laisser conduire à Bourg, l'assurant qu'elle y serait très-bien reçue du Roi et de la Reine. Cette visite avait été convenue d'avance, mais le cardinal Mazarin voulait qu'elle parût fortuite pour ne pas donner l'idée au duc d'Orléans qu'on traitât, sans son concours, d'un accommodement avec les princes.

A l'arrivée de la princesse à Bourg, toute la cour se pressa sur son passage; ses aventures avaient inspiré pour elle un intérêt que son

[1] *Mémoires de Lenet.*

* 3 octobre.

aspect augmentait encore. Elle paraissait souffrante et portait un bras en écharpe, ayant été saignée le matin même. Sa contenance noble et respectueuse ne laissait paraître ni découragement ni orgueil [1]. Elle entra dans la chambre de la Reine, tenant son fils par la main, accompagnée de la comtesse de Tourville. La Reine, Mademoiselle et le cardinal Mazarin étaient seuls dans l'appartement. La princesse, sans regarder le Cardinal, mit un genou en terre devant la Reine, et lui dit :

« Madame, je viens demander pardon à
» Votre Majesté, si j'ai fait quelque chose qui
» lui ait déplu; elle excusera sans doute la
» juste douleur d'une demoiselle qui a eu
» l'honneur d'épouser le premier prince du
» sang qu'elle voit dans les fers, et qui re-
» doutait un même sort pour son fils unique.
» Voici cet enfant à vos genoux, Madame;
» lui et moi vous demandons la liberté de
» monsieur son père. Accordez-la aux grandes
» actions qu'il a faites pour la gloire de Votre
» Majesté, à son sang qu'il a tant de fois pro-

[1] *Sine ullâ vilitatis suspicione, simpliciter tristis.* Benj. Prioli Historia.

» digué pour le service du Roi et pour celui » de l'État. »

La Reine répondit : « Je suis bien aise, ma » cousine, que vous connaissiez votre faute. » Vous voyez bien que vous aviez pris une » mauvaise voie pour obtenir ce que vous dé- » siriez. Maintenant que vous en allez tenir » une toute contraire, je verrai quand et » comment je pourrai vous donner la satis- » faction que vous demandez. »

Anne d'Autriche, orgueilleuse et violente, élevée à Madrid dans les principes du pouvoir absolu, avait peine à dissimuler sa rancune contre ceux qui osaient résister aux Rois à main armée. Le lendemain, recevant Lenet que le cardinal Mazarin lui avait recommandé de bien traiter, elle rougit tout-à-coup, et élevant la voix de manière à être entendue de tout le monde : « Ah! dit-elle, si l'on n'é- » tait pas chrétien, que ne devrait-on pas » faire à des gens qui sortent d'une ville re- » belle, et qui s'en vont tout droit à Stenay, » vers madame de Longueville et M. de Tu- » renne? »

Cette indignation de la Reine n'était alors dans les mœurs d'aucun Français. Lenet lui

répondit librement : « Madame, avec tout le
» respect que je dois à Votre Majesté, trouvez
» bon que je la supplie de ne s'emporter
» jamais contre des gens fidèles à leurs maî-
» tres. Sans doute, il y a de certains brouil-
» lons d'État qu'on ne peut assez châtier;
» mais ne confondez pas avec eux des gens
» de bien qui, accablés d'obligations, ne sau-
» raient prendre un autre parti que de servir
» ceux auxquels ils sont redevables. Que Dieu
» préserve Votre Majesté d'un sort aussi cruel
» que l'a été celui de la feue reine Marie de
» Médicis; mais songez, Madame, que par le
» discours qu'il vous a plu de faire, vous per-
» mettez à toutes vos créatures de vous aban-
» donner si jamais vous venez à être persécu-
» tée sous le nom du Roi votre fils. »

La réponse de Lenet fut approuvée de toute la cour. Chacun honorait sa conduite, et s'empressait à lui témoigner de l'estime. Mademoiselle, aussitôt qu'elle l'aperçut, vint à lui de l'air brusque et délibéré qui lui était ordinaire, et lui dit « qu'elle avait presque envie de
» l'embrasser, tant elle était satisfaite de ce
» qu'il avait fait pour son maître, car, ajou-
» ta-t-elle, je hais M. le Prince, et j'aime

» cependant ceux qui l'ont bien servi. »

Lenet se permettant de remarquer que ce sentiment n'était pourtant pas une preuve de haine, et que sans doute elle ne pouvait en avoir une véritable pour un parent qui la respectait infiniment : « Non, non, repartit-» elle, je ne suis pas satisfaite de vous pour » l'amour de lui, mais pour l'amour de vous-» même ; j'aime qu'on aille toujours aux ex-» trémités ; j'aime de tout mon cœur les gens » qui ne ménagent ni biens, ni vie, ni fortune » pour sauver ceux à qui ils se sont donnés. »

Ces sentimens [1], nobles souvenirs des temps

[1] Une loi de Frédéric Barberousse ordonne « que, dans » tout serment de fidélité fait à un seigneur par son in-» férieur, l'obéissance du vassal à l'empereur soit expres-» sément réservée ; » mais il n'en était pas ainsi dans le temps de la splendeur du système féodal en France : les vassaux de Henri II et de Richard Ier n'hésitèrent jamais à s'attacher à eux contre le souverain, et il ne paraît pas qu'ils aient encouru aucun blâme pour cette conduite.

L'Europe au moyen âge, par Hallam.

« Si le sire dit à son homme lige : Venez-vous-en avec » moi, je veux guerroyer mon seigneur qui me dénie le » jugement de la cour, le vassal doit répondre : J'irai » voir s'il est ainsi que vous me dites. Alors il doit aller » trouver le supérieur, et lui dire : Sire, le gentilhomme » de qui je tiens mon fief se plaint que vous lui refusez

chevaleresques, formaient encore le lien du parti fidèle aux anciennes traditions. S'ils avaient souvent produit de grands désordres, ils avaient cependant sauvé l'honneur du nom français. Lorsque la constitution du pays ne fournit aucun moyen de résistance légale contre les abus du pouvoir, le caractère national tomberait bientôt dans une abjecte dégradation, si les mœurs n'honoraient pas la résistance courageuse à main armée [1].

Le cardinal Mazarin, étranger à la superstition monarchique d'Anne d'Autriche, comme au dévouement chevaleresque des gentilshommes français, trouvait tout moyen de succès également honorable, et préférait à

» justice. Je viens pour en savoir la vérité, car je suis
» semoncé de marcher en guerre contre vous.... Et, si le
» seigneur persiste à refuser justice, l'homme lige doit
» déférer à la réquisition du sire. »

Établissemens de Saint-Louis.

[1] Les coutumes féodales ont seules empêché les noms même de droits de disparaître, comme en Asie, sous la main de fer du despotisme. La tyrannie aurait pu renverser toutes les bannières et s'abandonner sans frein à tous les excès si, dans un temps où le peuple était pauvre et désarmé, la noblesse n'avait pas été brave et libre.

L'Europe au moyen âge, par Hallam.

avantage égal la fourberie parce qu'il la pratiquait habilement. Il ne parut pas s'apercevoir du mépris que lui avait témoigné la princesse, et la visita dans son logement aussitôt qu'elle y fut retirée. Sans se laisser déconcerter par l'accueil glacé qu'il y reçut, il s'approcha d'un air enjoué du duc d'Enghien pour lui baiser la main; l'enfant la retira avec colère et ne voulut jamais lui dire une parole.

Se rabattant alors sur les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, il les combla de caresses, et leur répéta, dans des termes plus explicites encore, les assurances qu'il leur avait déjà fait porter par Gourville, touchant la liberté des princes et son alliance avec eux.

Dans les entretiens que le Cardinal recherchait volontiers, et prolongeait quelquefois pendant des nuits entières avec les principaux amis ou serviteurs de la maison de Condé, son but principal était de découvrir s'il existait entre eux et les Frondeurs quelques négociations secrètes. Il employa toute son adresse pour surprendre sur ce point les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault. Les ayant trouvés impénétrables, il

espéra tirer meilleur parti de Lenet; et sous prétexte de régler divers points relatifs à l'exécution du traité, il le retint à Bourg vingt-quatre heures après le départ de tous les autres, et l'engagea familièrement à dîner en tête-à-tête.

Au sortir de table, le Cardinal prit Lenet par la main, le conduisit vers une fenêtre de sa chambre, et regardant la ville de Bordeaux: « C'est, lui dit-il, une étrange chose que le » caprice des peuples! De bonne foi, dites-» moi ce que M. le Prince a fait pour cette » ville-là, qui ait pu l'obliger à risquer tout » ce qu'elle a risqué pour son service?

» Ils croient, lui répondit Lenet, que » vous voulez les opprimer pour venger les » passions du duc d'Épernon. Ils croient » aussi que M. le Prince est innocent. Ils vous » haïssent et ils l'aiment. Il souffre et vous » régnez. Les Gascons ont le cœur géné-» reux.

» D'ailleurs, Monsieur, continua Lenet, en » ce moment, en France, chacun a pris un » air de liberté. Les Parlemens, l'Église, la » noblesse, tous les ordres du royaume ne » veulent plus de la toute-puissance de la

» cour. Que Votre Éminence y prenne garde, » son alliance avec les Frondeurs n'a déjà » que trop fortifié cette impression. L'État ne » peut être calme que vous n'ayez abattu ce » parti, et vous ne sauriez l'abattre qu'au » moyen d'une union avec M. le Prince, qui, » élevé dans les principes de monsieur son » père, veut porter l'autorité royale autant » haut que personne ait jamais fait. »

Autorisé par la princesse et les chefs de son parti à traiter, dans cette conférence, des premiers intérêts de leurs familles et de leur politique, Lenet ne craignit pas de s'avancer « jusqu'à demander nettement la main de » Marie Martinozi, pour M. le prince de » Conti, et celle de deux autres nièces du » Cardinal, pour les fils aînés des ducs de » Bouillon et de La Rochefoucault, afin que » l'alliance formée contre les Frondeurs entre » le parti de la cour et celui de la noblesse, » fût garantie par les liens les plus forts de la » société civile. »

Le cardinal Mazarin n'était point insensible aux avantages de ces grands établissemens pour sa famille, mais il est juste de reconnaître qu'il suivait avec persévérance un plan de

gouvernement dont il ne se laissait détourner par aucune considération personnelle. S'il voulait abattre les Frondeurs, il voulait aussi soustraire l'autorité royale à l'influence des grands de l'État. Les alliances proposées n'offrant pour cette autorité aucune garantie, il refusa de rien conclure, et en revint à questionner Lenet « sur ce qui se tramait, dans le
» parlement de Paris, entre les anciens Fron-
» deurs et les amis des princes : se plaignant
» affectueusement qu'on persistât à lui faire
» finesse de ces choses, pendant que lui ne
» gardait rien de caché et ouvrait son cœur
» tout entier. »

Touché comme il le devait être de protestations *si sincères*, Lenet « avoua cependant
» que si le secret des négociations du parti
» était entre ses mains, il se garderait de le
» livrer; puis sans sortir des généralités, il
» engagea le ministre à se bien souvenir que
» sa situation dans le Parlement devenait très-
» critique, qu'il y avait eu soixante et quinze
» voix contre lui lors des délibérations der-
» nières, et qu'il était ruiné sans ressource
» si les Frondeurs s'alliaient aux amis des
» princes : alliance que ceux-ci ne manque-

» raient pas de rechercher quand ils auraient » renoncé à l'espoir d'obtenir celle de Son » Eminence. »

Après de longs et inutiles efforts pour se convaincre ou se tromper l'un l'autre, le Cardinal et Lenet se séparèrent. Ce dernier fut rejoindre à Coutras la princesse de Condé, qui devait y passer quelques jours avec ses amis et convenir avec eux des moyens de recommencer la guerre au printemps, si les négociations n'obtenaient auparavant la liberté des princes. Des mesures furent prises pour établir entre les chefs du parti une correspondance sûre et facile. Le marquis de Lusignan fut envoyé secrètement à Madrid pour solliciter les secours du roi d'Espagne. Lenet se chargea de parcourir les provinces, de visiter les principaux gentilshommes dans leurs châteaux, et de les tenir informés des projets ultérieurs de la princesse. Sous prétexte de veiller à l'exécution des articles du traité, il devait aussi se rendre à Montrond et mettre cette place en état de soutenir au besoin un long siége.

Quand toutes ces choses furent réglées, le duc de La Rochefoucault prit congé de la

princesse de Condé, et partit avec une nombreuse suite de gentilshommes pour le château de La Rochefoucault, où il attendit le retour de Gourville qu'il avait envoyé à Stenay, prendre les ordres de madame de Longueville. Le lendemain, le duc de Bouillon, avec une escorte non moins nombreuse, se dirigea vers Turenne, et la princesse avec ses fidèles et courageuses compagnes, la comtesse de Tourville, mesdames de Gouville et Gerbier, partit pour Milly, château de la maison de Maillé en Anjou, d'où elle comptait se rendre à Montrond.

Pendant ce temps, le cardinal Mazarin avait conduit la cour à Bordeaux. La populace s'y montra triste et menaçante; les bourgeois accueillirent le Roi et la Reine avec respect, mais sans enthousiasme. Toutes les marques d'affection furent pour Mademoiselle. Une députation du Parlement vint la remercier des bons soins que le duc d'Orléans son père avait pris des intérêts de la ville de Bordeaux. Le cardinal Mazarin eût vivement désiré recevoir un pareil hommage, et il engagea Mademoiselle à employer son crédit sur les magistrats, pour les décider à cette démarche; mais la fille de

Gaston, mécontente des empressemens dont la princesse de Condé et ses amis avaient été l'objet pendant leur séjour à Bourg, n'était nullement disposée à servir la cour, et se réjouissait au contraire de l'humiliation du Cardinal.

Pressé de se soustraire à la malveillance du peuple et des magistrats de Bordeaux, rappelé d'ailleurs dans la capitale par de fort grands intérêts, Mazarin se hâta de rétablir dans leurs emplois le premier président Pontac, l'avocat-général La Vie, et les autres magistrats expulsés pendant le siége, comme suspects d'attachement au Roi. Puis, sans nommer à la place du duc d'Epernon, sans mettre ordre aux affaires dont les difficultés auraient prolongé son séjour, il reprit la route de Paris *.

* 15 octobre.





CHAPITRE XIV.

Le duc d'Orléans cède aux instances de la Reine, et remet les princes prisonniers entre ses mains. — Ingratitude de la cour envers le Coadjuteur. — Il négocie avec la princesse palatine. — Ouverture du Parlement. — Requête de la princesse de Condé. — Bataille de Rethel. — Les chefs de la Fronde se déclarent dans le Parlement pour la liberté des princes. — Mazarin revient précipitamment à Paris. — Remontrances de Mathieu Molé. — Arrêt du Parlement contre le ministre. — Il quitte Paris. — La Reine veut le suivre. — Elle est retenue prisonnière au Palais-Royal.

Du 15 octobre 1650 au 12 février 1651.

Le prince de Condé arrosait des œillets sur une petite terrasse voisine de sa chambre [1], dans le donjon de Vincennes, quand il apprit

[1] La chambre de M. le Prince, dans le donjon de Vincennes, et les fleurs qu'il avait cultivées, furent, après sa sortie de prison, un grand objet de curiosité pour les habitans de Paris. Mademoiselle de Scudéry, étant venue les visiter, composa l'impromptu suivant :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

le siége de Bordeaux et le courage que faisait paraître la princesse son épouse. « Aurais-tu » jamais cru, dit-il à celui de ses serviteurs » qui lui donnait ces nouvelles, que ma » femme ferait la guerre pendant que je cul- » tiverais mon jardin? »

En dépit des ordres sévères de la cour et de l'exactitude brutale que mettait le sieur de Bar à les exécuter, les princes étaient informés chaque jour des événemens qu'il leur importait de connaître. Une correspondance entretenue avec leurs amis par mille moyens ingénieux consolait leur captivité; et des entreprises hardies, renouvelées avec un zèle infatigable, entretenaient leur espoir d'une prompte délivrance. Sept soldats couchaient toutes les nuits dans la chambre du prince de Condé; mais Gourville lui avait fait parvenir une épée, et avait gagné trois de ses gardes. M. le Prince, assisté par eux, devait désarmer les quatre autres, descendre dans le fossé du château, et rejoindre ses amis qui l'attendaient de l'autre côté. Tout était prêt pour l'exécution, quand un des soldats gagnés par Gourville conçut des craintes ou des scrupules, fit semblant d'aller à confesse au péni-

tencier de Notre-Dame, et lui glissa dans la main un billet sur lequel était écrit : « On va » mettre les princes en liberté; il y a intelli- » gence à Vincennes pour cela. » Le pénitencier porta ce billet au Coadjuteur, et les gardes de Vincennes furent aussitôt changés.

Peu après, les princes ayant été transférés à Marcoussy, château situé au milieu d'un étang de fort grande étendue, M. Arnauld [1], maître-de-camp, général des carabiniers de France, et digne de son nom par son esprit et son courage, fit fabriquer un bateau de cuir bouilli, qui, roulé comme une toile, se transportait facilement dans une voiture. Ce bateau, mis pendant la nuit sur l'étang de

[1] Isaac Arnauld était neveu du célèbre Antoine Arnauld, avocat au parlement de Paris, lequel fut père de vingt enfans, la plupart illustres; entre autres Arnauld d'Andilly, père de M. de Pomponne; Arnauld, évêque d'Angers; Arnauld, docteur de Sorbonne; Catherine Arnauld qui épousa M. Le Maître; Angélique Arnauld, nommée, à l'âge de onze ans, abbesse de Port-Royal; Agnès Arnauld, coadjutrice de la même abbaye. Cette maison, dont une branche s'établit en Auvergne au treizième siècle, est originaire de Provence où elle subsiste encore sous le nom d'Arnauld de Vitrolles. Voyez *les Mémoires de M^r. d'Andilly*.

Marcoussy, et conduit par Arnault au pied des murs du château, devait recevoir M. le Prince qu'un gros corps de cavalerie rassemblé dans les environs eût ensuite escorté jusqu'à Stenay. La translation inopinée des princes au Hâvre-de-Grâce déjoua encore ce projet.

Le duc de Nemours, la duchesse de Châtillon, le président Viole et plusieurs autres membres du Parlement dirigeaient ces entreprises, et formaient à Paris un conseil secret, centre commun des efforts tentés en faveur des princes, en Guyenne, en Champagne, en Berry. La direction suprême de ce conseil appartenait à la princesse palatine, amie courageuse et fidéle de la duchesse de Longueville, et qui contribua dans ce temps plus efficacement qu'aucun autre à rétablir la fortune de la maison de Condé.

Anne de Gonzague, si connue par la délicatesse de son esprit et la loyauté de son caractère, par ses galanteries et la dévotion sincère qui les expia, était sœur de la princesse Marie [1], reine de Pologne et fille du duc

[1] Voir la page 59 du premier volume.

de Nevers, que les armes de la France établirent et maintinrent dans le duché de Mantoue. Destinée dès son enfance à la vie religieuse, le duc de Guise [1] la vit au couvent et en devint amoureux; lui-même suivait alors l'état ecclésiastique, et était nommé à l'archevêché de Reims. Il enleva néanmoins sa maîtresse, et l'épousa selon quelques-uns [2]. Il est au moins certain qu'elle porta le nom de madame de Guise, suivit l'archevêque de Reims dans plusieurs voyages, et le quitta, rebutée de ses infidélités.

Le scandale de ces aventures n'empêcha pas, quelques années plus tard, le mariage

[1] Henri de Lorraine, duc de Guise, né en 1614, mort en 1664. Il était petit-fils du duc de Guise tué aux Etats de Blois, et l'aîné de sa maison. Il fut marié à Anne de Gonzague, et s'en sépara étant devenu amoureux d'Honorine de Glimes, veuve du comte de Bossu, qu'il épousa. Il se sépara encore de sa seconde femme pour épouser mademoiselle de Pons qu'il aimait éperdument. Les aventures romanesques du duc de Guise eurent un grand éclat. On disait en le voyant dans un carrousel jouter avec le prince de Condé : « Voilà le héros de la fable et » le héros de l'histoire. »

[2] *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, par le père Anselme.

d'Anne de Gonzague avec Édouard de Bavière, fils de l'électeur palatin, roi de Bohême; elle vivait à Paris, recherchée de toute la cour. Quand les princes furent arrêtés au Palais-Royal, elle cacha dans sa maison la duchesse de Longueville qui, au moment de quitter Paris, lui recommanda avec instances sa famille malheureuse.

Depuis ce jour, la Palatine se dévoua à la cause des princes avec une application infatigable. Convaincue qu'elle ne pouvait les servir utilement qu'au moyen de l'alliance des Frondeurs, elle mit tous ses soins à gagner le duc de Beaufort, et fut puissamment secondée par madame de Nemours [1], sœur de ce prince; mais malgré leurs efforts réunis, le duc de Beaufort ne voulut pas consentir à se séparer du Coadjuteur, et celui-ci refusa long-temps de s'engager dans une négociation avec le parti des princes. Après la guerre de Bor-

[1] Cette jeune princesse seconda d'autant plus volontiers auprès de son frère les desseins de la Palatine, que, désespérée de la passion de son mari pour madame de Châtillon, elle attendait fort impatiemment que M. le Prince fût en état de surveiller de plus près la conduite de sa maîtresse.

deaux, la Palatine ayant renouvelé ses avances, rencontra un meilleur accueil, et bientôt elle put se flatter d'un plein succès.

La rupture si impatiemment attendue entre la cour et les Frondeurs semblait enfin prête à éclater. Loin d'être reconnaissante pour ses alliés, la Reine, à son départ de Bordeaux, se montrait fort irritée contre eux; elle se plaignait avec amertume « qu'on l'eût » traitée comme *une chambrière;* que, sans » attendre son autorisation, on eût négocié » la paix générale et transféré les princes à » Marcoussy. » Elle imputait publiquement au Coadjuteur le mécontentement séditieux du peuple et les mauvaises dispositions du parlement de Paris.

Déjà blessé de ces reproches injustes, le Coadjuteur apprit bientôt après les négociations commencées à Bourg avec les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, et enfin la Palatine lui montra des lettres du cardinal Mazarin par lesquelles lui, Gondi, était accusé » de nourrir dans son cœur une haine horrible contre M. le Prince, et de faire tous » les jours à la Reine, sur ce sujet, des propositions indignes d'un chrétien. » Suffi-

samment averti alors de la nécessité de se mettre en défense, le Coadjuteur mesura le péril dont il était menacé. Pour soutenir un ministre odieux, il avait perdu la faveur du peuple et compromis son crédit parmi les magistrats. En butte en ce moment à la trahison de la cour et à la vengeance des princes, les deux partis, prêts à s'accorder ensemble, allaient l'écraser de leur poids. Il lui restait cependant une ressource, et Mazarin lui-même pouvait être pris dans son piége, si, devançant auprès des princes la manœuvre de son perfide allié, Gondi leur offrait le premier ses services et formait avec eux une alliance contre la cour.

Réduit à tenter une nouvelle fortune et à essayer encore de nouvelles amitiés[1], le Coadjuteur ne se dissimulait pas la honte et les dangers d'une politique si mobile[2] : aussi ne voulait-il traiter avec la princesse palatine qu'après avoir perdu tout espoir du côté de la

[1] *Novam tentare fortunam novasque experiri amicitias.*

[2] « Mon aversion pour tout ce qui avait la moindre » apparence de *girouetterie* faillit me faire tomber dans » le précipice. » *Mémoires du cardinal de Retz.*

Reine. Avant de s'engager contre elle sans retour, il résolut de faire un dernier effort pour l'obliger à lui rendre justice et à lui accorder la nomination de la couronne au cardinalat : récompense offerte plusieurs fois à ses services, et qui, à tout événement, eût augmenté ses forces et ses moyens de défense. Pendant la guerre de Paris, il avait annoncé la résolution de ne jamais prétendre à la pourpre par les voies de la faction; mais ses amis surent le convaincre « que son désintéressement, honorable quand il s'agissait du sang » des peuples et des libertés publiques [1], » devenait *une duperie* dans une intrigue de » cabinet entre un prince du sang et un ministre favori. »

Cédant à de si bonnes raisons, le Coadjuteur avoua hautement ses prétentions; et madame de Chevreuse, chargée de les notifier, écrivit à Amboise, où la Reine se trouvait alors : « Qu'on n'y pensait pas de traiter ainsi

[1] « La réputation qui, dans la première affaire, consistait dans le désintéressement, tournait dans celle-ci » sur l'habileté. Il s'y agissait de passer pour un sot ou » pour un habile homme. »

Mémoires du cardinal de Retz.

» le Coadjuteur, dont les secours étaient plus » que jamais nécessaires; qu'il se montrait » fort irrité des propos tenus contre lui, et » demandait la nomination au cardinalat » comme une réparation de cette injure, dé- » clarant, en cas de refus, qu'on ne devait » plus compter sur son appui. »

Mazarin n'avait garde de consentir à cette demande; mais il prévoyait les conséquences d'un refus, et ne s'y voulait exposer qu'après avoir tiré les princes de Marcoussy. Il chercha donc à amuser madame de Chevreuse par des promesses vagues, et aussitôt que la cour fut arrivée à Fontainebleau, la Reine écrivit au duc d'Orléans pour le presser de venir l'y joindre. Les Frondeurs, n'ayant pu rompre ce voyage, exigèrent de Gaston, avant son départ de Paris, la parole positive qu'il ne consentirait jamais à la translation des prisonniers au Hâvre-de-Grâce; à peine cependant le faible prince se trouva-t-il en présence de la Reine, qu'incapable de résister à ses prières et à ses menaces, il signa sans discussion tous les ordres qu'elle lui fit présenter.

Retiré dans son appartement, Gaston ne tarda pas à s'effrayer des conséquences de sa

faiblesse. Il passa la nuit dans une agitation violente, et le lendemain il redemandait avec instance les papiers qu'il avait signés la veille. Mazarin ne fit nulle difficulté de les promettre, « mais ils ne se trouvaient plus sous sa » main, et sans doute M. Le Tellier les avait » emportés chez lui. » On fit appeler le secrétaire-d'État; il n'était pas dans son logis; on le chercha inutilement tout le jour; et le soir, quand on parvint à le rencontrer, il n'était plus temps de rien changer aux dispositions concertées. Les princes, sous la conduite du comte d'Harcourt, avaient déjà quitté Marcoussy, et s'avançaient vers le Hâvre-de-Grâce.

Le duc d'Orléans se plaignit amèrement de la Reine, « qui aurait dû le vaincre par » des raisons, et non par des prières et une » supercherie. » Ces reproches ne touchaient guère Mazarin. Maître une fois de la personne des princes, il croyait pouvoir impunément braver toutes les vengeances, et madame de Chevreuse venant lui rappeler les promesses données au Coadjuteur, il la congédia brusquement, « bien décidé, disait-il, à ne jamais » faire cardinal son ennemi personnel. » Bien-

tôt après, il se repentit cependant de cette réponse tranchante, peu conforme à sa politique habituelle; effrayé d'un événement extraordinaire survenu dans Paris et de la fermentation qui éclatait dans le pays, il revint trouver madame de Chevreuse, la supplia d'oublier sa vivacité et lui promit même de contenter le Coadjuteur, si elle persistait à le lui conseiller.

Le carrosse du duc de Beaufort avait été assailli, à dix heures du soir, dans la rue Saint-Honoré, par douze hommes armés, et un gentilhomme du duc, nommé Saint-Églan, était resté sur la place. Le bruit se répandit aussitôt que le Cardinal voulait faire assassiner le duc de Beaufort, et que le sieur de Saint-Églan avait été pris pour son maître, parce qu'il portait, ainsi que lui, de longs cheveux blonds et bouclés. Les colporteurs, vendant dans les rues le récit de cet événement, criaient: *Voici les dernières finesses du cardinal Mazarin!* Il fut constaté cependant que le sieur de Saint-Églan portait les cheveux noirs et courts, et une bande de voleurs ayant été arrêtée, quatre d'entre eux, appliqués à la question et mis sur la roue, persistèrent, jus-

qu'au dernier moment, à déclarer qu'ils avaient attaqué le carrosse dans l'intention de le voler, sans savoir même qu'il appartînt au duc de Beaufort.

La fausseté reconnue de l'accusation ne calma point la haine du peuple contre Mazarin, et, quelques jours après, on trouva attachés à des poteaux, aux deux bouts du Pont-Neuf, des tableaux peints à l'huile, représentant un cardinal en rochet et en camail, avec une corde autour du cou. On lisait au bas des tableaux :

JULES MAZARIN,

« Pour avoir empêché, par diverses fois, la » conclusion de la paix générale;

» Pour avoir publiquement vendu tous les » bénéfices qui ont vaqué depuis la régence;

» Pour avoir, par ses enchantemens et sor- » tiléges, suborné l'esprit de la cour;

» Pour avoir violé les coutumes de France » et les lois du royaume;

» A été condamné à être étranglé et pendu. »

Les exempts du lieutenant civil s'étant présentés pour enlever les tableaux, la foule vou-

lut les en empêcher, et il fallut faire marcher des troupes póur dissiper l'attroupement.

La Reine se décida * néanmoins à revenir à Paris, et descendit au Palais-Royal, contre l'avis des femmes de sa suite qui lui conseillaient « de se loger plutôt au Louvre, d'où, » en cas d'émeute, elle pourrait facilement » gagner la Porte-Neuve [1], en suivant la rivière; au Palais-Royal, elle était entourée » du peuple et voisine des halles, siége ordinaire de la plus tumultueuse sédition. » Anne d'Autriche méprisa ces avis prudens. Les appartemens du Palais-Royal étaient plus beaux et plus commodes que ceux du Louvre, et elle avait peine à croire au danger.

Après l'arrivée de la cour, madame de Chevreuse étant revenue à la charge pour obtenir la réponse promise au Coadjuteur, Mazarin, poussé à bout, prononça le refus positif, qui n'avait pas cessé d'être son inva-

[1] La Porte-Neuve était au bout du jardin des Tuileries; en 1659 elle fut reconstruite, et nommée Porte de la Conférence, à l'occasion des conférences que le cardinal Mazarin et don Louis de Haro tenaient alors pour la conclusion de la paix des Pyrénées.

* 16 novembre.

riable résolution. Gondi n'hésita plus alors à traiter avec la Palatine, et résolut de réunir les anciens et les nouveaux Frondeurs, que depuis un an il avait mis tous ses efforts à diviser. Cette coalition, assurant la majorité dans le Parlement, ne pouvait manquer d'amener la liberté des princes et la chute du ministère; mais il fallait attendre la fin des vacations prolongées cette année à cause de la maladie du premier président, et dans l'intervalle une négociation avec la princesse palatine exposait le Coadjuteur à un fort grand danger.

Les Frondeurs et les amis des princes, divisés par d'anciennes inimitiés, n'avaient pas même alors un intérêt commun. Les premiers voulaient le renversement du ministre; les seconds voulaient, avant tout, la liberté du prince de Condé. Ils la préféraient même avec l'alliance de la cour; et c'était pour eux un moyen sûr d'obtenir cette alliance, que de révéler à Mazarin les offres du Coadjuteur qui, dans ce cas, pouvait encore rester seul exposé à la vengeance des deux partis.

Rassuré cependant par la loyauté de la princesse, Gondi se rendit chez elle déguisé, au milieu de la nuit. Introduit dans

la chambre où elle était couchée, il lui avoua sans autre préalable : « Son appréhension que » ceux du parti des princes ne le montras- » sent au Cardinal pour le presser de s'ac- » commoder avec eux. » La princesse ne lui cacha pas que de son côté « elle redoutait un » peu que les Frondeurs ne la montrassent » au Cardinal, pour le convaincre de leur » fidélité. » Malgré ce danger commun, les deux négociateurs, attirés l'un vers l'autre par la sympathie de leur caractère, déposèrent bientôt toute réserve et se livrèrent avec abandon leurs secrets les plus intimes.

La Palatine confia au Coadjuteur que le duc de La Rochefoucault, en ce moment caché chez elle, avait toutes les nuits des conférences avec le cardinal Mazarin, et traitait de la liberté des princes et d'une alliance contre les Frondeurs. Elle cependant, la Palatine, convaincue qu'on les amusait de vaines promesses, s'était ménagé d'autres ressources, et avait obtenu parole de Mathieu Molé qu'il appuierait dans le Parlement les demandes faites en faveur des princes. Pendant la guerre de Bordeaux, l'austère magistrat avait craint d'encourager la révolte; il se refusait encore

à tout commerce avec les factieux et surtout avec le Coadjuteur, « mais si l'on voulait servir les princes dans les formes et en gens » de bien, il se faisait fort d'obliger la Reine » à leur rendre la liberté. »

Il devenait ainsi également important pour le Coadjuteur et pour la princesse palatine que le cardinal Mazarin et le premier président ne pussent soupçonner leur intelligence; ils convinrent donc d'attendre le dernier moment pour parler à leurs amis, et certains cependant de n'être pas désavoués par eux, ils traitèrent sur-le-champ d'une alliance entre les deux partis. Les conditions les plus considérables furent le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, celui du duc d'Enghien avec mademoiselle d'Alençon, fille du duc d'Orléans; le chapeau de cardinal pour le Coadjuteur; l'amirauté confirmée au duc de Beaufort; cent mille écus pour madame de Montbazon, et quelques autres avantages pour les principaux seigneurs de la Fronde.

Les choses étaient dans cet état quand le cardinal Mazarin quitta Paris et fut prendre en Champagne le commandement de l'armée. Il se flattait que des succès obtenus contre les

ennemis de l'État lui donneraient de grands avantages contre ses ennemis personnels ; il tenait d'ailleurs ses prisonniers sous bonne garde au Hâvre-de-Grâce, et ne pouvait croire si prochaine l'union des anciens et des nouveaux Frondeurs.

Le lendemain * du départ du ministre, le premier président fit l'ouverture du Parlement, et, après les harangues d'usage, le conseiller Deslandes-Payen donna lecture d'une requête de la princesse de Condé, adressée *à nosseigneurs* du Parlement, et commençant par ces mots, *supplie humblement, Clémence de Maillé :* formules que les personnes de ce rang n'employaient pas d'ordinaire, mais qui devaient flatter l'orgueil des magistrats. Après avoir rappelé toutes les persécutions souffertes par sa famille depuis une année, la princesse continuait en ces termes :

« Ce considéré, nosseigneurs, attendu que
» depuis le 18 janvier dernier, M. le procu-
» reur-général n'a pris aucune conclusion
» contre lesdits M. le prince de Condé, M. le
» prince de Conti et M. le duc de Longue-

* 2 décembre.

» ville, dont l'emprisonnement ne vous a été » connu que par une lettre de cachet, forme » non autorisée même dans la détention des » particuliers ;

» Attendu qu'il est dit, dans la déclaration » du mois d'octobre 1648, qu'aucuns sujets » du Roi, de quelque qualité et condition » qu'ils soient, ne seront à l'avenir traités » criminellement que selon les formes pres- » crites par les lois du royaume : il vous » plaise ordonner que ledit procureur-gé- » néral sera présentement mandé pour dé- » clarer s'il a aucune chose à proposer contre » lesdits prisonniers, et à défaut de ce faire, » qu'il sera incessamment pourvu à leur li- » berté en la forme que la Cour jugera à propos » pour le bien du royaume et l'observance » de la déclaration du 24 octobre 1648[1]. »

La requête fut admise sans contestations et renvoyée aux gens du Roi, pour donner leurs conclusions sous huitaine, en l'assemblée générale des Chambres.

Depuis l'emprisonnement des princes, plu-

[1] La requête de la princesse de Condé avait été rédigée par le premier président lui-même.

sieurs tentatives avaient été faites en leur faveur dans le Parlement, sans que les réclamations de leurs amis fussent devenues l'objet de délibérations spéciales. Cette fois une décision ne pouvait plus être éludée, et un arrêt solennel du Parlement allait prononcer encore entre les principes de la liberté légale et ceux du gouvernement arbitraire. Anne d'Autriche, malade alors[1], manda les gens du Roi, et les ayant fait entrer dans sa ruelle, elle ordonna au garde-des-sceaux de leur expliquer sa volonté. « La détention des deux princes du sang était un acte de l'autorité royale, » lequel ne pouvait recevoir ni remède, ni » changement, que de la même main qui l'a» vait produit, et il n'appartenait point au » Parlement de connaître de telles matières, » ni de s'entremettre du gouvernement de » l'État. »

La Reine oubliait ainsi la déclaration tant de fois jurée, et les conditions qui seules pouvaient lui assurer l'alliance des magistrats. L'avocat-général Talon ne voulut point donner son assentiment à de tels principes;

[1] La Reine avait été saignée huit fois en peu de jours.

mais croyant que le devoir de sa charge l'obligeait à prendre des conclusions conformes aux volontés de la Reine, il s'avisa pour les motiver de l'expédient le plus bizarre et soutint * « que la Cour ne pouvait délibérer sur » la requête de la princesse de Condé, attendu » qu'il y avait à redire en sa formalité : ladite » dame princesse ne justifiant pas qu'elle eût » été autorisée par monsieur son mari ; con- » dition essentielle en la matière, et sans la- » quelle les femmes ne pouvaient *ester* en » droit. » Pour relever cette misérable chicane, il rappelait « que les formalités, dans les pro- » cédures, tiennent lieu des cérémonies dans » la religion et doivent être également res- » pectées. »

Quarante conseillers seulement, parmi les plus déterminés *Mazarins*, appuyèrent les conclusions ; ceux de *la nouvelle Fronde* soutinrent Deslandes-Payen qui, opinant le premier comme rapporteur de la requête, avait ouvert l'avis « de faire des remontrances » à la Reine touchant la liberté de MM. les » princes et d'écrire à tous les Parlemens du

* 7 décembre.

» royaume pour les inviter à s'unir avec celui
» de Paris. »

Le sort de la délibération dépendait du parti qu'allaient prendre *les anciens Frondeurs*. Aussi, quand ce fut le tour d'opiner du conseiller Broussel, un grand silence se fit dans l'assemblée. Il parla longuement et avec violence, accusant le cardinal Mazarin dont l'administration « avait réduit le royaume en
» tel état, que si Henri IV revivait, il ne
» le pourrait reconnaître. » Il justifia M. le Prince des accusations portées contre lui, et représenta son emprisonnement comme une calamité publique ; sans paraître se souvenir qu'il avait dit précisément le contraire toutes les fois que, depuis un an, il avait parlé sur ce sujet.

La majorité dès-lors était assurée, et la discussion, qui se continuait depuis douze jours, touchait à son terme, quand un événement inattendu vint relever les espérances des *Mazarins*, et sembla devoir changer la face des affaires. La fortune avait été si favorable au Cardinal, qu'en trois jours il avait pris Rhetel et remporté une victoire complète sur M. de Turenne et sur le

général espagnol Don Estevan de Gamarre. Toute l'infanterie ennemie était prise ou tuée, la cavalerie dispersée, l'artillerie et les bagages tombés au pouvoir du vainqueur. Après de vains efforts pour rallier les troupes et rétablir la bataille, M. de Turenne s'était sauvé, lui cinquième, dans Stenay, dernière ressource du parti et qui ne paraissait pas même un asile assuré.

A la nouvelle de succès si brillans, si rapides, si inopinés, la consternation fut grande parmi les anciens et les nouveaux Frondeurs; leurs adversaires reprirent courage, et le conseiller Menardeau, revenant sur l'avis qu'il avait donné la veille, osa proclamer « que M. le cardinal Mazarin était tout » le bonheur de la France; qu'il était cause » du gain de la bataille de Rhetel, comme de » toutes les autres victoires gagnées dans les » campagnes précédentes. Il loua la sagesse » de sa conduite, la bonté de son cœur, et » conclut à maintenir MM. les princes en sa » garde, parce qu'il en aurait un soin tout » particulier, ainsi que du reste de l'État. »

Ce discours, qui le jour précédent eût attiré sur l'orateur les marques du mépris de l'as-

semblée, fut écouté avec une sorte de faveur *. Le peuple même, qui remplissait les salles et les galeries du Palais, ne témoigna point de colère. Gondi, craignant alors une défection générale, jugea nécessaire de se déclarer pour relever les esprits abattus. Il attaqua le Cardinal avec violence; mais au lieu de conclure à la liberté des princes, il demanda seulement « qu'ils fussent tirés du Hâvre-» de-Grâce et transférés au Louvre, pour » être procédé contre eux, s'il y avait lieu, con-» formément à la déclaration. » Mathieu Molé, dupe de cet artifice, crut que l'inimitié du Coadjuteur contre M. le Prince subsistait toujours, et lui-même [1] prenant la parole avec

[1] Il fut aussi jugé nécessaire que le duc de Beaufort dît son avis; et c'était toujours un grand embarras, parce que ce prince n'avait aucun talent pour la parole. Il déplaçait le sens des mots de la façon la plus bizarre, s'embarrassait au milieu de son discours, et arrivait inopinément à une conclusion qui n'avait aucun rapport avec l'objet de la discussion. Le Coadjuteur se donna cette fois beaucoup de peine pour le faire parler un peu juste, et lui fit apprendre par cœur une division méthodique de la matière en trois points, sur chacun desquels il prenait une conclusion simple et facile à retenir. Cela fut bien

* 20 décembre.

une vigueur qui reçut plus de force de sa réserve accoutumée *, repoussa les principes tyranniques par lesquels on voulait contester au Parlement la connaissance de cette affaire, soutint la compétence de la compagnie en matières de gouvernement, et conclut « à faire » des remontrances sur la liberté des princes, » et à ne point désemparer que la Reine n'eût » donné satisfaction à cet égard. »

L'autorité de Mathieu Molé entraîna toute la compagnie; ceux qui soutenaient encore les conclusions de l'avocat-général les abandonnèrent, et l'arrêt fut rendu sans qu'il y eût besoin de compter les voix.

Ce résultat trompait toutes les espérances de la Reine; long-temps elle s'était refusée à

en commençant; mais bientôt le duc de Beaufort, pressé d'en finir, conclut brusquement sur le tout « qu'il opinait » comme M. le duc d'Orléans. » Or, le duc d'Orléans n'avait pas opiné, et n'était pas même à la séance. La gravité de l'assemblée fut un peu égayée par ce *quiproquo*, et le Coadjuteur ayant ensuite demandé à M. de Beaufort à quel propos il avait parlé du duc d'Orléans dans son discours, le malencontreux orateur répondit que c'était pour embarrasser le premier président.

* 31 décembre.

croire à l'alliance des anciens et des nouveaux Frondeurs; après la victoire de Rethel, elle n'avait pas douté que l'heureux succès de ses armes ne tournât à la gloire de son ministre et à la confusion de ceux qui l'accusaient d'incapacité. Inquiète cependant de la chaleur croissante des esprits, elle attendait avec impatience la décision du Parlement. Elle avait rendu sa confiance à madame de Chevreuse, qui feignait encore un grand zèle pour le ministre, et chaque soir, enfermées ensemble au Palais-Royal, elles s'entretenaient des détails de la journée et semblaient suivre avec un égal intérêt les diverses chances de la délibération. Un jour la force habituelle d'Anne d'Autriche l'avait abandonnée, elle se plaignait de l'injustice et de l'ingratitude des hommes, et, s'attendrissant sur elle-même, elle versait des larmes amères dans le sein de son ancienne favorite. Encouragée par la confiance et l'abattement de la Reine, madame de Chevreuse crut le moment favorable pour porter au ministre un coup mortel. Elle convint « que la haine prodi» gieuse du peuple et des magistrats contre » M. le Cardinal, était d'une grande injustice.

» Si cependant, ajouta-t-elle, cette haine allait » jusqu'au point de les rendre insensibles » aux prospérités de l'État, il était à craindre » que Sa Majesté ne se vît un jour obligée » de sacrifier son ministre, et plus elle aurait » résisté long-temps, plus l'issue deviendrait » fatale à l'autorité souveraine. »

Ces paroles furent pour la Reine un trait de lumière, ses larmes tarirent aussitôt. « Quoi ! » Madame, dit-elle à madame de Chevreuse, » vous êtes si peu de ses amies ? » Et la congédiant avec mépris, elle écrivit au Cardinal « que le Coadjuteur et M. le Prince étaient d'ac- » cord, et qu'il devait revenir à Paris sans » délai, pour aviser à ce qui restait à faire. »

Madame de Chevreuse, regrettant de s'être trop avancée, écrivit de son côté à Mazarin; mais il ne fut point la dupe des explications qu'elle prétendait lui faire accepter. Il jeta sa lettre à terre, après l'avoir lue, la foula aux pieds avec des paroles injurieuses [1], et partit aussitôt pour Paris.

Les acclamations de la populace et les empressemens des courtisans, signes peu sûrs

[1] *Ah per Dio! no mi fidaro mai a put..e.*

au jour du danger, trompèrent le ministre sur l'état de ses affaires; il crut tout sauver en gagnant du temps, et ne s'inquiéta que de retarder les remontrances ordonnées par l'arrêt du Parlement. Mathieu Molé consentit volontiers à des délais qui lui laissaient l'espoir d'une conciliation, et Mazarin reprit ses conférences nocturnes [1] avec le duc de La Rochefoucault.

Ennemi personnel du Coadjuteur et peu favorable aux magistrats, le duc désirait vivement que la liberté du prince de Condé ne fût pas leur ouvrage; il n'épargna pas ses efforts pour persuader à Mazarin de prévenir les remontrances du Parlement, et de conclure enfin l'alliance si souvent projetée contre les Frondeurs. Ses instances n'obtenaient que des promesses toujours remises au lendemain, et pendant ce temps il était pressé par la Palatine de donner son adhésion au traité négocié par elle avec le Coadjuteur. Une réponse décisive ne pouvant plus être différée, le duc déclara à Mazarin « qu'il lui offrait » encore l'amitié des princes, et les secours de

[1] Voir la page 295 de ce volume.

» leur parti; mais que s'il n'obtenait pas sur » l'heure une parole positive, lui-même al- » lait entrer dans des engagemens qui ne lui » permettraient plus de revenir au Palais- » Royal. »

Le Cardinal parut ébranlé; mais, comme tous les esprits rusés, il se persuadait difficilement qu'on lui dît la vérité : il demanda plus de détails. Trop honnête homme pour trahir les secrets du Coadjuteur et de la Palatine, le duc de La Rochefoucault refusa de spécifier aucune chose; et ne croyant pas encore le danger aussi pressant, Mazarin ne put se déterminer à conclure. Vainement le duc, au moment de sortir, lui répéta qu'il était perdu sans ressource, s'il le laissait descendre l'escalier; le Cardinal le conduisit jusqu'au bas, une lanterne sourde à la main, et lui dit *adieu* en riant.

En sortant du Palais-Royal, le duc de La Rochefoucault se rendit chez la princesse palatine, et signa, au nom de la duchesse de Longueville et au sien, le traité avec le Coadjuteur. Le duc de Beaufort le signa [1] en

[1] Pour obtenir la signature du duc de Beaufort, il fal-

même temps; et enfin le duc d'Orléans, qui, depuis trois jours, en portait le double dans sa poche, se laissa aussi [1] arracher sa signature.

Les délais accordés par le premier président étant alors écoulés, il insista pour obtenir une audience qu'il fallut bien lui accorder. De grands efforts avaient été tentés auprès de lui, pour l'engager à atténuer l'effet de sa démarche par la modération de son langage: mais

lut lui cacher le mariage convenu entre le prince de Conti et mademoiselle de Chevreuse, parce que madame de Montbazon, jalouse de mademoiselle de Chevreuse, n'eût jamais consenti à cette alliance. Le duc de Nemours, en lisant l'original du traité au duc de Beaufort, passa l'article relatif à ce mariage; ce fut une des causes de la haine des deux beaux-frères, et de la mort du duc de Nemours. (Voir le troisième volume, chapitre dernier.)

[1] Le sieur Caumartin, secrétaire du Coadjuteur, en qui le duc d'Orléans prenait confiance, ayant trouvé le moment favorable, comme le prince passait entre deux portes, lui mit une plume entre les mains, s'agenouilla devant lui; « Gaston signa sur les épaules de Caumartin, » disait madame de Chevreuse, comme il aurait signé la » cédule du sabbat s'il eût craint d'être surpris par son bon » ange. »

aucune considération ne pouvait déterminer Mathieu Molé à se relâcher de ce qu'il croyait être son devoir. Introduit * dans le cabinet de la Reine en présence de Leurs Majestés et de toute la cour, il porta la parole en ces termes :

« Sire,

» Votre Majesté est informée sans doute de
» l'état présent des affaires de son royaume,
» état si différent de ce qu'il était naguère.
» Nous avons vu perdre en Catalogne, en
» Italie, des conquêtes que nous regardions
» comme le propre domaine de Votre Ma-
» jesté, et qui avaient coûté tant de sang et
» des sommes immenses. Les ennemis ont eu
» même la hardiesse de mettre le pied dans
» le royaume et d'y prendre des places à la
» vue de l'armée française. Tous ces désastres
» sont arrivés depuis le 18 janvier de l'année
» dernière, jour fatal et malheureux auquel
» on fit arrêter deux grands princes du sang
» royal et le gouverneur de Normandie. Nous

* 23 janvier.

» avons trop ressenti depuis les effets de ces
» mauvais conseils et de cette infortunée po-
» litique!

» Nous avions établi la force et le salut de
» l'État dans la régence par nous commise
» à notre vertueuse Reine, mère de la sacrée
» personne de Votre Majesté, assistée de M. le
» duc d'Orléans et de M. le Prince; ce lien
» éternel ne se devait jamais rompre; dès
» qu'il a été séparé, toutes sortes de malheurs
» nous sont advenus.

» Nous croyions qu'il viendrait dans l'esprit
» des auteurs de ce conseil que, pour en faire
» cesser les suites funestes, il n'y avait point
» d'autre moyen que de rendre la liberté
» aux princes; mais quand on espérait ce bon-
» heur, on a été étonné d'apprendre qu'ils
» étaient traduits et transférés dans une
» nouvelle prison, dans un lieu où leur vie
» est en danger; oui, Madame, je le dis
» encore, dans un lieu où leur vie est en
» danger!

» C'est le sujet, Madame, des très-humbles
» remontrances de cette compagnie, qui doit
» veiller que la république ne reçoive aucun
» dommage. Elle s'est tenue long-temps dans

» le silence par respect : elle l'a rompu quand
» il eût été criminel de le conserver davan-
» tage. Que si Votre Majesté avait frappé un
» coup d'autorité sur un simple conseiller du
» Parlement, nous serions obligés d'y em-
» ployer nos suffrages ; à plus forte raison,
» quand il s'agit des princes du sang qui sont,
» dès le berceau, conseillers nés de cette
» compagnie, qui sont enfans de la maison,
» les plus fermes étais de la monarchie, les
» membres les plus nobles et les plus hono-
» rables de cet Etat. Tant de conquêtes, tant
» d'actions si célèbres et dignes de l'immor-
» talité, vous parlent en leur faveur ! Que si
» leur infortune ne finit pas bientôt, les pier-
» res qui les tiennent renfermés crieront si
» haut, que les passans les entendront et por-
» teront leurs voix plaintives par toute la
» France. La douleur des bons Français se
» réveillera et les poussera à des entreprises
» hardies, dont il est à craindre que le contre-
» coup ne retombe sur vos Majestés.

» Dans un péril si grand et si pressant,
» nous supplions Votre Majesté de nous per-
» mettre de lui dire avec tout le respect à
» nous possible, que si elle n'y donne ordre

» promptement, la fidélité que nous devons » à la conservation de l'Etat et au service du » Roi, nous contraindront d'y mettre nous-» mêmes la main, et d'y employer toutes nos » forces pour empêcher la ruine de la cou-» ronne. »

En écoutant cette harangue, le jeune Louis XIV frémissait de colère; il s'approcha de sa mère et lui dit à l'oreille « que, si elle le » voulait permettre, il imposerait silence au » premier président et le chasserait de sa pré-» sence. » Anne d'Autriche contint cet emportement, et, après en avoir délibéré dans son conseil, elle reconnut la nécessité de donner satisfaction au Parlement et de s'accommoder avec le prince de Condé. Le maréchal de Grammont [1], chargé des instructions du ministre, partit aussitôt pour le Hâvre-de-Grâce, et l'avocat-général Talon fut autorisé à annoncer à la compagnie « qu'aussitôt que

[1] Antoine de Grammont, né en 1604, mort en 1678. Il eut de Marguerite de Chivré, Armand de Grammont, fameux à la cour de Louis XIV sous le nom de comte de Guiche, et Henriette de Grammont, mariée à Alexandre

» la duchesse de Longueville et M. de Tu-
» renne auraient posé les armes, les princes
» seraient mis en liberté, et une amnistie
» pleine et entière accordée à tous ceux qui
» s'étaient déclarés pour leur parti. »

Il semblait que ces concessions dussent désarmer le Parlement, mais les anciens et les nouveaux Frondeurs réunis contre le ministre avaient conjuré sa ruine, et se montraient disposés à pousser leur victoire. Une imprudence du cardinal Mazarin irrita encore leur ressentiment, èt précipita la catastrophe.

On s'entretenait au Palais-Royal, en présence de la Reine et du duc d'Orléans, de la révolution d'Angleterre, et chacun blâmait Charles I[er] d'avoir sacrifié le vicomte de Strafford. Mazarin, se mêlant à la conversation, soutint « que si ses ennemis parvenaient à le
» traiter comme l'avait été le vice-roi d'Ir-
» lande, les affaires ne pouvaient manquer
» de suivre bientôt en France le même train
» qu'en Angleterre : il ajouta des comparai-

de Canouville, marquis de Raffetot. Le chevalier de Grammont, dont nous avons les Mémoires écrits par Hamilton, était frère du maréchal duc de Grammont.

» sons odieuses entre Cromwel et le Coadju-
» teur, la Chambre des communes de Lon-
» dres et le parlement de Paris. » Le duc d'Orléans se récria contre cette injustice : « Les
» magistrats du parlement de Paris étaient,
» disait-il, tous gens de bien [1], qui, pour s'op-
» poser aux desseins du ministère, n'en res-
» taient pas moins fidèles à la royauté et
» attachés aux intérêts de la France. »

La Reine prit alors la défense du Cardinal, et s'expliqua avec tant d'amertume et de violence contre ceux qui contrariaient sa politique, que le duc d'Orléans se crut personnellement menacé et se hâta de sortir du Palais-Royal, bien décidé à ne plus y revenir. Le Coadjuteur encouragea fort cette résolution, et comprenant le parti qu'il pouvait tirer de ce qui s'était passé au Palais-Royal, il ne manqua pas d'en faire le lendemain un rapport exact au Parlement. Une tempête furieuse s'éleva aussitôt parmi les conseillers des enquêtes; tous s'écrièrent qu'il fallait venger

[1] .... « *Senatores viros bonos esse, qui tantum devii a*
» *sensu aulico, bono publico attendebant.* »

Benj. Prioli Historia.

l'honneur de la compagnie, et obligeant le premier président à ouvrir la délibération, un grand nombre proposaient de décréter de prise de corps le cardinal Mazarin; les plus modérés opinaient à faire des remontrances pour supplier la Reine de l'éloigner de sa personne et de la cour.

La discussion ayant été continuée au lendemain, les gens du Roi, mandés au Palais-Royal par la Reine, furent chargés de désavouer, au nom de Sa Majesté, « les propos » faussement imputés au cardinal Mazarin » par le coadjuteur de Paris, méchant et per- » nicieux esprit qui *en avait menti* dans son » rapport au Parlement. » Sans s'émouvoir d'une si violente attaque, Gondi répéta dans les mêmes termes ce qu'il avait avancé la veille, s'en remettant au témoignage de M. le duc d'Orléans, présent à la séance, pour confirmer ou démentir la vérité de son récit. Gaston ne désavoua pas le Coadjuteur, et revenant sur ce qui s'était passé depuis le commencement de la régence, « il accusa le » cardinal Mazarin de toutes les mesures vio- » lentes et despotiques pour lesquelles on » avait quelquefois surpris ou arraché son

» consentement, et déclara que, nonobstant le
» respect et l'affection qu'il conservait à la
» Reine, il ne rentrerait plus au Palais-Royal
» tant qu'il serait exposé à y rencontrer un
» ministre pervers, qui empoisonnait l'esprit
» du jeune Roi d'une détestable politique,
» et osait calomnier les meilleurs serviteurs de
» l'État. »

Ce discours fut accueilli par de vives acclamations, et, malgré les efforts du premier président pour rompre la délibération, un arrêt *, rendu à une grande majorité, porta « que Sa Majesté serait suppliée d'éloigner le » cardinal Mazarin de sa personne et de ses » conseils. » La haine générale se réveilla alors plus violente; le peuple alluma des feux de joie dans les rues; les courtisans se portèrent en foule chez les chefs du parti triomphant, et le soir même on compta trois cents voitures à la porte du Coadjuteur.

La noblesse, toujours jalouse de la magistrature, voyait cependant avec dépit que le parlement de Paris disposât à son gré du sort de l'État. Pour ne pas rester étrangers au mou-

* 7 février.

vement des affaires, plusieurs seigneurs et gentilshommes serviteurs de la maison de Condé se réunirent chez le duc de Nemours : comme l'année précédente, ils signèrent un acte d'alliance [1], écrivirent dans les provinces des lettres circulaires, et, en peu de jours, leur nombre s'éleva jusqu'à cinq cents. Cette assemblée, cause prochaine de désunion, augmenta d'abord la puissance du parti, et rendit toute résistance dans Paris impossible à la Reine et à son ministre. Sur d'autres points de la France ils conservaient cependant des ressources; les négociations du cardinal Mazarin avaient attaché aux intérêts de la cour les ducs d'Épernon, de Mercœur, les maréchaux du Plessis-Praslin et de La Ferté, le marquis d'Hocquincourt, le comte de Palluau, le comte de Broglie et d'autres seigneurs qui avaient des troupes sous leurs ordres. La plupart des places fortes de la frontière étaient confiées aux amis particuliers du Cardinal, et les princes, enfermés au Hâvre-de-Grâce, lui offraient encore leur amitié et leur alliance contre les Frondeurs.

[1] Voir la page 55 de ce volume.

Déterminés à ne céder qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense, Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin convinrent alors, en secret, que le Cardinal quitterait Paris et irait se jeter dans le Hâvre-de-Grâce avec les troupes qu'il pourrait réunir; que la Reine, restée au Palais-Royal, ferait en sorte d'obtenir une entrevue avec le duc d'Orléans, et de reprendre sur ce prince son ancien ascendant. Si cependant il demeurait inflexible, la Reine devait s'échapper avec ses deux fils, rejoindre son ministre au Hâvre, et traiter avec le prince de Condé aux conditions que celui-ci voudrait imposer : certaine au moins, à ce prix, de se venger du Parlement.

Peu de jours ayant suffi pour préparer l'exécution de ce projet, le Cardinal * prit congé de la Reine en présence de la cour. « Puisque » tout le monde conjurait sa ruine, même » M. le duc d'Orléans, il ne croyait plus pouvoir » servir utilement Sa Majesté, et la suppliait » de lui permettre de se retirer : en quelque » lieu qu'il allât il n'oublierait jamais les obli-

* 7 février.

» gations qu'il avait à la France. » La Reine lui répondit en peu de mots, agréant son départ et lui promettant la continuation de son estime. Rentré dans son appartement, Mazarin changea promptement sa robe et sa barrette contre un habit gris et un chapeau à plume. Seul avec le comte de Broglie[1], il gagna à pied la porte Richelieu, où il avait réuni trois cents chevaux, et il se mit en route pour le Hâvre.

Loin que ce départ adoucît la haine et la violence du Parlement, un nouvel arrêt [*] ordonna « que le cardinal Mazarin, ses pa-» rens et ses domestiques eussent à quitter, » sous quinze jours, le royaume de France » et toutes les places de l'obéissance du Roi; » faisant défense à tous gouverneurs de pro-

[1] François-Marie de Broglie, comte de Revel en Piémont, né en 1600. Il avait promesse du premier bâton de maréchal de France qui viendrait à vaquer, quand il fut tué à l'armée en 1656. Il fut le premier de sa maison qui s'établit en France. Il épousa Catherine de Vassal, dont il eut Victor-Maurice, comte de Broglie, maréchal de France.

Le comte de Broglie avait quatorze frères ou sœurs.

[*] 9 février.

» vinces, maires et échevins des villes, de
» les recevoir, et permettant aux commu-
» nes de leur courir sus après ledit temps
» passé. »

Peu inquiète de ces menaces, si elle parvenait à regagner le duc d'Orléans, la Reine employait alors tous ses efforts pour engager ce prince à venir la voir au Palais-Royal; elle offrait même d'aller le trouver au Luxembourg; mais Gaston, en méfiance de sa propre faiblesse, était décidé à ne point se rencontrer avec la Reine. Perdant tout espoir de ce côté, elle eut recours à sa dernière ressource, et fit ses préparatifs pour sortir de Paris avec ses enfans.

Tout était prêt pour le départ, quand le garde-des-sceaux Châteauneuf, qui trahissait tous les partis dans l'espoir d'affermir son crédit sur leurs ruines, fit prévenir mesdames de Chevreuse que la Reine quittait Paris sous deux heures. Mademoiselle de Chevreuse courut au Luxembourg, et envoya un de ses pages avertir le Coadjuteur de venir l'y joindre. Leurs efforts, réunis à ceux de la duchesse d'Orléans, ne purent décider Gaston à quitter son lit ni à donner un ordre. Vaine-

ment elles lui représentèrent « que le départ » du Roi était la perte de tout le parti, que » pour l'empêcher il était urgent d'investir le » Palais-Royal, de faire garder les portes de » la ville. » Ces ordres épouvantaient le duc, et il ne consentit point à les donner; mais il trouva bon que sa femme en prît la responsabilité; cette princesse, en ce moment couchée auprès de son époux, écrivit sur son oreiller :

« Il est ordonné à M. le Coadjuteur de faire » prendre les armes, et d'empêcher que les » créatures du cardinal Mazarin, condamné » par le Parlement, ne fassent sortir le Roi » de Paris.

» MARGUERITE DE LORRAINE. »

Le Coadjuteur, ne pouvant obtenir d'autres créances, sortit avec mademoiselle de Chevreuse [1], qui alla sur-le-champ réveiller le duc de Beaufort et le duc de Nemours : ces princes

[1] Madame cria à mademoiselle de Chevreuse, comme elle fermait la porte : « Je te prie, ma chère nièce, que » le Coadjuteur fasse ce qu'il faut; je lui réponds demain » de Monsieur, quoi qu'il dise en ce moment. »

montèrent à cheval avec leurs gentilshommes, et se portèrent aux environs du Palais-Royal. Le Coadjuteur, de son côté, fit avertir les colonels des quartiers; la caisse battit dans toutes les rues; en peu d'instans, les bourgeois prirent les armes et se rendirent aux postes où ils avaient coutume de se réunir lors des émeutes. Des corps-de-garde nombreux furent placés aux portes Richelieu et Saint-Honoré et dans la cour même du Palais-Royal.

Informée de ces mouvemens, la Reine manda près de sa personne le duc d'Épernon, colonel-général de l'infanterie, et les autres seigneurs sur lesquels elle croyait pouvoir compter. Ni d'Épernon, ni aucun autre ne se rendit à son appel; les officiers même de sa maison la trahirent; le marquis de Montglat, grand-maître de la garde-robe, fit donner avis au Luxembourg que le Roi avait commandé, avant de se coucher, qu'on laissât des bottes dans sa chambre.

La fuite étant alors impossible, Anne d'Autriche se hâta de se déshabiller, et fit remettre au lit le jeune Roi, déjà prêt à monter à che-

val. Elle attendit ensuite avec une douloureuse anxiété ce que produirait le tumulte toujours croissant. Les nouvelles qui lui parvenaient de momens en momens redoublaient ses angoisses; elle entendait les cris forcenés de la multitude et voyait passer incessamment sous ses fenêtres des groupes nombreux de seigneurs; elle craignait qu'on ne voulût l'enfermer au Val-de-Grâce et la séparer du Roi. Cependant son courage ne l'abandonnant pas, elle fit ouvrir toutes les portes, et ordonna qu'on laissât entrer les bourgeois qui gardaient les issues du palais. Ces bonnes gens pénétrèrent avec une timidité respectueuse dans l'intérieur de la demeure royale. Anne d'Autriche les accueillit avec affabilité, « protesta qu'elle se croyait en » sûreté au milieu d'eux; qu'elle n'avait ja- » mais eu l'intention de les quitter; que, » si elle était hors de Paris, elle se hâterait » d'y revenir. Des malveillans les avaient » alarmés sans sujet; et, pour les rassurer, » elle voulut leur faire voir le Roi. » S'approchant alors du berceau royal, suivie d'autant de gens que la chambre en pouvait contenir, elle souleva les rideaux, et approcha

une bougie du visage de son fils. Il était beau comme un ange, et dormait d'un sommeil paisible. Les bourgeois, touchés de respect et d'amour, le contemplèrent en silence, puis se retirèrent doucement en le comblant de bénédictions.

La Reine retint auprès d'elle l'officier du poste; il se nommait du Laurier, et avait été laquais d'un maître-d'hôtel ordinaire du Roi. A ce titre il se croyait un peu de la cour et se faisait respecter de ses camarades. Anne d'Autriche passa le reste de la nuit auprès du lit de Louis XIV, sans autre protecteur que le sieur du Laurier. Le jour arriva enfin, et elle put se livrer sans contrainte à la douleur : seule consolation qui lui restât alors à espérer.

De son côté, le Coadjuteur, dont les ordres avaient dirigé les mouvemens de la nuit, n'était pas sans inquiétude; il sentait que c'était une impardonnable audace d'avoir porté atteinte à la liberté de la Reine, et redoutait l'indignation des magistrats, quand ils apprendraient cet outrage fait à la Majesté royale. Loin de compter sur l'appui du duc d'Orléans, il s'attendait à en être abandonné, si le

danger devenait pressant; Gaston, pour s'en ménager les moyens, avait expressément défendu qu'on entrât dans ses appartemens avant neuf heures du matin. Informé cependant que la douleur des bons citoyens restait muette, il n'hésita plus à se déclarer et sortit du Luxembourg pour se rendre au Parlement. Les applaudissemens qu'il reçut en chemin ayant achevé de dissiper ses craintes, il entra résolument dans la grand'-Chambre, et dit en prenant sa place « qu'il » avait conféré la veille avec le garde-des-» sceaux ; que les lettres de cachet pour » la liberté des princes étaient expédiées et » partiraient le matin même. »

Le premier président était occupé à rendre la justice aux particuliers avec son sang-froid ordinaire. « Mais le visage et les manières de » Mathieu Molé montraient qu'il avait dans » l'esprit de plus grandes pensées. La tris-» tesse paraissait dans ses yeux, cette sorte » de tristesse qui touche et qui émeut, parce » qu'elle n'a rien de l'abattement [1]. » Il leva les yeux au ciel, après avoir entendu le duc

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

d'Orléans, et lui répondit avec un profond soupir : « M. le Prince est en liberté, » et le Roi, le Roi notre maître est prisonnier ! »



CHAPITRE XV.

Les princes sont mis en liberté par le cardinal Mazarin lui-même. — Ils reviennent à Paris triomphans. — Grande puissance de la maison de Condé. — Querelles de la noblesse et du Parlement. — M. le Prince mécontente les deux partis. — Il négocie avec la Reine. Elle le trompe, et se réconcilie avec les Frondeurs pour le perdre. — Dangers et fuite de M. le Prince. — Débats dans le Parlement. — M. le Prince revient à Paris. — Il se prépare à la guerre civile. — Le Coadjuteur lui dispute le pavé ; ils sont près d'en venir aux mains dans les salles du Palais. — Départ de M. le Prince pour la Guyenne.

Du 12 février au 1er septembre 1651.

Le cardinal Mazarin s'éloignait à petites journées, escorté par trois cents chevaux sous la conduite du comte de Palluau. Plusieurs seigneurs de la cour, sortis de Paris après lui, le joignirent par diverses routes. Ils annonçaient la prochaine arrivée de la Reine, et racontaient, en les exagérant, les périls qu'ils venaient de courir. Les uns avaient été poursuivis par les gardes du duc d'Orléans [1], les

[1] *Jactare omnes adita in egressu pericula, a plumbea*

autres s'étaient fait jour, l'épée à la main, à travers une populace furieuse. Tous se montraient impatiens de braver de nouveaux dangers pour le service de leur patron, et juraient de demeurer invariablement attachés à sa fortune.

Bientôt les nouvelles de Paris abattirent cette chaleur. Les courtisans, informés que la Reine était prisonnière au Palais-Royal et les Frondeurs tout-puissans, laissèrent pour la plupart le Cardinal continuer sa route. Ceux qui l'accompagnèrent encore, loin de l'obséder comme auparavant de leurs soins empressés, ne l'approchaient plus qu'avec un visage chagrin et le reproche à la bouche[1]. Les soldats, à l'exemple de leurs chefs, perdant tout res-

ex ædibus Aurelianis grandinatione. « Pæne, aiebant, » excussi fuimus ab equis, et Mazarini per opprobrium » vocitati. » Roncherolles capite fasciato, in conspectu crebro Mazarini, mane et vespere, etsi nullum erat vulnus, tamen illud nullum sollicite curare, ostentui glorioso.

Benj. Prioli Historia.

[1] *Ad tertiam metationem cultus in Mazarinum obsolescere; perrumpi non intrari ejus cubiculum; tumultuarie mensæ adsidere; rapere non sumere cibos, garrire, ac*

pect pour le ministre tombé, n'observaient aucune discipline, pillaient les fermes sur leur passage, et menaçaient d'abandonner leurs drapeaux.

Réduit à cette extrémité, Mazarin ne désespéra pas de sa fortune et pressa sa marche vers le Hâvre. Il comptait se présenter aux princes comme arbitre de leur liberté, resserrer leurs liens s'ils méprisaient son alliance, et s'enfermer dans la place, pour s'y défendre contre tous ses ennemis, en attendant les chances de l'avenir. La défection inattendue du sieur de Bar, gouverneur du Hâvre pour la duchesse d'Aiguillon, mit un obstacle insurmontable à l'exécution de ce dessein.

Quand le Cardinal arriva avec son escorte aux portes de la ville, de Bar lui signifia qu'il était prêt à rendre à la Reine les prisonniers qu'elle lui avait confiés, mais qu'il ne laisse-

se mutuo interpellari, qui antea humilissimi assentatores. Eques lascivire et in oblatos greges et armenta grassari. Neustrii de pecore abacto ad Mazarinum querelas deferre. Hæc tum præcipua viri cura, qui reddi rapta jubebat; maligne parebatur.

Benj. Prioli Historia.

rait pas entrer un homme armé dans la citadelle, sans les ordres de madame d'Aiguillon. Vainement Mazarin recourut aux prières et aux menaces, de Bar fut inflexible, et pendant qu'ils contestaient ensemble, on apprit que le duc de La Rochefoucault, MM. Arnault et La Vrillière, porteurs des arrêts du parlement de Paris, allaient arriver sous deux heures. Il ne restait plus alors aucun moyen de prolonger la détention des princes : voulant au moins se ménager auprès d'eux le mérite de leur annoncer une bonne nouvelle, le Cardinal consentit à se séparer de son escorte et entra seul dans le château.

Introduit auprès des princes, il leur annonça qu'ils étaient libres, les exhorta à oublier ce qu'ils avaient souffert, et sollicita pour lui-même leur protection et leurs bontés. Le prince de Condé répondit « qu'il était re-
» connaissant que la Reine eût bien voulu lui
» rendre justice, qu'il la servirait fidèlement
» ainsi qu'il l'avait toujours fait et ne garde-
» rait aucun ressentiment du passé. » Il demanda ensuite à dîner, fit asseoir le Cardinal près de lui, but civilement à sa santé et l'entretint de choses indifférentes pendant le re-

pas. Le prince de Conti et le duc de Longueville, plus pressés d'abréger les complimens, sortirent de la citadelle en se levant de table, montèrent dans un carrosse qui leur avait été préparé et partirent en hâte pour Paris.

Resté seul avec le prince de Condé, Mazarin n'épargna rien pour le convaincre qu'il était dans ses intérêts de s'unir intimement à la Reine; il lui répéta les argumens de Lenet et du duc de La Rochefoucault, « sur l'utilité » réciproque d'une alliance contre les Fron- » deurs : parti dont les maximes républicai- » nes menaçaient l'autorité royale et la légi- » time influence des grands de l'État. » M. le Prince le laissa parler long-temps, mais ne répondit pas une parole. Il sortit ensuite de la chambre, et descendit l'escalier sans paraître même remarquer les profonds saluts du Cardinal. Sa voiture roula rapidement dans les rues du Hâvre, au bruit des acclamations du peuple et des salves d'artillerie, et suivit la route de Paris.

Mazarin rentra dans la citadelle, fort en peine du parti qu'il devait prendre. Il n'avait ni argent ni équipage, et les nouvelles qu'il recevait de Paris d'heure en heure le pressaient

de quitter la France. Après sa sortie du Hâvre, il se présenta devant diverses places, dont les gouverneurs ne se montrèrent pas plus disposés que le sieur de Bar à braver, pour le servir, les arrêts du Parlement. Il trouva enfin un meilleur accueil à Sedan, où Fabert [1] le reçut comme un ancien ami, et lui donna des secours, payés depuis du bâton de maréchal de France.

Pendant ce temps, les princes continuaient leur route vers Paris. A quatre lieues du Hâvre ils rencontrèrent le duc de La Rochefoucault, qui les informa plus en détail qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors de l'état de leurs affaires. Le lendemain ils arrivèrent à Rouen, où le duc de Longueville fit son entrée comme gouverneur de la province. Dans les campagnes un concours prodigieux de peuple se rassemblait sur leur route, et témoignait autant de joie de leur délivrance, qu'il en avait témoi-

[1] Abraham de Fabert, marquis d'Esternay, né à Metz en 1599, maréchal de France en 1658, mort à Sedan en 1662. Il était fils d'Abraham Fabert, maître échevin de la ville de Metz, et imprimeur célèbre. Le maréchal Fabert ne laissa qu'un fils tué, à dix-huit ans, au siége de Candie, colonel du régiment de Lorraine.

gné de leur emprisonnement. Le duc d'Orléans fut au-devant d'eux jusqu'à Saint-Denis, menant dans son carrosse le duc de Beaufort et le Coadjuteur [1]. Les princes exprimèrent leur « reconnaissance pour Son Altesse royale » avec de grandes marques d'affection et de » respect, protestant de demeurer invaria» blement unis à ses intérêts. » Ils embrassèrent aussi le duc de Beaufort et le Coadjuteur sans paraître se souvenir de leurs anciennes inimitiés.

Arrivé à la porte Saint-Denis, le prince de Condé donna cinquante pistoles aux bourgeois qui la gardaient. Il distribua tout ce qu'il avait sur lui d'argent, de bagues, de bijoux. Il ne lui restait plus que son épée; il la donna à un jeune officier qui la regardait avidement, lui disant avec bonté : « Mon » ami, je souhaite qu'elle vous fasse maréchal » de France. »

La foule des courtisans attendait les princes au Palais-Royal; Anne d'Autriche, dans son lit, fort abattue, ne leur dit que peu de paroles. En la quittant, ils allèrent visiter la prin-

[1] 14 février 1651.

cesse palatine et le duc de Nemours, qu'une indisposition avait retenu chez lui; le soir ils soupèrent au Luxembourg, et célébrèrent leur triomphe par les éclats d'une joie bruyante qui se prolongea fort avant dans la nuit. Le lendemain, ils remercièrent le Parlement et reçurent les félicitations de l'assemblée et de la noblesse.

Quelques jours après, la princesse de Condé arriva de Montrond, et la duchesse de Longueville de Stenay. La princesse douairière manquait à cette heureuse réunion de famille. Elle avait succombé [1] à ses infirmités et à ses chagrins. Au moment de quitter la vie, elle pleurait la prison des princes ses fils, mais plus amèrement encore les égaremens de sa fille, la duchesse de Longueville. « Ma chère » amie, dit-elle à la comtesse de Brienne sa » parente, qui l'assistait dans son agonie, » mandez à cette pauvre misérable, qui est à » Stenay, l'état où vous me voyez, et qu'elle » apprenne à mourir. » La miséricorde di-

[1] Elle mourut, le 2 octobre 1650, au château de Châtillon-sur-Loing, entre les bras de la duchesse de Châtillon.

vine exauça les vœux d'une mère malheureuse : la mort édifiante de la duchesse de Longueville couronna trente ans plus tard un long repentir.

La maison de Condé avait alors atteint le plus haut degré de puissance. Le cardinal Mazarin était proscrit; la Reine prisonnière; la noblesse jouissait du triomphe de son illustre chef comme du sien propre, et le Parlement semblait attaché pour toujours aux intérêts qu'il venait de servir. Tant de gloire, tant de force et de si justes ressentimens, pouvaient porter le jeune héros à des résolutions extrêmes. Quelques-uns de ses amis osaient lui conseiller d'usurper l'autorité souveraine. D'autres, plus modérés, le pressaient de renfermer la Reine au Val-de-Grâce et de s'emparer de la régence. Ces entreprises eussent peut-être rencontré peu d'obstacles. Les événemens ne répondirent pas cependant à l'attente générale, et cette toute-puissance s'évanouit bientôt comme un fantôme.

Les historiens contemporains accusent M. le Prince d'avoir en cette occassion manqué à sa fortune; mais l'autorité qu'il ne sut pas conserver, ne devait-elle pas nécessairement

se briser en ses mains? Était-il possible alors d'accorder entre eux les grands seigneurs et les magistrats, la noblesse et la bourgeoisie? Unis un moment par une haine commune, ces partis se séparèrent après la victoire, et le cardinal Mazarin eut à peine quitté la France, qu'ils faisaient éclater leurs anciennes inimitiés.

La noblesse, qui, dans les premiers jours de février [1], s'était réunie chez le duc de Nemours, ne se sépara pas et devint plus nombreuse quand elle eut obtenu la liberté des princes. Aucune maison particulière ne se trouvant assez vaste, elle se transporta au couvent des Cordeliers, et s'y forma en assemblée régulière. Huit cents princes, ducs et gentilshommes, chefs des maisons les plus considérables de France, assistaient à ces séances. On s'y plaignait « des désor» dres de l'État, des violences et oppres» sions exercées depuis plusieurs siècles au » préjudice des franchises, droits et immuni» tés des gentilshommes. » La confiance de l'assemblée augmentant avec ses forces, elle

[1] Voir la page 318 de ce volume.

s'ingéra bientôt de réformer les lois[1], et annonça le projet de rétablir l'ancienne constitution du royaume.

[1] Il résulte évidemment des procès-verbaux de l'assemblée de la noblesse, et des nombreux pamphlets publiés alors dans son intérêt, que le parti aristocratique avait des principes de gouvernement très-arrêtés; principes également contraires à l'autorité absolue des souverains, et au pouvoir politique de la magistrature. Les écrivains, défenseurs des grands de l'Etat et des ordres privilégiés, attaquent alternativement les ministres et les Parlemens, et ne cessent de se plaindre du renversement des anciennes institutions monarchiques. C'est pour les relever qu'ils demandent la convocation des états-généraux qui, dans leur système, possèdent seuls la plénitude du pouvoir souverain. Faute d'avoir accordé quelqu'attention à ces écrits (dont la collection forme, ainsi que nous l'avons dit, plusieurs centaines de volumes), on a trop souvent répété que les divers partis qui s'agitaient lors des troubles de la Fronde n'avaient ni intérêt sérieux, ni but déterminé. Cette assertion ne nous paraît pas plus fondée à l'égard des grands seigneurs qu'à l'égard des magistrats.

Dans un pamphlet intitulé *le Royaliste au Mazarin*, on lit : « La puissance des Rois n'a jamais été absolue.
» La clause impérieuse apposée à la fin des ordonnances, *car tel est notre plaisir*, ne signifie autre chose
» sinon *tale est placitum nostrum*, tel est notre avis,
» celui de notre conseil. Le mot *car* n'est point là comme

De telles prétentions ne pouvaient manquer d'exciter le mécontentement du Parle-

» tenant lieu de raison péremptoire; il a été mis en » usage pour la première fois en 1465, dans une ordon» nance somptuaire de Charles V.... Il ne se voyait point » dans les temps anciens qu'un roi, suivant l'avis d'un » tas de je ne sais combien de conseillers hétéroclytes, » se portât à des entreprises de conséquence sans prendre » l'avis des princes de son sang et des grands de son » État.... L'État français ne condamne pas l'aristocrati» que, il le soumet au monarchique; mais si ce dernier » voulait ne déférer en rien à l'aristocratique, c'est-à-dire » à la conduite des plus proches de la couronne, ou des » sages établis par leur participation, il serait despo» tique ou tyrannique, et par conséquent il faudrait s'en » défaire.... Il faut, pour obvier à toute sorte de désor» dres, que les souverains ne puissent régler leur souve» raineté que par la participation essentielle des princes » et des grands, et qu'ils ne puissent former d'entreprises » que par la communication du conseil de ceux que la » communication du trône peut faire entrer dans la pos» session d'une même autorité. »

Dans un autre écrit intitulé *le Formulaire d'État*, et particulièrement dirigé contre les magistrats, on trouve les passages suivans : « Tant de belles actions ont rendu » les nobles dignes d'être appelés les seigneurs des autres ! » leur mérite les a élevés aux plus hautes charges du » royaume auxquelles ils ont été maintenus tandis que » le bon ordre a fait subsister la monarchie française.

ment. Deux conseillers des enquêtes, les sieurs le Coq et Pithou, les dénoncèrent « comme

» Aujourd'hui elle est ébranlée, et ne rencontrant plus » son appui ordinaire pour la soutenir dans une extré- » mité si grande, elle ne subsiste plus qu'avec langueur... » Les ministres ont ôté la connaissance du gouvernement » aux véritables administrateurs, en faisant tous leurs » efforts d'éloigner les nobles du gouvernement; ils ap- » pellent pour les remplacer des personnes de très-pe- » tite naissance et de nul mérite, des bourgeois qui sur- » passent les courtisans en beaux habits, en belles livrées » et en toutes sortes de dissolutions, qui font gloire de » paraître avec plus de galons et de points de gêne, plus » poudrés et plus frisés que des femmes, au cours, au » bal, à la comédie, dans ces académies où les cartes et » les dés sont les livres qu'ils étudient pour apprendre à » bien rendre la justice. »

A tous les désordres de la monarchie *le Formulaire d'État* propose pour remède la convocation des états-généraux, qui sont au-dessus des lois fondamentales, lesquelles sont cependant au-dessus des Rois. Il développe ainsi sa pensée :

« La royauté est distincte du Roi, qui est seulement » le corps de la royauté. Les Rois ne sont que pour gou- » verner, c'est-à-dire pour assurer l'exécution des lois » fondamentales; donc les lois fondamentales sont au- » dessus du pouvoir des Rois.

» Mais les lois fondamentales ne sont portées que pour » assurer la conservation de la société, et pour faire sub-

» préjudiciables à l'autorité du Roi et à l'hon-
» neur de la compagnie : insistant sur l'illé-
» galité de toute réunion de la noblesse, at-
» tendu que l'ordre était légalement représenté
» dans le Parlement par les ducs et pairs. »
M. de La Galissonnière, maître des requêtes, proposa « de déclarer lesdits ducs et pairs
» déchus de tous leurs droits comme mem-
» bres de la compagnie, s'ils continuaient à
» prendre part aux prétendues assemblées de
» la noblesse. »

Quelques jours de délai furent cependant accordés à l'instante prière du duc d'Orléans, qui se chargeait d'accommoder l'affaire. Mais

» sister les États. Donc on ne peut nier qu'il ne soit à la
» disposition des États de changer les lois fondamentales
» lorsque la politique fait préjuger quelque notable avan-
» tage dans le changement, ou que la nécessité oblige
» de pourvoir à quelque désolation domestique présente
» ou future.

» L'autorité des États est donc au-dessus de l'autorité
» du Roi, puisque les États peuvent ce que les Rois ne
» peuvent pas, et qu'ils ont droit d'enfreindre ce que les
» Rois sont obligés de respecter. N'en disons pas davan-
» tage, de peur de faire crier les tyranneaux, c'est-à-dire
» les Mazarins, qui soumettent les lois même de la reli-
» gion au pouvoir absolu. »

son intervention n'obtint aucun succès; loin de consentir à se séparer, les gentilshommes envoyèrent des citations personnelles aux nobles de la banlieue de Paris pour les sommer de se rendre aux Cordeliers. Un d'entre eux, le marquis de Rouillac, n'ayant pas déféré à cette citation, il lui fut signifié « qu'à défaut » par lui de se présenter une autre fois, il » serait déclaré roturier et déchu de tous les » priviléges de la noblesse. »

Le marquis de Rouillac se plaignit au Parlement « de la violence que prétendaient » lui faire ceux de son ordre, et réclama la pro- » tection de la compagnie, pour être conservé » en sa qualité de noble. » Sa requête fut renvoyée au procureur-général, et le premier président annonça que les Chambres seraient incessamment convoquées pour donner arrêt contre l'assemblée des Cordeliers.

Menacée par le Parlement, la noblesse réclama l'appui du clergé qui tenait alors, dans le couvent des Augustins, son assemblée quinquenalle pour l'administration des affaires de l'Ordre. Les prélats se portèrent volontiers au secours des gentilshommes, et firent cause commune avec eux contre la magistrature.

Loin de s'effrayer de cette coalition, le Parlement, également ennemi des deux ordres privilégiés, délibéra « d'interdire à jamais l'entrée » des conseils du Roi aux cardinaux étrangers » ou français, et de supplier la Reine de » donner une déclaration à cet effet. » Cette entreprise excita violemment l'indignation de l'assemblée du clergé. Quatre archevêques, trente évêques et un grand nombre d'autres ecclésiastiques, se transportèrent au Palais-Royal. Georges d'Aubusson[1], archevêque d'Embrun, remontra à la Reine « l'injustice d'éloigner du gouvernement, le premier, le plus » éclatant, le plus éclairé des ordres de l'État; » telle proposition n'avait pas été faite depuis » le commencement de la monarchie, et » elle était également contraire à l'autorité » royale et à l'ancienne constitution du » royaume. »

[1] Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, puis évêque de Metz, ambassadeur de France à Venise et en Espagne, né en 1612, mort en 1697. Il était frère de François d'Aubusson, duc de Roannais, plus connu sous le nom de maréchal de La Feuillade, qui fit ériger à ses frais la statue de Louis XIV sur la place des Victoires.

Le Parlement n'ayant tenu compte de ces remontrances [1], les délibérations prirent de part et d'autre un caractère très-prononcé d'amertume et d'offense. Dans l'assemblée des Augustins, l'évêque de Comminges reprocha aux

[1] L'avocat-général Talon, chargé de porter la parole, expliquait ainsi les sentimens de sa compagnie (13 mars) :

« .... Quoiqu'il soit véritable qu'aucun de vos sujets ne » puisse être élevé à la dignité de cardinal, que sur la » nomination et la postulation de V. M., en telle sorte » qu'ils ont toute l'obligation de leur promotion à V. » M., et non pas au Pape qui les nomme; néanmoins » aussitôt qu'ils sont revêtus de ce titre, non-seulement » ils croient être conseillers, sénateurs, assesseurs, coad- » juteurs de la puissance pontificale; mais qui plus est, » ils s'imaginent être une portion de sa substance, et » posséder une partie de son autorité. . . . . » Outre plus, cette vanité qu'ils ont de porter la pourpre » (qu'ils pensent être la dépouille de l'empereur Frédé- » ric, qui leur fut accordée par le pape Innocent IV, » dans un concile de Lyon, auquel il fut excommunié), » leur fait croire facilement qu'ils ne sont sujets à V. M. » que jusqu'à une certaine concurrence; ils croient » devoir être les arbitres de toutes les grandes affaires » de la chrétienté, et pensent être obligés de faire pré- » valoir les intérêts et les maximes de Rome à » celles qui regardent l'autorité royale et la puissance » de V. M.

magistrats « d'avoir renversé l'ancienne cons-
» titution du royaume, d'après laquelle la

» Ce que nous disons, Sire, n'est pas une hyperbole, » ni un discours cérébrin; nous l'avons vu, en l'année » 1612, au chapitre général des jacobins. Une question » s'étant alors présentée touchant la supériorité du Pape » et du concile (question importante dans les occasions » pour résister aux violences et aux entreprises de la cour » romaine), deux bacheliers de Sorbonne voulurent dis- » puter et faire valoir les maximes françaises opposées aux » propositions transalpines; mais M. le cardinal du Per- » ron s'éleva et imposa le silence aux disputans, empê- » chant que le lieu ne demeurât à la vérité et aux maximes » de la Sorbonne, qui sont conformes à celles de la » royauté. Ainsi, en l'année 1614, les États ayant été » assemblés à Paris, fut faite une proposition dans la » Chambre du tiers-état, pour l'indépendance de la cou- » ronne de V. M., et pour arrêter par loi fondamentale » dans l'État, qu'elle était indépendante absolument de » toute autre puissance que de Dieu, qu'il n'y avait au- » cune autorité sur la terre qui lui fût supérieure dans le » temporel, soit pour excommunier les Rois, les dépos- » séder de leurs États, ou absoudre leurs sujets du ser- » ment de fidélité qu'ils leur doivent; mais M. le cardinal » du Perron s'opposa encore à cette thèse générale, » et alla dans les Chambres du tiers-état pour empêcher » l'examen de cette proposition qu'il soutint être problé- » matique. . . . .

» Jugez, Madame, si ceux qui se repaissent et se laissent

» France était un corps composé de trois
» membres, l'ecclésiastique, la noblesse et le

» empoisonner de propositions semblables, sont pro-
» pres au ministère des affaires publiques de l'Etat? En
» l'année 1639 fut imprimé à Paris un livre qui eut pour
» titre : *les Libertés de l'Église gallicane ;* un résumé de
» lettres-patentes des Rois, des arrêts des Cours souve-
» raines, et autorités des docteurs qui sont favorables
» pour conserver la jurisdiction royale contre les entre-
» prises et les abus de la cour de Rome. Aussitôt ce livre
» fut censuré par une douzaine de prélats, assemblés
» dans un conventicule en l'abbaye de Sainte-Gene-
» viève, lesquels osèrent l'entreprendre parce qu'ils
» avaient pour chef un cardinal français, M. le cardinal
» de La Rochefoucault. . . . .

» En l'année 1639, le Parlement avait donné arrêt
» pour s'opposer à l'entreprise du nonce du Pape, lequel
» se mettait en possession d'exercer une espèce de juris-
» diction dans le royaume, pour la confection des in-
» formations des vies et mœurs de ceux qui veulent être
» promus aux évêchés, et y ont été nommés par V. M.
» (lesquelles informations, par l'ordonnance de Blois,
» art. 1 et 2, doivent être faites par les évêques ou leurs
» officiaux); ledit arrêt n'a pas été exécuté par l'autorité
» de celui qui était dans le ministère, lequel a fermé les
» yeux, et n'a jamais voulu résister à une entreprise de
» cette qualité. . . . .

» Et tous les grands politiques de ce siècle se sont éton-
» nés comment nos Rois avaient admis dans leur con-

» tiers-état : un quatrième membre ne pou-
» vait se joindre à ce corps parfait, sans qu'il

» fiance et dans la participation de leurs affaires des per-
» sonnes de cette condition. L'exemple de Charles VI et
» de Louis XI les pouvait instruire, lesquels avaient été
» obligés, l'un de chasser du royaume le cardinal d'A-
» miens, et l'autre de faire emprisonner le cardinal de
» Balue. Après le décès de Louis XI, ce même cardinal de
» Balue ayant travaillé pour retourner en France, les Etats
» du royaume, assemblés à Tours, l'an 1483, s'y oppo-
» sèrent, et remontrèrent au roi Charles VIII les incon-
» véniens qui pouvaient arriver de la présence et du
» conseil d'un personnage de cette qualité. La seconde
» considération qui a servi de fondement à la délibéra-
» tion du Parlement a été que, comme les cardinaux
» français s'imaginent n'être sujets de V. M. que jusqu'à
» une certaine concurrence, le Pape prétend qu'ils ne
» le sont en façon quelconque, que cette dignité les
» exempte de toute sorte de jurisdiction civile et crimi-
» nelle des princes souverains. . . . .

» La troisième considération résulte du serment de fi-
» délité que les cardinaux sont obligés de faire au Pape,
» lequel a été prescrit par les termes du concile de Bâle,
» en la session 23 ; et bien que ce concile n'ait pas l'ap-
» probation de la cour romaine, il oblige pourtant tous
» les cardinaux, lors de leur promotion, de promettre
» non-seulement fidélité, mais même obéissance entière
» pour exécuter tout ce qui leur sera ordonné par le
» Saint-Siége, sans réserve ni exception. . . . . Ils

» en résultât un monstre horrible. » Dans l'assemblée de la noblesse, les orateurs s'indignaient « qu'à la honte du siècle, et par le renversement des anciennes lois du royaume, » de jeunes écoliers devinssent, au sortir du » collége, les arbitres de la fortune publique » par la vertu d'une peau de parchemin qui » leur coûtait soixante mille écus. Il n'en était » pas ainsi dans les anciens temps de la mo-

» croient être plus intimes à cette cour qu'ils ne le » sont de toute sortes d'obligations civiles, naturelles et » politiques; qu'ils lui doivent plus qu'à leurs parens, » auxquels ils sont débiteurs de la vie, et à leurs » souverains, auxquels ils doivent l'obéissance et la fidélité » tout entière....

» Après tout, Madame, nous savons que les cardinaux » français, lorsqu'ils sont à Rome, travaillent toujours » pour l'avantage de la nation, et pour satisfaire aux » ordres qu'ils reçoivent de leurs souverains, qu'ils en » composent leur emploi principal, et qu'ils se rendent » considérables dans Rome par une occupation de cette » qualité; mais lorsqu'ils sont en France, dans la pensée de se conserver en bonne intelligence avec la cour » romaine, ils n'omettent aucuns moyens quoique préjudiciables à l'autorité de leur souverain; enfin s'il peut » arriver quelques inconvéniens de l'emploi qui sera » donné aux cardinaux dans les conseils du Roi, il n'en » arrivera aucun quand ils n'y seront point appelés. »

» narchie, quand d'illustres barons, pères de » la patrie, et tous autres gentilshommes ren» daient les jugemens eux-mêmes à leurs pro» pres sujets. Depuis qu'on était parvenu à » les éloigner du gouvernement, tout se pra» tiquait à la cour par des bassesses intéres» sées, et l'on mettait les nobles au désespoir » de rentrer jamais dans les charges de leurs » ancêtres par une honteuse et excessive vé» nalité de ces mêmes charges, autrefois le » plus digne prix de leur naissance et de leur » vertu [1]. »

Poussé à bout par ces outrages, le Parlement donna commission au procureur-général « d'informer des paroles insolentes proférées » dans une certaine assemblée qui se tenait » régulièrement, à certains jours de la semaine, » dans une des salles du couvent des Corde-

[1] Les magistrats ne demeuraient pas sans réponse : ils reprochaient à la noblesse ses désordres et ses conspirations ; au clergé son amour insatiable du pouvoir, auquel il sacrifiait les devoirs de sa profession. Le sieur de La Galissonnière cita l'exemple du dernier archevêque de Bordeaux, auquel le nonce du Pape dit, comme il prenait congé de lui pour aller commander les armées : « Songez bien que vous répondez des ames de ceux qui

» liers, au grand préjudice de l'autorité
» royale; et fit défense à toute personne de
» se trouver en ladite assemblée, et aux cor-
» deliers de la plus recevoir. »

De longues controverses n'étaient guère le fait des gentilshommes. Ils se lassèrent de ces débats, et par un mélange de procédés soldatesques et parlementaires, après en avoir mûrement délibéré dans le couvent des Cordeliers, ils arrêtèrent « de se transporter au Parlement
» pour le châtier de son insolence, et jeter
» dans la rivière le premier président et M. de
» Champlâtreux son fils. »

Les colonels des quartiers, tous dévoués au Parlement, se préparèrent aussitôt à le défendre. Mathieu Molé convoqua les Chambres. « Il avait avis qu'un grand carnage était pré-

» seront tués à la guerre, et aussi de ceux qui mourront
» en votre diocèse pendant que vous serez absent. » Il ne se trouvait dans tout le Parlement que dix ou douze conseillers qui défendissent la cause des ordres privilégiés. Un d'eux ayant appuyé son avis d'un passage de saint Augustin, M. de La Galissonnière lui répondit « que quand saint Augustin avait écrit, il ne savait pas
» sans doute que les archevêques voudraient être mi-
» nistres. »

» paré, et savait bien quelle était la première
» victime désignée au poignard, mais il ne
» craignait pas plus que par le passé, et rien
» ne le pourrait empêcher d'insister sur la
» nécessité de dissoudre, sans délai, une as-
» semblée directement contraire aux ordon-
» nances et à l'autorité du Roi. » La délibé-
ration fut remise au surlendemain, pour aviser aux moyens d'assurer l'exécution des arrêts rendus, et les princes furent invités à venir prendre leur place.

La Reine observait attentivement les progrès de cette querelle, qui lui promettait les moyens de rétablir son autorité. Le Parlement et la noblesse, occupés de leurs débats, lui laissaient quelque relâche, et, par une révolution subite, c'était contre M. le Prince que se tournaient en ce moment les passions naguère si vivement excitées en sa faveur. Pour prix de leur dévouement pendant sa captivité, les gentilshommes rassemblés aux Cordeliers avaient réclamé son appui contre le parlement de Paris, qui, invoquant à son tour la reconnaissance due à ses services, le sommait de prêter main-forte à l'exécution de ses arrêts. Dans l'impuissance de satisfaire les

deux partis, M. le Prince s'était flatté d'échapper à leur ressentiment par une exacte neutralité, et il avait abandonné au duc d'Orléans la conduite de cette affaire. Mais une politique si timide lui nuisit plus que n'aurait pu faire une résolution extrême; il encourut les reproches d'ingratitude et de faiblesse, et ne conserva ni ses anciens ni ses nouveaux amis.

Après d'inutiles efforts pour amener une conciliation, le duc d'Orléans, réduit à prendre parti, déclara que si l'assemblée des Cordeliers n'obtempérait aux arrêts du Parlement, il marcherait avec des troupes pour l'obliger à se séparer. La noblesse abandonnée du prince de Condé n'osa pas commencer la guerre civile dans Paris : elle obéit en frémissant. Avant de cesser ses assemblées, elle obtint cependant une déclaration royale* portant convocation des états-généraux pour le 8 septembre suivant[1]. Cette date avait été choisie afin que le jeune Roi, déclaré majeur le 7 du

* 28 mars.

[1] En se séparant, l'assemblée des Cordeliers fit écrire des lettres circulaires aux gentilshommes de pro-

même mois, pût se dispenser d'exécuter la promesse faite pendant sa minorité. Les seigneurs eurent quelque soupçon de l'artifice et exigèrent encore un écrit signé de la Reine et des princes, qui « les autorisait à se réunir à » l'époque fixée par la déclaration, quelque » commandement qu'ils pussent lors recevoir » au contraire. »

Vainqueur dans sa lutte contre la noblesse, le Parlement obtint aussi l'avantage sur le clergé, et des lettres-patentes, enregistrées, interdirent l'entrée des conseils de Sa Majesté à tous les cardinaux français ou étrangers.

La formidable coalition qui avait renversé le ministre et rendu la liberté aux princes étant alors anéantie, la Reine retrouvait son indépendance; elle ne perdit pas de temps pour en profiter, et ressaisissant d'une main ferme les rênes du gouvernement, elle chassa Châteauneuf qui avait trahi le secret de son évasion, donna les sceaux au premier prési-

vince pour les avertir « que les états-généraux auraient » pour objet de délivrer les gentilshommes de l'oppression » qu'ils souffraient depuis tant d'années en leurs biens et » en leur famille, au préjudice des immunités et prérogatives dues et attribuées à leur naissance. »

dent Molé, rappela le chancelier Séguier et nomma président du conseil M. de Chavigny. Aucun de ces changemens n'avait été concerté avec les princes, et le duc d'Orléans s'en plaignit comme d'une offense. La Reine lui répondit « qu'il ne pouvait s'étonner beau-
» coup qu'elle eût pris une résolution sans le
» consulter, lui-même ayant jugé à propos
» dans ces derniers temps de faire beaucoup
» de choses sans son avis. » Tant de hauteur intimida Gaston; il ne douta pas que la Reine et M. le Prince, secrètement réconciliés, n'eussent agi de concert, et plein de jalousie contre son cousin, il n'épargna ni soins ni démarches pour se raccommoder avec la cour.

Mazarin était alors à Breuil, château sur les bords du Rhin, où l'électeur de Cologne lui avait donné asile. Il gouvernait Anne d'Autriche d'une manière aussi absolue que s'il n'eût pas quitté le Palais-Royal, et jamais il ne se montra plus habile dans l'art de semer les divisions, d'envenimer les haines. En faisant nommer chef du conseil M. de Chavigny, ancien ami de la maison de Condé, son but était de donner de l'ombrage au duc d'Orléans et de s'assurer les moyens de tromper M. le Prince;

cette artificieuse politique obtint un plein succès. Chavigny ne se crut pas plutôt en possession de la confiance de la Reine, qu'il mit tout son zèle à la réconcilier avec le prince de Condé, et celui-ci, rassuré par la bonne foi du négociateur, donna dans le piége qui lui était tendu. Un traité entre la Reine et le prince de Condé fut négocié sur ces bases :

« Que M. le Prince serait rétabli dans ses » charges et gouvernemens;

» Que la Reine lui ferait payer des sommes » considérables pour l'arriéré de ses pensions » et des montres de ses troupes;

» Que ses régimens d'infanterie et de ca- » valerie, ceux du duc d'Enghien, du prince » de Conti et du duc de Longueville, seraient » remis sur pied;

» Que les gouvernemens de Provence, d'Au- » vergne et de la place de Blaye, seraient » donnés au prince de Conti, au duc de Ne- » mours, au prince de Marsillac, et enfin ceux » de Guyenne et de Bourgogne, à M. le » Prince lui-même, qui consentait à ce prix » au retour du cardinal Mazarin. »

Peut-être, dans son impatience de ce retour, Anne d'Autriche eût-elle consenti à tout

accorder, mais le Cardinal s'y opposa généreusement. En renvoyant le projet de traité qui lui avait été communiqué à Breuil, il répondit « que, si la Reine accédait à de telles » prétentions, il ne restait plus qu'à conduire » M. le Prince à Reims et à lui mettre la » couronne sur la tête.... Il aimait mieux » rester exilé toute sa vie, que de rentrer en » France à ce prix.... Il conseillait néanmoins » de continuer la négociation commencée, de » s'en servir pour inspirer à M. le Prince une » entière confiance et pour l'engager dans » des démarches qui le rendissent irréconciliable avec les chefs de la Fronde, surtout » avec le Coadjuteur. »

Toujours docile aux instructions de son ministre, la Reine promit à M. le Prince de mettre incessamment à sa disposition la Provence, l'Auvergne, la Bourgogne, la Guyenne et la place de Blaye; en échange de tant de grâces, elle lui demanda seulement de rompre le mariage arrêté entre le prince de Conti et mademoiselle de Chevreuse. Cette condition fut d'autant plus facilement accordée, que le duc de La Rochefoucault haïssait les Frondeurs, et que la duchesse de Longueville était

jalouse de mademoiselle de Chevreuse. Des motifs plus graves pouvaient aussi donner au prince de Conti quelque répugnance pour ce mariage. Quoi qu'il en soit, sans égard pour des engagemens auxquels les princes devaient leur liberté, sans s'embarrasser de trouver des prétextes pour sauver les apparences, le mariage fut rompu avec éclat et dans les formes les plus offensantes.

Un tel procédé ne pouvait manquer d'irriter profondément mesdames de Chevreuse. Au moment de leur plus violente colère, la Reine les envoya chercher et leur proposa brusquement de s'unir pour se venger : elles acceptèrent sans hésiter. Anne d'Autriche demanda ensuite à mademoiselle de Chevreuse « si elle comptait toujours sur le Coadjuteur? » — Plus que jamais, » répondit hardiment la jeune princesse. Cette assurance jeta la Reine dans un emportement de joie, elle embrassa mademoiselle de Chevreuse avec effusion et lui promit toute sa tendresse, peut-être toute son estime si elle savait décider Gondi à entrer dans leur complot.

Un grand changement s'était opéré depuis deux mois dans les habitudes du Coadjuteur.

Peu de temps lui avait suffi pour découvrir les négociations de M. le Prince avec la cour, et son infidélité envers les Frondeurs. Trop habile pour compromettre sa vengeance par un éclat prématuré, Gondi résolut alors de se renfermer à l'Archevêché, et d'y attendre dans la retraite les combinaisons nouvelles que la crise imminente des affaires lui laissait prévoir. Il prit donc congé de la Reine, du duc d'Orléans et de M. le Prince, avec une sorte de solennité. « Le malheur des temps, leur dit-il, » l'avait trop éloigné de sa profession. Il se- » rait désormais sans excuse s'il ne se hâtait » de s'y renfermer, et de consacrer tous ses » soins à l'administration de son diocèse, » puisque, par la liberté des princes et l'heu- » reuse réunion de la famille royale, la tran- » quillité publique semblait affermie. »

Depuis ce jour, on ne vit plus à la table et dans les salons de l'Archevêché, que des curés et des docteurs. Des conférences théologiques, des visites pastorales, semblaient absorber l'activité d'un esprit qui jetait un grand éclat dans toutes les carrières qu'il voulait suivre. Le peuple de Paris s'édifiait du nouveau genre de vie de son pasteur. Mais sous ce masque

hypocrite, Gondi cachait toujours des mœurs dissolues et des projets ambitieux. Toutes les nuits il sortait déguisé pour se rendre chez mesdames de Chevreuse dont il partageait les ressentimens, et il combinait avec elles ses projets de vengeance contre le prince de Condé.

Quand la Reine fut informée des dispositions du Coadjuteur, elle l'envoya chercher la nuit par le maréchal du Plessis-Praslin, à qui elle avait remis un écrit signé de sa main en forme de sauve-garde. Gondi brûla cet écrit après l'avoir baisé respectueusement, et, quittant aussitôt sa robe et ses vêtemens ecclésiastiques, il revêtit le costume de cavalier qui lui servait pour des intrigues de diverses natures et suivit le maréchal.

Introduit mystérieusement dans l'oratoire de la Reine, il passa plusieurs heures en conférence avec elle. Il y revint le lendemain, les jours suivans, et l'on ne saurait douter, sans méconnaître le caractère du temps et celui des personnages, que pendant ces longs tête-à-tête nocturnes, Gondi ne cherchât à gagner la confiance d'Anne d'Autriche en intéressant son cœur. Bientôt néanmoins il put se con-

vaincre que Mazarin conservait le même empire que par le passé. La Reine lui avoua « que » c'était par les conseils exprès de son mi- » nistre qu'elle l'avait envoyé chercher, et » ne lui laissa espérer que la seconde place » dans le cabinet. » Elle lui remit cependant la nomination au cardinalat, espérant de sa reconnaissance qu'il la servirait contre le prince de Condé, et ne s'opposerait pas au retour du cardinal Mazarin.

Le Coadjuteur résista sur ce dernier point à toutes les instances de la Reine, mais il lui promit volontiers de se déclarer contre M. le Prince, et tous deux, animés d'une haine égale, cherchèrent les moyens de perdre leur ennemi. Les passions d'Anne d'Autriche étaient bouillantes; s'embarrassant peu des conséquences, elle voulait faire assaillir l'hôtel de Condé pendant la nuit, et le marquis d'Hocquincourt se chargeait de l'entreprise. Le Coadjuteur, plus modéré, proposa d'arrêter M. le Prince, en plein jour, dans les appartemens du Luxembourg : il se faisait fort d'obtenir, pour l'exécution, le consentement et le concours du duc d'Orléans.

Pendant qu'on balançait au Palais-Royal

entre la mort de M. le Prince et son emprisonnement, lui-même négociait sans méfiance et se croyait au moment de conclure avec la cour; sa surprise fut égale à sa colère, quand M. de Chavigny, indigné de la perfidie dont il avait été l'instrument involontaire, vint lui révéler les desseins de la Reine et le presser de mettre sa personne en sûreté. M. le Prince réunit à la hâte quelques amis, fit barricader portes et fenêtres à l'hôtel de Condé, créneler les murs du jardin et placer des vedettes dans les rues adjacentes, comme en présence de l'ennemi. La Reine, affectant une grande surprise, prit occasion de ces préparatifs pour rassembler aussi des troupes au Palais-Royal, et les deux partis restèrent en état d'hostilité déclarée.

Il était cependant difficile que M. le Prince, privé de l'appui du Parlement et de la noblesse, pût se maintenir long-temps contre les forces réunies de la cour et du Coadjuteur. Chaque jour il courait risque d'être surpris dans les rues ou forcé dans sa maison. Une fois, se promenant au Cours, il rencontra le Roi qui revenait de se baigner à Suresne; avant d'entrer dans les allées, le jeune mo-

narque avait ordonné aux compagnies de gardes-du-corps, de gendarmes et chevau-légers, qui formaient son escorte, de suivre le pavé le long de la rivière, pour que la poussière n'incommodât pas les femmes : cette circonstance sauva M. le Prince. Louis XIV, rentré au Palais-Royal, dit publiquement qu'il l'aurait fait arrêter sur place, s'il en eût eu les moyens sous la main, et regretta, ainsi que la Reine, d'avoir perdu cette occasion.

Peu de jours après, M. le Prince étant dans son lit, entre une et deux heures du matin, un de ses gentilshommes le vint avertir que deux compagnies des gardes s'avançaient vers le faubourg Saint-Germain. Effrayé de la marche de ces troupes qui cependant n'avaient été commandées que pour garder la porte Saint-Jacques et empêcher l'entrée de voitures de vin, que des contrebandiers voulaient introduire en fraude, M. le Prince monta précipitamment à cheval, et sortit par le faubourg Saint-Michel, suivi seulement de sept personnes. A quelque distance de la ville, il s'arrêta pour attendre le prince de Conti, et crut reconnaître le bruit d'un grand nombre de chevaux qui venaient au trot de son côté. Ne

doutant pas que ce ne fût un escadron envoyé à sa poursuite, il piqua son cheval et arriva d'un temps de galop à Fleury près Meudon.

Par un jeu bizarre de la fortune, l'homme le plus intrépide de son siècle fuyait en ce moment devant des femmes et des enfans montés sur des ânes, qui portaient des légumes au marché. Quand M. le Prince eut reconnu son erreur, le ridicule de l'aventure ajouta à sa colère, il ne voulut pas rentrer dans Paris, et se retira à Saint-Maur, où bientôt la duchesse de Longueville, le prince de Conti, les ducs de Nemours et de La Rochefoucault, vinrent le joindre. « Les bals, la co-
» médie, le jeu[1], la chasse et la bonne chère,
» y attirèrent aussi bon nombre de courti-
» sans : gens qui s'offrent toujours dans les
» commencemens des partis et qui les trahis-
» sent ou les abandonnent ensuite selon leur
» crainte ou leur intérêt. »

M. le Prince, cherchant des appuis plus sûrs, écrivit au Parlement pour lui donner connaissance des motifs de son départ et de la ré-

[1] *Mémoires du marquis de Montglat.*

solution qu'il avait prise de ne pas rentrer dans Paris tant que la Reine, entourée des créatures de Mazarin, se laisserait conduire par leurs conseils. La compagnie refusa de délibérer sur cette lettre, avant d'avoir reçu les ordres de la Reine; et le lendemain l'avocat-général Talon ayant déclaré au nom de Sa Majesté « qu'elle n'avait eu aucun des- » sein de faire arrêter M. le Prince, » le premier président le blâma sévèrement « d'a- » voir, sur des soupçons légèrement conçus, » donné le signal de la guerre civile. »

A ce mot de guerre civile, le prince de Conti interrompit le premier président, et, emporté par la colère, il se permit un geste menaçant qui indigna l'assemblée. Mathieu Molé reprit avec dignité : « Qu'il ne craignait per- » sonne, et qu'aucune considération ne l'em- » pêcherait de condamner ceux qui, non en- » core satisfaits de tant de places et de gou- » vernemens, semblaient vouloir tout envahir » et plonger l'État en confusion pour profi- » ter de ses désastres. Il conclut à supplier » M. le duc d'Orléans d'employer son crédit » auprès de M. le Prince, pour le détermi- » ner à revenir dans Paris, rendre comme

» de coutume ses hommages au Roi et à la » Reine. »

Gaston s'acquitta de cette mission, et, à son retour de Saint-Maur, il annonça au Parlement « que M. le Prince persistait à ne point » rentrer dans Paris, que la Reine n'eût éloigné » de sa personne MM. Le Tellier, Servien et » Lyonne, secrétaires d'État, créatures du » cardinal Mazarin, qui correspondaient journellement avec lui, et avaient osé donner à » Sa Majesté les conseils violens dont lui, » prince de Condé, avait failli être victime. » Plusieurs voix s'élevèrent aussitôt dans la compagnie, pour demander le renvoi des ministres, et malgré la résistance du premier président, la majorité ayant décidé qu'il en serait délibéré, une séance fut indiquée pour cet objet.

Vivement irritée de cette nouvelle atteinte à son autorité, la Reine réclama le secours des Frondeurs, mais ceux-ci n'osèrent braver l'impopularité qu'ils ne pouvaient manquer d'encourir en défendant les adhérens de Mazarin. Gondi sentit que, pour attaquer M. le Prince avec avantage, il ne devait pas se séparer de ses amis dans le Parlement; il leur sacrifia son opinion personnelle, condition

souvent imposée aux chefs de parti, et annonça à la Reine « qu'il n'avait aucun moyen » de la servir et que lui-même serait obligé de » soutenir la proposition faite par leur ennemi » commun. »

Jamais Anne d'Autriche ne voulut admettre cette nécessité, conséquence d'une forme de gouvernement qui révoltait son orgueil. Le Coadjuteur essaya vainement de lui faire comprendre « qu'il se perdrait sans utilité pour » elle, s'il se séparait *du public* [1]. Si vous le » vouliez?... répétait toujours la Reine. » Elle reçut cependant comme une consolation l'assurance qu'en opinant pour le renvoi des ministres, Gondi ne ménagerait pas M. le Prince et donnerait manifestement à entendre qu'il désapprouvait ses procédés.

[1] « Je connus en cet endroit, plus que je n'avais jamais » fait, qu'il est impossible à la cour de concevoir jamais » ce que c'est que le public ; elle est toujours, sur cet » article, dans un délire dont l'expérience même ne saurait la guérir. La Reine traitait dans son imagination » tout ce qu'on lui en disait de chimères, avec autant » de hauteur que si elle n'eût jamais eu aucun sujet de » faire des réflexions sur les barricades. »

Mémoires du cardinal de Retz.

* La délibération ouverte dans le Parlement dura six jours. Les trois partis qui divisaient la compagnie, se retrouvèrent en présence avec les mêmes forces que l'année précédente. Deslandes-Payen, chef de la *nouvelle Fronde*, « proposa des remontrances à la » Reine, pour la supplier de donner satis» faction à M. le Prince et d'éloigner de ses » conseils MM. Le Tellier, Servien et Lyonne. » Soixante voix appuyèrent cet avis. Les *anciens Frondeurs* suivirent celui du Coadjuteur, qui conclut à déclarer perturbateurs du repos public tous ceux qui, au mépris des arrêts du Parlement, correspondraient avec le cardinal Mazarin. Il ne nomma pas cependant les secrétaires d'État, et blâma la forme dans laquelle on demandait leur éloignement; « si » l'aversion d'un de messieurs les princes du » sang, dit-il, devait être la règle de la for» tune des hommes, cette dépendance dimi» nuerait beaucoup de l'autorité du Roi et de » la liberté de ses sujets, et l'on pourrait » dire que ceux du conseil auraient plusieurs » maîtres. »

* 12 juillet.

Le parti des *modérés* [1] se réunit au Coadjuteur en haine du prince de Condé, et la Reine regarda comme un avantage que Deslandes-Payen n'eût pas obtenu la majorité. Elle espérait d'ailleurs que le premier président, chargé de faire les remontrances, s'acquitterait mollement de ce devoir. Mathieu Molé, sollicité par ses amis de témoigner à la cour quelque condescendance, répondit: « Que l'ar» rêt avait été rendu contre son gré; mais » que chef de sa compagnie il ne pouvait sans » prévarication s'empêcher d'exprimer les » sentimens de la majorité. — Voilà bien, s'é» cria la Reine indignée, les maximes d'un » républicain! » Étrange aveuglement des souverains absolus, qui se persuadent de bonne foi que leurs droits seuls sont légitimes, et que l'obéissance à leur volonté est le seul devoir d'un sujet fidèle!

Les secrétaires d'État n'osèrent plus paraître au conseil, et sortirent même de Paris après les remontrances du Parlement. Leur départ ne laissait à M. le Prince aucun prétexte pour refuser de rendre comme de coutume

[1] Voir la page 207 de ce volume.

ses hommages à la Reine; il revint cependant siéger au Parlement, sans s'être acquitté de ce devoir. Mathieu Molé le lui reprocha avec autorité, ajoutant « que la Cour ne le verrait point » avec plaisir en sa place, qu'il n'eût donné cet » exemple de respect et de soumission; qu'il » le pouvait sans s'exposer à aucun danger, » et que la Reine rendait à cet égard le Par» lement dépositaire de sa parole. »

Une telle promesse rassurait médiocrement M. le Prince; aussi reprit-il avec vivacité : « Que la parole de la Reine et la cau» tion de M. le premier président ne l'avaient » pas empêché de passer treize mois dans une » dure prison; qu'il lui était permis après » cette expérience de ne pas s'engager à l'é» tourdie; que tout se faisait comme autre» fois au Palais-Royal par les ordres du car» dinal Mazarin; qu'il avait d'ailleurs à re» douter des ennemis plus perfides encore; et » que, dans des assemblées nocturnes, des » hommes qu'il nommerait en temps et lieu » avaient donné le conseil de le faire ar» rêter. »

En finissant ce discours, M. le Prince se tourna vers le Coadjuteur et le regarda d'un

air fier et menaçant, qui ne laissait aucun doute que ce fût lui qu'il entendait désigner. Le ton résolu, l'action imposante du prince de Condé excitèrent un murmure approbateur dans l'assemblée. Le duc d'Orléans, toujours pressé d'appuyer le parti qu'il supposait devoir rester le plus fort, « affirma que les in-
» quiétudes de son cousin n'étaient pas sans
» fondement, qu'on avait en effet formé le
» projet de l'arrêter et qu'il le savait de
» bonne part. »

Sans se laisser intimider par l'attaque de M. le Prince et la défection du duc d'Orléans, le Coadjuteur prit alors la parole et protesta, avec un imperturbable sang-froid, que « la
» liberté de M. le Prince lui semblait le salut
» de l'État;.... ceux qui complotaient contre sa
» personne étaient assurément des méchans
» et des criminels dignes d'être punis suivant
» la rigueur des lois.... Il proposait que le pro-
» cureur-général reçût commission d'infor-
» mer contre eux. » A ce discours inattendu, M. le Prince se prit à rire; sa gaieté gagna l'assemblée. Le Coadjuteur lui-même ne paraissait guère sérieux et ne prétendait pas qu'on le crût sincère. Il y avait cependant dans

son imposture tant de hardiesse et de bonne grâce, qu'elle n'inspirait ni mépris ni malveillance : l'arrêt fut conçu dans les termes de son avis ; le premier président y fit seulement ajouter « que Son Altesse serait invitée à » aller rendre ses devoirs au Roi et à la » Reine. »

M. le Prince n'osa résister à une injonction si formelle, et fit une courte visite à la Reine. Loin cependant que cette vaine formalité adoucît leurs ressentimens, ils se montrèrent ensuite plus irrités l'un contre l'autre, et les deux partis ayant rassemblé leurs forces, Paris était chaque jour menacé de quelques sanglans désordres. Un grand nombre de gentilshommes, arrivés des provinces, formaient à M. le Prince une brillante et sûre escorte. Le Coadjuteur marchait accompagné de tous les serviteurs de la Reine, et de plusieurs milliers de bons bourgeois dévoués à leur archevêque et disposés à soutenir, au prix de leur sang, ceux même de ses intérêts qui semblaient le plus étrangers à la gloire d'un prélat [1].

[1] Les délibérations du Parlement excitaient en ce temps

La Reine ne se possédait pas de joie, de voir enfin M. le Prince aux prises avec un adversaire qui ne lui cédait ni en orgueil ni en audace. Elle ne pouvait cependant se persuader que leur inimitié fût sincère et implacable, et redoutait encore qu'ils ne se réunissent à ses dépens. Pour éclaircir ses soupçons, elle s'avisa un jour d'arrêter la duchesse d'Orléans au sortir de la sainte table, et, sans la laisser s'éloigner de l'autel, elle la somma de déclarer si le Coadjuteur servait avec fidélité les intérêts de la cour auprès du duc d'Orléans. La duchesse ayant répondu affirmativement,

une vive curiosité. Les femmes les plus qualifiées de la cour se pressaient pour entrer dans la grand'Chambre, et avoir place dans des tribunes grillées, qu'on appelait *lanternes*, d'où elles pouvaient entendre sans être vues. Un jour mesdames de Chevreuse, sortant de la séance, furent assaillies par des misérables qui injurièrent grossièrement la jeune princesse, dans des termes auxquels le nom du Coadjuteur était mêlé. L'indignation fut générale contre les princes, qu'on accusait d'avoir aposté les auteurs de l'insulte. Le lendemain quatre mille des plus gros bourgeois se réunirent pour escorter la maîtresse de leur archevêque, et le prince de Conti, se trouvant moins bien accompagné, vit rouer de coups les gens qu'on accusait de l'avoir servi.

la Reine rassurée prit enfin au Coadjuteur une entière confiance.

Le moment de la crise était arrivé : réduit à prendre une résolution définitive, M. le Prince convoqua à Saint-Maur les chefs de ses amis. Les duchesses de Longueville et de Nemours, le prince de Conti, les ducs de Nemours et de La Rochefoucault, les comtes de Boutteville, de Tavanne, de Coligny, le général Marsin, MM. Arnault, Lenet et quelques autres, se rendirent à cet appel; mais les ducs de Longueville, de Bouillon, de La Force et le vicomte de Turenne, se firent excuser, et donnèrent suffisamment à entendre qu'on ne devait plus compter sur eux. Le premier avait conclu son traité avec la cour et les trois autres négociaient le leur. La princesse palatine, mécontente des princes qui avaient manqué à tous les engagemens pris par elle en leur nom, fit aussi annoncer qu'elle se séparait du parti, dont ces défections diminuèrent beaucoup la force.

Dans l'assemblée de Saint-Maur que les courtisans du Palais-Royal nommèrent *les États de la Ligue*, on délibéra de la paix et de la guerre. Le prince de Condé et le duc de

La Rochefoucault éprouvaient d'honorables scrupules. Mesdames de Longueville et de Nemours poussaient au contraire aux résolutions extrêmes? « Elles représentaient avec » force que le parti n'avait plus d'autre » moyen de salut. L'expérience avait assez » fait connaître le peu de confiance qu'on » pouvait mettre aux paroles de la Reine; » elle n'offrait d'ailleurs en ce moment au- » cune condition, et exigeait une soumission » sans réserve, également contraire à l'hon- » neur et à la sûreté de tous. Dans la néces- » sité de rester armés, il n'y avait donc plus » à choisir qu'entre une défensive timide, qui » laissait au Mazarin les moyens et le temps » de diviser le parti, et une attaque ouverte » dans laquelle la supériorité des talens mili- » taires de M. le Prince, et son crédit sur la » noblesse et sur l'armée, lui promettaient des » succès décisifs. »

Ces motifs ayant entraîné la majorité du conseil, M. le Prince céda à regret et fit les dispositions nécessaires pour entrer prochainement en campagne. Il distribua ses meilleures places à ses amis les plus sûrs; envoya le comte de Boutteville à Bellegarde, Arnault

à Dijon, Marsin à Stenay. Mesdames de Longueville et de Nemours furent s'enfermer dans Bourges, la princesse de Condé dans Montrond; et Lenet partit pour Madrid, afin de solliciter du roi d'Espagne des secours d'hommes et d'argent. Enfin M. le Prince envoya le vicomte de Tavanne à l'armée royale, pour y prendre le commandement supérieur des régimens d'infanterie et de cavalerie de Condé, de Conti et d'Enghien. Ces divers corps ne formaient pas moins de huit mille hommes, et se faisaient gloire de n'obéir qu'aux princes dont ils portaient le nom. Tavanne avait ordre de M. le Prince, de ne les laisser diviser sous aucun prétexte, de camper toujours séparément à une demi-lieue de l'armée royale, sans témoigner au maréchal d'Aumont [1] qui la commandait, d'autre déférence que de prendre de lui le mot d'ordre.

Loin que ces préparatifs intimidassent la Reine, rien n'était plus conforme à sa politique que d'en précipiter l'effet. Mazarin n'i-

[1] Antoine d'Aumont, né en 1601, maréchal de France en 1651, mort en 1669, épousa Catherine Scarron. Il était fils de Jacques, baron d'Aumont, et de Catherine de Villequier, héritière de sa maison.

gnorait pas que tous les Parlemens de France se déclareraient contre un parti en alliance avec les ennemis de l'État. Il savait aussi « que » les désordres, quand ils sont extrêmes, tour- » nent au profit de l'autorité absolue [1], » et il prévoyait le moment où les partis eux-mêmes auraient soif du repos et voudraient dormir à l'ombre du trône.

Pour rendre toute conciliation impossible, la Reine fit donc rédiger un écrit en forme de plainte contre M. le Prince, dans lequel étaient rappelées les atteintes que depuis sa sortie de prison il avait portées à l'autorité royale, ses insolences envers la cour, et surtout ses intelligences avec l'Espagne. Cet acte était adressé au parlement de Paris à qui la Reine demandait justice contre un sujet rebelle. Le duc d'Orléans en avait pris connaissance, et, déterminé par le Coadjuteur, il s'était même engagé à l'appuyer avec force dans le Parlement; mais le courage lui manqua au moment de l'exécution, et il ne parut point à la séance où les officiers de la Reine en donnèrent lecture à la compagnie.

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

Une affaire de cette nature requérait cependant la présence du lieutenant-général du royaume. M. le Prince, espérant que Gaston n'oserait l'attaquer en face, demanda que des députés fussent envoyés à Son Altesse Royale pour l'engager à venir prendre sa place. Les sieurs Doujat et Menardeau, chargés de cette commission, se rendirent au Luxembourg, et M. le Prince les suivit de près. Informé de ce message, le duc d'Orléans se mit au lit et se fit saigner sur l'heure, pour avoir une raison plausible à opposer à leurs instances. M. le Prince ne l'en tint pas quitte à ce prix, et, parlant avec une hauteur respectueuse, il intimida tellement Gaston que le faible prince promit de se rendre le lendemain au Parlement. Mais le Coadjuteur arriva à son tour, et fit un tableau si effrayant du tumulte qui ne pouvait manquer d'avoir lieu dans les salles du Palais, que le duc, ne sachant plus à qui entendre, partit précipitamment pour son château de Limours, défendant à ses domestiques de faire connaître à personne le lieu de sa retraite. Au moment où il montait en carrosse, M. le Prince parvint cependant à l'aborder et l'obligea à signer

un écrit qui démentait formellement les accusations de la Reine.

* Armé de cette pièce importante pour sa justification, M. le Prince se rendit au Parlement, et dit après avoir pris sa place : « Qu'il » venait se justifier devant la compagnie, et lui » demander justice de ses calomniateurs. » Il déposa sur le bureau la déclaration du duc d'Orléans et une réfutation de la plainte portée au nom de la Reine. Lecture faite de ces deux pièces, M. le Prince reprenant la parole accusa formellement Gondi d'être l'auteur de toutes les calomnies dont on avait cherché à le noircir et des projets qu'on avait formés contre sa personne. Sans s'inquiéter de se justifier, le Coadjuteur répondit à M. le Prince en le regardant fixement : « Que les accusations de » ses ennemis ne le touchaient guère, assuré » qu'il était qu'ils ne pourraient jamais lui » reprocher d'avoir manqué de foi à ses amis. » Attaqué dans son honneur et sur le point que le caractère français et les traditions de la chevalerie ont rendu le plus susceptible, M. le Prince porta la main à la garde de son épée;

* 19 août.

les salles et les galeries du Palais étaient pleines de gens armés ; à ce signal chacun courut à son poste, et quatre mille épées furent tirées à la fois. Le combat semblait inévitable, et un massacre horrible allait avoir lieu, si la générosité de M. le Prince n'eût dompté sa colère; il reprit promptement une contenance tranquille et répondit au Coadjuteur avec le sang-froid le plus indifférent. La délibération suivit son cours régulier, et dix heures ayant sonné, l'assemblée se sépara[1].

Le prince de Condé rentra chez lui en proie à de vives inquiétudes. Non qu'il redoutât l'issue d'un combat entre son parti et celui de ses adversaires ; mais quel triomphe pour le vainqueur de Lens et de Rocroy, que d'égorger le Coadjuteur de Paris dans les salles du Palais de Justice ! Cependant puisque Gondi était assez hardi pour l'insulter en face, M. le Prince était réduit à se venger ou à céder la place. Ce dernier parti lui parut préférable et

[1] Le Parlement se réunissait de grand matin, toutes les Chambres assemblées, pour délibérer sur les affaires publiques. A dix heures chacun se retirait dans sa Chambre particulière pour y vaquer aux soins de la justice.

il donna aussitôt les ordres pour son prochain départ.

Le Coadjuteur rapportait à l'Archevêché des désirs bien moins réglés : avide de toutes les gloires, fier d'avoir à combattre le plus grand capitaine du monde, il jouissait de l'émotion du danger avec emportement, parce que les devoirs de son état lui en avaient défendu le plaisir. Pendant le reste de la journée et la nuit suivante, il ne s'occupa que de préparatifs militaires; des postes furent pris, dans l'intérieur du Palais, par les gendarmes et les chevau-légers de la Reine; des sergens et des soldats choisis du régiment des gardes, mêlés avec les bourgeois, devaient diriger l'attaque. Quand les gens de la suite du Prince arrivèrent le lendemain matin, ils ne purent se placer qu'au milieu de la grand'salle, au hasard d'être chargés en flanc et en queue par ceux du parti contraire qui s'étaient logés dans les galeries adjacentes.

Un coup-d'œil suffit à M. le Prince pour reconnaître que tout était disposé pour le combat, et que ses adversaires avaient pris l'avantage des postes. Moins touché de cette considération que de celles qui l'avaient déterminé

la veille à éviter l'effusion du sang, il dit en prenant sa place : « Qu'il ne pouvait assez » s'étonner de l'état où il trouvait le Palais ; » que la grand'salle était pleine d'hommes » inconnus armés d'épées et de pistolets ; » qu'il y avait des postes pris, des mots de » ralliement [1], et que c'était grande pitié qu'il » se trouvât dans le royaume des gens assez » insolens pour prétendre lui disputer le pavé. » Le Coadjuteur releva cette parole et répondit fièrement : « Qu'il croyait de son honneur » et de son devoir de ne céder le pavé qu'au » Roi. » M. le Prince haussa les épaules, et, se tournant vers le duc de La Rochefoucault, le pria de faire sortir tous ses amis de l'enceinte du Palais. Gondi voulait attaquer M. le Prince à armes égales ; il était loin de sa pensée de l'assassiner en guet-apens. Voyant donc le duc de La Rochefoucault sortir de la grand'-Chambre pour exécuter les ordres de M. le Prince, lui-même sortit aussi pour faire retirer ses gens.

Les distributions du Palais de Justice étaient

[1] Le mot d'ordre, pour le Coadjuteur, était *Notre-Dame ;* pour M. le Prince, *Saint-Louis.*

à peu près telles dans ce temps qu'on les voit encore de nos jours. La grand'salle dite *des Pas-Perdus* servait de communication entre les diverses parties de l'édifice affectées aux différens services. On y arrivait par les grands degrés et par l'escalier de la Sainte-Chapelle. La grand'Chambre où se tenaient les assemblées générales était séparée de la salle *des Pas-Perdus* par le parquet des huissiers, et cette dernière pièce se fermait par une porte lourde et massive, dont les deux battans étaient assujettis au moyen d'une forte barre de fer : de telle sorte cependant que lorsque cette barre était fixée sur ses appuis, la porte n'était pas encore hermétiquement fermée. Le public pénétrait dans la grand'salle et dans toutes les galeries du Palais. Les gens de qualité seuls entraient dans le parquet des huissiers et dans les lanternes de la grand'Chambre. Le gros du parti du Coadjuteur, se composant des bourgeois de Paris et des soldats de la Reine, il se trouvait en force dans la grand'salle et les galeries du Palais; mais il avait peu de monde à lui dans les appartemens intérieurs : cette circonstance faillit lui coûter la vie.

En revenant prendre sa place dans la grand'-Chambre, après avoir exécuté les ordres du prince de Condé, La Rochefoucault rencontra dans le parquet des huissiers le Coadjuteur qui allait donner à ses amis des instructions pour leur retraite. Il le laissa sortir, et, feignant de causer avec M. de Chavagnac, il s'arrêta pour l'observer. Quelques instans après, le Coadjuteur voulut rentrer dans le parquet des huissiers; le duc alors prit son temps, poussa la porte et abattit la barre de fer si à propos, que Gondi, serré entre les deux battans, avait la tête dans le parquet, le corps dans la grand'salle, et suffoquait de douleur et de colère. Le duc, occupé à maintenir la barre de fer, criait à Chavagnac de poignarder le Coadjuteur. Chavagnac s'en excusa froidement sur ce qu'il n'avait pas d'ordres de M. le Prince, et il restait tranquille spectateur de l'agonie du prélat. Le tumulte ayant enfin été entendu dans la grand'Chambre, le premier président envoya au secours M. de Champlâtreux, qui obligea le duc de la Rochefoucault à lâcher prise, et sauva la vie du Coadjuteur [1].

[1] Le duc de La Rochefoucault avoue qu'il fut vivement

Les gens de M. le Prince se retirèrent par les grands degrés, ceux du parti contraire par l'escalier de la Sainte-Chapelle, et l'ordre se rétablit dans l'intérieur du Palais; mais après

tenté de se défaire de son ennemi; et, dans ses Mémoires écrits long-temps après ces événemens, il semble discuter encore avec incertitude les motifs qui le retinrent. « A la vérité, dit-il, on ne se battait pas dans la grand'-» salle; personne ne venait contre moi pour défendre le » Coadjuteur, et je n'avais pas ainsi pour l'attaquer le » prétexte que j'aurais eu si le combat eût été commencé; » cependant il était juste que la vie du Coadjuteur répon-» dît de l'événement, du désordre qu'il avait causé. » Toutes les raisons générales et particulières me pous-» saient à perdre mon plus mortel ennemi, et à venger » à la fois moi et M. le Prince. » Le duc de La Rochefoucault termine cet examen en disant « que les servi-» teurs de M. le Prince manquèrent de résolution et de » courage, et que lui, duc de La Rochefoucault, ne » voulait pas faire une action qui pouvait paraître cruelle. » De nos jours, une telle action, et seulement de telles pensées exciteraient une vive indignation. L'auteur des Maximes était cependant un des plus nobles caractères d'un beau siècle, et cette aventure est sans doute une de celles qui peuvent être citées avec le plus de confiance pour établir que les simples notions de la morale deviennent chaque jour plus populaires, et que, sous ce rapport, nous ne devons rien à ceux qui nous ont précédés.

une si vive émotion on ne pouvait penser à délibérer; l'assemblée s'ajourna au lendemain.

Décidé à prévenir le retour de ces scènes de scandales et de dangers, le premier président se rendit chez la Reine, et la supplia de défendre au Coadjuteur de revenir au Parlement. Après quelque résistance, elle céda à l'autorité de Mathieu Molé. Le Coadjuteur promit d'obéir aux ordres de la Reine, et, cherchant un prétexte dans ses devoirs, il annonça qu'il assisterait à la procession de la grande confrérie qui devait se faire le lendemain, et à laquelle les archevêques de Paris avaient coutume d'être présens, suivis de tous les curés de la ville.

La délibération fut continuée au Parlement sur l'écrit de la Reine. Deslandes-Payen, suivi comme de coutume par les soixante conseillers de *la nouvelle Fronde*, proposa « de supplier Sa Majesté de faire connaître les calomniateurs de M. le Prince, afin que la compagnie pût faire leur procès. » * Le premier président fit cependant prévaloir un avis plus modéré, et l'arrêt ordonna seulement que

* 21 août.

tous les écrits produits dans cette affaire seraient supprimés, et Sa Majesté suppliée d'étouffer ce différend.

En sortant du Parlement, M. le Prince rencontra la procession à la tête de laquelle marchait le Coadjuteur en rochet et en camail, au milieu de son clergé; il fit arrêter son carrosse, et se mit dévotement à genoux pour recevoir la bénédiction du prélat, qui, ôtant ensuite son bonnet, lui fit une profonde révérence. Rentré à l'hôtel de Condé, M. le Prince se disposa immédiatement à quitter Paris, et, peu de jours après, il partit pour Chantilly, d'où il comptait se rendre en Guyenne, et commencer la guerre civile.

FIN DU TOME SECOND.

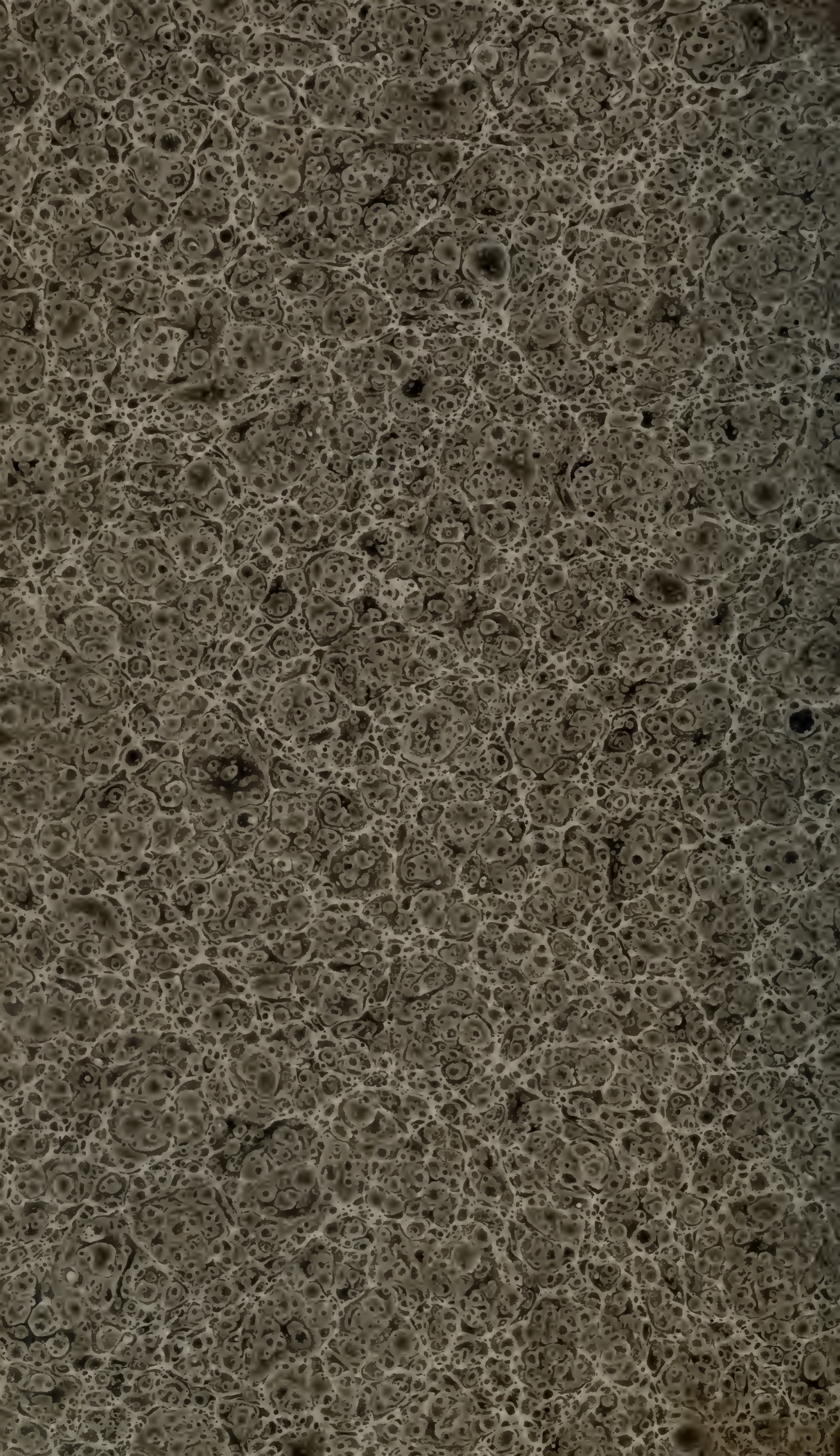
TABLE

DES

MATIÈRES DU SECOND VOLUME.



FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.



DC
124
.4
S3
t.2

Sainte-Aulaire, Louis Clair
de Beaupoil, comte de
Histoire de la Fronde

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

